



The Stock & Reference Library of
H. P. KRAUS

FROM THE REFERENCE LIBRARY OF

H. P. Kraus

OAK KNOLL BOOKS • MMIII

McGill
University Library

Special Collections



*COLGATE S DB5 075 1890

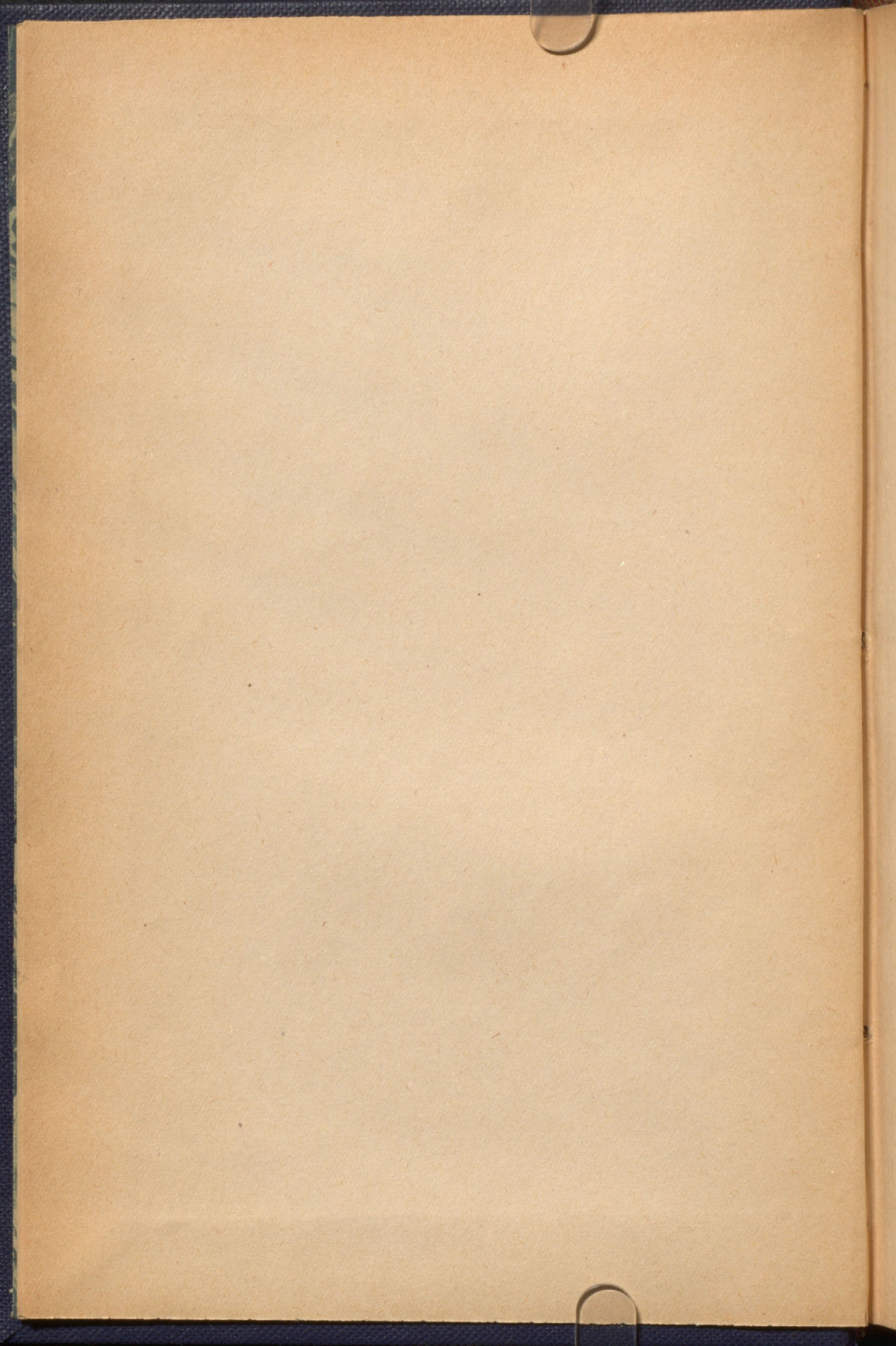
130

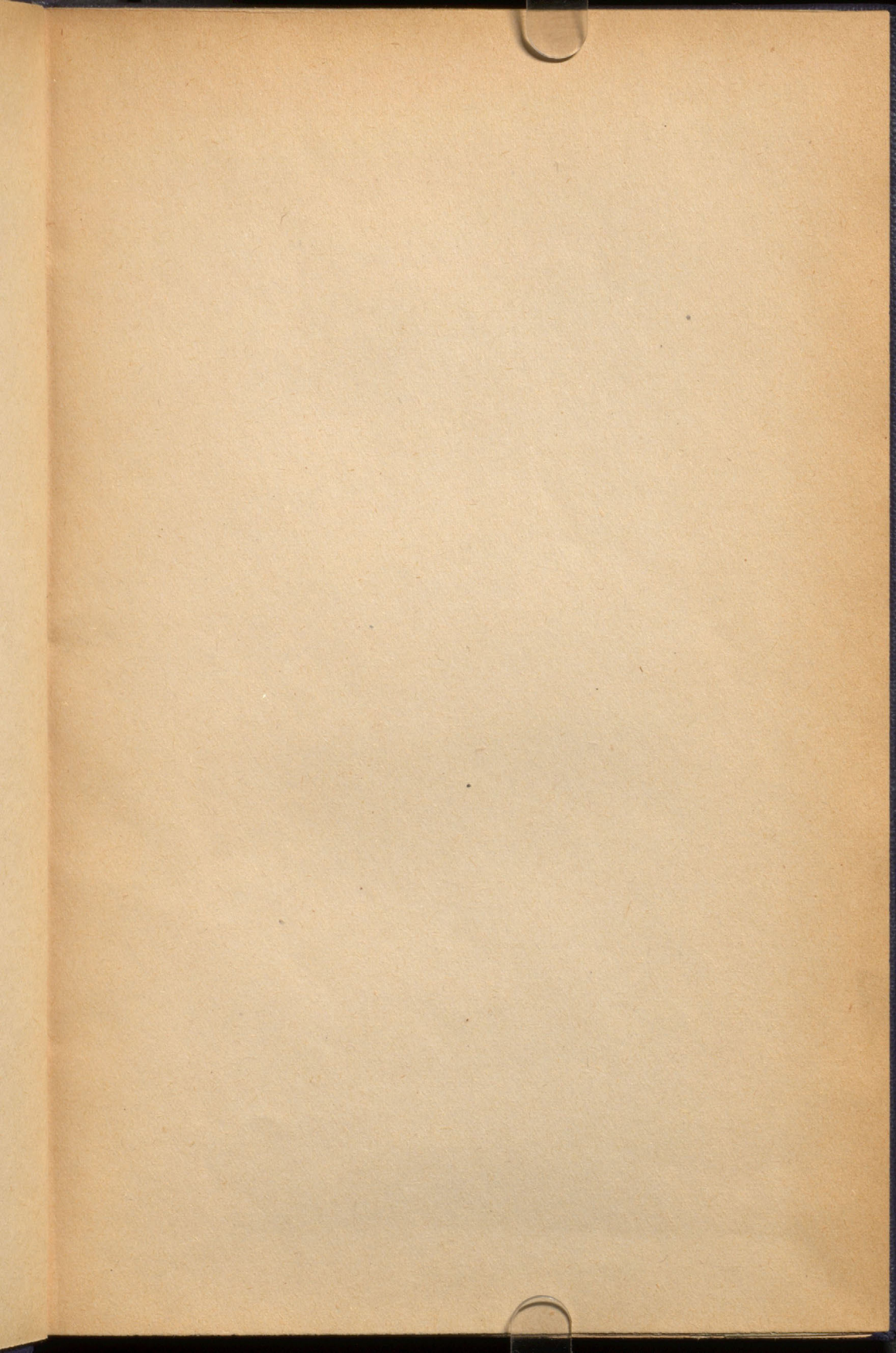
RYNDKIZOZAN (PRINTING)

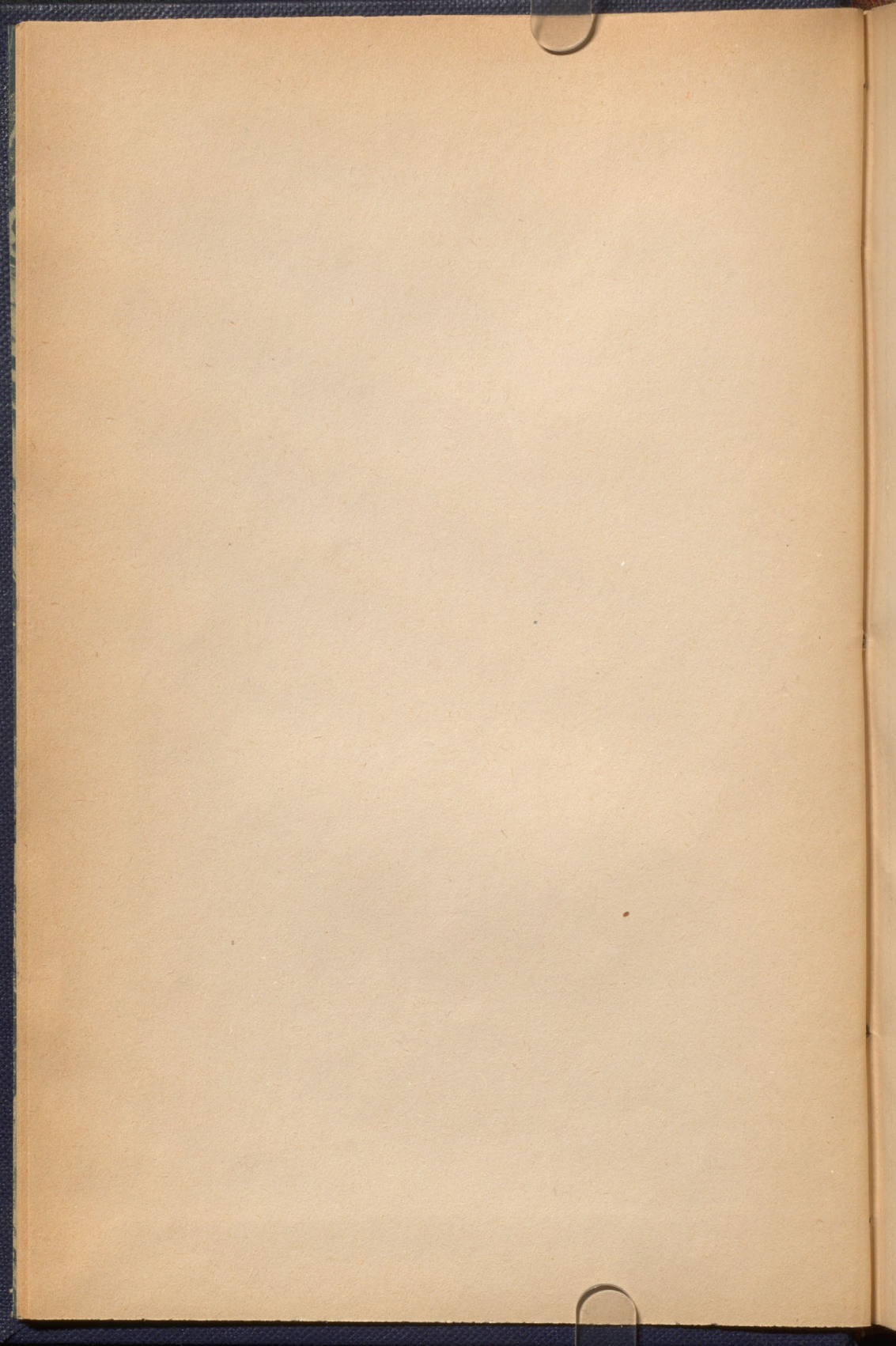
350

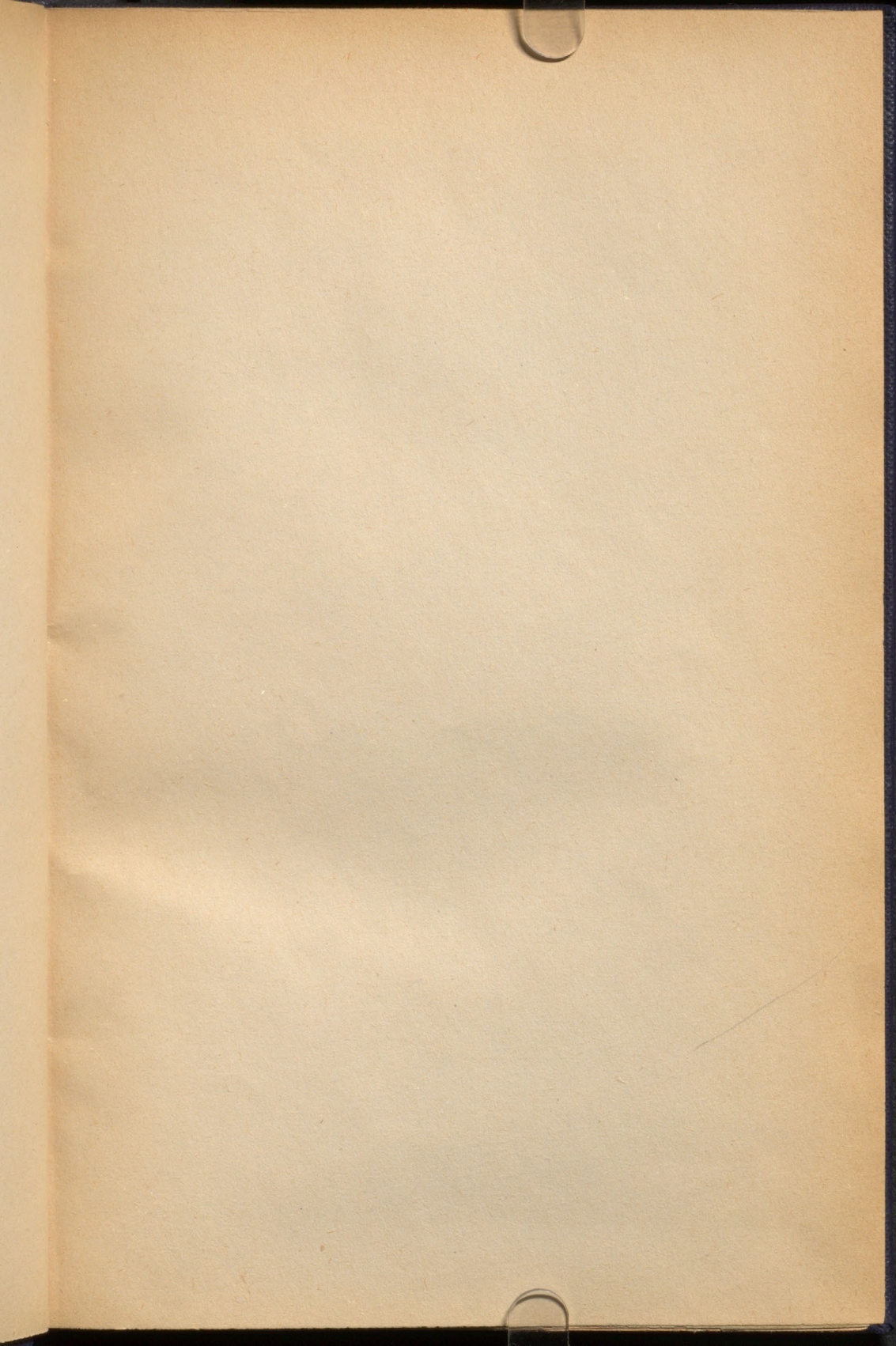
76214

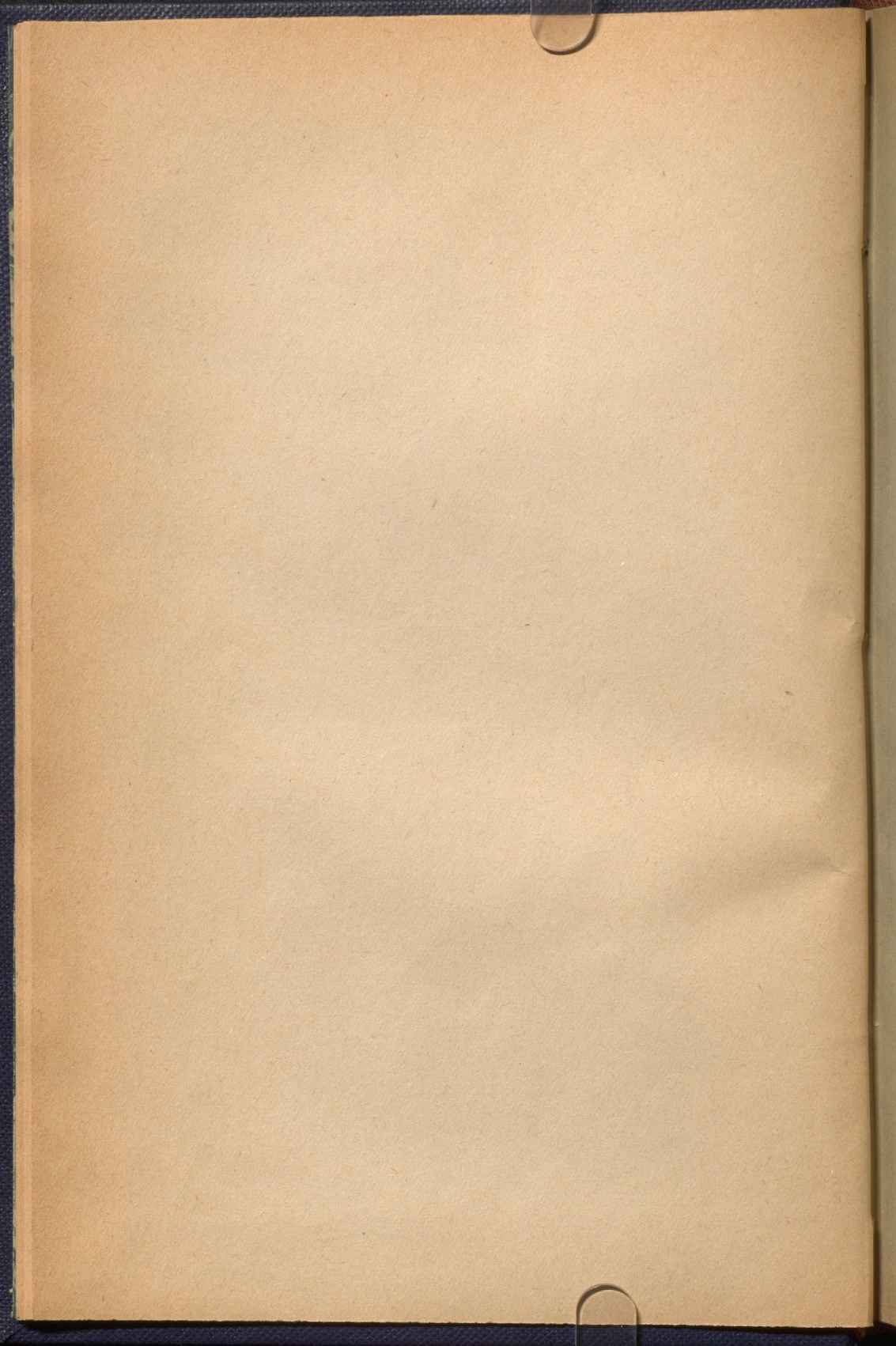
9 valsun 1











L. DUHAMEL
Archiviste du département de Vaucluse.

LES
ORIGINES DE L'IMPRIMERIE
A AVIGNON

NOTE
sur les Documents découverts par M. l'abbé Requin.



AVIGNON
SEGUIN FRÈRES, IMPRIMEURS - ÉDITEURS
13, rue Bouquerie, 13

—
1890

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

1914

1914

1914

1914

L. DUHAMEL
Archiviste du département de Vaucluse.

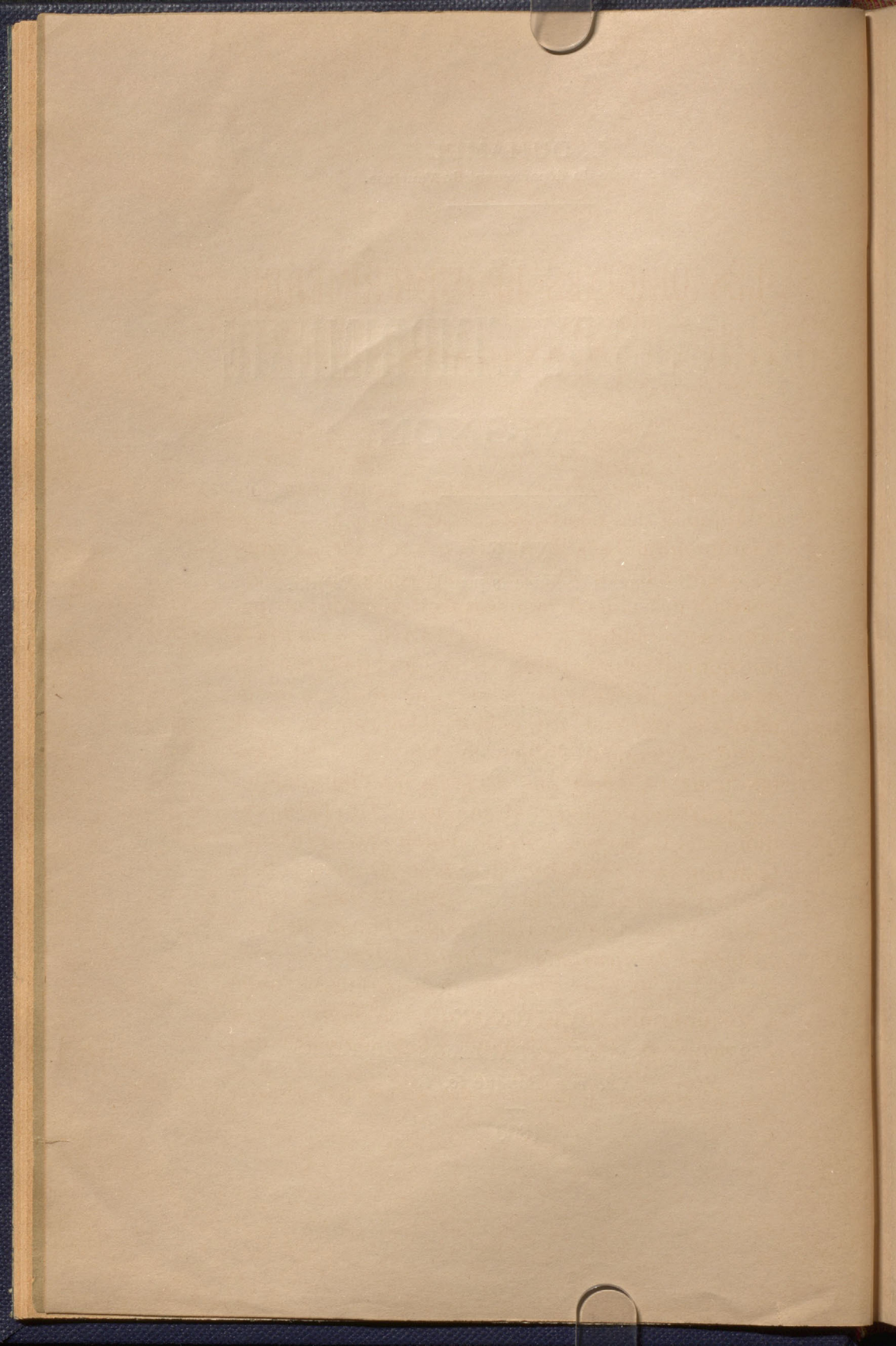
LES
ORIGINES DE L'IMPRIMERIE
A AVIGNON

NOTE
sur les Documents découverts par M. l'abbé Requin.



AVIGNON
SEGUIN FRÈRES, IMPRIMEURS - ÉDITEURS
13, rue Bouquerie, 13

—
1890



LES ORIGINES DE L'IMPRIMERIE

A AVIGNON

Un correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Avignon, M. l'abbé Requin, auquel ses nombreux travaux sur les artistes avignonnais au XV^e siècle ont déjà valu des éloges flatteurs, dans le monde savant, vient de faire paraître, sous ce titre : *L'Imprimerie à Avignon en 1444*, une nouvelle étude. L'importance de cette brochure, dans laquelle l'auteur publie une série de documents concernant un atelier d'imprimeur ayant existé à Avignon au milieu du XV^e siècle, est capitale pour l'histoire des origines de l'imprimerie. Les journaux locaux l'ont annoncée (1); elle a produit dans la presse, dans le monde savant et notamment à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, une véritable émotion. Le *Journal officiel* du 9 mai 1890, en rend compte en ces termes : *Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Séance du 2 mai* : « M. Delisle présente, de la part de M. l'abbé Requin, une brochure intitulée : *L'Imprimerie à Avignon en 1444*. L'auteur y fait connaître une

(1) Voir notamment le *Courrier du Midi*, nos des 13, 16 et 30 avril 1890.

« série de contrats tirés des registres des notaires
« d'Avignon qui sont peut-être les plus anciens témoi-
« gnages que nous possédions sur la découverte de l'im-
« primerie. Les actes, ajoute M. Delisle, soulèvent de
« très graves questions dont l'examen serait préma-
« turé. Il faut avant tout que la date des contrats
« soit mise à l'abri de toute contestation, et pour
« être fixé, examiner les registres sur lesquels a
« travaillé M. l'abbé Requin.

« M. de Boislisle fait les mêmes réserves que
« M. Delisle. Il a constaté que souvent, dans les
« registres des notaires d'Avignon, l'on a inséré des
« actes postérieurs de plusieurs années à la date
« qui se trouve au commencement ».

Ainsi l'importance des actes publiés est reconnue par M. Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, et qui est, à l'heure actuelle, l'une des gloires de l'érudition française. Il s'agit seulement de savoir si M. Requin a basé ses affirmations sur des textes parfaitement clairs, dont l'originalité et surtout les dates soient à l'abri de toute contestation. Or nous avons été le premier à connaître, dès son origine, la découverte de M. Requin qui l'avait confiée à notre discrétion ; nous en avons, avec lui, apprécié l'importance pour l'histoire ; nous l'avons aidé dans la collation des titres et surtout dans l'examen minutieux de leur authenticité. Il est donc, croyons-nous, de notre devoir de publier les résultats de cet examen et de répondre ainsi à l'appel de M. Delisle, notre cher et vénéré maître, qui nous a appris à ne rien laisser d'équivoque et de douteux

dans l'examen et l'interprétation des documents historiques, et à apporter, en ces matières, un soin et une exactitude presque mathématiques.

Parmi les documents publiés, trois ont été découverts dans les minutes d'Antoine Aguilhacii, déposées en 1883, sur notre demande et d'après nos conseils, par M. Pons, ancien notaire, aux archives départementales de Vaucluse, et appartenant actuellement à M^e Tracol, son successeur ; les trois autres font partie des minutes de J. de Briuede déposées actuellement dans l'étude de M. Giraudy, notaire à Avignon. Les uns remontent à l'année 1444, les autres à l'année 1446. Il importe surtout d'examiner les plus anciens. Car, s'il est démontré qu'ils sont authentiques, que leur date est certaine, il n'y a plus rien d'étonnant à ce qu'on en trouve, deux ans plus tard, sur le même objet.

Les actes de 1444 sont-ils bien de cette date ? Sont-ils authentiques ? Le registre qui les contient peut-il donner lieu à quelque doute sur leur provenance, sur leur composition, sur leur âge, sur leurs caractères extrinsèques et intrinsèques ?

Les minutes du notaire Aguilhacii comprennent 85 registres allant de 1438 à 1499, les uns, notes brèves, les autres, livres d'étendues. Le registre contenant les actes publiés par M. Requin (1) est un petit in-4^o mesurant 0,22 sur 0,15, relié en parchemin et dans un parfait état de conservation, tant pour l'intérieur que pour la reliure. Il porte sur la partie supérieure de la couverture : *Manuale notarum Antonii Aguilhacii, notarii, anno Do-*

(1) Archives de Vaucluse. Fonds Pons, n^o 4.

*mini MCCCCXLIII, V^o, VI^o, et au milieu : Manuale annorum MCCCC^{mi} quadragesimi quarti, XLV et quadragesimi sexti. Il se compose de 243 feuillets, papier, foliotés en chiffres romains, à l'époque même de la confection des actes, comme il est facile de s'en convaincre par la forme des chiffres et la nature de l'encre. Les soixante-deux premiers feuillets contiennent, de 1 à 6, des tables des actes rédigés en 1444 et en 1445. Dans ces tables, et aux feuillets 2 et 3 sont indiqués les actes en question : *Recognitio pro magistro Manaudo Vitalis baccalario in decretis, Aquensis diocesis in Vasconia et studenti in Avinione, f^o XXXVI. — Pro eodem Georgio alia nota, f^o XLIII. — Obligatio XXVII florenorum pro eodem Georgio de Jardina contra Procopium de Bragansiis fol. eodem (XLIII). Le feuillet 7 du registre qui contient les premiers actes commence ainsi : Sequuntur note per me Anthonium Agulhacii Mimatensis diocesis, publicum apostolica et imperiali auctoritatibus notarium recepte, de anno Domini millesimo QUADRINGEN^{mo} QUADRAGESIMO Q^{arto}, indictione septima et diebus ac mensibus infrascriptis, teste meo manuali signeto. Agulhacii, avec paraphe. Sur la même page figure un acte commençant ainsi : Anno a Nativitate Domini millesimo quadragesimo QUADRAGESIMO QUARTO, indictione septima, et cum eodem anno more romane curie sumpta et die ultima mensis Decembris. Puis viennent les actes passés en janvier. Au folio 17 on lit, en haut de la marge, de la même écriture et de la même encre que celle de tous les actes : *Secundus quaternus anni MCCCCXLIII*, et au folio 36, ainsi que nous l'a**

indiqué la table, l'un des actes en question : *Recognitio pro magistro Manauo Vitalis, baccalario in decretis Aquensis diocesis in Vasconia et studenti in Avinione*, signé: *Agulhacii*, comme tous ceux qui le précèdent. Au folio 41, et en haut de la marge, on lit, toujours de la même écriture et de la même encre que le corps des actes : *Tertius quaternus*, et au fol. 43 en tête de la page du recto : *Pro Georgio de La Jardina de Avinione*, et en tête de la page du recto : *Obligatio pro dicto Georgio de La Jardina de XXVII florenis*. Puis les actes d'Agulhacii pour l'année 1444 continuent jusqu'au feuillet 62, où ils se terminent, ainsi que le notaire a soin de nous l'indiquer lui-même, par cette note suivie de sa signature et de son paraphe : *Et hic finis presentis manualis*. — *A. Agulhacii*. Au folio suivant commencent les actes de 1445, qui s'étendent jusqu'au folio 133. Au folio 134 se trouve la Rubrique des actes de 1446, et le registre porte, à partir de ce feuillet, une pagination spéciale de 1 à 120 feuillets, où les actes sont inscrits de la même main, de la même écriture et de la même encre que les précédents.

C'était, du reste, un usage constant chez les notaires de cette époque, non seulement à Avignon, mais dans toute la région, de rédiger, à leur année, à leur mois et à leur date exacte, les actes transcrits sur leurs notes brèves, prises, leur nom l'indique, au jour le jour, en présence des parties et à mesure de la passation des contrats ; notes qu'ils rapportaient ensuite, plus amplement rédigées, lorsqu'on le leur demandait ou qu'ils jugeaient devoir

le faire, dans leurs *Livres d'étendues*, *Libri extensarum* et en marge desquelles ils avaient bien soin d'inscrire, et notre Agulhacii en particulier n'y manquait jamais : *Extensum est*. Mais on n'insérait pas tous les actes dans ces registres d'étendues, réservés aux plus importants. C'est dans ces *Libri extensarum*, et non dans le *Manuale notarum*, qu'ont très souvent lieu ces interversions dans l'ordre chronologique que M. de Boislisle dit avoir remarquées dans les minutes des notaires d'Avignon et qu'on retrouve fréquemment dans les minutes de notaires d'autres villes. C'était là, en effet, une sorte de double emploi, puisque les mêmes actes étaient reproduits deux fois, d'abord dans le *Manuale* et ensuite dans le *Liber extensarum*. Il importait peu que, dans ce dernier, l'acte fût mis à sa date, pourvu qu'il y figurât.

C'est le cas de l'acte du 26 août 1444, qui inscrit, nous l'avons dit, en abrégé, au folio 43, des notes brèves d'Agulhacii, se retrouve en entier, et cette fois avec la date complète, dans le *Livre d'Étendues* du même notaire, ainsi que l'a remarqué M. Requin. On lit en effet, au fol^o 216 de ce registre : *Quittantia generalis pro discretis viris Procopio de Bragansis et Girardo Ferrose, argenterii, Treverensis diocesis, habitatoribus Avinionis.*

In nomine Domini, etc.

.....
Hinc siquidem fuit et est quod, anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo quarto (sic) indictione septima et die vicesima sexta mensis augusti.

Personaliter constituti dictus Girardus Ferrose, orologerius, ex una, et Procopius de Bragansis, argenterius, partibus ex altera, etc. (1).

On lit encore dans les *Étendues* du même notaire, allant de 1444 à 1452, au fol^o 104 : *Obligatio pro Georgio de La Jardina. — In nomine Domini Amen. Noverint universi et singuli presentes pariter et futuri hoc presens instrumentum visuri, lecturi, inspecturi ac etiam audituri quod, anno a Nativitate Domini millesimo quadringesimo quadragesimo quarto, indictione septima et die vicesima sexta mensis Augusti... Constitutus provindus vir Procopius Bragansiensis, argenterius, habitator Avenionensis, etc. (2).* Le même acte, acte capital, se retrouve ainsi deux fois dans les minutes du notaire, une fois en note brève, une autre fois, en étendue.

Est-il possible, après cet examen approfondi du manuscrit original, de douter un seul instant de la date et de l'authenticité des trois documents découverts par M. Requin et qui sont peut-être, c'est M. Delisle qui l'affirme, les plus anciens témoignages que nous possédions sur la découverte de l'imprimerie ?

Examinons maintenant les documents de 1446, émanant du notaire J. de Brieude et déposés dans l'étude de M. Giraudy, notaire à Avignon.

Le registre des minutes de J. de Brieude est un petit in-4^o, mesurant 0,22 sur 0,15, dont la reliure en parchemin, un peu plus fatiguée que celle du

(1) Archiv. de Vaucluse. Fonds Pons. N^o 2. Aguilhacii. Étendues 1439-1444, fol. 216 et 217.

(2) Id., n^o 5, fol. 104, recto.

registre d'Aguilhacii, est cependant en fort bon état. En tête de cette couverture on lit : *Manuale notarum brevium mei Jacobi de Brieude, notarii, anni millesimi CCCCXLVI*, et au milieu *M^oCCCC^oXLVP^o*. Ce registre se compose de sept cahiers. En tête du second on lit : *Secundus sisternus notarum brevium sumptarum per me J. de Brieude, civem Avenionensem, publicum apostolica et imperiali auctoritatibus notarium, sub anno presente Domini, millesimo quadringentesimo quadragesimo sexto, mensibus et diebus infrascriptis*. Cette mention se retrouve au folio 26. Au folio 52 nous lisons : *Tertius sisternus notarum brevium sumptarum per me Jacobum de Brieude notarium publicum, habitorem Avenionis sub anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo sexto et diebus infrascriptis*. Au folio 102 : *Continuatio notarum brevium sumptarum per me Jacobum de Brieude, civem Avenionensem publicum, apostolica et imperiali auctoritatibus, notarium de anno a Nativitate Domini MCCCCXLVI*. Au folio 126, nous trouvons la même mention. Le registre se compose de 153 feuillets foliotés en chiffres romains de la même écriture et de la même encre que le corps des actes eux-mêmes.

On trouve, en tête de ce livre, une table composée de 18 feuillets non foliotés et formant un cahier séparé, relié avec le reste, commençant ainsi : *Sequitur ibi tabula seu repertorium notarum brevium sumptarum per me Jacobum de Brieude... sub anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo sexto, indictione nona*, etc. Au folio 5 on lit : *Pro magistro Procopio Waldofohgel, de civitate Praguensi aurifabro, ex una,*

et Davino de Cadarossia judeo de Avinione fol. xxxv.
Au folio 8: *Pro Procopio de Brageensi, argenterio et Girardo Ferrose, sarrailherio habitatore Avenionensi, fol. XLVII.* — Au folio 9: *Pro Procopio de Braganciis et Davino de Cadarossia, judeo de Avinione, fol. LIII.*

Puis le premier feuillet du registre proprement dit commence ainsi: *Manuale notarum brevium sumptarum per me Jacobum de Brieude, civem Avenionensem, publicum apostolicâ, imperiali auctoritatibus ac dictæ civitatis Avinionensis notarium et in causis civilibus curiæ temporalis Avenionensis scribam, sub anno a Nativitate Domini millesimo quatrinesimo quadragesimo sexto, indictione nona, Pontificatus Sanctissimi in Christo patris et Domini nostri Domini Eugenii, divina providentia, papæ quarti, anno quinto decimo et diebus infrascriptis et sub signeto meo manuali sequenti, et signo meo et consueto autentico sequenti.* Suivent les signatures de de Brieude.

Les actes y sont inscrits à leur mois et à leur jour avec une régularité parfaite du premier jusqu'au dernier. C'est ainsi qu'au folio 30 nous lisons: *Anno quo supra videlicet millesimo quadragesimo XLVI^o et die VII Martii.* Au folio 32: *Anno quo supra et die VIII mensis Martii.* Enfin au folio 35 se trouve l'un des actes publiés: *Pro magistro Procopio Waldfoghel de civitate Praguensi, aurifabro ex una et Davino de Cadarossia, judeo de Avinione pacta et conventiones.* Il commence ainsi: *Anno quo supra et die decima Martii.* Au folio 47, nous lisons: *Pro Procopio de Brageensi, argenterio et Girardo Ferrose sarailherio, Trevirensis diocesis, habitatoribus Avinionis.* Au folio 54: *Pro Procopio de Braganciis*

argenterio, diocesis Praguensis et Davino de Cadarosia, judeo de Avenione, quittatio.

L'écriture du registre tout entier, très bien formée, mais pleine de ratures et de renvois, est de la main même du notaire de Brieu de, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par sa signature qui se retrouve presque à chaque page. Si nous ajoutons que tout, dans ce registre, parchemin, papier, encre, reliure, et jusqu'aux moindres détails, atteste qu'il est bien de l'époque indiquée, il nous semble qu'il n'y a plus de doute possible.

Ainsi les actes d'Aguilhacii, comme ceux de J. de Brieu de sont, nous croyons l'avoir amplement démontré, d'une authenticité incontestable. Nous l'affirmons énergiquement, ne craignant aucun démenti, d'où qu'il vienne et surtout de la part de ceux qui verront et qui liront, comme nous les avons dix fois vus et lus, les originaux des précieux documents découverts. Les très graves questions dont on parle peuvent être soulevées; les textes peuvent être discutés dans leur teneur, leur importance peut être exagérée ou atténuée; mais leur origine est certaine. Il semble même que, par les soins minutieux qu'ils ont mis à la tenue de leurs registres, les vieux notaires Aguilhacii et de Brieu de aient pressenti l'importance des actes qu'ils livraient à la postérité. On pourra se demander, on l'a déjà fait, si les tentatives de Waldfoghel et de ses élèves eurent un résultat pratique ou non, à une date où Gutenberg lui-même commençait ses essais et n'avait encore imprimé aucun livre. C'est, pour nous, une question oiseuse. Est-ce

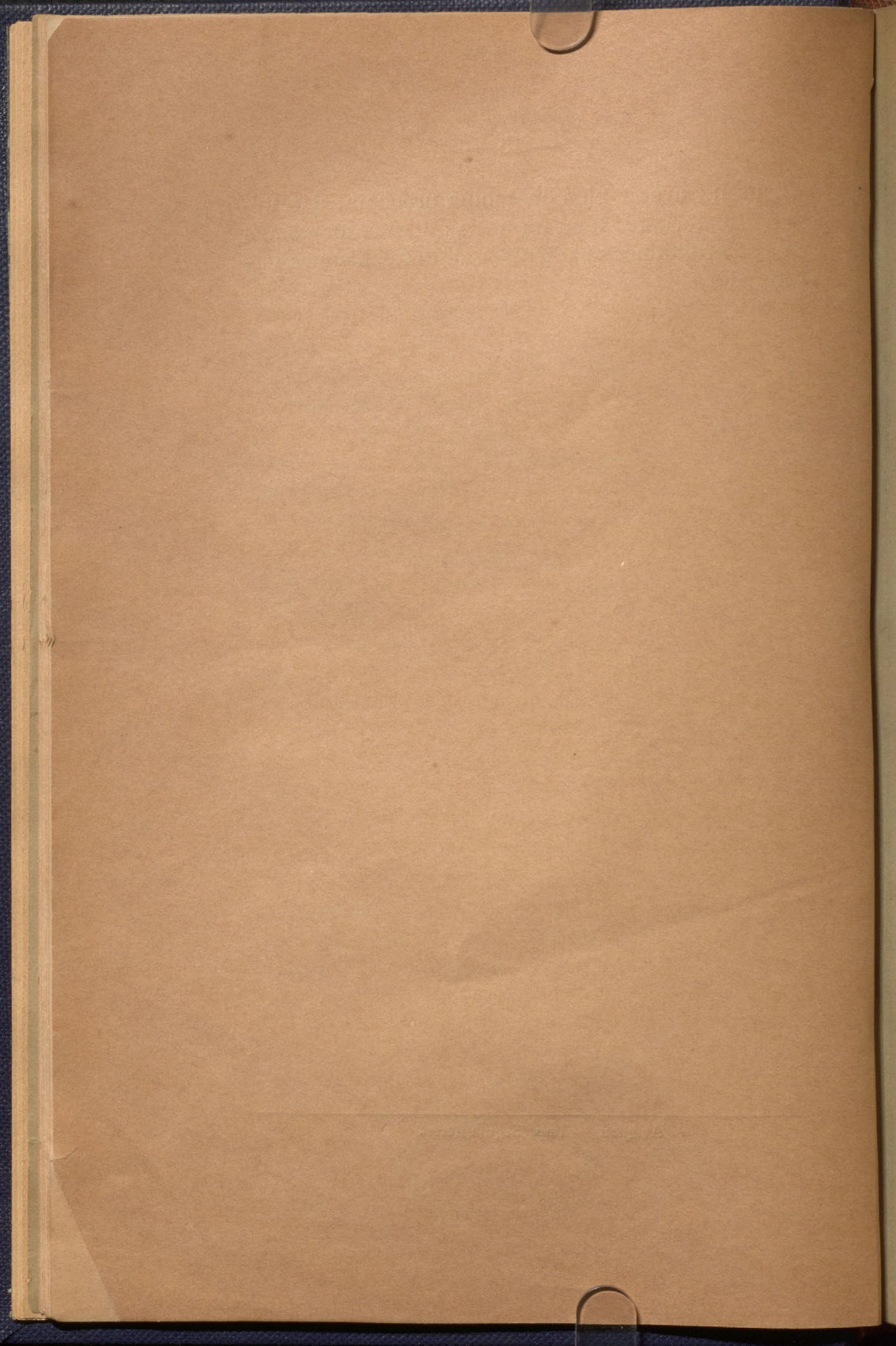
que Papin n'a pas trouvé la vapeur pour ne pas avoir construit une locomotive et Franklin, à qui le télégraphe fut inconnu, n'a-t-il pas découvert l'électricité ? C'est le principe même des découvertes qui fait leur valeur pour l'histoire et non leurs applications. L'inventeur lui-même, pas plus que tout autre, peut-il toujours les prévoir ? Les documents découverts n'apportent-ils pas la preuve d'un fait certain, indiscutable : c'est qu'en 1444, l'art d'écrire artificiellement, avec des caractères mobiles, était connu, pratiqué et enseigné à Avignon par Waldfoghel ? Une question beaucoup plus importante se pose. Cet orfèvre, originaire de Prague, étranger au pays qu'il habite, enseigne son art à Avignon. Il le connaissait donc à cette époque. Les précautions qu'il prend, avec ses associés, en leur interdisant de ne le révéler à personne, dans un rayon étendu, en leur faisant jurer sur les Évangiles que cet art est vrai, très vrai, possible et utile à celui qui veut y travailler et qui l'aime, sont presque des preuves qu'il le connaissait même avant cette date. L'avait-il inventé ou ne l'avait-il pas appris lui-même ailleurs ? N'avait-il pas été forcé, par des circonstances que nous ignorons, de venir l'exercer dans une ville libre, dont les franchises et les privilèges le garantissaient contre les poursuites et les revendications possibles ? Un jour ou l'autre, une découverte semblable à celle de M. Requin ne fera-t-elle pas remonter à une date encore plus éloignée l'origine de cet art d'écrire artificiellement ? C'est le secret de l'avenir. Mais c'est le devoir de ceux qui

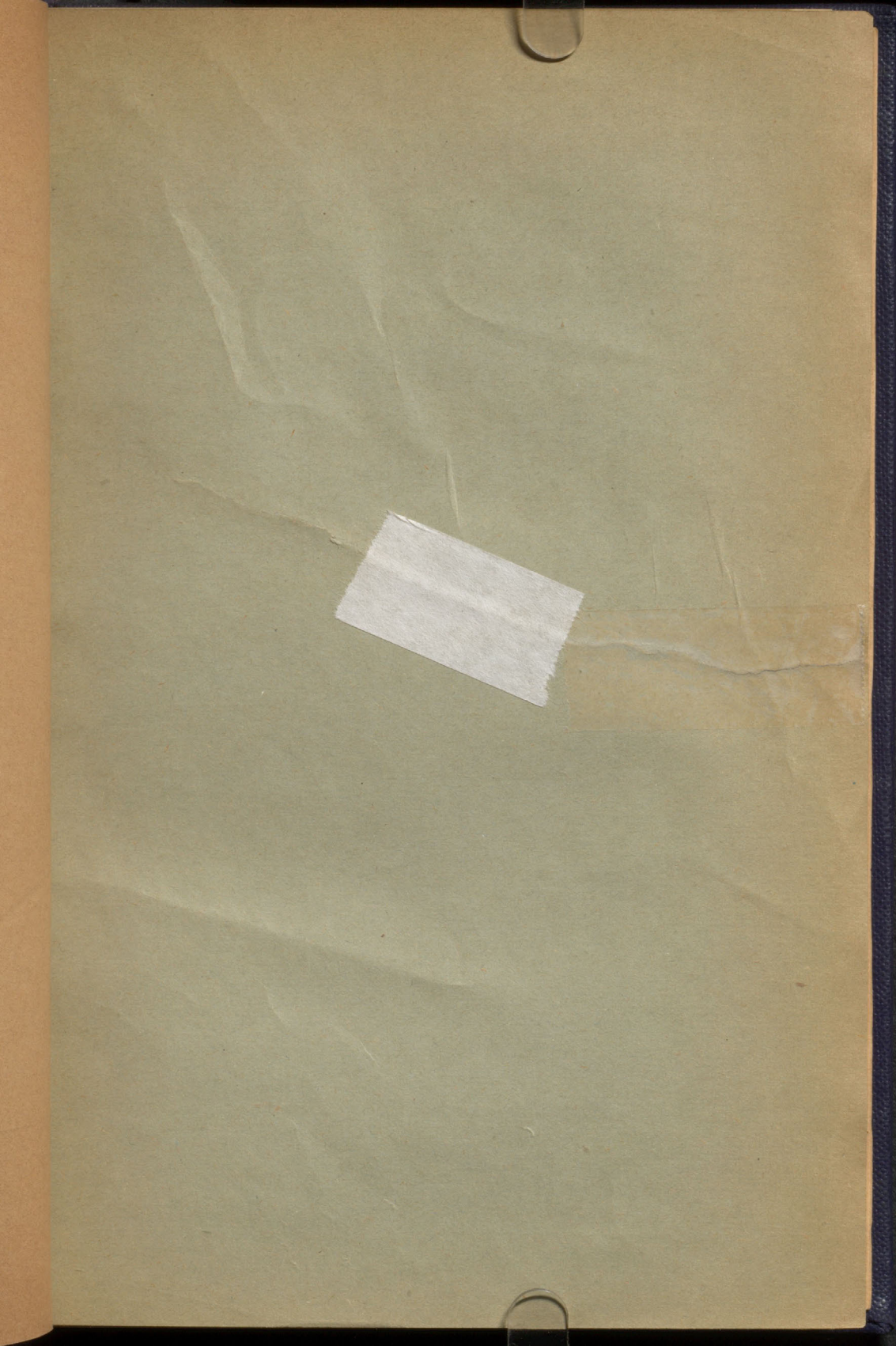
vouent leur intelligence et leur travail aux recherches arides de l'histoire, de provoquer cette découverte. En attendant, c'est un grand honneur pour M. Requin d'avoir allié le nom de Waldfoghel à celui de Gutenberg, d'avoir révélé qu'Avignon fut, comme Strasbourg, l'un des berceaux de l'imprimerie, d'avoir démontré que c'est sur la terre de France, aux bords du Rhône, en même temps que sur les bords du Rhin, qu'eurent lieu les premiers essais d'un art qui affranchit la pensée humaine et transforma le monde.

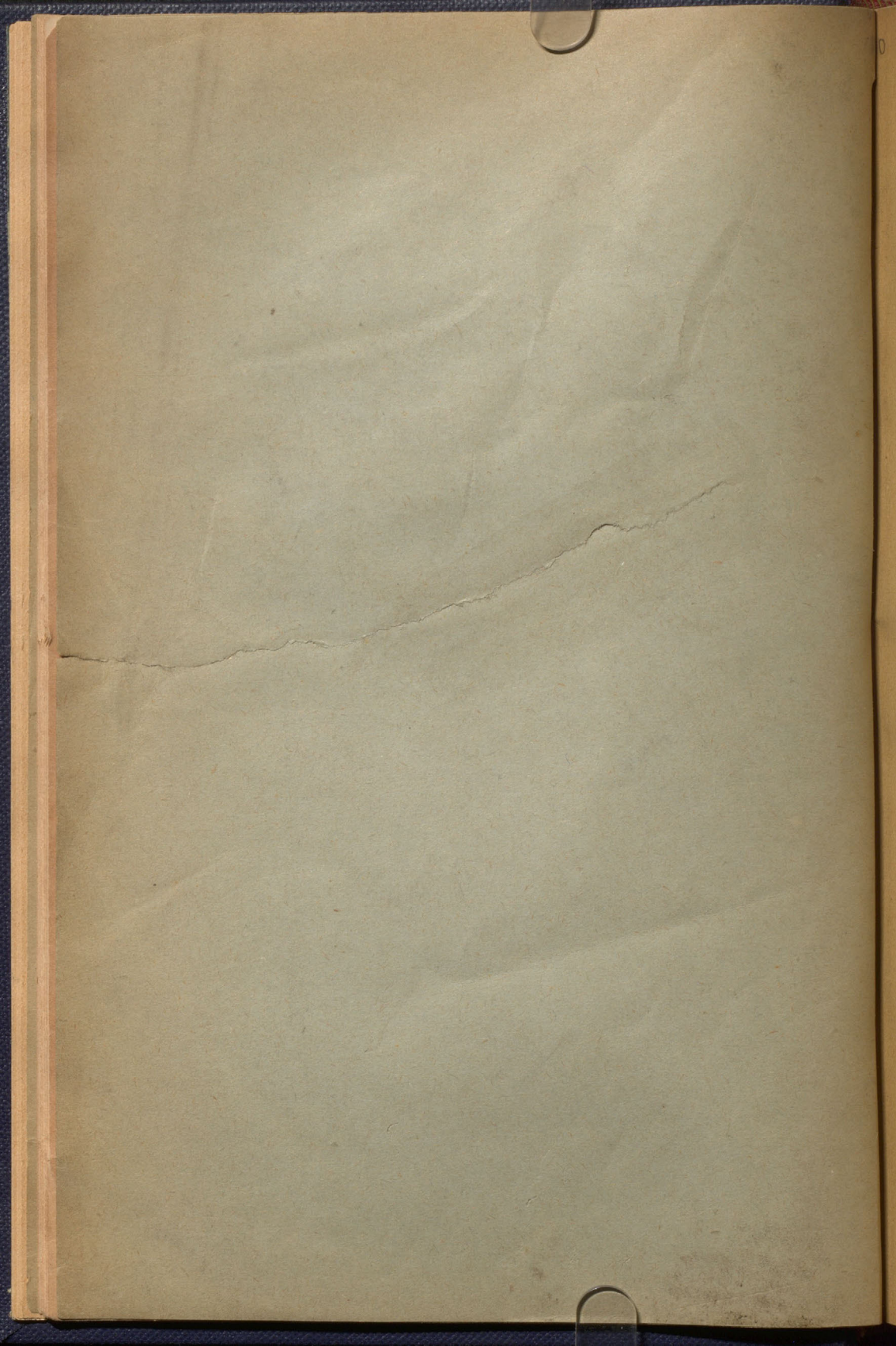
Cette découverte soulève encore une autre question touchant aux sources mêmes de notre histoire; c'est celle de la sauvegarde et de la conservation des minutes des anciens notaires. Il y a là, nous l'avons dit, il y a près de dix ans, une source aussi riche qu'inconnue et négligée de renseignements historiques de la plus grande valeur. Nous l'avons sans cesse répété autour de nous. Nous avons été assez heureux pour être quelquefois entendu et l'événement nous donne aujourd'hui pleinement raison. Si, en effet, trois des précieux registres sur lesquels a travaillé M. Requin, sont aujourd'hui déposés aux archives départementales de Vaucluse, c'est à une mesure de conservation prise, sur nos instances, par un notaire soucieux du sort de ses minutes, que nous le devons. Mais ce n'est là qu'un fait isolé. Il appartient aux sociétés savantes, aux académies, à l'Institut, aux assemblées délibérantes d'émettre des vœux, de provoquer, près des pouvoirs publics, des mesures générales propres à préserver de la destruction certaine qui les menace,

dans un avenir plus ou moins prochain, des trésors historiques dont on ne saurait plus longtemps négliger l'immense intérêt pour notre histoire nationale.









MAIOLI ET SA FAMILLE

A PROPOS D'UN

LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LYON

PAR

AIMÉ VINGTRINIER

Bibliothécaire.



PARIS

LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC & P. CORNUAU)

219, rue Saint-Honoré, au coin de la rue d'Alger.

M. DCCC. XCI

UNIVERSITY OF TORONTO

LIBRARY

100 ST. GEORGE STREET



100

MAIOLI ET SA FAMILLE

LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LYON

MAIOLI ET SA FAMILLE

A PROPOS D'UN

LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LYON

PARIS

EXTRAIT DU BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Publié par la Librairie Techener.

MAIOLI ET SA FAMILLE

A PROPOS D'UN

LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LYON

PAR

AIMÉ VINGTRINIER

Bibliothécaire.



PARIS

LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC & P. CORNAU)

219, rue Saint-Honoré, au coin de la rue d'Alger.

M. DCCC. XCI

MAIOLI ET SA FAMILLE

A PROPOS DE

LIBRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LYON

PAR

ALAIN VINGTRIZIER

ÉDITIONS

ÉDITIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LYON



PARIS

LIBRAIRIE TECHNIQUE

(ANCIENNE COURTES)

215 rue Saint-Jacques, au coin de la rue d'Alsace

M. DCCC. XXI

MAÏOLI ET SA FAMILLE

A PROPOS D'UN LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LYON

Dans ce réveil de la pensée, dans cette immense poussée de l'esprit humain, qu'on a si justement appelée la Renaissance, pas un art qui n'ait pris son élan, pas une science qui n'ait eu son apogée, pas une idée généreuse qui n'ait pris son essor vers des régions jusque-là inconnues ; aussi, à Rome comme à Florence, à Venise comme à Paris, pas un cœur qui ne battit aux nouvelles qu'à chaque instant faisait naître cette époque brillante et fameuse. La boussole avait ouvert les plaines de la mer au navigateur qui, hardiment désormais, pouvait perdre de vue les sables du rivage ; la découverte admirable de l'Amérique avait doublé la surface de cette petite planète où l'homme se trouvait si à l'étroit ; l'imprimerie avait centuplé la somme de nos connaissances et, comme corollaire, l'astronomie nous faisait voir ou deviner cent millions de soleils plus vastes et plus éclatants que le nôtre, éclairant, vivifiant, fécondant un milliard de planètes plus grandes, plus riches et sans doute plus heureuses que le grain de poussière que nous habitons et qui tremblotte imperceptible dans un petit coin de l'espace.

L'orgueil humain, écrasé, anéanti par sa nullité, ne pouvait plus alors que murmurer ces mots découragés :
« O étendue ! O immensité ! »

Il y avait là, en effet, de quoi briser l'esprit le plus robuste et jeter l'âme épouvantée jusque dans les abîmes de la folie.

Y a-t-il, connaît-on mystère plus terrible que l'infini de l'espace, si ce n'est l'infini des temps ?

Notre intelligence peut-elle les comprendre et les contenir ?

Pensez-y et répondez.

Dès les premiers jours, l'architecture, avec ses filles : la sculpture, la peinture, la gravure, l'ornementation, s'était hâtée de donner ces chefs-d'œuvre que les temps modernes n'ont point dépassés. L'ameublement avait suivi ; le confort était né. Partout, chez le seigneur et le manant, suivant sa fortune, la terre battue, les brassées de fleurs et de feuillages avaient été remplacées par des lambris, des parquets, des tapis ; les volets de bois par des vitrages ; les peaux d'ours par des lits ou des divans ; les coffres grossiers et durs, sièges habituels, même dans les châteaux, par des sofas, des canapés, des fauteuils ; partout, le velours et la soie allaient vêtir l'humanité.

Il fallait que tout marchât de pair. Le plus modeste, le plus infime des beaux-arts, la reliure vint à son tour offrir des merveilles de goût et de grâce, et l'imprimé qui venait de naître eut sa parure avec non moins d'éclat et d'orgueil que le manuscrit.

Le missel des princes était encore soigné, mais l'écrit vulgaire ne visait qu'à la solidité. Le bois, la peau grossière couvraient le livre où priait le moine, qu'épelait l'étudiant, que lisait l'érudit, et qu'une chaîne de fer attachait au pupitre pour le protéger contre les indiscrets ou les voleurs. Mais l'in-folio d'alors était si vaste, le livre était si épais, si pesant, que le moine le plus robuste ne pouvait le lire que sur un appui et que le savant pressé, le pèlerin, le voyageur ne pouvaient l'emporter avec eux. Le premier progrès fut donc de diminuer le

format et de lui donner moins de solennité. Le châtelain put, dès lors, en se promenant, lire les contes badins que lui envoyait l'Italie, et l'érudit, l'ouvrage de vulgarisation devenu un compagnon fidèle, commode et charmant.

Les anciens avaient connu la reliure ; quel art ont-ils ignoré ? Demandez-le aux ruines de Ninive, aux temples sacrés du Mexique, de l'Égypte ou de l'Extrême-Orient. Pour venir à des temps plus modernes, les Grecs et les Latins avaient roulé leurs volumes qu'ils enfermaient dans de riches coffrets. Quand ils eurent plié à plat leurs élégants manuscrits, on confia aux orfèvres le soin de les couvrir de feuilles d'or, de plaques bosselées, gaufrées ou repoussées et parfois ornées de perles, de nacre ou de diamants.

Artistes d'instinct et de sentiment, les Arabes, nos précurseurs sur tant de points, déployèrent leur génie d'ornementation sur leurs livres, comme sur les murailles mystérieuses de l'Alcazar et de l'Alhambra. Ils remplacèrent le bois, le cuir et le parchemin par des vélins blancs, fins et légers, ou par ces admirables papiers de riz, de lin ou de coton qu'ils avaient apportés de l'Inde ou qu'ils avaient su créer. Ils utilisèrent tout particulièrement leurs maroquins odorants qu'ils gaufrèrent, qu'ils ciselèrent et qu'ils couvrirent de ces ravissants dessins autorisés par la loi, d'où la figure humaine était bannie, mais dont les arabesques, les fleurs, les feuillages, les entrelacs, les rinceaux si fins, si légers et si purs s'enroulaient, s'entrecroisaient, se poursuivaient avec toute la grâce voluptueuse de l'Orient.

Bientôt l'Italie s'empara de cette industrie de luxe et lui donna le charme et l'élégance que cette terre heureuse imprime à toutes ses productions. Là aussi, comme en Espagne, la peau de truie ou de cerf, les coins de fer, les clous épais, les fermoirs massifs, les chaînes dispa-

rurent. Le velours, la soie, l'ivoire, le vélin, le cordouan, le maroquin, le chagrin, les cuirs orientaux firent leur triomphante apparition, à la grande joie des dames, des seigneurs et des amateurs. Là aussi, le format diminua et se fit léger et coquet. Le gaufrage, les fermoirs ciselés, les crochets en argent doré, les ors sur les plats et sur les tranches, toutes les fantaisies de l'imagination unies à un goût fin et pur ; les filets tracés d'une main ferme sous la conduite d'un œil exercé ; les branchages de fantaisie, les feuillages enlacés et noués par la main des fées ; les fleurs, emblèmes de poésie et d'amour, firent du livre transformé une œuvre d'art que le prince et le gentilhomme étalaient avec orgueil sur les rayons d'une étagère et que la jeune châtelaine portait à la chapelle comme une parure, un bijou, à l'ébahissement des vassaux comme à l'envi des riches bourgeoises à qui leur rang ne permettait pas un luxe pareil.

Les rois, les princes, les dames, la Ville et la Cour se passionnèrent pour cette nouvelle et ravissante manifestation de l'art. Il se trouva aussitôt des artistes pour répondre à de si nobles désirs, et la reliure devint un objet de goût, de mode et surtout de bon ton, qui eut ses adeptes et jusqu'à de fanatiques partisans.

« Les relieurs lyonnais, qui jouissaient, dès les premières années du xv^e siècle, d'une réputation méritée, dit M. Marius Michel, dans un livre devenu classique (1), nous ont laissé beaucoup de modèles. Guidés par Jean de Tournes et Petit-Bernard, l'un des meilleurs graveurs de la Renaissance, ils dépassèrent bien vite les Italiens qu'ils avaient d'abord servilement imités. »

Mais à cette époque bénie que certaines gens appellent arriérée et barbare, la réclame n'était pas une puissance ; elle n'était pas une institution. Les hommes illustres

(1) *La Reliure française* ; Paris, 1881, in-4° planches.

étaient modestes. Les écrivains se cachaient sous des pseudonymes ; les peintres dédaignaient de signer leurs fresques ou leurs toiles, et on ne connaît pas mieux les artistes à qui on doit tant de reliures enchanteresses que ceux qui ont érigé, sur tous les points de l'Europe, ces cathédrales gigantesques, aux portails historiés, aux flèches légères qui montent dans les nues et font aujourd'hui l'admiration en même temps que le désespoir des connaisseurs.

Après les reliures italiennes si merveilleuses et les reliures lyonnaises, sur lesquelles nous avons si peu de détails et dont nous ne connaissons pas les auteurs, on eut, en France, ou du moins on connaît un peu mieux Geoffroy Tory, libraire, graveur, et sans doute aussi relieur, Ève père et fils, le Gascon, Dusseuil ; à leur suite, une révolution se fit. L'architecture, les colonnes, les portiques, les lignes droites ou courbes, les entrelacs et les rinceaux cédèrent la place aux fleurettes et aux feuillages. Les reliures à la *Fanfare* parurent et firent école. François I^{er}, Henri II, Catherine de Médicis, Diane de Poitiers s'illustrèrent par les collections ravissantes qu'ils surent assembler ou créer. L'art sérieux était devenu joli, mais c'était encore du grand art. Il devint riche sous Louis XIV, futile et rococo sous Louis XV, lourd et froid avec Napoléon et les règnes suivants, malgré les vains efforts de quelques hommes qui croyaient naïvement que la main peut remplacer l'esprit.

Vint un temps même où il y eut comme une éclipse du génie français. Mais, dans notre pays privilégié, ces instants d'obscurité ne durent pas.

Une réaction se fit ; une nouvelle école se créa ; le goût public s'affina et on vit paraître Bauzonnet, le vieux maître, Trautz, son gendre et son rival, Niédree, Duru, Capé, Kœhler, pour les veaux fauves, et, de nos jours, Marius Michel, qui, non content d'égaliser les plus

illustres, a pris la plume et, en donnant l'exemple en même temps que les préceptes, a fait si magistralement l'histoire de son art.

Malheureusement, le truc est survenu, le pastiche s'en est mêlé ; la cohue ardente s'est précipitée à la suite des maîtres et a cru pouvoir les imiter. Or, on le sait, le génie ne s'imité pas : on a beau copier, pasticher ; l'imagination manque, le cœur fait défaut ; la main trahit l'effort, et la copie ne trompe que la foule, souvent si dénuée de connaisseurs. Il n'en est pas moins vrai, qu'à notre époque surtout, il n'est pas un atelier de reliure qui ne vous propose et ne vous fasse du Grolier, du Henri II, du Mazarin ; comme il n'est pas de cabinet d'architecture où on ne vous crée immédiatement des monuments de tous les âges, de tous les styles et de tous les pays : villas italiennes, cottages anglais, temples chinois, châteaux byzantins, ogivaux ou Renaissance, églises, cathédrales ou chapelles des XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e siècles, ressemblance garantie et à juste prix.

On étonnerait bien leurs auteurs si on leur disait qu'ils ne font pas de l'art.

Illusions naïves !

L'art véritable, l'art immortel et sacré demeure plus haut que cela.

Cette introduction hasardée, sur la reliure ; ces préliminaires établis ; cette esquisse faite, à main levée, sans ombres ni détails, qu'il me soit permis de m'occuper de deux hommes que la bibliophilie et surtout la reliure ont rendus célèbres et qui ont brillé de manière à éclipser leurs contemporains et leurs rivaux, l'un comme un astre splendide qui a parcouru harmonieusement son orbite et dont on a pu suivre à toute heure la route et les mouvements ; l'autre qui, pareillement, a illuminé le ciel, mais comme un météore fugitif, dont on n'a su ni d'où il venait, ni où il est allé.

Leurs deux noms sont liés, ils vont de compagnie ; qui dit l'un dit l'autre : on a nommé Grolier et Maïoli.

Rien ne nous est caché de la vie de Grolier. Né à Lyon en 1479, il fut trésorier général de l'armée française dans le Milanais, ambassadeur de François I^{er} à Rome, protecteur des hommes de lettres de son temps, ami des arts et connaisseur. Il fut généreux, quoique riche ; aimé quoique puissant, et mourut tranquille dans son lit, à quatre-vingt-quatre ans, le 22 octobre 1565, à Paris, entouré d'amis, sincèrement pleuré, honoré et, par conséquent, mille fois plus heureux que certains de ses collègues à qui des courtisans dissipateurs et corrompus, pesant sur la justice, arrachèrent l'honneur avant de les envoyer à l'échafaud, sans que l'histoire ait dit si une mort violente leur avait été appliquée à cause de crimes plus ou moins établis, plus ou moins prouvés, ou tout simplement à cause de leur luxe et de leur richesse.

Beaucoup de dessous de cartes restent voilés ; la vérité se fait connaître quelquefois, mais pas toujours. Malgré sa fortune, qui a dû faire des envieux, Grolier, chose admirable, n'a eu à se plaindre ni de ses contemporains, ni de la postérité.

Notre compatriote a eu des historiens. L'étude savante et vraie de M. Leroux de Lincy, son complément par M. de Cazenove, les travaux incessants des bibliophiles, des érudits, des critiques et des commentateurs ont porté la lumière sur les moindres actes de sa vie et ont entouré son nom d'une auréole égale à celle de nos plus éminents écrivains, quoiqu'il n'ait jamais rien écrit.

M. Monfalcon a cru que, dans sa splendide collection, (1) M. Coste n'avait jamais possédé que dix Grolier. Ce serait déjà beaucoup, les plus belles bibliothèques publiques de France n'en possédant pas autant et la

(1) *Nouveau Spon*, Lyon, 1856, in-8, page 79.

bibliothèque de la ville de Lyon n'en pouvant offrir que quatre ou cinq.

Le célèbre bibliophile lyonnais croyait être riche d'une quinzaine.

Où est la vérité ?

On sait que M. Coste était un fin lettré, un érudit et un connaisseur.

Toutes ses facultés s'étaient concentrées sur ses livres et on sait qu'il avait autant de fierté que de bonne foi.

Entre le bibliothécaire et le bibliophile, je crois donc que la question reste entière et qu'elle ne sera pas tranchée de longtemps.

Mais si M. Monfalcon ne passait que dix Grolier à M. Coste au lieu de quinze, il me semble qu'il était tout aussi loin de la vérité lorsque lui, conservateur de la Bibliothèque de la ville, ayant tous ces volumes sous la main, il croyait n'en avoir que quatre dans ses collections.

Il admettait :

1° *PII PONT. MAX. decadum Blondi Epitome*. Basileæ, 1533, in-fol.

2° *POLYBII HISTORIARUM libri quinque*. Venetiis, 1521, petit in-8°.

3° *Praemio della seconda parte delle vite...* Sans titre, sans lieu ni date. Petit in-4°, 552 pages.

4° Enfin, un magnifique *CÆLIUS RHODIGINUS*. Venetiis, in ædibus Aldi et Andreae soceri, mense februario M. D. XVI in-4°.

Tous ces ouvrages portant la signature autographe ou la devise de Grolier.

Je déclare cette liste inexacte.

Outre un Grolier authentique, inattaquable, dont je parlerai plus tard, la Bibliothèque pourrait, son devoir serait de se parer de trois autres volumes qui ne me paraissent pas douteux, surtout les deux tomes in-folio de la *Bible* de Robert Estienne :

BIBLIA. Hebraea, chaldaea, graeca et latina nomina Virorum, mulierum, populorum, idolorum, vrbiū, fluuiorum, montium, cœterorumque locorum quae in Bibliis leguntur, restituta, cum latina interpretatione.

Grande vignette gravée, marque et devise de Robert Estienne : Un philosophe debout, en robe et pieds nus, la main droite tendue vers un olivier nouvellement greffé, dont les branches coupées tombent à terre, et prononçant ces paroles : « *Noli altum sapere.* »

Parisiis, ex officina Roberti Stephani, typographi Regii, M. D. XL.

CUM PRIVILEGIO REGIS.

Belle et magistrale impression.

Grandes marges, titres courants en petites capitales, cinquante-cinq lignes à la page, corps douze, capitales ornées; glose en manchettes, index à trois colonnes.

Quatre parties en deux volumes; chacune d'elles avec la vignette de Robert Estienne.

Couverture Grolier, veau brun, petites dentelles, filets, grandes dentelles, filets, encadrement de cinq filets droits, deux gaufrés et trois dorés, coins arrondis ouverts en demi lune, entourant, aux quatre angles, quatre fleurons; autre encadrement, composé de cinq filets droits, deux gaufrés et trois dorés entourant un losange de cinq filets, deux gaufrés et trois dorés. Au centre, quatre entrelacs arrondis, entourant un bouquet de quatre fleurons.

Splendide dessin, du goût le plus pur, digne des plus beaux Grolier; tranches dorées.

Le nom de notre compatriote ne se voit nulle part, ni dans le texte ni sur le superbe vêtement, mais, son génie s'y retrouve partout tout entier.

Les entrelacs, les compartiments, les feuillages qui courent dans le rectangle des plats et qui se groupent au centre de la composition; les filets droits, poussés d'une main si ferme et si sûre, la courbe élégante et fine des

quatre angles, n'ont pu être créés que par les ouvriers de Grolier, par son inspiration, sous ses yeux peut-être, pour lui sans doute, et M. Renard, l'illustre bibliophile que Lyon regrette, n'hésitait pas à déclarer que ces deux magnifiques volumes avaient appartenu au Trésorier de France, que ces deux reliures sont les plus beaux spécimens d'une école inimitable; il les estimait vingt mille francs et déclarait n'avoir jamais vu qu'un volume qui pût leur être comparé.

A propos des *Heures* manuscrites données par Marie, veuve de Louis XII, à son frère le roi d'Angleterre, petit bijou que j'avais décrit naguère, dans ma brochure : *Les deux Bancel* (1), un illustre statuaire lyonnais (2) s'étonnait qu'il ne se formât pas des pèlerinages, des processions pour venir admirer les peintures de ce manuscrit : *Noël, David, Job, la Présentation, le Jardin des Oliviers*, vingt pages sublimes dignes des plus beaux temps de l'Italie et surtout les adorables soubassements représentant des enfants, de ravissants petits génies ailés, pareils à ceux de Brou, et certainement, comme eux, de la main de Jean Perréal. A mon tour, je m'extasie de voir que non-seulement la *Bible* de Robert Estienne dort dans un si profond oubli, mais que les savants bibliothécaires, mes prédécesseurs, n'aient jamais signalé, dans leurs ouvrages pas plus que sur nos catalogues, quelle admirable reliure la recouvre et la classe parmi les chefs-d'œuvre de l'art.

Ouvrez nos catalogues, article : *BIBLIA*.

Le numéro 5289 porte simplement :

« Eadem, Parisiis, R. Stephanum, 1540; quatre parties en deux volumes, in-folio, grand papier, v., tr. d. »

Et c'est tout ! Un homme de peine, un copiste ignorant, qui n'eût ni aimé ni connu les livres n'eût pas décrit ces volumes autrement.

(1) *Les deux Bancel*. Lyon, Palud, 1891, in-8.

(2) M. de Gravillon.

Quelques personnes attribuent aussi une certaine valeur, c'est-à-dire une semblable origine à un petit in-4° portant le numéro 25765 : *Annales de Foix*, par Guillaume de la Perrière. Toulouse, 1539, veau brun.

Mais le nom de Grolier ne s'y trouve pas davantage. Devise et nom sont absents.

Le trésorier de France est une des gloires de Lyon, et, quoique ce ne soit pas lui qui ait donné son nom célèbre à la petite place des bords du Rhône qui fait face au palais des Facultés, la place Grolier, dans tous les esprits, éveillera plutôt le souvenir de l'ami de François I^{er}, que celui du riche propriétaire, son descendant, dont les terrains furent englobés dans l'*entreprise Perrache*, spéculation qui, au siècle dernier, donnait à la ville un nouveau et bruyant quartier.

Comment expliquer le sort si différent de deux bibliophiles qui eurent tant de points de ressemblance, tant d'affinités ; de deux hommes riches, haut placés, ayant mêmes goûts, même tendance, même but ; la gloire de l'un, l'obscurité de l'autre ; la publicité qui a entouré la carrière de Grolier ; l'oubli implacable qui a frappé Maioli ?

De celui-ci, rien.

Son nom brille dans toutes les ventes ; il est à chaque page des livres qui s'occupent de reliure ; les documents sur sa personne, sa naissance, sa patrie, sa vie, sa mort ne se trouvent nulle part.

Le Bibliophile Jacob, dans ses *Curiosités de l'histoire des Arts* (1) ne parle de lui qu'en passant. Il ne lui accorde que deux ou trois lignes ; juste assez pour commettre une ou deux erreurs.

Il est question du xvi^e siècle, époque par excellence, pensions-nous, des belles reliures et des amateurs passionnés.

(1) Paris, 1858, in-12.

En première ligne, naturellement, notre auteur cite Grolhier ; puis il ajoute :

« L'art de la reliure n'avait qu'un petit nombre d'adeptes et de protecteurs : En Italie, le pape Paul V et Maïoli. Ce bibliophile, pour imiter les reliures et la devise de Grolhier *(sic)* faisait graver sur ses livres : *To. Maioli et Amicorum. Ingratis servire nephas* ; en Espagne, le cardinal de Granvelle ; en Belgique, Marc Laurin, de Bruges, et Roger Bathis, de Bruxelles ; qui avaient adopté, l'un et l'autre, la devise de Grolhier. »

Ainsi, c'est Maïoli qui a pris la devise de Grolhier ? J'avais lu le contraire.

D'après le savant écrivain, on n'aurait eu, en Europe, outre Grolhier, que deux amateurs, en Italie ; un en Espagne, et deux en Belgique.

C'est un bien petit nombre ! surtout, quand on voit quelles gens étaient à la tête du mouvement !

Il m'avait semblé, au contraire, qu'à cette époque d'enthousiasme et d'ardeur, d'ébullition et de vie, adeptes, amateurs, et connaisseurs fourmillaient dans toutes les classes de la Société et que les rois, les princes, les dames et les seigneurs étaient, comme le pape et les cardinaux, passionnés pour ce nouvel art.

Voici l'avis d'un bibliophile plus moderne, d'un jeune, M. Gaston Brunet, qui écrit sous le pseudonyme de Philomneste junior (1) :

« En 1883, M. Bernard Quaritch, un des principaux libraires de Londres, fit un catalogue de vente de 973 numéros.

« Un Grolhier, *Lactantii Firminiani de divinis institutionibus adversus gentos*, sub anno Dni M.CCCCLXV, in venerabili monasterio sublacensi (*subiacensi* ?), c'est le premier livre imprimé en Italie avec une date, portait

(1) *La Bibliomanie en 1883*, Bordeaux, 1884, in-8.

l'inscription habituelle : *Jo. Grolierii et Amicorum*. Il était coté 600 livres st. 15,150 francs.

« Un bibliophile italien, contemporain de Grolier, moins célèbre que le trésorier de François I^{er}, mais tenant toutefois un rang fort distingué, il vivait de 1500 à 1550, ne nous est connu que par les reliures de ses livres, chefs-d'œuvre d'élégance et de goût, que les amateurs couvrent de billets de banque.

« Tout comme Grolier, il mettait sur ses livres : *To. Maioli et Amicorum*.... Un *Orlando furioso* (Venetia), Nicolas Zopino, 1524, était évalué 395 livres st., 9,925 francs.

« Un autre bibliophile italien fut le Génois Mecenati Canevari. Sur ses livres est un médaillon représentant Apollon conduisant un chariot d'or sur des flots verts et se dirigeant vers un rocher qui porte Pégase. »

Deux choses à prendre dans ce récit :

Le Bibliophile Jacob n'avait pas cité tous les amateurs italiens.

On voit de quelle haute estime les livres de Maioli jouissent chez les collectionneurs.

A propos de Maioli que je voulais faire connaître, je me suis étendu, trop longuement peut-être, sur Grolier, qui n'était pas en cause, que le monde érudit apprécie, sur qui je n'ai rien avancé de nouveau, et j'ai à peine prononcé le nom de son rival, sur lequel on ne sait rien et sur qui même quelques écrivains ont égaré l'opinion. Ainsi le fameux Dibdin, dans ses ouvrages si précieux pour la bibliographie, le donne comme un relieur, et un érudit lyonnais, profondément versé dans la connaissance des livres, a commis dernièrement la même erreur, en avançant que le duc d'Aumale avait acquis, à la vente Bergeret, au prix de 4,600 francs, un ouvrage : *Roma Triumphans*, uniquement parce qu'il avait été relié par Maioli.

Protestons vite. Ce dernier était un riche amateur, un habile collectionneur, comme Grolier, de Thou, la belle Diane, Henri II, Mazarin ou M^{me} de Pompadour, mais il n'opérait pas lui-même, il ne travaillait pas de ses doigts, il n'était pas ouvrier, comme le furent les deux Ève, le Gascon, Duseuil et probablement le graveur Geoffroy Tory.

D'autres ont fait honneur à Grolier de sa devise généreuse et ont cru que Maïoli la lui avait empruntée ; on discute, mais il est à présumer que c'est le contraire qui a eu lieu.

Maintenant si on sait ce qu'il n'était pas, qui nous dira ce qu'il était ?

Si j'ai fait faire un pas à la question c'est si peu de chose que je n'ose m'en glorifier.

Cependant, j'ai trouvé une voie et si j'offre au public le fruit de mes recherches, c'est dans l'espoir qu'un autre sera plus heureux et qu'il ira plus loin que moi.

Brunet, cite un Laurent Maïolus, auteur d'un ouvrage de médecine imprimé à Venise, en 1497, in-4, et il ajoute :

« Il ne faut pas confondre, comme l'a fait M. Renouard, ce Laurent Maïoli, mort en 1501, avec un Thomas Maïoli, contemporain de Grolier et qui, de même que ce célèbre bibliophile, a laissé des livres magnifiquement reliés et où il avait fait inscrire, sur un des côtés de la couverture, le titre de l'ouvrage, avec ces mots au bas : « *Tho. Maioli et amicorum.* » et, sur l'autre sa devise : « *inimici mei mea mihi non me mihi.* »

Où bien celle-ci : « *Ingratis servire nephas.* »

« Nous en possédons un, ajoute fièrement Brunet, qui a aussi appartenu à Grolier et sur le titre duquel ce grand amateur a écrit, de sa main, sa devise ordinaire :

« *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.* »

« Ce Maïoli vivait encore en 1549, ainsi que nous le prouve un volume sous cette date, avec son nom. »

Ainsi, trésor précieux, richesse dont il se félicitait, Brunet a possédé un ouvrage qui a authentiquement appartenu à nos deux célébrités.

On ne connaissait, jusqu'ici, qu'un volume, un seul volume, un unique volume qui ait eu ce brillant honneur.

Un autre Maïolus, Maïoli ou Maïole est auteur d'une compilation qui eut le plus grand succès :

Les jours caniculaires, c'est-à-dire vingt-trois excellents discours des choses naturelles et surnaturelles..., par Simon Maïole, d'Asti, évêque de Valtour... Paris, Fouet, 1609, in-4, trois vol.

Ne serait-ce point un parent du nôtre ?

« Venise était peut-être alors le plus grand marché de l'Europe, dit M. Octave Uzanne, dans son beau volume sur l'art qui nous occupe (1) et il n'est point étonnant que ses ateliers de reliure y aient pris une importance de premier ordre... » Mais, « sauf le nom de *Vicenti filius*, relieur estampeur, on ne connaît pas le nom des ouvriers émérites de ce temps. Aucun des maîtres de style qui s'entendirent si bien à rompre l'austérité de la ligne par des rinceaux élégants, ou des lacs de feuillages et de fleurs, aucun de ces mosaïstes n'a légué le moindre document biographique à la postérité. Il n'en est pas de même des bibliophiles qui stimulèrent cette grande école de reliure et, outre le fameux Thomas Maïoli, l'histoire des amateurs de livres compte encore les noms du cardinal Bonelli, du doge Cigogna et surtout celui du Génois Démétrio Canevari, médecin d'Urbain VII... Cependant, les exemplaires provenant de Thomas Maïoli sont encore les plus recherchés.

« Quel était ce Maïoli ? où et quand vivait-il au juste ? se demande M. Fournier ; c'est ce qu'on ne sait aucunement. On pourrait affirmer néanmoins que Maïoli vivait

(1) *La reliure moderne*, Paris, 1887, in-8, fig.

de 1510 à 1560. Il aimait les livres ; il en avait d'admirables ; cela suffit.

« ... Les reliures de Thomassont la perfection de l'art, » ajoute notre écrivain... Ceux-ci « portent souvent une devise, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre. La phrase assez énigmatique, mais d'autant mieux dans l'esprit du temps : « *Inimici mea Michi non me Michi* », en est la forme la plus ordinaire.

« Quelquefois, elle se varie ainsi : « *Ingratis servire nephas*, » formule bien digne d'un amateur éclairé.

« Les livres de Maïoli sont très variés de décoration ; le plus souvent, l'ingénieux agencement des ornements d'un style italiano-arabe, se détache en listels de cuir blanc, sur un fond brun foncé. Au milieu, est réservé, en forme de médaillon, un grand compartiment pour recevoir le titre, tandis qu'au bas, on lit, selon la formule hospitalière des nobles bibliothèques de la Renaissance : « *To. Maïoli et amicorum* » devise que Grolier, chez nous, rendit à jamais fameuse. »

La Bibliothèque de Lyon n'est pas riche en reliures Maïoli ; on dirait que les jésuites et les oratoriens qui l'ont créée ; que les ordres religieux dont les livres sont venus, en 1792, augmenter nos richesses ; que les bibliothécaires mes prédécesseurs qui disposaient de leurs fonds sans contrôle, n'ont pas tenu à posséder, acquérir ou conserver un souvenir de l'illustre bibliophile. Quelques volumes portent une imitation, parfois très réussie, du genre qu'il avait adopté ; on peut penser que les entrelacs, les filets, les nœuds d'entrelacs, les plaques de certains veaux bruns ou fauves ont été inspirés par lui, peut-être même tracés ou gaufrés sous ses yeux. Nous ne citerons que les ŒUVRES DE CLÉMENT MAROT, de Cahors, vallet de chambre du Roy ; plus amples et en meilleur ordre que paravant. A Lyon, à l'enseigne du Rocher, 1545, in-12.

Sur le frontispice, vignette représentant un rocher assailli par les vents et, autour, ces mots : *Adversis Constantia durat.*

Au colophon : FIN. Imprimé à Lyon.

Genre Maïoli, veau fauve, admirable dessin, listels, entrelacs droits entourant un nœud d'entrelacs, avec petits fleurons. Tranches dorées, ciselées.

Reliure probablement exécutée à Lyon et faisant honneur à notre ville.

Mais pourquoi ce long travail ?

Pourquoi nommer Maïoli puisqu'on ne sait absolument rien de lui ?

Pourquoi m'occuper de ce bibliophile puisque la ville ne possède rien des richesses qui ont fait sa réputation et sa gloire ?

Parce que mes études n'ont pas toutes été vaines.

Parce que mes recherches n'ont pas été complètement inutiles.

Parce que, si je n'ai pas découvert beaucoup, j'en ai trouvé assez pour en être comblé de joie.

J'ai arraché à la poussière, j'ai mis au jour un des volumes les plus précieux de Maïoli.

Si je n'ai pas levé le voile qui couvre la personnalité de l'éminent bibliophile, j'ai mis la main sur sa famille et sur son pays.

J'ai donc bien mérité des érudits, et de tous ceux qui étudient les livres avec passion.

Quand on n'a rien, un commencement c'est beaucoup.

A d'autres à faire plus et mieux.

Un jour de bonheur, en furetant sur les rayons oubliés ; en cherchant des reliures précieuses, des le Gascon, des Duseuil, des reliures à la *Fanfare* ou à l'*Éventail*, je tirai à moi, j'ouvris et j'admirai, tout tremblant, tout palpitant, un volume simple, modeste, sans ornements, un livre qui, au premier coup d'œil, n'avait rien pour attirer les re-

gards, et dont le catalogue ne m'avait pas dit la valeur ; une édition, rare sans doute, belle, mais étrangère à mes recherches et à mes désirs. Je n'en demeurai pas moins muet de surprise. La couverture portait le nom de Maïoli.

Je cours à la fin. Au bas du colophon, je vois, je lis un autographe connu : Le nom et la devise de Grolier.

Ce trésor, ce petit in-4, sans apparence, avait eu l'insigne honneur, l'heureuse chance, l'unique, ou presque unique bonheur d'avoir appartenu à nos deux plus célèbres bibliophiles, à Maïoli et à Grolier.

Comment ? la bibliothèque avait un Maïoli ? un authentique, un vrai ? Elle était fière de posséder quatre Grolier signés, mais elle n'avait que des imitations de son illustre rival. Un Maïoli incontestable et incontesté lui manquait. Lacune profonde !

Le vide était comblé. Non seulement, j'en avais trouvé un, mais j'avais découvert un cinquième Grolier.

Comment avait-il échappé à mes prédécesseurs ?

L'un d'eux, tout à d'autres travaux, ne s'était jamais occupé de nos livres ; mais M. Monfalcon passait pour avoir tout vu et tout connu. Servi par une mémoire spéciale, d'une imperturbable fidélité, M. Péricaud les avait tous étudiés. M. Janon les avait tous timbrés, maniés, rangés et catalogués. M. Delandine qui, le premier, les avait triés, en avait écrit l'histoire ; MM. Tabard et Brun qui, de l'an IV à 1803, avaient esquissé un premier classement d'après les ordres clairs et précis du représentant Poullain-Grandprey, avaient reçu et déballé les caisses, les sacs et les paniers apportés des couvents voisins et empilé, à côté des livres des jésuites et des oratoriens, les ouvrages saisis par la Nation. Comment aucun de ces Messieurs n'avait-il vu les noms éblouissants que j'avais là, sous mes yeux ?

Qui donc avait timbré ce volume ?

— Qui lui avait donné son numéro 10349 ?

Dans tous les cas, il venait du dehors et n'avait jamais appartenu aux maîtres du Collège de la Trinité. Leur marque ne s'y trouvait pas.

D'où venait-il alors ?

Impardonnable mutisme du catalogue ; le répertoire qui devait nous guider, nous éclairer, n'en disait rien.

Revenons à ses premiers possesseurs.

Avoir été la propriété successive de ces deux hommes d'élite avait été une rare et insigne faveur, avais-je dit.

Ce n'était pas seulement mon avis, c'était aussi l'opinion des chefs de la science.

Brunet n'avait indiqué qu'un seul volume dans cette condition, le sien.

A la Bibliothèque Nationale, on n'en connaissait pas d'autre.

Brunet, en le signalant comme une rareté, ne nous en avait pas donné le titre.

M. Thierry-Poux, le savant et bienveillant conservateur de la Bibliothèque Nationale, a bien voulu combler cette lacune.

Le livre cité dans le *Manuel du libraire* est :

« *I Sacri Psalmi di David*, trad. per Antonio Brucioni, Venezia, 1534, in-4, mar. vert, compartiments, tr. dorées. »

« Ce volume, relié pour Maioli, porte son nom et sa devise :

« **THO. MAIOLI ET AMICORUM.**

« *Inimici mei mea michi, non me michi.*

« Il a aussi appartenu à Grolier qui a écrit sur le titre :

« *Custodit Dominus omnes diligentes se.*

« *Et omnes impios disperdit.*

« Et plus bas :

« *Portio mea sit in terra viventium.*

« Vendu seulement 1.020 francs, à la vente Brunet, le jeudi 23 avril 1863. »

Ce volume atteindrait un prix plus élevé aujourd'hui.

Ainsi, comme Brunet, M. Thierry-Poux ne connaissait, en Europe, qu'un seul volume portant à la fois les deux noms glorieux de Maïoli et de Grolier. Ne me sera-t-il pas permis de m'enorgueillir d'en avoir trouvé un second ?

Voici la description détaillée, exacte et précise de celui qui appartient à notre ville. Que mes lecteurs non bibliophiles me pardonnent mon aridité.

Premier plat de la couverture :

M. T. CICERONIS

Officia

Laelivs

Cato

Paradoxa

etc.

Plus bas :

Tho. Maïoli et
amicorvm.

Second plat :

inimici mei mea

Michi non me

Michi.

Veau brun, trois filets très simples, dont deux gaufrés ; celui du milieu doré ; tranches dorées, dos orné, sans nervures, petit in-4

Frontispice :

MARCI TVLLII
CICERONIS

Officia	De Senectute &
de Amicitia	Somnium Scipionis
de Senectute	Etiam ex THEODORI
Paradoxa	GAZAE uersione
Somnium Scipionis	

Omnia denuo uigilantiori cura recognita ,
Per DES. ERASMVVM Rot. et CONRA //
dVM Godenium, deprehensis ac restitutis
aliquot locis , non cuilibet obuiis

Fro ben

Représentation
d'un
bâton de paix

Basileæ, in officina Frobeniana

an. M. D. XXVIII

Au-dessous de la seconde ligne, le sceau du Collège national : « *Ex biblioth. Pub. Colleg. lugdun.* »

De l'autre côté du bâton, le sceau adopté sous la Restauration : les armes de la ville, avec le lion armé d'une épée, et, en chef, les fleurs de lis.

A la page 3, préface d'Erasme :

« *ERASMUS RO || TERODAMUS ORNATISSIMO ||
Jacobo tutori inclytæ ciuitatis ant || uerpiensis Pensiona-
rio, S. D.* »

Vignette coloriée encadrant la page des quatre côtés et composée de feuillages accompagnés, à la plinthe, d'enfants et d'animaux sauvages. Lettre majuscule dorée, dans un encadrement orné et colorié, avec portrait.

A la page 7, fin de la préface :

« *Superest, ut quemadmodum mihi in hoc labore uersanti tutor semper ab oculos uersabatur, ita tibi cum haec leges, Erasmus in mentem ueniat, tui cum primis et amans et studiosus. Beneuale. Louanii (Louvain), quarto Idus septembres (sic) anno M.D.XIX.* »

Page 8 : « *VOCES ALIQVOT ANNOTATAE EX Officiis M. Tullii, per Erasmus Roterodamum ex praefatum.* »

Page 40 : « *Bene uale. Lutetiae, quarto calendas Maías, anno MCCCXCVIII.* »

Après cette page 40, nous recommençons une nouvelle pagination.

Page 1 : « *MARCI TVLLII Ciceronis officiorum liber primus ad Marcum filium.* »

« *Argumentum per Erasmus Roterodamum.* »

Grande capitale dorée, dans un encadrement orné et colorié, représentant un combat. Signature A.

Petites lettres capitales ornées et coloriées.

Page 168 : « *MARCI TVLLII Ciceronis Laelius, sive de amicitia dialogus, ad T. Pomponium Atticum praefatio.* »

Capitale dorée, ornée et coloriée.

Page 211 : « *MARCI TVLLII Ciceronis Cato Maior, seu de Senectute, ad Titum Pomponium Atticum Praefatio.* »

Capitale dorée, ornée et coloriée.

Page 249 : « *MARCI TVLLII Ciceronis Paradoxa, ad Marcum Brutum.* »

Capitale dorée, ornée et coloriée.

Page 269 : « *MARCI TVLLII Ciceronis de Somno Scipionis. Ex libro de Repub. Sexto.* »

Capitale dorée, ornée et coloriée.

Page 278 : « A la fin : MARCI TVLLII CICERONIS, || de somnio Scipionis finis. »

Page 279 : « ERASMVS ROTERODAMUS. »

Page en italique, expliquant le cours et l'harmonie des astres.

La page suivante est une planche gravée, donnant le nom, la position et la marche des planètes autour de la terre. Le mouvement des sphères produit huit tons, et non pas sept comme les anciens le croyaient.

Page 279 bis : « Markou Tyllioy Kikerónos Romaioy Katon é perigerós. »

Vignette coloriée entourant la page. Capitale dorée, d'un goût charmant, dans un encadrement orné et colorié.

Le Caton ou de la Vieillesse, par Marcus Tullius Ciceron.

Page 324 et dernière. Au colophon : « Basileae apud joannem HERVAGIVM et Hieronimvm Frobenivm. Anno M. D. XVIII. »

Et au-dessous, de la main et de l'écriture de Grolier : « Jo. Grolierii Lugdunē et amicorum. »

La page 326, non paginée, porte, dans un cartouche de style allemand, la marque du libraire Froben : « Un bâton de paix, tenu par deux mains, surmonté d'une colombe, symbole de l'innocence, et entortillé de deux serpents, symbole de la prudence, dont les têtes couronnées viennent former encadrement à la colombe. » — Delalain. *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires*. Paris, 1888, in-4.

Caractères corps 12, ouverts, vingt-sept lignes à la page, outre le titre courant, imprimé en petites capitales ; quarante-cinq lettres à la ligne ; notes marginales en italiques ; les titres de chapitre en majuscules dorées.

De la page 31 à la page 229, on lit, en marge, vingt notes manuscrites, peut-être de la main de Maïoli, peut-

être de celle de Grôlier. L'écriture calme et posée de ces notes ressemble énormément à celle du trésorier général.

Mais, ce précieux volume entre mes mains, j'étais fort embarrassé pour comprendre ou deviner le sens de la devise de Maïoli : « *Inimici mei mea Michi, non me Michi.* »

Devise aussi obscure que possible et telles que les aimaient les dames et les seigneurs du Moyen-Age. Les plus connus et les plus simples : *F. e. r. t* ; *Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien* ; *Fortune, infortune, fort une* ne semblent-elles pas calquées sur le modèle des casse-têtes chinois, rois du genre ?

Eh bien ! mon embarras n'a pas été de longue durée.

Que faire, en effet, en présence du sphinx quand on n'est pas Œdipe ?

Ma voie était tracée ; j'ai avoué mon ignorance et j'ai appelé les savants à mon secours.

Je consultai aussitôt les lecteurs de la bibliothèque ; le journal si utile et si bienveillant : *L'Intermédiaire des savants et des curieux* et, en premier lieu, mon illustre collègue de la Bibliothèque Nationale, qui, bien vite, me répondit :

« MON CHER COLLÈGUE,

« On ne sait absolument rien de la vie de Thomas Maïoli. Son nom serait complètement inconnu sans les somptueux témoignages qui nous restent de son amour des livres.

« Pour ce qui est de sa devise, on peut l'interpréter ainsi : « Mes ennemis peuvent atteindre mes biens, mais ils ne peuvent pas m'atteindre moi-même. »

« Veuillez croire....

« Signé : THIERRY. »

Cette explication était claire, plausible et je pensais pouvoir m'y tenir ; mais d'autres arrivèrent successivement.

L'Intermédiaire m'apporta les suivantes :

« On pourrait lire : *inimici mei mea sunt, mihi res, non me rebus subjungo mihi.*

« Ou bien, voyez Horace, *Epist. I, 1, 19* : *Et mihi res, non me rebus subjugere conor.*

« Je m'efforce de me soumettre les choses, et non de leur être soumis.

« *Inimici mei agunt mihi (pro me); pingunt non me mihi.*

« Voyez Sénèque, *dialogue I, 3, 2*, « *Pro ipsis esse quibus eveniunt ista, quae horremus ac tremimus.*

« H. H. »

Tout cela est profondément subtil.

Autre avis :

« Selon moi, ces mots semblent vouloir dire :

« Ce sont mes ennemis qui sont mes vrais amis et non pas mes amis. ».

Encore plus subtil.

Plus tard, l'*Intermédiaire* ajouta :

« Il me semble que, dans la devise de Maioli, il y a un verbe sous entendu et que ce verbe doit avoir le sens d'enlever : *Rapuerunt*. Par exemple : *Inimici mei michi* (pour *mihi*, forme usitée au Moyen-Age,) *non me michi*, veut dire : Mes ennemis m'ont enlevé mes biens, mais ils n'ont pu me ravir à moi-même.

« Au fond, c'est la paraphrase du fameux mot de Médée :
« Que vous reste-t-il ? — Moi. »

Signé : DICOSTÈS.

Enfin, je reçus la version suivante :

« (*Possunt*) *inimici mei mea mihi (eripere), non me mihi.*
« Que mes ennemis m'enlèvent ce qui est à moi ; il me restera toujours moi. »

Signé : DUPUIS, professeur au lycée de Montélimar.

On voit s'il était facile de répondre à ma question.

Conclusion : je crois qu'on peut s'en tenir à la définition de mon habile collègue de la Bibliothèque Nationale.

Mais ce n'est pas la découverte seule du précieux volume qui, pendant de longs mois, m'a si profondément troublé.

Ce n'est pas la traduction de la devise de Maioli qui m'a jeté dans un si vif émoi.

Tout cela rentrait dans la limite des recherches ordinaires et des découvertes communes.

J'avais porté bien plus haut mon ambition.

Ce qui m'avait ravi, c'est la croyance bien formulée que j'avais deviné le véritable nom de Maioli, et que j'étais sur la trace du mystère qui enveloppe cet illustre inconnu. Le nom admis, on connaissait naturellement la famille, les origines, le pays, tout ce qui avait échappé à la sagacité des plus tenaces érudits.

Était-il possible que j'eusse trouvé le mot d'un secret si bien gardé ?

Partant de ce principe, qu'au xvi^e siècle, les auteurs, par modestie, mode ou caprice, avaient la coutume de travestir leur nom, de le latiniser, de le greciser, j'avais commencé par me demander si le bibliophile nous avait bien donné le sien ?

Aertel, le géographe, se faisait appeler Ortelius ; Van den Steen, le jésuite, Cornelius a Lapide, ou Corneille de la Pierre ; Philippe de Cavaillon, Philippus Cabassalus.

Wolf était Loup ; Kaiser était César ; Lévêque était Bischof.

La *Biographie universelle* cite un certain Gilbert Cagnati qui était né, d'après elle, à Nocera, ville du royaume de Naples et lui attribue un ouvrage : *De Hortorum laudibus*. Bâle, 1546.

L'écrivain était allé chercher fort loin ce qu'il avait sous la main.

L'ouvrage *De Hortorum laudibus* est tout simplement d'un Franc-comtois, Gilbert Cousin, de Nozeroy, arrondissement de Poligny.

Cousin avait été secrétaire d'Érasme.

Séduit par la mode du jour, il avait traduit Cousin par *Cagnati*, ou *Cognati*, de *Cognatus*, Cousin, parent. C'était de l'italien ou du latin approximatif. Il n'en avait pas fallu davantage pour dérouter tous les biographes de notre temps.

Incité par ces exemples, j'ai aussitôt traduit Maïoli par Mayol, nom d'une vieille famille provençale, établie, depuis le xv^e siècle, dans le Vivarais et le Forez.

Puis, j'ai cherché de ce côté.

Il paraît que j'étais sur la bonne voie, et chaque pas m'a confirmé dans ma croyance.

Après avoir tenu un rang élevé en Provence, où ils étaient connus et puissants depuis une très haute antiquité, les Mayol se sont trouvés mêlés à tous les événements de nos pays, ont occupé de hauts emplois et ont jeté des rameaux en Espagne et en Italie.

Au xviii^e siècle, ceux de Bourg-Argental ont ajouté à leur nom le titre de comtes de Lupé.

Cette maison produit, parmi ses plus brillantes illustrations, saint Mayol, quatrième abbé de Cluny, homme de haute intelligence qui fut en relation avec tous les princes de son temps.

Ce célèbre abbé, fils de Foucher, un des plus grands seigneurs de la Provence, était né en 906, à Avignon. Il avait fait ses études à Lyon. Il gouverna Cluny, de 954 à 991, avec énergie, sagesse, prudence, agrandit son abbaye dont il étendit la puissance et fit de profondes et radicales réformes dans les prieurés de sa dépendance qui se relâchaient. Il mourut le 11 mai 994, après avoir choisi et fait élire à sa place, quatre ans auparavant, Odilon qui était digne de le remplacer.

L'abbé Mayol est une des grandes figures de l'ordre de Cluny.

On retrouve dans les chartes du XI^e siècle, au cartulaire de Saint-Victor, de Marseille, années 1036, 1056, 1074, 1075, Archambault et Pierre Mayol ; en 1276, Guillaume Mayol, qualifié *Miles*, chevalier. Bérenger Mayol fut amiral de Pierre II, en 1285.

Pierre Mayol était possessionné, en 1347, à Malleval, en Forez. C'est le premier personnage connu de cette famille dans nos pays. Depuis lors, ils sont nôtres, de la façon la plus intime.

Joachim de Mayol, prieur et seigneur de Vindelle, fut un personnage important. Il était né, au commencement du XVII^e siècle, à Bourg-Argental, ou, suivant une autre version, à Annonay, pays de sa mère. Il vivait en 1659 ; son père était Guillaume de Mayol, seigneur de Logilière, maître des requêtes d'Anne d'Autriche ; sa mère était Marie de Carron, d'une vieille famille alliée aux Clermont.

Un neveu du prieur Joachim, Charles de Mayol, fils, de noble Joseph de Mayol, président, lieutenant général à Bourg-Argental, fut prieur de Notre-Dame de Bonlieu et chanoine régulier de Saint-Augustin, au diocèse de Rouen. Sa mère était Marthe de Cusson de Saint-Ignace, d'une famille du Velay, qui a donné un vice-amiral, gouverneur du Havre-de-Grâce.

Au XVII^e siècle, un Mayol fut lieutenant au siège de Bourg-Argental ; un autre, en 1710, fut président des Trésoriers de France, à Lyon.

C'est à cette ancienne lignée que j'avais demandé mon Thomas Maioli et je l'y ai bien découvert, mais non dans la branche du Forez, comme je l'espérais.

Leur nom n'a presque pas été défiguré ; les Mayol avaient italianisé leur nom en se dépaysant.

J'étais bien toujours dans le vrai.

Les Mayola et les Maïoli sortent, en effet, des Mayol de la Provence ; le fait, d'après leurs archives, est authentique, est certain.

Ils s'établirent en Italie, vers le x^e siècle, quand ils furent dépossédés par des événements majeurs, dans leur patrie, de leurs titres, de leur fortune et de leur souveraineté. On en retrouve des branches à Parme, à Ferrare et surtout dans la petite ville d'Asti, en Piémont.

La plupart, un très grand nombre du moins, a porté le prénom de Thomas, comme les Montmorency, celui de Mathieu.

C'est dans la ville d'Asti qu'est né, vers 1430, l'illustre philologue Laurentius Maïolus, Lorenzo Mayola, dit aussi Maggioli, comme écrivaient les Vénitiens qui prononçaient Mazzioli, suivant leur douce et harmonieuse prononciation.

Lorenzo mourut en 1501. Il avait été l'ami de Pic de la Mirandole, et de plusieurs grands personnages de l'époque. Il avait été en relation avec des princes et des souverains. Il avait habité Gênes, après avoir enseigné à Padoue, à Pavie et à Ferrare, où il avait été appelé, peut-être, par les membres de sa famille. C'est, du moins, par une singulière coïncidence que, jeune homme, il ait paru précisément dans les villes italiennes où se trouvaient des Maïoli (1).

C'est dans la même ville d'Asti qu'était né, vers 1520, Simon Maïolo, évêque de Valtour (Vulturara), l'habile compilateur, mort vers 1598 (2).

J'ai la certitude que Thomas, connu comme bibliophile hors ligne, de 1500 à 1550, était un proche parent de ces deux illustres érudits, et que lui aussi était originaire d'Asti ; naissance à établir vers 1480.

(1) On lui doit : *De Gradibus medicinarum*. Venetiis (Alde) 1497, in-4.

(2) Auteur des *Jours caniculaires*, éditions de 1609, 1612, 1613, 1614, 1617, 1642.

On me permettra d'en émettre la profonde conviction. Mes recherches poussées aussi loin que possible, mon thème fait, plein d'espoir et d'ardeur, je m'en ouvris à M. le comte de Mayol de Lupé, le chef actuel de cette haute maison qui, avec une grâce charmante et une bienveillance extrême, se mit aussitôt à fouiller ses notes et à compulsier ses archives, à mon intention.

Les branches d'Espagne ne pouvaient nous être d'aucune utilité ; mais l'Italie vint confirmer mes convictions.

Dès le ^x^e siècle, les Mayol de la Péninsule, après avoir porté le nom de Majol et Majola, s'étaient scindés. Une partie avait adopté le surnom de Sacrati, sous lequel ils furent désormais connus ; l'autre s'était fait appeler Maïoli et Majola.

Le prénom des Majola et des Sacrati fut très souvent Thomas ; ce qui prouve que nous étions bien sur la trace que nous cherchions. Ils étaient bibliophiles, érudits, intelligents. C'était dans la race et le sang.

Enfin, nous voyons que le marquis Thomas Mayola-Sacrati, père du cardinal François, créa, en 1622, un prieuré, à Saint-Maximin, en Provence, preuve nouvelle et irrécusable que tous ces Sacrati, Majola, Maïolo, Maïolus, Maïoli, Mayol, ne font qu'une seule et même lignée, une seule et unique maison : les Mayol dans le Vivarais, les Mayola et les Sacrati à Parme et à Ferrare, les Maïoli dans le Piémont.

Aux généalogistes, maintenant, à découvrir Thomas, notre célèbre amateur, au milieu de cette famille, la sienne, habitant Asti.

On ne savait où le prendre autrefois, où le rencontrer ; on ne savait rien de lui, tout le monde l'a dit. Si je n'ai pas posé une main triomphante sur son illustre personnalité, si je n'ai pas ses titres et son acte de naissance paraphé par l'autorité ; si je n'ai pu l'arracher complètement lui-même à son obscurité et l'offrir à la foule en

disant : « Le voilà ! » j'ai du moins le bonheur de pouvoir annoncer aux amateurs, aux bibliophiles et aux curieux : « Voici son lieu de naissance, voici où il a vécu, voici son nom d'origine, le nom nouveau de sa parenté, toutes choses qui nous permettront de le rencontrer lui-même, dans sa maison, dans son cabinet de travail, au milieu de ses livres, de ses parents et de ses amis. »

C'est tout ce que M. le comte de Lupé a pu me révéler ; mais il y en a bien assez pour que ma reconnaissance ne s'éteigne jamais.

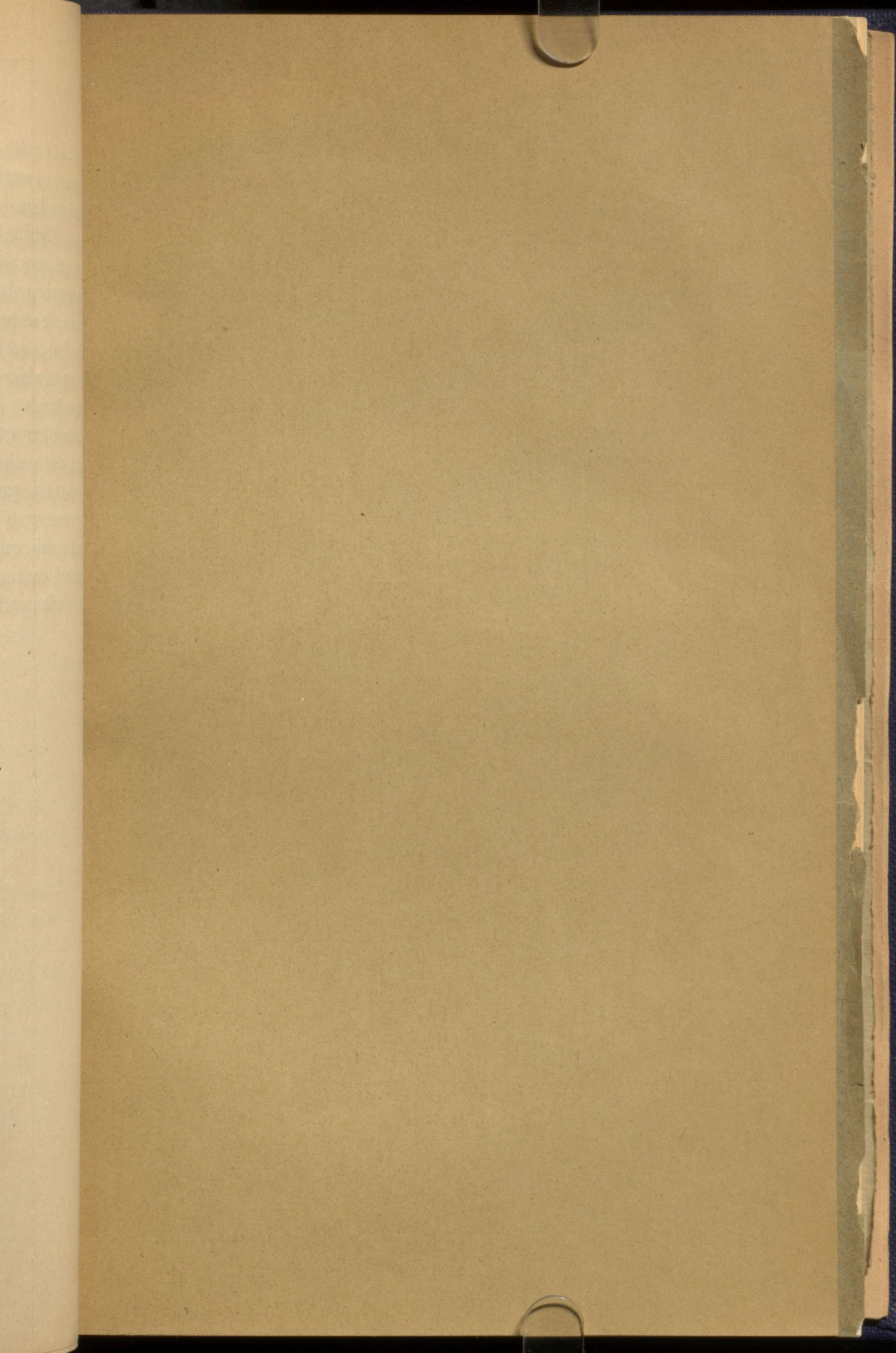
L'autre découverte, qui m'appartient à moi seul et en propre, c'est que la Bibliothèque de la ville de Lyon possède un volume que tous les bibliophiles, individus, villes ou gouvernements pourraient lui envier ; livre que nul n'avait signalé, qui n'était connu de personne et qui, cependant, avait eu le mérite immense et presque unique d'avoir jadis appartenu à Maïoli et à Grolier.

Aimé VINGTRINIER.

TABLEAU

Il est à la fois le plus grand et le plus petit des hommes.
Il est le plus grand parce qu'il est le plus grand de tous.
Il est le plus petit parce qu'il est le plus petit de tous.
Il est le plus grand et le plus petit parce qu'il est le plus grand et le plus petit de tous.
Il est le plus grand et le plus petit parce qu'il est le plus grand et le plus petit de tous.
Il est le plus grand et le plus petit parce qu'il est le plus grand et le plus petit de tous.
Il est le plus grand et le plus petit parce qu'il est le plus grand et le plus petit de tous.
Il est le plus grand et le plus petit parce qu'il est le plus grand et le plus petit de tous.
Il est le plus grand et le plus petit parce qu'il est le plus grand et le plus petit de tous.
Il est le plus grand et le plus petit parce qu'il est le plus grand et le plus petit de tous.

Tableau des



CHATEAUDUN. — IMPRIMERIE J. PIGELET

Reims

7173

A M^r G. Vicaire

100

Souvenir de

Son fils dévoué,

J. Claudin &

ORIGINES DE L'IMPRIMERIE

A REIMS

EXTRAIT DU BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Publié par la Librairie Techener

TIRÉ A CENT EXEMPLAIRES

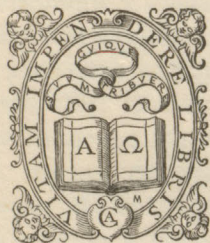
LES ORIGINES
DE
L'IMPRIMERIE
A REIMS

LES TROIS PREMIERS IMPRIMEURS :

CLAUDE CHAUDIÈRE. — NICOLAS TRUMEAU. — NICOLAS BACQUENOIS

PAR A. CLAUDIN

Lauréat de l'Institut.



PARIS
LIBRAIRIE A. CLAUDIN

16, rue Dauphine, 16

M. DCCC. XCI

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1912

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1912

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO
1912

1912

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1912

ORIGINES DE L'IMPRIMERIE

A REIMS

LES TROIS PREMIERS IMPRIMEURS :

CLAUDE CHAUDIÈRE. — NICOLAS TRUMEAU. — NICOLAS BACQUENOIS

I. — CLAUDE CHAUDIÈRE

Les débuts de l'imprimerie à Reims-en-Champagne ne remontent pas au-delà de la seconde moitié du xvi^e siècle et peuvent être fixés avec quelque apparence de certitude vers la fin de l'année 1551. Claude Chaudière, fils de Regnault Chaudière et neveu du célèbre typographe Simon de Colines, amena de Paris une partie du matériel typographique de ce dernier, dont il avait hérité (1), et vint s'installer à Reims sous les auspices du cardinal Charles de Lorraine, fondateur de l'Université.

Le premier produit de cette imprimerie, qui soit venu à notre connaissance, ne nous est est révélé que

(1) C'est ce que nous apprend un avis de Cl. Chaudière, placé en tête de *La manière de tourner toutes espèces de noms latins, en nostre langue françoise ; Paris, de l'imprimerie de Regnault Chaudière et Claude son filz, 1546 ; pet. in-8*



RHEMIS.
Ex Claudij Chaudièrij officina:
1551.

par un fragment de titre de 85 millimètres de hauteur sur 44 millimètres de largeur, contenant la marque de l'imprimeur, qui n'est autre que l'emblème de Charles de Lorraine : une pyramide surmontée d'un croissant au chiffre royal autour de laquelle s'enroule une plante grimpante, avec la devise : *Te stante virebo*. Dans le soubassement, le nom et les insignes du cardinal-archevêque. Au-dessous une souscription portant le lieu d'impression, la date et l'indication de l'officine typographique, conjointement avec le nom de l'imprimeur ;

de 12 ff., et qui accompagne une série d'autres petits opuscules pédagogiques, sortis des mêmes presses, réunis dans le recueil 20-1226 de la Bibliothèque Mazarine. Voici le texte de ce document intéressant pour l'histoire de l'imprimerie parisienne :

CLAUDE CHAUDIÈRE AU LECTEUR

AMI lecteur, lorsque Simon de Colines par separation du corps & de l'ame passa de ce monde mortel a immortalité, il laissa plusieurs hoirs; entre lesquels sont les Chaudières. A iceulx Chaudieres par succession hereditaire sont escheuz et advenuz les caracteres, lettres et autres utensiles de l'imprimerie d'icelluy, ensemble la merque du Temps portant la faulte que ledict de Colines apposoit costumièrement au commencement de ses liures. Or donc tous liures qui doresenauant sortiront en lumiere de l'Officine ou Imprimerie des susdictz Chaudières, saches Lecteur, qu'ils sont imprimez des mesmes caracteres desquels usoit ledict de Colines. Et pour l'aduenir, sois seur qu'on s'efforcera tellement satisfaire a tes desirs que l'elegance & beaulté des susdictz caracteres sera tousiours accompaignee de bonne et entiere correction. Voila le point que nous auons voulu te faire briefuement entendre & scauoir.

Tout avec le temps.

le tout disposé comme on peut voir par le fac-simile reproduit à la page ci-contre (1).

Le verso qui est imprimé, contient quelques lignes tronquées d'une dédicace en latin, au milieu de laquelle nous remarquons des mots laissant percevoir un sens, dont l'interprétation nous fera connaître la matière traitée.

Pour plus de clarté, nous mettons sous les yeux du lecteur le fac-simile de ce fragment imprimé.

, ante quàm ipse vel Princ
ntelligat, bonis disciplinis si
i causa, post Elementariam
fidini paucis antè mēnsibus
ita Latinogállica, recēntē in
nō solūm ad te mittere sum
erosissima tua indoli dicāt
re: pōst demum, pro tua atā
(ut spero) missurus. Citra ei
imlibet minutarum cognit
plinas non modò animis in
l etiam Principum proprias
uis nempe, nisi mente cap
damētis, ædificium altius
tua vti que sunt hæc, sed nec
d sublimiōra nunquā euehā
e tēncor, fore, vt hoc munū
sile. Régia tua humanitas.

(1) Claude Chaudière avait pour devise particulière : *Tout avec le temps*, comme on la lit à la suite de l'avis que nous venons de rapporter au bas de la page précédente. Il l'employait en guise de signature, à la fin des préfaces ou des pièces liminaires de ses éditions de Paris ou de Reims.

Nous en extrayons les passages suivants. Les lettres que nous avons restituées pour compléter des mots mutilés ont été placées entre crochets :*bonis disciplinis... post Elementariam... [Celsi]tudini paucis ante mensibus [Eleme]nta Latinogallica, recentem in [lucem?].... non solum ad te mittere sum[psi?]....* [g]enerosissimæ tuæ indoli dicat[a]....

Après cette lecture, il est facile de se rendre compte qu'il s'agit d'*Éléments latins-français (Elementa latino-gallica)* qui viennent d'être mis en lumière (*recentem in lucem*) après un autre traité élémentaire de grammaire (*post Elementariam...*) paru ou présenté quelques mois auparavant (*paucis ante mensibus*) et que l'éditeur envoie à un grand personnage. Le mot *Celsitudini*, qui signifie *Grandeur*, est une qualification qui s'applique parfaitement au cardinal, prince de la maison de Lorraine. Ces *Elementa latino-gallica* lui sont dédiés par le même, qui se recommande à la générosité du prélat (*non solum ad te mittere sum[psi?]....* *generosissimæ tuæ indoli dicat[a]*).

L'Université, que Charles de Lorraine venait de fonder à Reims, n'avait pas encore de libraire, ni d'imprimeur attiré. Ces traités pédagogiques étaient destinés à la jeunesse pour la préparer à l'étude des belles-lettres (*bonis disciplinis*) (1).

(1) Claude Chaudière n'était pas seul à faire la cour au Cardinal en lui adressant des livres destinés aux élèves de sa jeune Université. Charles Estienne prit aussi à Paris, pendant quelque temps, le titre d'imprimeur du cardinal de Lorraine. En tête de son *Dictionarium gallico-latinum*, pet. in-fol., on lit une dédicace de son auteur : *Illustrissimo principi amplissimoque Cardinali Carolo Lotharingio*. Après avoir rappelé l'intérêt que le Cardinal portait à son établissement typographique, et en particulier à une édition des œuvres de Cicéron, que ce dernier paraît avoir subventionnée, il lui présente ce dictionnaire, à la suite d'un autre petit dictionnaire qu'il vient de terminer, pour l'adopter, et lui demande la permission de le mettre, comme l'autre, entre les mains de la jeunesse de son Académie de Reims : « *Interea Latino-Gallicum hoc dictionarium post puerorum Dictionariolum tandem absolutum veluti melioris laboris nostri pignus accipies eoque REMENSIS ACADEMIÆ tuæ juventutem frui tantisper sines. — Ex tua typographia, Idib. Jul. MDLII.* »

Antoine Du Verdier, sieur de Vauprivas, dans sa *Bibliothèque Française*, publiée à Lyon en 1585, consacre un article à Claude Chaudière, Parisien. « Il a écrit, dit-il, *Les principes et fondemens de grammaire latin-françois avec les accens.* » Cette désignation paraît pouvoir s'appliquer au premier traité de grammaire élémentaire (*post Elementariam...*) mentionné dans la dédicace de Claude Chaudière. Du Verdier le dit imprimé à Paris, mais il n'en indique pas la date. Nous avons retrouvé à la Bibliothèque Mazarine un précieux recueil (recueil 20-1226) de traités pédagogiques, la plupart composés ou revus par Claude Chaudière, antérieurement à son établissement à Reims, et nous y avons remarqué un livret qui doit être celui que Du Verdier a voulu indiquer et dont voici le titre exact : LES PRINCIPES & PREMIERS ELEMENS || *de la langue Latine, par lesquels tous ieunes enfans sont facilement introduicts* || à la cognoissance d'icelle. || Avec les accens. || *Le tout revu et corrigé en grande diligence.*

Au dessous : la marque de Simon de Colines, le Temps, avec sa faux ; A PARIS || De l'imprimerie de Regnaud Chaudiere, || & de Claude son filz. || M.D.XLVI. || Avec Priuilege. || Petit in-8, de 8 feuillets.

Nous trouvons dans le même recueil le traité suivant : PRINCIPIA ELEMENTARIA IU- || vénibus maximè accómmoda : quibus || Naturæ verbòrum subnectuntur. || Cum accéntibus. ||

Au dessous : la marque du Temps avec sa faux. PARISIS, || Ex officina Regináldi Caldérij, || & Cláudii eius filij. || 1546. || Cum priuilegio. || Petit in-8, de 8 feuillets.

Ce titre en latin, accentué d'une façon toute particulière, doit, selon nous, s'identifier davantage avec notre fragment. C'est évidemment le même opuscule, sauf la souscription et la dédicace toute de circonstance. Cette édition de Reims, 1551, qui n'est mentionnée par aucun

bibliographe, et dont nous venons de démontrer l'existence, constitue le premier produit actuellement connu de l'imprimerie rémoise.

Nous ne pensons pas que l'on puisse remonter plus haut. Claude Chaudière exerçait encore à Paris dans le courant de l'année 1551. Il y imprimait, conjointement avec son père, l'*Oraison funèbre de la reine Marguerite de Navarre*, par Charles de Sainte-Marthe, en latin et en français, 2 parties in-4^o, suivie des *Epitaphes de ladite Dame par aucuns poètes françois*. La souscription porte : *Par Regnault Chaudière et Claude son filz, le vingtiesme d'Avril, 1550* (v. style). L'année commençant alors à Pâques, cette date correspond aux premiers jours de 1551. Les *Annales Typographici* de Maïttaire nous fournissent l'indication de deux autres ouvrages imprimés par lui la même année à Paris. L'un est du mathématicien Oronce Finé : *Oront. Fine de Universali Quadrante; Ex officina Reginaldi Calderii et Claudii ejus filii*; in-4^o; l'autre se compose d'un recueil de vers latins : *Sermonum liber unus ex Isocratis oratione de regno, carmine heroïco, autore Joa. Blacco, Dano; Ex officina Reginaldi Calderii et Claudii ejus filii*; in-4^o. Dans l'*Histoire naturelle des estranges poissons marins*, ouvrage de P. Belon, du Mans, daté encore de 1550 (v. style), on lit parmi les liminaires une pièce de vers latins : *Claudii Calderii typographi hexastichon*. C'est probablement la dernière impression à laquelle Claude ait collaboré à Paris avant son départ pour Reims. Le livre de Belon étant souscrit *De l'imprimerie de Guillaume Chaudière*, seul, ainsi que les autres labours sortis depuis cette époque de l'atelier de Paris, on doit en conclure que le fils venait de se séparer de son père pour aller s'établir à Reims.

Claude Chaudière, comme on le voit, a travaillé à Paris une bonne partie de l'année, et si l'on tient compte du temps nécessaire à cette époque pour le charroi d'un fonds de

librairie assez considérable (1) et d'un matériel typographique plus ou moins lourd, on arrive à limiter à la fin de l'année l'installation de Claude Chaudière à Reims.

Le nouvel imprimeur-libraire rémois n'était ni un artisan de passage, ni le premier venu. « Claude Chaudière estoit sçavant et homme docte », dit La Caille, dans son *Histoire de l'Imprimerie* (p. 127). A Paris, il avait été prote ou correcteur chez Simon de Colines, son oncle maternel, et c'est en cette qualité (2) qu'il y dirigeait, en 1545, une édition des *Epistolæ familiares* de Cicéron, revue sur les manuscrits, citée comme un chef-d'œuvre de correction. Il était l'auteur de plusieurs traités de pédagogie

(1) Claude Chaudière est qualifié de *marchand libraire de M^{re} le Cardinal de Lorraine*, dans un acte passé le 22 avril 1553 (v. style), à Reims. Il avait amené avec lui les livres imprimés ou édités en société avec son père, à partir de 1547, et une partie du fonds de Simon de Colines, dont il avait rédigé le catalogue sous ce titre: *Libri venales in bibliopolio Reginaldi Calderii tum ab Simone Colinaeo tum & Calderio excusi; Parisiis, 1546, mense Augusto; pet. in-8* (Bibl. Mazarine, n° 34,344, réimprimé en entier dans MAITTAIRE, *Annales typographici*, tom. III, pp. 147-205). Le tout, comme on peut en juger, présentait un choix et un ensemble assez considérables pouvant répondre aux besoins littéraires de l'Université de Reims.

(2) « *Inter primos illius temporis librariorum insignissimus, Simoni Colinaeo, cujus ex filio nepos erat operam et studium diligenter navavit...* » (MAITTAIRE, *Annales typographici*, tom. III, p. 136, note f.)

Le poète rémois Jean Faciot (*Vulteius*) nous a conservé dans une de ses pièces les noms de deux autres correcteurs de l'imprimerie de Simon de Colines, Stoupe et Bésard, qui avaient précédé Claude Chaudière dans les mêmes fonctions.

Valete Hendecasyllabum libri
 Valete Hendecasyllabum patroni
 SIMON cujus ope ac labore multo
 Cujus ære typisque lux perennis
 Data est Hendecasyllabum quadrigæ
 (Quadrigam voco quattuor libellos)
 Æternum valeas. STUPA et BESARDE
 Nævos tergere queis datur librorum,
 Prætermittere syllabam nec ullam
 Nullam invertere litteram, nec ullum
 Punctum omittere, quo juvetur ipse
 Lector, cura quibus, simul valete.

(JOH. VULTEII Rhemi, *Inscriptionum libri II, Hendecasyllabum libri II, etc.*, Parisiis, S. Colinaeus, 1538; in-16, fol. 106).

estimés. Ces livrets, d'un usage journalier auprès de la jeunesse studieuse, étaient sujets à de fréquentes réimpressions. C'est par une de ces rééditions qu'il débute à Reims. Il entreprend ensuite la traduction d'une des harangues les plus célèbres de Cicéron, son auteur favori, et l'imprime sans plus tarder dans son nouveau logis. Nous donnons ci-dessous le titre de ce livre, en reproduisant aussi exactement que possible sa disposition typographique :

PREMIER LIVRE DES

Accusations de M. T. Cicéron,
contre Caius Verres,
nommé Diuination.

Faict François, par Claude Chaudiere Parisien.

Et pour l'utilité & vraye intelligence du liure, icelui Chaudiere a fait et mis en marge briefves expositions.

Ici, dans l'espace occupé par ce cadre, on voit dans l'original la marque de l'imprimeur, avec la devise : *Te stante virebo*. Nous l'avons reproduite plus haut, p. 6.

Observation particulière. — Le haut de la pyramide a subi un choc, le chiffre royal est oblitéré, et c'est à peine s'il reste trace du croissant en partie écrasé, dont une partie seule paraît. Le filet de gauche, dans le coin du piédestal, manque.

A RHEIMS,

De l'Imprimerie dudit Chaudiere, Imprimeur
de Illust. et Reu. Cardinal de Lorraine.

Avec Priuilege du Roy,
pour six ans.

La date de l'impression n'est pas indiquée sur le titre, mais nous allons trouver plus loin un achevé d'imprimer (1). Au verso du titre on lit un privilège que de hautes influences firent octroyer par le roi Henri II, lors de son passage à Reims. Nous transcrivons ici, dans sa forme et teneur, ce privilège, qui fixe particulièrement la position de Claude Chaudière à Reims :

Plusieurs gents sçavants d'autho-

rite & grands seigneurs (2) ont commandé à Claude Chaudière, de faire bien et correctement imprimer ses œuvres. Et pour ce faire lui ont fait donner du Roy, lettre de tresample Priuilege, par lesquelles est defendu à tous Imprimeurs & Libraires du Royaume, pais, terres, & seigneuries dudict Seigneur d'imprimer ni vendre aucunes œuvres dudict Chaudière, & non seulemēt ses œuvres, mais tous autres liures que bon lui semblera faire imprimer en son logis ou autre lieu sans son gre & consentement, iusques au terme de six ans, commencāt le iour que lesdits liures seront achevez d'imprimer sur grandes pei-

(1) Cette impression forme un mince volume pet. in-4°, relié en vélin, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale sous la cote : Inventaire, Réserve, X, 1081. La collation des cahiers, est : A par 2; B par 3; C par 3; D par 3, soit en tout 22 feuillets. Le 1^{er} feuillet comprend le titre, et le privilège imprimé au verso. La dédicace occupe les deux pages suivantes. Les pages 5 et 6 (non chiffrées) contiennent une *Ode de Claude Chaudière*. Page 7, recto (non chiff.), une pièce de vers adressée par Jacques Tigeou, Angevin, au Lecteur. Au verso, page 8, non chiffrée : *Sommaire et argument de ce livre par Claude Chaudière*. Le texte de la traduction commence au cahier Bi, paginé par erreur 7 au lieu de 9, et se termine ainsi à la page 21, cotée par erreur 23 : FIN DU PREMIER LIVRE DES ACCVSA- TIONS DE M. T. CICERON, CONTRE | C. VERRES, NOMME DIVINATION | FAICT FRANCOIS PAR CLAUDE | CHAUDIERE. Le verso du feuillet est blanc. Le dernier feuillet est occupé au recto par des ornements typographiques à fond criblé, au milieu desquels est placée la devise particulière de Claude Chaudière :

TOVT AVEC
LE TEMPS

La dernière page est blanche.

(2) Parmi les « gens sçavants et d'autorité » qui protégeaient notre savant typographe et s'intéressaient à ses travaux, nous devons mentionner Nicolas Psaume, évêque de Verdun. La traduction de Cicéron lui est dédiée par son

nes, amendes, & confiscations, applicables tant enuers ledict Seigneur, qu'enuers ledict Chaudiere. Le contenu desquelles lettres, icelui seigneur veult être gardé & observé, nonobstant oppositions ou appellations, ordonnâces, restrictions, mandements, defenses & lettres à ce contraires, ainsi qu'il est plus au long contenu en icelles. Scellees du grand seau, & donnees a Rheims au mois de Mars. M. D. LI. En vertu duquel Priuilege, icelui Chaudiere a fait imprimer en son logis, ce premier liure des accusations de M. T. Cicéron, contre Caius Verres, nommé Diuination, fait François par lui avec tres amples annotations.

Acheué d'imprimer le 14 iour d'avril.

Le jour de Pâques tombant cette année le 29 mars, c'est au commencement de l'année 1552 (nouveau style) qu'il faut reporter la date de cette impression. Elle doit être placée après celle des *Principia elementaria*. La

auteur, qui exprime sa reconnaissance en ces termes : « Pour ce que, dit-il, je sçai mon Seigneur, que vous prenez autant de plaisir aux choses antiques et vertueuses et à celles qui ont esté des plus estimées et mieulz dictes que nul autres que je cognoisse, j'ai bien voulu traduire et mettre en françois cest' Oraison qu'a fait Cicéron pour vous la présenter; à cette fin que je cognoi mon labeur et style vous estre agreable & qu'il vous ait pleu en quelque chose, je poursuiue par vostre commandement la traduction des six autres. Vous assurant Monseigneur, que le plus grand plaisir que je pourrai auoir en ce monde seroit de sçavoir faire quelque chose qui vous pleut, tant par mon imprimerie qu'autre diligence et labeur. N'estimerai cest' Oraison devoir estre mieulx reçeue, mais plustot venant en lumiere sous le nom d'un *personnage de vertu, sçavoir et autorité*, tel que vous estes mon Seigneur duquel j'ai reçeu longtemps y a et reçois chascun jour beaucoup de faveur, vous suppliant tres humblement me continuer cette volonté, & me maintenant perpetuellement en vostre bonne grace. . . . »

La dédicace est suivie d'une « *Ode de Claude Chaudière au mesme Seigneur* », pièce qui occupe deux pages et dont nous ne citerons que les deux premières strophes :

Povr le vrai Mecenas
 Je te prin & Seigneur,
 Quand a mon cœur donnas
 Courage de labeur

Qui esteins la memoire
 De mes profonds ennuis
 A iamais aurons gloire
 Veü qu'en vertu reluis.

gravure sur bois du titre représentant l'emblème du cardinal est intacte dans la première, tandis que cette même marque porte les signes matériels d'un *second état* dans le *Cicéron*.

Nous voyons maintenant Claude Chaudière officiellement pourvu du titre d'*imprimeur de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Cardinal de Lorraine*. Comme tel, il est logé avec sa femme Anne Cremyllier (1) dans une maison dite *le Petit Saint-Martin*, rue des Fusilliers (2) à Reims.

En 1553 (v. style), Chaudière imprime le texte d'un autre traité de Cicéron, dont le titre est rapporté par Maittaire (3) ainsi qu'il suit : *Ciceronis Rhetoricorum libri ad Herennium et de Inventione; In Rhemorum academia, excudit Claudius Calderius, Caroli Lotharingi Cardinalis typographus, 1553; in-8°*.

La mention : *In Rhemorum academia* indique-t-elle que le volume a été imprimé dans un nouveau local, dépendant des bâtiments de l'Université ? Le fait n'aurait

(1) La présence de cette dernière à Reims est constatée par un acte passé le 19 septembre 1552 (v. st.) devant Taillet, notaire à Reims. « Honorable femme, Anne Cremyllier, femme de honorable homme Claude Chaudière, marchand libraire de M^e le Cardinal de Lorraine en sa ville de Reims, vend à honorable homme, sire Mathurin du Puis... la 9^e partie qui appartient audit Claude Chaudière, de son propre en la moitié de deux maisons... » (JADARD, *Notice sur Nicolas Bacquenois; Reims, 1890; in-8, p. 5.*)

(2) Un acte du 22 avril 1553 (vieux style), découvert par M. Jadard dans les minutes du notaire Jean Rogier, à Reims, nous apprend que « M^e Pierre Bellangier, prebtre chanoine de Reims, somme Claude Chaudière imprimeur demeurant à Reims, qu'il ait incontinent à faire estansonner, tringler et retenir ung comble et crespou faisant séparation de lad. maison et de celle dudit Bellangier, lequel menasse ruine... Par lequel Chaudière a été fait réponse qu'il n'est que concierge de la maison en laquelle il est à présent demeurant et ne luy appartient, ains à M^e le reverendiss. cardinal de Lorraine, archevesque de Reims, à cause de son abbaye de Saint-Martin de Laon, au moyen de quoy il n'est tenu des réparations d'icelle... » (JADARD, *Notice sur Nicolas Bacquenois; Reims, 1890; in-8, page 5.*)

(3) *Annales typographici*, tome III, p. 626.

rien d'improbable, étant donné que la maison où le Cardinal avait logé son imprimeur menaçait ruine. (Voir note 2, p. 15). Maître s'exprime ainsi, relativement à la marque de Claude Chaudière : « *Libris præfigebat Cardinalis [CARO. CARDI. DE LOTH. ARCH. DUX RHEM.] insignia; quibus tanquam basi insistebat pyramidalis columna circumcincta ramo frondente [cum his versibus TE STANTE VIREBO] columnæ apici superstante luna falcata* ». Cette description minutieuse et scrupuleusement exacte, correspond d'une façon si précise avec ce que nous savons déjà qu'il n'est pas permis d'élever de doutes sur l'existence de cette précieuse édition rémoise que Maître a vue en 1726 et qui a disparu depuis.

Il en est de même des autres productions typographiques de Claude Chaudière, qui ne nous sont plus connues que par les témoignages de La Croix du Maire et de Du Verdier. « Il a écrit, dit le premier, un *Dialogue du vray amour duquel les entreparleurs sont l'Ami et l'Amie*; imprimé à Reims en Champagne, par ledit Chaudière, l'an 1555. » « Il est auteur, dit le second, de l'*Accord de vertu à la vie humaine*, en trente-sept chapitres, imprimé à Reims, l'an 1557 »; in-8°.

Là s'arrête la carrière du premier imprimeur rémois. Cinq impressions à son actif pendant son séjour de près de sept années à Reims, voilà tout ce que nous avons pu découvrir. En 1555-56, son titre d'*imprimeur de Monseigneur le Cardinal de Lorraine* est donné à Nicolas Bacquenois, son concurrent. Claude Chaudière rentre définitivement à Paris, où il succède à son père, et y exerce encore une dizaine d'années. « La grande quantité de livres qu'il a imprimez ou fait imprimer, dit La Caille, ont fait voir qu'il a esté un des plus habiles libraires de son temps. »

Son fils Guillaume, marié avec Gillette Haste, lui succéda en 1568. Ce dernier était imprimeur de la Ligue.

Comme tel il publia les *Sermons de la simulée conversion d'Henry de Bourbon* (Henry IV), par Jean Boucher, le fougueux curé de Saint-Benoît. Ses fils et petits-fils continuèrent le métier à Paris jusqu'en 1647 au moins (1). Le dernier, Jean, fils de Pierre Chaudière, quitta la capitale en 1654, pour venir s'établir à Bourges, où il succéda à Maurice Levez, imprimeur de la ville (2). En tête des *Privilèges de Bourges*, qu'il imprime en 1660, Jean Chaudière s'intitule : *imprimeur ordinaire du Roy, de M^{gr} l'Archevêque et de la Ville*. Avec lui s'éteignit la dynastie typographique des Chaudière, qui datait de 1516 et avait duré un siècle et demi.

II. — NICOLAS TRUMEAU

Après Claude Chaudière à Reims, et presque en même temps que lui, nous avons à signaler Nicolas Trumeau, qui paraît avoir été imprimeur de la ville. La mention qui le concerne, tirée des *Archives communales de Reims*, nous est fournie par M. Jadard : « A Nicole Trumeau, imprimeur pour avoir imprimez 3.500 brevetz 116 sols tournois. Pour 328 brevetz qu'il a convenu escrire à la main, à raison qu'il n'y en avoit à suffisance, 16 sols, 3 deniers tournois. » (*Comptes des deniers patrimoniaux*, 1550-1552, fol. 304).

Nous ajouterons à ce renseignement l'indication de la demeure de Trumeau et de l'année où il exerçait. Il imprimait en 1552 (vieux style) la pièce suivante :

(1) Voir LOTTIN, *Catalogue alphabétique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris*, page 80, et *Chronologie histor. des curés de Saint-Benoît* (par BRUTÉ), 1722, 2^e partie, page 40.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE BOURGES. *Registre des délibérations de 1654*.

Ampliation de

L'EDICT DE LA

creation des Conseillers, Magi-
strats & Iuges presidiaux,
avec etablissement de
leurs Sieges &
ressortz.

Au-dessous de ce titre, dont nous avons conservé la disposition, on voit l'écu de France aux trois fleurs de lys, gravé sur bois, et cette souscription

On les vend à Reims, par Nicolas
Trumeau, pres l'Eglise
nostre Dame.
1552

L'édit en question avait été donné à Reims, en mars 1551, après Pâques, c'est-à-dire dans les deux premiers jours de l'année 1552 (nouveau style), pendant le séjour du roi à Reims, en même temps que le privilège de Claude Chaudière.

L'opuscule imprimé par Trumeau forme un petit in-8° de 24 feuillets non chiffrés (la dernière page blanche), en caractères romains, à longues lignes, au nombre de 27 à 28 par page, avec des signatures de A à F, disposées par deux, c'est-à-dire par demi-feuilles. L'ensemble en est régulier et l'impression très égale. On y voit l'œuvre d'un typographe qui connaît son métier.

La Bibliothèque Nationale possède (Réserve, F. 2239) des lettres patentes de Henri II, relatives à l'institution du siège présidial de Lyon, datées de Reims, le 15 mars 1551 (1552, nouveau style). Cette pièce, pet. in-4, de 4 pages, que nous signale le savant M. Léopold Delisle, commence par la signature A, 2. Il y manque le titre et un feuillet correspondant, probablement blanc. Le texte

est composé avec les gros caractères romains employés à partir de la troisième ligne du titre de l'*Ampliation de l'Edict de la creation des Conseillers, Magistrats et Juges présidiaux* décrit plus haut. On voit en tête une grande lettre H de très bon style.

Nicolas Trumeau appartient à une très ancienne famille d'imprimeurs qui exerça à Provins, près le Pont-aux-Poissons, dès la fin du xv^e siècle, et que les alliances transportèrent ensuite à Troyes. Thibault Trumeau, fils de Jean Trumeau, de Provins, épousa la fille de Jean Lecoq, maître imprimeur à Troyes. Après la mort de ce dernier, vers 1525, il demeura auprès de sa belle-mère, pour la seconder dans l'exploitation de son imprimerie. Après la mort de la veuve Lecoq, en 1532 ou 1533, il dirigea l'établissement jusqu'à la majorité du fils Lecoq, en 1541. Nicolas Trumeau, qui vint chercher fortune à Reims, nous paraît être le fils aîné de ce Thibault Trumeau, de Troyes, et le petit-fils de Jean Trumeau, de Provins. Il disparaît de Reims après 1552 (1553, n. style). Son père venait de mourir et cet événement le ramena sans doute à Troyes, où il vint diriger l'imprimerie paternelle pour le compte de sa mère, qui imprimait en 1553 (v. style) : les *Mandements pour le Carême* ; en 1559 (v. style), une série de placards pour les *stations* et les *lacticines* ; en 1560, des *Indulgences* (1).

III. — NICOLAS BACQUENOIS

C'est à Nicolas Bacquenois, originaire de Beine, près Reims, que revient l'honneur d'avoir implanté définitivement l'imprimerie dans la ville du sacre des rois de

(1) VOIR SOCARD et ASSIER : *Livres liturgiques du diocèse de Troyes*, p. 38, et ASSIER : *Archives curieuses de la Champagne*, p. 102.

France. Parti de son pays natal à une époque que l'on ne saurait préciser, il fit son apprentissage de typographe à Lyon. Nous le trouvons, en 1548, d'abord associé avec Jean Pidier. Ils impriment ensemble à Lyon, pour Guillaume Roville et Thibault Payen, la *Bible en françoys*, très beau volume in-fol. à 2 colonnes, avec nombreuses figures sur bois dans le texte, lettres ornées et historiées (1). Les deux associés se séparèrent aussitôt après et travaillèrent chacun de leur côté (2). Bacquenois imprime pour Thibault Payen le *Livre de plusieurs pièces*, in-16, de 128 ff., daté de la même année. Il imprime et édite pour son propre compte en 1548 (vieux style) l'*Oraison panégyrique d'Isocrates*, traduite de grec en français par Pierre Adam de Wassigny; petit in-8° de 88 pages chiffrées, et présente ce livre à son futur protecteur, « Monseigneur le Reverendissime Cardinal de Guyse, archevesque de Reims » (3). Il obtient un privi-

(1) Voici la description bibliographique de cette édition fort peu connue : LA BIBLE EN | FRANCOYS, | qui est la saincte Escriture, en laquelle sont | contenuz le vieil & Nouveau Testament, | Recentement reueuz & fidele | ment corrigez selon | l'Ebrieu, Grec, | & Latin. | A LYON, | PAR GVIL. ROVILLÉ, | ET THIBAVLT PAYEN | M.D.XLVIII. 2 parties en un vol. in-fol. à 2 colonnes. La première, composée de 12 ff. préliminaires non chiffrés, et de 260 ff. chiff. de texte. La seconde, dont les signatures et la pagination recommencent, comprend 75 ff. chiffrés, plus 2 ff. non chiffrés pour la table, qui finit au verso, et au bas de laquelle on lit :

Imprimé à Lyon par Iehan Pidier
& Nicolas Bacquenois.

Au-dessous on trouve l'*Ordre des Cayez de la Bible*, indiquant leur disposition typographique en *ternes*, *quaternes* et *duernes*.

(2) Jean Pidier a exercé de 1544 à 1558. Le premier volume sorti de ses presses est le suivant : *Rimes d'Henry Tabourot*, 1544. In-8 (Du VERDIER, édit. de Rigoley de Juvigny, tome II, p. 185); et le dernier : *Arrests notables*, 1558, in-8 (Du VERDIER, tome III, p. 199).

(3) Nous pensons qu'on nous saura gré de citer les passages de cette dédicace, jusqu'ici ignorée, de Bacquenois, qui établissent les premiers rapports du typographe lyonnais avec Charles de Lorraine : « Puis n'aguères, Prince consacré, en despit de l'occasion, à éternité, Pierre Adam de Vuasigny,

lège du Roi pour cette traduction et d'autres du même auteur faites par son compatriote de Wassigny (1). Nous trouvons ensuite l'*Oraison consultoire d'Isocrates, faite en la personne de Nicolas Roy de Cypre ; à Lyon, par Nicolas Bacquenois, 1549 ;* pet. in-8°, de 28 pp. chiffrées.

Le *Manuel du Libraire* de Brunet, tome II, col. 1540, cite : *Le grand et bon mesnager de Constantin César ; Lyon, Bacquenois, ou Thibault Payen, 1550 ;* in-16. C'est une édition qui aurait été partagée et exécutée pour le compte de ce dernier.

Nous connaissons encore de Bacquenois une traduction latine, par le médecin Cornaro, d'un traité de Galien : *Galenus de Hippocratis et Platonis dogmatibus libri IX, Jano Cornario, medico physico interprete, 1550 ;* in-16, de 608 pages chiffrées, qu'il imprime pour le compte du libraire Paul Mirallet, demeurant à Lyon, à l'enseigne Saint-Paul (*sub insigni Divi Pauli*).

En 1552, il exécute pour Guillaume Gazeau, qui fut pendant quelque temps l'associé de Jean de Tournes, un gros volume in-8°, en latin, divisé en 2 tomes : *Aristotelis et Theophrasti historia Plantarum*. C'est son dernier *labeur* daté de Lyon. On en trouvera une description exacte, pages 42-43 de l'intéressante monographie que

enfant de votre Eglise de Reims, m'a envoyé ces œuvres d'Isocrates, par luy traduictes de Grec, en nostre vulgaire François pour Imprimer & mettre aux usages de ceux qui n'ont que le François familier. Or les ay-je osé mettre en lumiere souz la saulvegarde de V. R. cognoissant que Isocrates a du credit assez envers icelle pour impetrer excuse pour moy, si j'ay trop osé. Que s'il ne le peult obtenir, je m'ose pres-ques asseurer, que vostre clemence plus que humaine, ne la me refusera, ains me laissera à quelque anget du renc de ses favoriz serviteurs, attendu que ce que j'ay entrepris, est pour recongnissance publique de ce que luy doibs, et pour pleige de obeissance eterne, & dernièrement pour monstre que me suis (je pense) fatalement mis à l'Imprimerie pour laisser à la posterite monuments de vos divines vertus. . . . » etc.

(1) Le privilège qu'on lit au verso de l'*Oraison panégyrique* fait mention de « certaines œuvres d'Isocrates comme le *Panégyrique, Demonic, Busiris, Panathenaic*, et autres contenez et nommées aux lettres de privilège. . . »

M. H. Jadard a consacrée à Bacquenois. Bien que l'indication de sa demeure à Lyon ne se trouve sur aucun de ses livres, un document du temps nous permet d'établir l'emplacement de son atelier, situé rue Mercière, où il occupait un local appartenant à sa femme Etiennette Lhéritier, d'Annonay (1).

Sollicité par le cardinal de Lorraine, qui passait par Lyon, à son retour d'Italie, Bacquenois quitta la ville de Lyon pour venir à Reims. « Vous, Monseigneur, retournant d'Italie et passant par Lyon, me commandastes, comme à votre subject, à vous obligé et appartenant naturellement, que pour vous faire service et aux vostres, m'en retournasse au lieu de ma naissance.... » Telle est la déclaration que Bacquenois prend soin de mettre en tête du *Coustumier de Reims*, imprimé par lui à Reims et portant la date de 1553 (v. style).

Bacquenois avait transporté à Reims le matériel qu'il avait à Lyon. On retrouve ses caractères, ses fleurons et les grandes lettres ornées de la Bible de 1548 dans ses diverses impressions de Reims. Il avait aussi amené avec lui un excellent ouvrier qu'il avait à Lyon, nommé Geoffroy.

En souvenir de Lyon, sa patrie typographique, Bacquenois adopte pour marque l'emblème parlant de cette ville : le Lion. Le noble animal tient sa patte droite appuyée sur la pyramide, emblème du Cardinal de

(1) C'est ce qui ressort du document suivant, dont nous devons la communication à l'extrême obligeance de M. J. Baudrier, de Lyon. C'est un acte notarié dont voici le résumé tel qu'il nous a été transmis :

« Insinuations, 26^e vol., 1558. — M^r Jourdain, notaire à Lyon. 7 janvier 1558. — Acte d'où il résulte que Bacquenois avait épousé Étienne Lhéritier, sœur d'Ennemond Lhéritier habitant d'Annonay. Elle paraît aussi être la veuve d'un nommé Gaulme. Ennemond Lhéritier, créancier de sa sœur et de son beau-frère pour une somme de cent livres tournois, ne pouvant se faire payer avait fait saisir une boutique, arrière-boutique et cave, appartenant à Étienne Lhéritier femme Bacquenois, mais dépendant d'une maison de Benoit Montaudoyne, sise rue Mercière. »

Lorraine, et de la gauche déroule une banderolle avec la devise : *Sequitur fortuna laborem*.

Nous ne suivrons pas M. Jadard dans ses détails sur la vie et les travaux de Bacquenois à Reims. Maintenant que nous avons établi ses antécédents peu ou mal connus jusqu'ici, nous n'empièterons pas sur le terrain que M. Jadard vient de défricher avec un zèle et un succès dignes d'éloges. Nous renvoyons le lecteur à la notice spéciale à Nicolas Bacquenois, qu'il vient de publier dans les *Travaux de l'Académie de Reims* (tome LXXXV). On y trouvera le texte de divers actes authentiques concernant Bacquenois, et la liste détaillée de ses éditions connues jusqu'à ce jour.

Qu'il nous suffise maintenant de dire que Bacquenois, après avoir travaillé pendant une dizaine d'années à Reims, ne paraît pas avoir fait fortune (1). Contrairement à ce que proclame sa devise, richesse ne s'est pas ensuivie de ses travaux. Le 17 octobre 1561 (v. style), il s'associe avec Jean de Foigny, mari de sa belle-fille, Françoise Gosme, qui reste seul imprimeur à Reims, pendant que lui-même va fonder l'imprimerie à Verdun, sous les auspices de Nicolas Psaume, évêque de cette ville.

Le 11 mai 1568 (v. style), par acte passé devant Girard et Rogier, notaires à Reims, il cède définitivement son

(1) Bacquenois était déjà endetté en quittant Lyon. L'acte du 7 janvier 1558, passé à Lyon, et dont nous venons de citer un extrait (voir note, page 210), nous donne encore les renseignements suivants :

« Pour se liquider, Etienne Lhéritier représente son mari absent et en vertu de sa procuration vend ladite boutique à Montaudoyne à charge de payer : 1° son frère; 2° 30 écus d'or à Guillaume Rouville, etc... Le prix est 340 livres, qui, diminuées des sommes déléguées, ne laisse qu'un excédent de 27 livres payées à Etienne. Bacquenois est qualifié de *Maître imprimeur juré en l'Université de Rheims en Champagne*. Françoise Gausme (belle-fille de Bacquenois) est fiancée à Jehan Fougny, greffier du dit lieu de Rheims. Guillaume Rouville est un des témoins de l'acte. La procuration en vertu de laquelle Etienne Cherrier représente son mari est reçue par M^r Rogier notaire à Reims, le 8 août 1557 (n. style) ».

imprimerie avec tout ce qui en dépend au même Jean de Foigny, et se retire du métier. Bacquenois meurt vers 1575, investi des fonctions de receveur de l'évêché et comté de Verdun.

A. CLAUDIN.

NOTE ADDITIONNELLE

La notice concernant NICOLAS TRUMEAU (pages 17-19) était déjà imprimée lorsque nous avons reçu de M. H. Jadard communication des documents suivants :

MINUTES DE JACQUESSON, notaire à Reims.

30 novembre 1571. — Sébastien Lefèvre, ouvrier de soie, est nommé tuteur des enfants mineurs de feu Nicolas Trumeau, vivant libraire à Reims.

Cet acte peut fixer l'époque de la mort de Nicolas Trumeau, qui paraît avoir abandonné l'imprimerie. Nous ferons remarquer que la qualification d'imprimeur n'est donnée à Trumeau que dans les *Comptes des deniers patrimoniaux de la ville* (page 17). Dans l'*Ampliation de l'édit de la création des conseillers, magistrats et juges présidiaux* citée page 18, la mention au bas du titre porte simplement : *On les vend à Reims (sic) par Nicolas Trumeau*. Le fait d'avoir fait écrire à la main 328 brevets supplémentaires plutôt que de les imprimer comme les 3,500 déjà fournis à la ville, nous fait supposer que Trumeau aurait bien pu faire exécuter à Troyes, dans sa famille, les impressions rémoises qu'on lui attribue. Ce doute ne pourra être éclairci que par la comparaison de certaines éditions troyennes que nous n'avons pas en ce moment sous la main.

Quoi qu'il en soit, Nicolas Trumeau n'a pas complètement disparu de Reims comme nous le pensions (voir page 19), et il y a laissé de la famille comme il appert des mentions suivantes tirées des registres paroissiaux :

SAINT-SYMPHORIEN

20 février 1577. — Baptême de Jehan, fils de Jehan Trumeau, libraire à Reims.

Ce Jean Trumeau est probablement un fils de Nicolas Trumeau, qui lui aurait succédé en qualité de libraire.

3 mai 1577. — Baptême de Perette, fille de Nicolas Trumeau et de Nicole Euvrard, Parrain : Gérard Colbert; marraine : Perette Lespagnol, sa femme.

Ce Nicolas Trumeau doit être un autre fils de notre Nicolas Trumeau. Sa profession n'est pas indiquée. — Gérard Colbert, ou Collebert, est le même que celui dont le nom figure en tête de quelques exemplaires spéciaux des *Costumes générales du Bailliage de Vermandois*, imprimée par Bacquenois en 1557, où il est qualifié de « marchand libraire juré en l'Université de Rheims », titre qui appartenait précédemment à Claude Chaudière.

SAINT-PIERRE-LE-VIEIL

7 août 1588. — Baptême de Jeanne, fille de Nicolas Trumeau.

A. C.

P. D. 3. 523

A REIMS

en dépend au m
ier. Bacquenois m
le receveur de l'é

A. CLAUDON

IONNELLE

au (pages 17-19) était dé
lard communication des

ON, notaire à Reims.

ouvrier de soie, est nom
eau, vivant libraire à Re
le Nicolas Trameau, qui p
marquer que la qualifica
s les Comptes des domi
niation de l'édit de la m
cité page 18, la mention
ns (sic) par Nicolas Trame
supplémentaires plutôt
à la ville, nous fait sup
Troyes, dans sa famille
ne pourra être éclairci
annes que nous n'avon

pas complètement dispar
il y a laissé de la famille
registres paroissiaux:

ORIEV

ts de Jehan Trameau.

ls de Nicolas Trameau.

le Nicolas Trameau et de
ne: Perette Lespagnol
s de notre Nicolas Trame
bert, ou Collebert, est l
ques exemplaires sp
ois, imprimée par Bouch
e juré en l'Université de
e Chaudière.

-VIEIL
Nicolas Trameau.

A. C.

PIGELET

200

RENÉ GIARD & HENRI LEMAÎTRE

LES

ORIGINES DE L'IMPRIMERIE

A VALENCIENNES

JEHAN DE LIÈGE



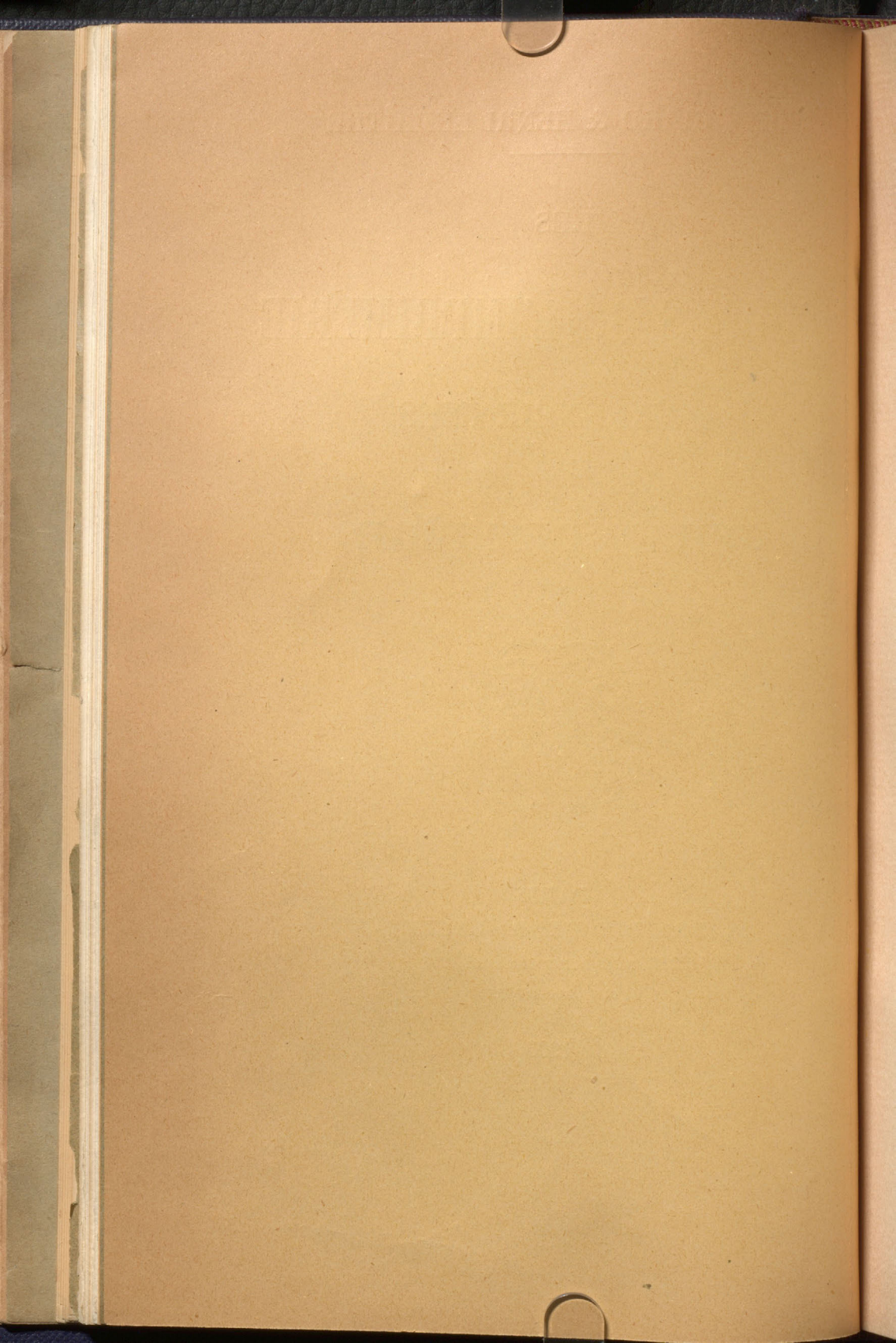
PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

—
1903



LES ORIGINES DE L'IMPRIMERIE

A VALENCIENNES

JEHAN DE LIÈGE

EXTRAIT DU BULLETIN DU BIBLIOPHILE

TIRÉ A CINQUANTE EXEMPLAIRES

DONT VINGT-CINQ SUR PAPIER DE HOLLANDE

RENÉ GIARD & HENRI LEMAÎTRE

LES

ORIGINES DE L'IMPRIMERIE

A VALENCIENNES

JEHAN DE LIÈGE



PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

—
1903

HEINRICH DARD & HENRI FEMALTE

LES

BOULEVARD DE L'IMPRIMERIE

A VALMONTAINES

MAISON DE LAINE



1877

MAISON FONDÉE EN 1810

100, RUE DE LA PAIX, PARIS

MAISON FONDÉE EN 1810

1877

LES
ORIGINES DE L'IMPRIMERIE

A VALENCIENNES

JEHAN DE LIÈGE

Ce fut une grande surprise pour M. Aimé Leroy de découvrir, en feuilletant la 3^e édition du *Manuel du Libraire* (1833), l'indication de trois livres imprimés à Valenciennes à la fin du XV^e siècle (1). Jusqu'alors, en effet, on croyait que l'imprimerie avait été introduite dans cette ville au commencement du XVII^e siècle (2), et on considérait comme la première des impressions valenciennoises les *Prières en vers et rime* de Jean Le Prevost (3). L'étonnement de M. Leroy fut d'autant plus grand que rien ne faisait présager cette trouvaille; car pendant tout le seizième siècle, malgré l'importance de la ville et l'agitation qu'y provoqua la réforme, aucun

(1) Cf. A. Leroy, *Introduction de l'imprimerie dans le département du Nord*, dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, t. III, 1833, p. 280 et suiv.

(2) Par un Allemand, Laurent Kellam.

(3) S'il faut en croire le P. Sommervogel, (t. VIII, col. 385), L. Kellam aurait imprimé dès 1601 l'*Argument général de la tragicomédie distribuée en cinq actes référans au vrai l'origine et l'institution de la procession qui se fait tous les ans le 8^e de septembre... à l'honneur de la... Vierge Marie...* 1n-4^o.

ouvrage n'y fut imprimé. Bien plus, les villes voisines n'ayant eu des presses que vers le premier quart du XVI^e siècle, il était vraiment extraordinaire que Valenciennes en eût à une date plus reculée et s'en vît ensuite privée.

Dans sa 5^e édition, Brunet signala trois nouveaux ouvrages valenciennes (1). Tous ces livres, selon lui, émanaient d'un certain Jehan de Liège. C'est la vie et les œuvres de cet imprimeur que nous allons étudier.

JEHAN DE LIÈGE. — Nous ne connaissons Jehan de Liège que par les ouvrages que nous allons étudier. Nulle part il n'est mentionné et personne n'a pu établir sa personnalité. Deschamps (2) seul dans son *Dictionnaire géographique* essaya de l'identifier avec Jehan du Liège ou Marnef, le célèbre libraire parisien. Mais il avoua lui-même, dans l'appendice de son ouvrage, que cette hypothèse lui semblait peu fondée. A la fin du XV^e siècle, en effet, Jehan du Liège se trouvait dans le Poitou et non dans le Nord. Cependant on pouvait supposer que Jehan du Liège était originaire du village de Marneffe au pays de Liège (*le Liège*), qu'il aurait pu, lors d'un voyage en terre natale, imprimer à Valenciennes, où l'aurait retenu Jehan Molinet, chanoine de Saint-Géry et indiciaire de la maison de Bourgogne. Mais cette origine des Marnef est plus que douteuse. En outre, il est difficile d'identifier les formes *du Liège* et *de Liège*. Les documents d'archives faisant défaut, nous ne hasarderons pas de nouvelles hypothèses.

Ce qui nous semble cependant certain, c'est que Jehan de Liège fut appelé à Valenciennes par Jehan Molinet.

(1) Au total six ouvrages ; nous verrons plus loin que nous ne connaissons en réalité que cinq ouvrages.

(2) *Dictionnaire géographique*, à l'article VALENCIENNES.

Parmi les cinq opuscules qui nous intéressent, trois sont en effet de Jehan Molinet. Les deux autres émanent de Georges Chastelain et d'Olivier de la Marche qui furent aussi indiciaires de la maison de Bourgogne. Tous sont des ouvrages de circonstance et leurs auteurs devaient attendre de leur diffusion la faveur de leurs maîtres. Enfin, fait très remarquable, un de ces ouvrages, la *Naissance du duc Charles*, porte à la fin, non pas une marque d'imprimeur, mais un molinet, emblème parlant du poète, ce qui nous montre quelle part importante Molinet prit à l'impression.

Ainsi que l'indiquent les colophons, Jean de Liège eut au moins deux adresses : la première, qui nous est fournie par le *Débat de Cuidier et de Fortune* et par la *Robe de l'archiduc* est : *devant le Couvent de Saint-Pol* ; c'est le couvent des Dominicains de Valenciennes (1). La seconde, qui nous est fournie par la *Naissance du duc Charles*, est : *entre le pont des Ronneaux et le toucquet du leu devant le soleil*, aujourd'hui place des Viviers.

IMPRESSIONS DE JEHAN DE LIÈGE. — Les livres imprimés par Jehan de Liège sont au nombre de cinq :

- 1° *La Ressource du Petit peuple*, par Jehan Molinet ;
- 2° *Les Chansons georgines*, par Georges Chastelain ;
- 3° *La Robe de l'archiduc*, par Jehan Molinet ;
- 4° *La Debat de Cuidier et de Fortune*, par Olivier de La Marche ;
- 5° *La Naissance du duc Charles*, par Jehan Molinet.

Il convient d'éliminer de cette liste ce que Brunet appelle, d'après une note de Mercier de Saint-Léger, l'*Arche de paix*. En effet, si nous comparons la *Naissance du*

(1) Cf. Simon Le Boucq, *Histoire ecclésiastique de... Valenciennes*, p. 81.

duc Charles, avec la description que le bibliothécaire de Sainte-Geneviève donne de l'*Arche de paix*, nous constatons que ce n'est qu'un seul et même ouvrage. L'*Arche de paix* n'est pas le titre du volume, mais une devise inscrite sur un des bois de l'ouvrage. Comme la *Naissance*, l'*Arche de paix* a 6 ff., « y compris le dernier feuillet blanc d'un côté et de l'autre portant une gravure qui représente un moulin sur un globe ». Les deux ouvrages sont donc identiques.

MATÉRIEL. — Jehan de Liège imprima ses ouvrages avec deux séries de caractères que nous appellerons, pour plus de commodité, le matériel A et le matériel B.

Le matériel A ne se trouve que dans la *Ressource du petit peuple*. Ce matériel est de beaucoup le plus ancien. Les types sont plus archaïques et les abréviations plus nombreuses.

Les ouvrages imprimés avec le matériel B ont une réelle valeur typographique ; on pourra s'en rendre compte en consultant les fac-similés qu'en a donnés M. Thierry-Poux. Nous y distinguons trois sortes de caractères :

1° Les lettres tourneures, employées au début de chaque paragraphe.

2° Les majuscules gothiques.

3° Les minuscules, de 8 points. (Les minuscules du matériel A ont aussi 8 points).

Nous avons relevé 4 bois dans les opuscules du matériel B. Le plus primitif est une Annonciation des *Chansons georgines*. La médiocrité de la composition vient surtout de son manque d'originalité. Le graveur s'est attaché à reproduire une gravure de type traditionnel : un ange aux ailes éployées, tenant un cierge à la main et prononçant la formule de salutation inscrite dans un

phylactère, s'avance vers la Vierge agenouillée dans un prie-Dieu, la main étendue sur un livre ouvert devant elle. Des arcades ornent le fond de la scène. Le dessin est trop fouillé, trop chargé et par sa recherche il s'accorde mal avec le peu de pratique que le graveur avait de la taille. Il était peut-être destiné à être rehaussé de couleurs, ce qui en eût fait disparaître bien des défauts.

Les trois autres gravures se trouvent dans la *Naissance*. L'Arche de paix, par sa facture, rappelle le dessin de l'Annonciation; le Molinet de la fin est d'une facture grossière, mais le cygne du titre est très remarquable. L'oiseau emblématique de la ville de Valenciennes est bien campé et se redresse dans un geste plein d'envolée. Le graveur a même poussé le souci de la réalité jusqu'à le représenter les pattes torses.

DATE. — La date manque sur tous ces ouvrages. C'est donc en examinant leur facture et les sujets qui y sont traités que nous essaierons de rétablir leur chronologie.

La *Ressource du petit peuple* nous paraît l'ouvrage le plus ancien. Nous avons déjà dit que le matériel A est plus archaïque que le matériel B. En outre, l'ouvrage n'a pas de titre, il ne porte même pas la mention de l'imprimeur et se termine simplement par l'indication du lieu : *Valenchienes*. L'attribution à Jehan de Liège peut paraître au premier abord assez risquée. Elle le serait si le filigrane ne nous donnait une preuve presque certaine de son bien fondé. Comme dans toutes les œuvres du matériel B, le papier porte un p gothique surmonté d'un fleuron et dont la haste se termine en fourche. Bien que ce filigrane soit fréquent au XV^e siècle et que Midoux et Matton, dans leur *Etude sur les filigranes des papiers employés en France aux XIV^e et*

XV^e siècles (Paris, 1868, in-8°), donnent la reproduction de nombreux filigranes analogues, la présence du même filigrane dans tous les livres valenciennes et le mot *Valenchiennes* justifient avec assez de certitude notre attribution.

Nous ne pouvons assigner de date exacte à l'ouvrage. Techener (1) a fait remarquer qu'il a été composé peu de temps après la mort de Louis XI; il n'en résulte pas cependant qu'il ait été imprimé à cette époque. Les autres ouvrages étant de l'extrême fin du XV^e siècle, et d'autre part, étant donné le petit nombre des impressions de Jean de Liège, il nous semble impossible que cet imprimeur soit resté dix-huit ans auprès de Jehan Molinet et qu'après un tel intervalle, il se soit servi du même papier. Nous pensons donc que la *Ressource* n'est pas très antérieure aux autres ouvrages.

Les opuscules du matériel B sont tous munis de titres et de colophons. Le *Débat de Cuidier* a un titre en pleine page. Dans les *Chansons georgines* et la *Naissance*, le titre est accompagné d'un bois.

Mais avant de voir si les caractères typographiques nous permettent d'établir une chronologie, examinons si la matière peut nous fournir quelques indications à ce sujet.

Nous ne savons pas l'époque à laquelle les *Chansons georgines* furent composées, mais elles sont certainement antérieures à 1474, année de la mort de Chastelain.

Le *Débat de Cuidier* fut composé en 1477, à la suite de la « journée de Nansi ».

La *Robe de l'Archiduc* est peu postérieure à l'avènement de Philippe, archiduc d'Autriche (1493).

Enfin, la *Naissance* est de l'année 1500.

(1) *Bulletin du Bibliophile*, 1836-1837, 2^e série, n° 1341.

D'après leur composition, ces ouvrages s'échelonnent donc sur un espace de près de trente ans. Comme nous l'avons déjà dit, Jehan de Liège n'a pu demeurer si longtemps à Valenciennes. Il convient donc de resserrer autour de la date du dernier ouvrage (1500) les dates d'impression des autres opuscules.

On pourrait dire que, de même que les autres ouvrages, la *Naissance* ne fut pas imprimée l'année même de sa rédaction. Mais la disposition typographique nous sert à prouver que Jehan de Liège imprima ce petit poème fort peu de temps après sa composition. En effet, le soin apporté dans l'impression et le nombre des bois montrent que c'était la première édition que l'auteur en donnait, et qu'il tenait à déployer un certain luxe pour pouvoir l'offrir à ses amis et protecteurs.

En résumé, Jehan de Liège imprima à Valenciennes vers l'an 1500. Peut-être faut-il considérer la *Naissance* comme la dernière de ses impressions, puisque c'est elle qui est publiée avec le plus de soin, et établir de la façon suivante la chronologie des premières impressions valenciennoises.

1° Matériel A : *La Ressource du petit peuple*.

2° Matériel B : I. Les *Chansons georgines*, qui ne portent pas l'indication de la rue de l'imprimerie ; II-III. Le *Débat de Cuidier* et la *Robe de l'Archiduc* qui portent la même adresse ; IV. *La Naissance*.

HISTOIRE DES EXEMPLAIRES CONNUS. — Il nous reste à exposer la manière dont nous sont parvenus ces cinq ouvrages.

Tous nous sont connus par des exemplaires uniques, ce qui nous a amené à supposer qu'au moins la majeure

partie d'entre eux nous est parvenue dans un recueil factice. Un document, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale nous vient confirmer cette hypothèse. L'abbé Mercier de Saint-Léger, bibliothécaire de l'Abbaye de Sainte-Geneviève, nous a laissé dans une même note manuscrite la description de quatre impressions de Jehan de Liège qu'il possédait. Nous publions plus loin ce document. On remarquera que Mercier de Saint-Léger connaissait tous les exemplaires dont nous venons de parler, sauf la *Ressource du petit peuple*.

Ces cinq ouvrages semblent avoir eu une destinée commune. Ils ont séjourné longtemps en Angleterre, où ils furent reliés par Lewis, et ont passé chez Lang et Heber. Toutefois, le *Débat de Cuidier* resta en France et reçut une reliure particulière, tandis que la *Ressource du petit peuple*, non décrite par Mercier, fut reliée par Lewis avec les mêmes fers que les autres volumes.

Voici donc les conclusions que nous croyons pouvoir tirer de ces différentes observations : les quatre exemplaires du matériel B furent longtemps reliés ensemble et c'est ainsi qu'ils passèrent chez Mercier de Saint-Léger. Plus tard, ils furent séparés par des libraires désireux de leur rendre leur unité bibliographique et d'accroître leur profit. Le sort de la *Ressource du petit peuple*, bien que cet ouvrage ait conservé son individualité, dut être parallèle à celui des autres ouvrages, puisqu'il porte la reliure de Lewis et fut vendu avec eux en Angleterre.

Cette notice aidera, nous osons l'espérer, les bibliophiles curieux d'élucider ce problème bibliographique. M. Thierry-Poux ayant déjà publié d'excellents facsimilés du matériel B, nous ne publions qu'un facsimilé du matériel A que nous devons à l'obligeance de

M. A. de Beaugrenier. Nous terminons par un catalogue des impressions de Jean de Liège.

ie le leiffay deuant lautel
 et pour en faire ramembrance
 ie retournay en mon hostel

Ainsi que lanee presente
 est dure et desplaisante a voir
 l'histoire que ie vous presente
 ne peut guaires de mieulx auoir
 puis que chascun pert son auoir
 son heritage et son bien meuble
 prions dieu que nous puissions voir
 la resourse du petit peuple

Valenchiennes

1. MOLINET (Jean). La Ressource du petit peuple (en-prose et en vers). — Valenciennes [Jehan de Liège, s. d.]. In-4°.

Fol. 1 : L'acteur. | Pour ce que naguaires vent failli aux volans | de mon molinot...

A la fin : prions Dieu que nous puissions voir | la resourse du petit peuple. | Valenchiennes.

In-4° (131 mm × 190 mm), car. goth., longues lignes. 22 lignes à la page, 20 ff. n. ch., filigr. représentant un p goth. sur-

monté d'un fleuron, 2 cahiers de 10 ff. non signés, le premier composé de 3 demi-feuilles, et d'une feuille, le second de deux feuilles séparées par une demi-feuille, les filigr. se trouvant partagés 1^o entre les ff. 1 et 10, 2 et 9, 3 et 8, 5 et 6, 2^o entre les ff. 11 et 20, 13 et 18, 14 et 17.

Nous décrivons l'exemplaire unique appartenant à M. Alfred de Beaugrenier, de Valenciennes. Cet exemplaire a été vendu successivement chez Lang (9 l. s.) et chez Heber (11 l.). Il a été offert au prix de 300 fr. dans le *Bulletin du Bibliophile* de Techener (1836-1837, II^e série, n^o 1341), puis acheté à ce libraire par M. A. Dinaux. A la vente de la bibliothèque Dinaux (1865), il fut acquis par M. de Beaugrenier au prix de 435 fr. — Il existe une copie ms. de cet opuscule à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 1716, ff. 77 v^o à 85 (XVI^e siècle). L'ouvrage a été réimprimé dans les *Faictz et dictz* de Jehan Molinet, sous le titre que nous lui donnons (l'édition de Jehan de Liège est dépourvue de titre).

Un fac-similé lithographique du 1^{er} fol. a été publiée en 1833 dans les *Archives du Nord*, t. III.

2. CHASTELAIN (Georges). Les Chansons georgines (en vers). — Valenciennes, Jehan de Liège [s. d.]. In-4^o.

Fol. 1 : S'ensuivent les chanchons georgines | faittes par George Chastelain. — *Fig. sur bois représentant l'Annonciation.* — *Au bas du fol.* : Imprimés à Vallenchienes | de par Jehan de Liège.

Fol. 1 v^o : *Même bois.* — *Au bas* : O regina poli mater gratissima proli | spernere me noli ; me commendo tibi soli. | Pater noster.

Fol. 2 : Querant l'un œil envers les cieulx estendre | dont le regart trop foible et trop tendre | pour y voler...

A la fin : Pour ung seül cas les mains te joins et serre | de prendre en gré mes chansons georgines.

In-4^o (192^{mm} × 138^{mm}), car. goth., longues lignes, 28 vers (2 × 14) à la page, 12 ff. n. ch., filigr. représentant un p goth. surmonté d'un fleuron, 2 cahiers dont le premier seul est filigrané (2 feuilles pour le 1^{er} cahier, 1 pour le second, les filigr. se trouvant répartis entre les ff. 2 et 7, 3 et 6.)

Nous décrivons l'ex. unique du Musée Condé, à la suite

duquel est reliée la *Robe de l'archiduc* (V. cet article). Cet exemplaire porte une reliure de Lewis. Il a été vendu successivement chez Lang, 1827 (6 l. 8 s. 6 d.) et chez Heber (18 l. 10 s.). Il a été acheté par M. Dinaux et vendu à la mort de cet amateur au duc d'Aumale pour 875 fr. Nous publions aux pièces justificatives une description de cet ouvrage que nous a laissée l'abbé Mercier de Saint-Léger. On remarquera que Mercier indique 28 pages alors que notre exemplaire ne comporte que 12 ff. Cette différence n'a pas la gravité que lui attribuait Brunet. Ou bien Mercier s'est trompé, ou bien il a compté des feuillets de garde qui ont été égarés à la reliure. — Kervyn de Lettenhove a réimprimé les *Chansons georgines* au t. VIII de son édition des *Œuvres* de Chastelain (p. 269-292) sous le titre : « Louenge à la très glorieuse Vierge. » Dans les p. LX-LXI du t. I^{er}, il indique les principaux mss. qu'il a pu connaître.

Un fac-similé lithographique du premier fol. a été publié dans les *Archives du Nord* (1833, t. III).

3. LA MARCHE (Olivier de). Le Débat de Cuidier et de Fortune (*en vers*). — Valenciennes, Jehan de Liège [s. d.]. In-4^o.

Fol. 1 : Le debat de Cuidier et de Fortune | composé par messire Olivier de la | Marche, lui estant prisonnier de la | journée de Nansi.

Fol. 1^{vo} : Par ung matin ainsi qu'on se resveille | n'a pas loing temps qu'en repos traveilloye | ...

A la fin ... Prins la journée des plains et de douleur | la où morut mon souverain seigneur. | Tant a souffert | La Marche... | Imprimés à Vallenchiennes | par Jehan de Liege demorant | devant le convent de Saint-Pol.

In-4^o (190^{mm} × 133^{mm}), car. goth., longues lignes, 27 lignes à la page, 10 ff. n. ch., filigr. représentant un p goth. surmonté d'un fleuron, 2 cahiers non signés, le premier d'une feuille et demie (ff. 1-6), le second d'une feuille (ff. 7-10), les filigr. se trouvant partagés entre les ff. 2 et 5, 7 et 10.

Nous décrivons l'exemplaire unique de la Bibliothèque nationale (Rés. Ye. 1036, ancien Y. 1074) qui est exposé actuellement dans la galerie Mazarine, sous la cote 330. L'abbé

Mercier de Saint-Léger possédait un exemplaire de l'ouvrage dont il nous a laissé une description manuscrite (Bibl. nat., Rés. Q. 279) que nous reproduisons. — M. Henri Stein dans son ouvrage sur Olivier de La Marche (Bruxelles, 1888. In-4^o) indique deux manuscrits de cet opuscule, tous deux du XVI^e siècle (mss. fr. 2232, ff. 56-66 et 18689, ff. 76-89). Il mentionne en outre une réimpression publiée dans la *Revue Franco-Comtoise*, 2^e série, p. 244-259 (Besançon, 1843, 2^e semestre), par les soins de M. A. de Troyes.

Un fac-similé héliographique du fol. 1 et du fol. 10 *vo* a été publié par O. Thierry-Poux (*Premiers monuments de l'imprimerie en France*, pl. XL, nos 9 et 10).

4. MOLINET (Jean). La Robe de l'Archiduc (*en vers*). — Valenciennes, Jehan de Liège [s. d.]. In-4^o.

Fol. 1 : S'ensuit la robe de l'archiduc | nouvellement composee par | maistre Jehan Molinet. | La ducesse d'Austrice | a l'archiduc leissa | une robe fort rice...

A la fin : Prions Dieu qu'en briefz jours | l'archiduc nostre prinche | l'ait entiere a toujours. | Imprimez en Vallenchienes | par Jehan de Liege demorant | devant le convent de Saint-Pol.

In-4^o (192^{mm} × 138^{mm}), car. goth., longues lignes, 3 huitains à la page, 4 ff. n. ch., filigr. représentant un p goth. surmonté d'un fleuron, 1 cahier non signé d'une feuille, le filigr. se trouvant partagé entre les ff. 2 et 3.

Nous décrivons l'exemplaire unique du Musée Condé, qui est relié à la suite des *Chansons georgines* (V. cet article). L'abbé Mercier de Saint-Léger possédait un exemplaire de l'ouvrage dont il nous a laissé une description manuscrite (Bibl. nat., Rés. Q. 279) que nous reproduisons en pièce justificative. Il existe une copie ms. de cet ouvrage à la Bibliothèque nationale, ms. 1716, ff. 91 *vo*-93 *vo* (XVI^e siècle). La *Robe de l'Archiduc* a été réimprimée dans les *Archives du Nord* (2^e série, t. II, p. 128). On en trouvera également le texte dans les *Faictz et dictz* de Jehan Molinet.

Un fac-similé lithographique du fol. 4 *vo* a été publié dans les *Archives du Nord* (1^{re} série, t. III, 1833).

5. MOLINET (Jean). La très désirée et profitable

naissance de Charles d'Autriche (*en vers*). — Valenciennes, Jehan de Liège [s. d.]. In-4°.

Fol. 1 : *Fig. sur bois représentant un cygne aux ailes éployées, dans le haut un phylactère portant le mot Vallenchiennes. La ters desirée et proufitable naissance | de très illustre enfant Charles d'Austrice |, filz de monseigneur l'archiduc, nostre | tres redoubté prince et seigneur naturel.*

Fol. 1^{vo} : *Fig. sur bois représentant l'Arche de paix, ornée des armes d'Autriche, d'Espagne et de Bourgogne, suspendue à un ciborium, au pied duquel on lit : l'Arche de paix.*

Fol. 2 : L'arche de paix des autlres l'outrepasse | forte que passe où Dieu veult reposer | ...

A la fin ... et sans amere orge ait en son van net | grain et bon vent vostre humble molinet. | Imprimez en Vallenchiennes de par | Jehan de Liege, demorant entre le | pont des Ronneaux et le Toucquet | du leu devant le soleil.

Fol. 6^{vo} : *Fig. sur bois représentant un molinet de tisserand chargé d'une pelote de laine et surmonté d'un phylactère portant : molinet.*

In-4° (178 mm × 130 mm), car. goth., longues lignes, 24 lignes (3 huitains) à la page, 6 ff. n. ch., filigr. représentant un p goth. surmonté d'un fleuron, 1 seul cahier d'une feuille et demie sans sign., le filigr. se trouvant partagé entre les ff. 3 et 4.

Nous décrivons l'exemplaire unique de la Bibliothèque nationale (Rés. Ye. 1077, acquisition 25.680). L'abbé Mercier de Saint-Léger possédait un ouvrage (V. pièce justificative) qu'il intitule *l'Arche de paix*, relatif également à la naissance de Charles-Quint, imprimé chez Jehan de Liège et comprenant 6 ff. Il est très probable, comme le fait remarquer Brunet (5^e éd., t. III, col. 1813) que cet ouvrage est le même que celui que nous venons de décrire. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale a été vendu successivement chez Lang, 1829 (4 l. 7 s.), chez Heber (10 l. 10 s.) et chez le prince d'Essling, 1847 (n° 71, 300 fr.). — Cf. sur la naissance de Charles d'Autriche, Molinet. *Chroniques*, t. v, p. 122-127.

Un fac-similé au trait des ff. 1 et ^{vo}, 4, et 6^{vo} a été publié en 1901 par M. Edmond Derome (*Valenciennes*. In-8°, 4 p.). Un fac-similé héliographique des ff. 1, 1^{vo}, 5^{vo} et 6^{vo} a été

publié par O. Thierry-Poux (*Premiers monuments de l'imprimerie en France*, pl. XL, nos 5, 6, 7, 8).

Il existe une réimpression de l'ouvrage s. l. n. d. peu postérieure à l'édition de Jean de Liège (Bibl. nat., Rés. Ye. 221). On en trouvera également le texte dans les différentes éditions des *Faictz et dictz* de Jehan Molinet sous le titre « la Naissance du duc Charles ».

NOTE DE MERCIER DE SAINT-LÉGER

IMPRIMERIE A VALENCIENNES

J'ai les 4 brochures suivantes qui me paroissent imprimées à la fin du 15^e ou au commencement du 16^e siècle : 1^o *S'ensuivent les Chansons georgines faites par Georges Chastelain. Imprimés à Vallenchiennes de par Jehan de Liège.* In-4^o de 28 pages. 2^o *S'ensuit la robe de l'archiduc nouvelement composée par maistre Jehan Molinet.* A la fin on lit : *Imprimés à Vallenchiennes par Jehan de Liège demorant devant le convent de Saint-Pol.* In-4^o de 8 pages. 3^o *L'Arche de paix* (en vers pour la naissance de Charles d'Autriche) par le même Jehan Molinet. On lit à la fin : *Imprimés en Vallenchiennes de par Jehan de Liège demorant entre le pont des Ronaux*, etc. In-4^o de 12 pages, y compris le dernier feuillet blanc d'un côté ou de l'autre portant une gravure qui représente un moulin sur un globe avec ce mot : *Molinet*. 4^o *Le Débat de Cuidier et de Fortune* composé (en vers) par Messire Olivier de la Marche. A la fin : *Imprimés à Vallenchiennes, par Jehan de Liège demorant devant le Convent de S. Pol.* In-4^o de 20 pages.

[*En marge et à hauteur de la dernière ligne :*] A moi.

(Bibliothèque nationale, département des imprimés, Rés. Q. 279.)

ERIE A VALENCIENNES

miers monuments de
(7, 8).

l'ouvrage s. l. n. d. p.
siège (Bibl. nat., Res. Q.
te dans les différen
n Molinet sous le n.

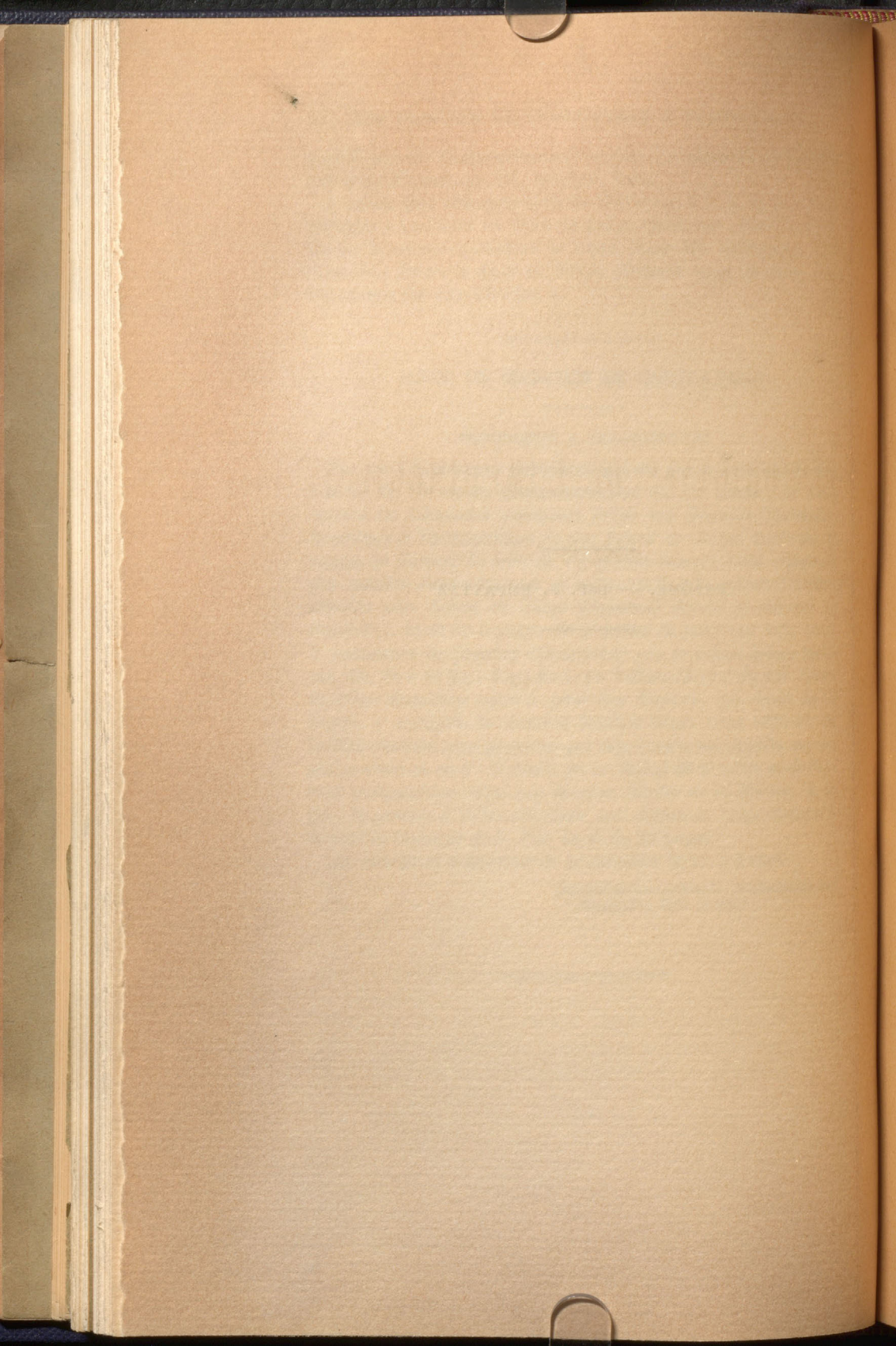
DE SAINT-LÉGER

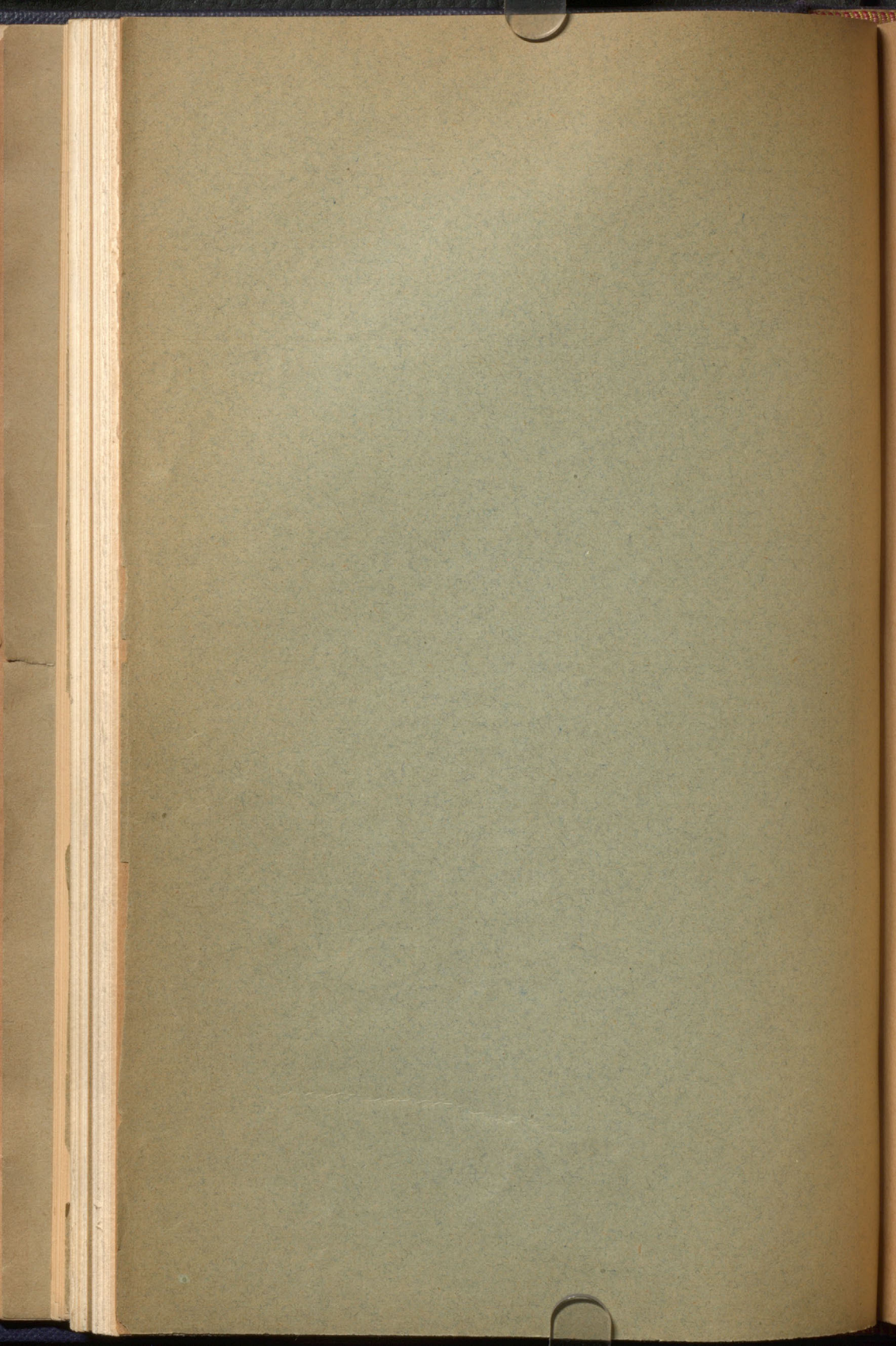
VALENCIENNES

qui me paroissent
ment du 16^e siècle :
faites par Georges Ch
Jehan de Liège. In-
chidue nouvellement
fin on lit : Imprimé
morant devant le cou
Arche de paix (en ve
che) par le même Jeh
n Valencienes de po
des Ronaux, etc. In-
millet blanc d'un côté
représente un moulin
Le Débat de Cuidar et
re Olivier de la Marche
par Jehan de Liège de
de 20 pages.

ernière ligne : A. m.
thèque nationale, déposé
primés, Res. Q. 278.

VENDÔME. — IMP. F. EMPAYTAZ





53
50

BARTHÉLEMY DE LA GORGE

LIBRAIRE, RELIEUR ET MARCHAND MERCIER

A GRENOBLE

(1516-1522)

Barthélemy de la Gorge ou de Gorges, libraire-relieur et marchand mercier à Grenoble, au commencement du xvi^e siècle, ne nous était connu que par quelques extraits de comptes d'archives. On ne citait de lui aucun livre portant son nom comme éditeur.

M. Léopold Delisle, dans un article de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (année 1887, pag. 173-174), a éveillé la curiosité des bibliophiles dauphinois, en exhumant et interprétant avec sa sagacité habituelle, un débris de livre conservé dans la collection des marques typographiques du département des estampes, à la Bibliothèque Nationale (1).

« Ce fragment, dit-il, qui a été découpé dans le titre d'un volume in-4, nous offre la marque de Pierre Balet, un écusson au monogramme P. B., avec la devise : *Je vis en espérance*. Au-dessous de la marque se lit une adresse disposée sur deux lignes : *Venundantur in vico Mercuriali a Petro Balet ante insigne dive Magdalenes* (sic). *Et GRATIANOPOLI a BARTHOLOMEO DE GORGES.* »

(1) K. b. 126 a. Typographie, II, au mot *Balet*.

Du sens de quelques lignes tronquées dont l'impression se trouvait derrière la marque de P. Balet, M. Delisle concluait que l'édition partagée avec le libraire lyonnais et mise en vente par Barthélemy de la Gorge, dans sa boutique à Grenoble, devait être un recueil de traités philosophiques de Cicéron, accompagnés des commentaires de Pierre Marsi, de François Maturantius et de Josse Bade d'Assche.

Après avoir décrit d'après les exemplaires de la Bibliothèque Nationale deux éditions lyonnaises, de format in-4, de ces traités, avec les mêmes commentaires, datées l'une de 1512 et l'autre de 1515 (1), il terminait ainsi sa communication : « Il y a certainement eu une troisième

(1) La première édition du *De Officiis* de Cicéron avec les commentaires de P. Marsi, a été imprimée en 1482 à Venise par Baptiste de Tortis. Reproduite l'année suivante (1483) à Louvain, puis encore une fois, sans date, par l'imprimeur Jean de Westphalie, pour les étudiants de l'Université, elle fut réimprimée à Venise par son premier éditeur, en 1484 et 1486. Un autre imprimeur vénitien, Bernard de Novare (*de Novaria*), en fit une édition concurrente en 1484. D'autres imprimeurs de Venise se mirent de la partie. Marin Sarazin (qui vint plus tard s'établir à Lyon, en 1491) en donna une édition en 1487; Jacobo de Paganini, une autre en 1491; Bernard de Choris en 1492; Philippe de Pincii (*Pinzius*) en 1493; Barth. de Zanis en 1496, 1498 et 1500, sans compter les éditions non datées.

Ce fut un libraire d'Angers, Jean Alexandre, l'un des éditeurs les plus entreprenants de son temps, qui, le premier, publia en France ces commentaires pour les étudiants de l'Université d'Angers. Il les fit imprimer pour son compte en 1498 par Georges Wolf et Thielman Kerver, imprimeurs à Paris, alors associés. L'édition, achevée le 18 des Calendes de décembre (14 novembre), portait sur le titre que les exemplaires se vendaient en la maison de ce libraire, à la Chaussée-Saint-Pierre, à Angers (*Venales reperiuntur in domo Joannis Alexandri librarii Andegavis in vico gallico vocabulo : A la Chaussée Saint-Pierre*).

Ce n'est qu'en 1504 que paraissent à Lyon pour la première fois les éclaircissements de Josse Bade, joints aux commentaires de Marsi. Une édition en fut faite d'abord par Étienne Baland, puis en 1506 une autre éditée par Étienne Gueynard, fut imprimée par Nicolas Wolff. Josse Bade, lui-même, fixé à Paris après la mort de l'imprimeur Trechsel, chez lequel il avait été correcteur, les imprima en 1507. Étienne Gueynard en fit immédiatement après une réimpression à Lyon. En 1510, nouvelle édition à Lyon, puis en

édition lyonnaise des œuvres philosophiques de Cicéron, qui se vendait à Lyon chez Pierre Balet et à Grenoble chez Barthélemy de la Gorge. C'est à cette édition qu'appartient le morceau de titre conservé au département des estampes. »

Nous venons de retrouver un exemplaire complet de cette édition jusqu'ici inconnue et dont l'existence avait été si clairement démontrée par le savant M. Delisle.

En voici la description exacte :

Le titre est entouré d'une bordure historiée gravée sur bois. Dans le compartiment du haut, on voit un médaillon soutenu par deux lions ; au milieu, l'auteur ou l'un des commentateurs, la tête ceinte de laurier, écrit sur un pupitre en forme de lutrin ; au-dessous, l'intitulé imprimé en rouge et noir (1) en lettres gothiques est ainsi disposé :

MARCUS TULLIUS CICERO.

De officiis. cū libris eiusdem. de amicitia : senectute : et paradoxis. cum Petri Marsi : Francisci maturancij : et perq̄ familiari Jodoci badii ascensii explanatione.

Ⓒ In quo pleraq̄ que per *Eneam pium* tam in diligenti castigatio// ne : q̄ trallatione greci : additamentisq̄ in alios cōmentatores ommissa fuerant. v alia multa que falso in aliorum librorū titulis et frontispicio promittebantur addita fuisse comperiet lector.

Ⓒ Sed v emēdatissimā tabulā *Nycolai cappusoti* p folia secretā. v hy storias suis locis non invenustas ab hoc videbit abesse illius emptor.

Au-dessous, la marque de P. Balet, ci-dessus décrite par M. Delisle.

1512, édition imprimée par J. de la Place pour le libraire Martin Boillon, citée par M. Delisle (Biblioth. Nationale, Réserve * E, 308) ; en 1514, édition exécutée par Jacques Myt, pour Simon Vincent ; en 1515, édition publiée par Jacques Maillet (Bibl. Nat., Réserve * E, 309), et enfin nous arrivons en 1516, date de notre édition, qui fut partagée entre Pierre Balet, de Lyon, et Barthélemy de la Gorge, de Grenoble.

(1) Nous avons imprimé en italique les passages du titre imprimés en rouge dans l'original.

Cette marque mesure 102 millim. de hauteur sur 77 de largeur, justification typographique du titre. Elle est reproduite dans le recueil de Silvestre (*Marques typographiques*, n° 304), mais les dimensions en sont réduites.

Après la marque du libraire lyonnais on lit les deux lignes suivantes, rapportées par M. Delisle, qui indiquent les noms des libraires chez lesquels le livre se vendait :

¶ *Unundantur Lugduni in vico mercuriali a Petro balet âte insigne diue Magdalenes. Et grationopo. a Bartholomeo de gorges*

Le verso du titre est occupé par une lettre d'André Alsinus à Nicolas Chappusot, son précepteur : « *Excellentissimo meo preceptori Nicolao Cappusoto non minus oratori quam philosopho Andreas Alsinus. S. P. D.* (1) Vient ensuite une dédicace de Pierre Marsi : « *Petri Marsi recognitio commentariorum in officia Ciceronis ad reverendissimum in Christo patrem et dominum Dominum Raphaellem Roarium Sancti Georgii ad Velabrum Cardinalem ac Sanctissimi Romanorum episcopi Camerarium.* »

La table, qui est disposée à trois colonnes, commence au feuillet suivant, avec la signature ¶ ij et finit au tiers à peu près du feuillet ¶ iiij ; le verso de ce feuillet est blanc.

Les autres pièces liminaires se composent de l'introduction (*prohemium*), d'une lettre d'un nommé Claude de Gorges (*Claudius de Gurgite*) au professeur Ant. Bonet : « *Celeberrimo viro et juris utriusque professori peritissimo magistro Antonio Boneti Claudius de Gurgite parisinus humillimam salutem obsecrat.* » Cette lettre est datée de Lyon : « *Ex nostra Lugdunensis studii catervula pridie Kalendas februarias.* » Le tout se termine par une lettre

(1) Ces lettres abrégées S. P. D. signifient : *Salutem plurimam dat.*

de P. Marsi à François de Gonzague, de Mantoue, cardinal « *Petri Marsi episto. ad F. Gonzagam Cardinalem Mantuanum.* »

Telle est la composition du premier cahier formé de six feuillets.

Le texte de l'ouvrage commence au deuxième cahier portant en bas la signature *a* et folioté 1 au haut. Le nom de Claude de la Gorge que nous venons de citer tout à l'heure reparait ici comme auteur de l'argument du premier livre des offices : « *C. de Gurgite parasini* (1) [sic] *in primum M. T. C. de Offi. ad Marcum filium argumentum.* »

Le volume finit au recto du folio ccxxxvi coté par erreur ccxxx. Au bas de la page on lit le colophon :

¶ Absolutum hoc preclarum Opus Lugd'. exactissima cura necnon annotamentis longe frequentioribus nuperrime illustratum cum commentariis amplissimis. et nitidissimis excussum carateribus : (sic) anno domini. M.ccccc.xvj. die vero vltima mensis Maij.

Le *Registrum* qui suit, indique que tous les cahiers sont par 4, à l'exception du cahier de préliminaires qui est par 3 et du dernier cahier G qui est par 2.

On trouve des gravures sur bois en partie répétées en tête de chaque livre, aux folios numérotés 1 (recto), Lxxxvi (verso), Cxxi (verso), Cliv (verso), Clxxxii (verso) et ccxi (verso). Les types gothiques sont de deux grosseurs différentes. Le texte de Cicéron est en plus gros

(1) Claude de la Gorge indique ici son pays d'origine. *Parasinus* (et non *Parisinus*, comme on a imprimé par erreur dans les pièces liminaires) doit signifier qu'il était de Paray-le-Monial. Dans sa lettre dédicatoire à Antoine Bonet, dont il a été l'élève, il parle du pays du Beaujolais où il paraît avoir fait ses études avant de venir à Lyon : « *Nuper cum me Lugduni continerem... Demum tibi cujus Bellijoca gens omnis innititur judicio nostram hanc dicare lucubratiunculam ego dignius fore existimavi quo librum ipsum cujus noster hic labor est tue scientie libris cognatione preaffinem non dubito....* »

caractères. Les commentaires et éclaircissements qui l'entourent ou l'accompagnent sont en petits caractères. Le format est in-4.

Voici maintenant quelques renseignements concernant Barthélemy de la Gorge, qui compléteront la notice de M. L. Delisle.

Barthélemy de la Gorge demeurait dans la rue Moyenne (*Rua Media*), aujourd'hui rue Brocherie, à Grenoble. La première mention de lui que l'on trouve dans les archives de la ville de Grenoble date de 1517. Il figure dans un compte de Georges Murguet, receveur, sous la désignation suivante :

RUA MEDIA

A Bartholomeo de Gorgia, librario. x s.

Nous le retrouvons ensuite dans les comptes de 1519-1520 de l'évêché de Grenoble :

Item, plus à Bartholomeyeu le librayre, pour deux livres demy de duet pour mectre dedans les cossans à III s. la lyvre. x s.

Plus ledict jour (x^r août 1520), cy payé à maistre Bartholome de la Gorge pour la reliure des recognoyssances de Grenoble, receptes de Actuherii (1). x s.

Nous trouvons encore cette note dans un compte de la municipalité de Grenoble en 1522 :

Item payé le mercredi xix^e de novembre 1522 à Bartholomeyeu de Gorge librayre, pour ung livre que Mess. les cosses (consuls) achetier (achetèrent) et prirent pour les affaires de la ville pour ce payé audit Bart. . . ix s.

D'après ces documents, Barthélemy de la Gorge aurait exercé de 1517 à 1522. Le volume de Cicéron, daté de

(1) Il s'agit ici d'un livre de recettes médicales. Actuarius était un célèbre médecin grec du Bas-Empire. On a désigné plus tard sous le nom générique d'*actuaire* les recueils de matière médicale, de médicaments composés, d'eaux de plantes distillées, de recettes diverses. De là la phrase : *Receptes de Actuherii*, titre d'un des livres reliés par Barth. de la Gorge.

1516, fait remonter à une année plus tôt son établissement. Claude de la Gorge qui, d'après sa lettre adressée à Antoine Bonet, a revu le texte, corrigé les épreuves (1) et rédigé les arguments, était selon toute probabilité proche parent de notre libraire, peut-être même son frère. Si le nom de famille de Barthélemy ne figure pas latinisé en *de Gurgite* sur le titre, c'est qu'il craignait, avec raison, que le public des acheteurs dauphinois ne le reconnût pas ainsi métamorphosé.

Nous terminons ces notes par un fac-simile de la signature de Barthélemy de la Gorge, telle qu'elle figure dans les quittances du temps.

A. CLAUDIN.

(1)velatis ut aiunt oculis impressorie arti incumbentium..... illorum ineptias purgare aggredior.....

(Extrait du Bulletin du Bibliophile.)

taires et éclaircissem
gnent sont en petits ca
ques renseignements
qui compléteront la
demeurait dans la r
ui rue Brocherie, à Gren
i que l'on trouve dans les
date de 1517. Il figure
guet, receveur, sous la
RVA MEDIA
orgia, librario.
suite dans les compl
hoble :
le libraire, pour deux livres
s à m s. la livre
(20), cy payé à maître Barthe
cognoissances de Grenoble, m
cette note dans un comp
e en 1522 :
e novembre 1522 à Barthélemy
ess. les cosses (consuls) acheter
a ville pour ce payé audit Bar
Barthélemy de la Gorge
Le volume de Cicéron
ettes médicales. Actuaris dicit
a désigné plus tard sous le nom
médicale, de médicaments compo
verses. De là la phrase : Inq
Barth. de la Gorge.

CHATEAUDUN, IMPRIMERIE J. PIGELET

IMPRIMERIE J. FIORETTI

QUELQUES DOCUMENTS
SUR
LES PETIT
LIBRAIRES PARISIENS
ET LEUR FAMILLE

PAR
PH. RENOUARD



PARIS

1896

DOC

L'his
tions se
relation
quarts c
rét bibli
les libra
gation
devant
Voic
en 150

100

Homage de l'auteur
H. Revoisard

QUELQUES
DOCUMENTS SUR LES PETIT
LIBRAIRES PARISIENS
ET LEUR FAMILLE

L'histoire de la famille des Petit et une liste raisonnée de leurs éditions seraient certainement un travail fort utile à entreprendre; leurs relations avec les savants de la fin du xv^e siècle et des trois premiers quarts du xvi^e lui donneraient un intérêt historique à côté de l'intérêt bibliographique d'une exacte collation de volumes. Les Petit sont les libraires parisiens qui ont aidé le plus puissamment à la propagation du livre. Ils étaient riches, au moins au début, et ne reculaient devant aucun sacrifice d'argent. De nombreuses préfaces en font foi.

Voici quelques lignes d'un avis de Josse Bade à ses lecteurs, placé en 1502 dans une édition des *Præcepta eloquentiæ* de Datus qui,

entre bien d'autres, nous prouve que les étudiants se montraient reconnaissants des efforts faits pour eux par leur éditeur préféré :

Non ab re nec inique, adolescentes optimi, bibliopolam vestrum Joannem Parvum, Leonis argentei habitorem, colitis et amatis. Is etenim quanta maxima potest accuratione studiis atque eruditione vestris consulit, et quod suis oculis videre non potest (siquidem non omnia possumus omnes) amicorum perspicit...

Un arrêt du parlement de Rouen¹ déclare que Jean Petit vendait « plus de livres que mille libraires ensemble ; » La Caille dit qu'il entretenait les presses de plus de quinze imprimeurs, Lottin porte ce nombre à vingt. Si le parlement de Rouen a exagéré dans des proportions évidemment magistrales, La Caille et Lottin sont restés très au-dessous de la vérité, il serait facile de doubler leurs chiffres. Il est vrai que l'œuvre des Jean Petit, qu'ils ont crue accomplie par un seul, a été conduite par deux homonymes, le père et le fils ; elle n'en est pas pour cela moins considérable.

Dans l'espoir que ce travail d'ensemble sera un jour entrepris, nous avons voulu réunir ici quelques actes inédits, recueillis aux Archives nationales, qui, rapprochés de ceux qu'ont publiés M. E. Coyecque² et MM. le baron J. Pichon et G. Vicaire³, pourront servir à jeter un peu de lumière sur l'histoire des différents personnages de cette famille, histoire rendue si obscure par la constante répétition des mêmes prénoms.

En 1415, les chanoines et le chapitre de Saint-Benoît, qui jouissaient du « droit de boucherie » dans leur censive, se virent attaqués dans leur droit par la corporation des bouchers. Ils eurent gain de cause et, pour faire pièce, sans doute, aux bouchers de Paris, firent venir un boucher de Saint-Germain-des-Prés, nommé Lorin (ou Laurent) Gaudry, auquel ils cédèrent pour sa vie, celle de sa femme Jeanne, et celle de sa fille Agnesot, leur droit de boucherie et un étal, moyennant une redevance en nature et en argent, le 14 mars 1416 (n. st.)⁴.

1. Cité par Gosselin, *Glanes historiques normandes*, dans la *Revue de Normandie*, Rouen, 1869, et tirage à part, Rouen, in-8°.

2. *Inventaire sommaire d'un minutier parisien pendant le cours du XVI^e siècle*, publié dans le *Bulletin* en 1893, p. 40-58, 114-136; 1894, p. 39-57, 77-94, 147-184, 205-216; 1895, p. 73-85, 120-123, 207-215; 1896, p. 44-51.

3. *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris, 1486-1600*. Paris, 1895, in-8°.

4. Pièce 1. Des documents sur ce procès se trouvent dans le carton S 889 B des Archives nationales. Le Plan de Lenoir et Berty donne le nom de *Clos Lorin-Gaudry* à un terrain situé derrière Saint-Sulpice, entre les rues de Vaugirard, Férou et du Pot-de-Fer.

Ce Lorin Gaudry est l'ancêtre de nos Petit.

Gaudry fit une fortune rapide : son métier était alors des plus lucratifs, les maîtres bouchers étaient de gros personnages, exerçant rarement par eux-mêmes. En 1423, il achète une première maison, rue Saint-Jacques, celle de la Longue-Allée; en 1426, il est propriétaire de la maison faisant le coin de la rue Saint-Jacques et de la rue des Mathurins, portant l'enseigne des Rats (plus tard du Roi-David) sur la rue Saint-Jacques, et celle du Paon sur la rue des Mathurins. Au moment de sa mort, survenue en 1447 ou 1448, il possédait en outre, toujours rue Saint-Jacques, les maisons du Lyon d'Argent et de l'image Saint-Laurent¹. C'est dans ces deux maisons que les Petit exercèrent plus tard comme libraires (la Fleur-de-Lys dépendait de l'image Saint-Laurent); le Roi-David resta aussi dans leur famille pendant fort longtemps.

Ses héritiers furent Jeanne, sa veuve, Agnès ou Agnesot, sa fille, femme de Jean Petit, et Oudin Petit, son petit-fils².

Jean Petit, maître boucher comme son beau-père, lui succéda comme titulaire de l'étal de Saint-Benoît; nous le trouvons en 1449 et 1453, il meurt avant 1457, sa veuve lui survit jusque vers 1478³.

Nous n'avons pas trouvé les noms des parents de ce Jean Petit; nous signalerons seulement un Jean Petit, meunier du moulin de Croulebarbe, qui louait des terres à Arcueil en 1446⁴, un Jean Petit, carrier, qui habitait la rue de la Bûcherie en 1462⁵, un Jean Petit, laboureur à Vanves⁶ en 1478, un Jean Petit, meunier, locataire d'un moulin appartenant au chapitre de Notre-Dame de Paris, en 1490⁷. Mais le nom de Petit est si commun, et le prénom de Jean si fréquent à cette époque, que tirer de là autre chose qu'un simple rapprochement de noms serait évidemment téméraire.

Oudin Petit, boucher aussi, succède à Jean, il figure dans des actes de 1457 et 1469 et meurt avant 1487⁸. Après lui l'étal de Saint-Benoît ne semble pas être resté dans la famille de Gaudry⁹. En 1478,

1. Pièces 2 à 10.

2. Pièces 5 à 10.

3. Pièces 1, 7 à 10, 12.

4. Arch. nat., S 903, fol. 137.

5. Arch. nat., S 1648; S 1649, *passim*.

6. Arch. nat., S 1649, fol. 68 v^o (2).

7. Arch. nat., LL 126, fol. 19 et 25, registres capitulaires de Notre-Dame; 20 janvier 1490 (n. st.): « Super supplicatione Johannis Petit, molitoris, petentis sibi continuari suam firmam molendini... » et, le 17 février suivant: « Fiat approbatio traditionis factæ Johanni Petit de termo molendini ad sex annos... »

8. Pièces 9 à 11, 14 à 16.

9. Le 11 novembre 1495, un Louis Petit, boucher (on ne dit pas où),

la maison de la Longue-Allée était désignée sous le nom de Boucheries Saint-Benoît, mais quelques années plus tard la même dénomination est donnée à la maison du Loup, voisine de la Longue-Allée. Le premier titulaire de l'étal, après Oudin Petit, semble être Jean Hire, qui meurt en 1493, et dont le fils, Robert, cède la maison et le droit de boucherie, avec l'autorisation du chapitre, à Guillaume Herbelot¹.

Aucun acte ne vient malheureusement nous énumérer les héritiers de Oudin, premier du nom; nous savons seulement qu'ils étaient nombreux et que parmi eux se trouvait sa fille, Marguerite, mariée à Guillaume Poireau, chandelier de suif. L'examen des noms des propriétaires successifs des quatre maisons qu'avait possédées Oudin après son grand-père nous révèle deux autres de ses enfants, Domicienne, mariée à Antoine Geoffriot (ou Geuffriau), tailleur de robes, et Jean, le premier libraire de ce nom. Il eut peut-être aussi, selon La Caille, un autre fils, nommé Pierre².

Marguerite Petit, femme de Guillaume Poireau, mourut le 11 janvier 1524 (n. st.); son mari, propriétaire en partie du Lyon d'Argent, y mourut le 15 février 1525; en 1526, sa part dans la maison appartenait à un autre Guillaume Poireau, teinturier, à Marie Périer, fille de feu Jacqueline Poireau et de Jacques Périer, à Honoré Chevalier, boulanger, et à Philippe Malice, épicier, sans doute fils, petite-fille et gendres du premier Guillaume³.

achète de Guillaume Lardy un quartier de vignes à Champigny; le 15 mars 1517 (n. st.), il le vend aux Mathurins (Arch. nat., LL 1546, p. 254 et 255).

1. La Longue-Allée n'est pas portée sur le Plan de Lenoir et Berty, elle devait avoir issue rue Saint-Jacques, par une allée située entre le Coq et le Loup, que le plan dénomme *Maison de Beautreillis*, et s'étendre, dans le fond, parallèlement à la rue, entre le Loup, le Coq et le Lyon d'Argent. L'étal était sur la rue, dans une maison qui avait pour enseigne l'image Saint-Christophe; elle n'est pas portée non plus sur le plan, mais, étant enclavée dans la maison du Loup, ce doit être celle indiquée sous le nom de *Chasteau*. En 1563, le notaire Jacques Chappelain, gendre de Poncet Le Preux, propriétaire de la maison du Loup, s'étant plaint à plusieurs reprises de l'état de délabrement de l'étal qui menaçait ruine, obtint du chapitre de Saint-Benoît la cession du local et l'indemnisa de la perte de son droit de boucherie par une rente de 56 livres tournois sur l'hôtel de ville (Arch. nat., S 889 B).

2. On verra, par les pièces 13 et 35, l'existence d'une Jeanne Petit, vivant en 1483, dont la famille habitait rue Saint-Jacques.

3. Pièces 18, 24, 29, 30, 34 et 36. La pièce 36 ne semble intelligible que si on lit *sœur* au lieu de *mère*. — En 1549, nous trouvons Antoinette Regnault, veuve de feu Honoré Chevalier, qui achète, en commun avec Michel de Vascosan, la maison du Renard-qui-Ferre, rue Saint-Jacques, dont Vascosan changea l'enseigne pour celle de la Fontaine (Arch. nat., S 904, fol. 101 v°).

Domicienne, femme d'Antoine Geoffriot, doit être la seconde fille d'Oudin Petit. Geoffriot, tailleur de robes, occupa, en 1487 et 1492, la maison du Roi-David, comme ayant cause des hoirs de Oudin Petit, et il doit compter parmi eux puisqu'il a aussi sa part de la Fleur-de-Lys, où nous retrouverons sa petite-fille, Annette Le Fèvre. Il eut trois filles : Marion, femme d'Andry Sanson, chandelier de suif, Barbe, femme de Jean Le Fèvre, tailleur de robes, Jeanne, femme de Gabriel Septier, et peut-être aussi un fils, Jean. Barbe eut deux filles, Annette Le Fèvre, mariée à Andry Clément, mercier (elle mourut en 1521, dans la maison de la Fleur-de-Lys), et Germaine Le Fèvre, qui épousa le libraire Richard Du Hamel.

A la suite d'une licitation, Du Hamel demeura seul propriétaire, en 1532, de la maison du Roi-David et la vendit à la Sorbonne trois ans plus tard, tout en restant locataire. La maison menaçait ruine, et la Sorbonne dut la faire reconstruire. Il eut le double désagrément d'être obligé de déloger pendant les travaux et de n'y pouvant rentrer qu'en voyant son loyer porté de 100 à 110 livres tournois¹.

Jean Petit, deuxième du nom, Jean I^{er} comme libraire, doit être aussi fils de Oudin; aucune pièce ici non plus ne nous certifie cette filiation, mais pourrait-on voir une simple coïncidence dans ce fait que Jean, qui exerça dès 1492, et peut-être plus tôt², occupa deux maisons, celles du Lyon d'Argent et de la Fleur-de-Lys, ayant appartenu toutes deux à Oudin, qu'il était en 1513 propriétaire en partie de l'image Saint-Laurent et qu'il fut l'exécuteur testamentaire de Marguerite Petit, fille d'Oudin?

Il est vrai que, en 1509, nous le voyons acheter la maison de la Fleur-de-Lys, et que, en 1526, il prend à bail la maison du Lyon d'Argent; ces maisons étant restées dans l'indivision, il passa ces actes pour la portion appartenant à ses cohéritiers.

Nous n'entreprendrons pas de faire l'histoire de Jean Petit; con-

1. Pièces 14 à 16, 19, 22, 25, 27, 28, 60, 61, 63, 64, 66. En juin 1521, Pierre Viart, libraire-juré, avait acheté de Barbe Le Fèvre les onze vingtièmes de la maison; il mourut peu après, car sa veuve, Denyse de Marnef, épousa le libraire Ambroise Girault le 27 janvier 1524 (n. st.) (Coyecque, 1893, p. 126). En 1532, cette part était rentrée dans la famille Geoffriot sans que nous ayons trouvé trace d'un rachat qui aura dû être nécessaire, à moins que les héritiers d'Antoine Geoffriot ne l'aient été aussi de Pierre Viart. Bornons-nous à constater que Viart avait exercé précédemment au Lyon d'Argent, ce qui permet de supposer qu'il était aussi de la famille. — Bernard Aubry et Denys Roce, auxquels la maison devait une rente, sont bien les libraires de ce nom; Aubry avait épousé Marguerite Roce et succéda à son beau-père (Arch. nat., S 904, fol. 127 et 156; LL 447, fol. 7 v°).

2. D'après le *Catalogue des incunables* de la bibliothèque Mazarine (n° 538), il aurait exercé en 1489, mais le livre cité ne porte pas de date.

statons seulement que nos actes lui donnent deux femmes, Marguerite Guymier¹ et Guillemette de la Vigne, et que la dernière pièce à son nom est du 24 mars 1530². La Caille commet une erreur évidente en le faisant recevoir libraire-juré le 22 mai 1530, cette date ne peut s'appliquer ni à lui ni à Jean II son fils. Jean I^{er} est déjà qualifié l'un des quatre principaux libraires jurés de l'Université, c'est-à-dire syndic, en 1509; Jean II prend le titre de libraire-juré dès la première pièce où nous le rencontrons, en 1526; nous pensons plutôt qu'il s'agit de la nomination de Jean II comme syndic après la mort ou la démission de son père.

Les comptes de la Commanderie de Saint-Jean-de-Latran nous apprennent qu'un Jean Petit devint, à la Saint-Martin 1498, locataire de la ferme du Déluge, dans la plaine de Bièvre, propriété de la Commanderie. Jusqu'en 1537 il en paya les fermages; en 1542, ce sont sa veuve et son fils, Jean aussi, qui se substituent à lui³. Nous n'avons pas placé les articles de ces comptes relatifs à la ferme du Déluge parmi les documents que nous citons plus loin, parce que rien, jusqu'ici, ne nous autorise à identifier ces deux Jean, père et fils, avec nos deux libraires; il serait intéressant pourtant d'approfondir la question, car on en tirerait un renseignement sur la date de la mort de Jean I^{er}, qui se trouverait fixée entre 1537 et 1542. S'il n'y a pas identité de personnes, il dut y avoir entre eux, au moins, un lien de parenté: en 1520, Jean Petit, laboureur, paye le cens dû pour un demi-arpent de vignes aux Jommarins, à Montrouge, et en 1530, 1532 et 1535 Jean Petit, libraire, paye le cens pour cette même pièce de vigne; les Jean Petit, fermiers, avaient en dehors de leur ferme de nombreuses terres à eux appartenant, à Bièvre, comme les Jean Petit, libraires; enfin Jean Petit, libraire, était locataire de deux arpents de prés, toujours à Bièvre, propriété aussi de la Commanderie⁴.

Pierre Petit, libraire, frère de Jean I^{er}, ne nous est connu que par la mention qu'en font La Caille et Lottin, mais nous citons des pièces relatives à deux autres Pierre Petit, l'un tailleur d'histoires, en 1488, marié à Denise Rabache⁵, l'autre étudiant en l'Université d'Orléans et

1. Marguerite Guymier était fille unique de Jean Guymier, cartier. En 1553, nous trouvons une pièce relative à la succession d'un autre Jean Guymier, aussi cartier, dont la fille, Agnès, était mariée à Estienne Huvé (Arch. nat., Y 98, fol. 252 v°).

2. Pièces 20, 21, 23, 26, 30 à 33, 36 à 43, 55.

3. Arch. nat., S 5121, *passim*.

4. Pièces 26, 38 à 43, 48 à 53, 56 à 59, 65.

5. Pièce 17. Denise était fille de Jean Rabache, tapissier, et sœur de Louis Rabache, prévôt des ouvriers de la Monnaie de Paris. Le nom de ces Rabache reparait dans l'histoire de la librairie parisienne: Pierre Rabache, monoyer de la Monnaie de Paris, marié à Marguerite Nyverd, en eut une fille,

curé de Saint-Christophe de Châteaufort qui, en 1527, nomme Jean II Petit son procureur¹.

Le fils du deuxième Jean Petit, Jean, troisième du nom, fut, nous l'avons dit, libraire, comme son père. Avant les publications de M. Coyecque, l'existence de ce second libraire du nom de Jean (que nous appellerons Jean II) était peut-être soupçonnée, mais non prouvée. Le père et le fils durent exercer ensemble; ils devaient avoir comme libraires la même communauté d'intérêts que nous leur trouvons comme propriétaires suburbains. Sur aucun volume à leur nom nous ne voyons de distinction entre le père et le fils. Jean le jeune apparaît en 1526 dans nos actes², et le dernier volume à son nom, à Paris, est, croyons-nous, de 1544.

Les Petit firent souvent imprimer à Rouen; on remarquera dans les actes de M. Coyecque que Jean II était en relations fréquentes avec cette ville; aussi peut-on se demander s'il faut identifier Jean II avec ce libraire du même nom qui, après avoir exercé à Paris, alla s'établir à Rouen, et sur lequel Gosselin, dans ses *Glanes historiques normandes*³, donne quelques renseignements. D'après des actes du tabellionage de Rouen, des 4 mars 1543 et 23 novembre 1535 (1545?), il était allié aux Bouvet, aux Leforestier, aux Delavigne, tous libraires ou imprimeurs dans cette ville. Gosselin pense qu'il avait épousé la sœur de Bouvet. Mais où il est difficile de le suivre, c'est lorsqu'il dit que ce Jean Petit existait encore en 1561⁴. Qui serait alors la veuve Jean Petit qui exerçait à Rouen, en 1553, en société avec François Du Gort?

Nous ne quitterons pas Jean II Petit sans attirer l'attention sur le bail qu'il passa, en 1535, pour le compte de Jean Foucher, « de présent son serviteur, » c'est-à-dire son apprenti ou son employé. La Caille dit de Jean Foucher qu'il eut pour femme Jeanne Petit, fille de libraire; il est assez vraisemblable qu'il fut le gendre de Jean II.

Un seul de nos actes donne à Jean II la qualification d'imprimeur⁵.

Louise, qui épousa, par contrat du 14 mai 1565, Benoît Ravot, alors étudiant en médecine, qui devint libraire, et donna comme firme : *Chez Maistre Benoît Ravot des Sphères* (Arch. nat., Y 106, fol. 185 v° et 347; baron Pichon et Vicaire, p. 167).

1. Pièce 47. Un Pierre Petit, sergent à verge au Châtelet, habitait en 1455 une maison de la rue Saint-Jacques, en face Saint-Yves (Arch. nat., S 5118).

2. Pièces 36 à 53, 56 à 59, 62, 65 et 68.

3. Pages 54, 90, 129 et 130.

4. Silvestre, *Marques typographiques*, t. I, p. 178, fixe son exercice de 1540 à 1557.

5. Pièce 62. Il semble que s'il n'imprimait pas lui-même il faisait imprimer Jean Foucher pour son compte. Il n'est pas douteux, d'après ce bail, qu'il ait établi Foucher pour en faire un imprimeur, et cependant nous ne

Après Jean II Petit nous arrivons à Oudin, deuxième du nom, Oudin I^{er} comme libraire¹, et à ses fils. Le nom d'Oudin paraît pour la première fois, croyons-nous, sur des volumes datés de 1541 ; il était, selon toute vraisemblance, fils de Jean II. Nous n'en avons pas de preuve certaine, mais son adresse, sa marque, sa devise : *Petit à petit*, sont celles des deux Jean ; il possédait des terres à Bièvre et aux environs, comme les Jean Petit, et la maison de l'image Saint-Laurent, provenant de Gaudry, se trouva dans sa succession.

Oudin eut deux femmes, ce que disait déjà La Caille, Lionne Le Houx (ou Léonne Le Goust) et Claude Du Vivier ; du premier lit il a au moins six enfants, Jean III, Oudin II, Charles, tous trois libraires, Guillaume, Gabrielle, mariée à Robert Mauroy, puis à Claude Roussel, et Léone ou Léonarde, mariée à Antoine Guignon ; du second lit, Nicolas, maître parcheminier, et Marguerite, mariée à Jean Gohel ou Gohetz². Les pièces assez obscures où figurent Oudin I^{er} et Oudin II, son fils, semblent pouvoir s'interpréter ainsi : Oudin II mourut avant son père, vers 1567, et la sentence arbitrale du 1^{er} avril de cette année doit se rapporter à la liquidation de sa part dans la librairie paternelle faite après sa mort ; Charles, son frère, qui exerçait pour son propre compte, n'y figure pas. L'existence de ce second Oudin Petit n'était pas connue avant que MM. Pichon et Vicaire eussent publié leurs recherches.

Oudin I^{er} mourut de mort violente en 1572, « homicidé pour cause de religion, » mais non victime de la Saint-Barthélemy, puisqu'il était déjà mort le 28 juillet ; nous n'avons trouvé aucun détail à ce sujet. Le 8 juillet 1569, il avait été cité à comparaître devant le Bureau de la ville de Paris et, le 15 juillet, dépossédé pour fait de protestantisme de la charge de quartenier, qu'il exerçait depuis 1554 ; en 1570, à la suite de l'édit de pacification, les privilèges et exemptions attachés au titre de quartenier, mais non l'exercice de la charge, lui avaient été rendus par lettres patentes du 22 septembre³. Il avait été déjà, le 12 décembre 1567, dépossédé pour les mêmes raisons, d'après Lottin, de son titre de libraire-juré, qui fut donné à Michel Julien, gendre d'Estienne Petit.

De Jean III, fils d'Oudin, nous n'avons rien à dire, nos actes nous le montrent de 1567 à 1570 et le qualifient libraire ; il n'est pas

connaissions pas de volume à son nom portant celui de Foucher comme imprimeur. Il ne devait pas les signer. En 1540 la même maison fut louée à René Lambert, libraire, avec défense d'y mettre aucune presse. Foucher alla alors s'établir à l'Écu de Florence.

1. Pièces 70, 75, 77 à 87, 90 à 94.

2. Pièces 77, 80 à 88, 90 à 94 et 96.

3. *Délibérations du Bureau de la ville de Paris*, aux dates.

connu comme tel¹; peut-être est-il le même que le Jean Petit que Gosselin nous dit exister à Rouen en 1561; il serait allé dans cette ville prendre la suite des affaires de son grand-père².

Quant à Charles, il ne semble pas avoir exercé avec beaucoup de régularité; il se qualifie plus volontiers bourgeois de Paris que libraire. Il devait être riche, car il se révèle à nous par des donations importantes. On ne lui connaît pas d'alliance. Le grand amour qu'il avait pour son beau-frère Roussel, à cause du service signalé que celui-ci lui avait rendu, se termina par un procès d'intérêt³.

Estienne Petit, que nous suivons de 1543 à 1565, exerça, d'après Silvestre, de 1541 à 1568⁴; il avait pour marque la Pomme-de-Pin, enseigne de sa maison. Maïtaire met son existence en doute; La Caille, par contre, le cite deux fois. Nous ne savons s'il tenait à nos Jean et à nos Oudin Petit; sa femme, Jacqueline Le Bouc, appartenait à une famille qui fournit de nombreux libraires et relieurs⁵; il eut deux filles, Catherine, mariée à l'imprimeur Gilles Testu, et Françoise, mariée au libraire Michel Julien⁶.

Nous avons encore à mentionner cinq Jean Petit, trois libraires, deux parcheminiers, et un Oudin Petit.

Jean IV et Jean V exercèrent à Rouen, Jean IV en 1561 et 1570⁷, nous avons dit qu'il était peut-être le même que Jean III; Jean V, de 1598 à 1612, on le trouve aussi à Honfleur en 1606, sa veuve, Marion Beaufils, lui succéda en 1612; il était le libraire avéré des protestants et fut souvent poursuivi par le parlement de Rouen, qui se montra vis-à-vis de lui d'une constante indulgence⁸. Jean VI exerçait à Paris en 1621 et Oudin III en 1606.

Sur les deux Jean Petit, maîtres parcheminiers de la rue Saint-Jacques, nous ne savons rien de plus que ce que les actes que nous citons nous apprennent; on remarquera que Nicolas Petit, fils d'Oudin, était aussi maître parcheminier à la même époque⁹.

1. Pièces 77, 78 et 80.

2. Un des derniers catalogues de la librairie Techener mentionne, sous le n° 8324, une édition des *Hommes illustres* de Plutarque, imprimée (à Genève) par François Perrin pour Jean Le Preux et Jean Petit, en 1567.

3. Pièces 80, 83 à 86, 90.

4. Du Verdier, édit. Rigoley de Juvigny, t. V, p. 569, le cite encore en 1580.

5. Il est presque aussi difficile de se reconnaître au milieu des différents membres de la famille Le Bouc qu'au milieu des Petit; il y eut au xvi^e siècle un Jacques, deux Hilaire, deux Jean et un Eustache Le Bouc, qui exercèrent.

6. Pièces 67, 69, 71 à 74, 76, 89 et 95.

7. Gosselin, *Glanes historiques normandes*, p. 90 et 129; il semble évident que le Jean Petit cité en 1571 était descendant de celui cité par Gosselin en 1544.

8. Gosselin, *Glanes historiques normandes*, p. 90, 155 et suiv.

9. Pièces 92 à 94, 97 à 108.

Le successeur d'Oudin I^{er} Petit à l'enseigne de la Fleur-de-Lys fut Pierre Cavellat, qui conserva la marque et la devise des Petit. En 1585, il quitta leur maison pour aller s'établir, dans la même rue, dans la maison des Deux-Genettes, que venait d'acheter son beau-frère Regnauld II Chaudière¹. Les deux associés, pour pouvoir conserver la marque que les Petit avaient illustrée, changèrent l'enseigne des Deux-Genettes pour celle de l'Écu-de-Florence, à laquelle l'écusson orné d'une fleur de lys s'adaptait à merveille.

Ph. RENOUARD.

1. — 14 mars 1416 (n. st.). — Les chanoines de Saint-Benoît cèdent leur droit de boucherie à Lorin Gaudry, boucher, demeurant à Saint-Germain-des-Prés, pour tout le temps de sa vie, de celles de Jeanne, sa femme, et d'Agnesot, sa fille; à charge d'établir un étal à boucher de douze pieds de long, dans une maison quelconque de la rue Saint-Jacques qu'il achètera ou prendra à louage, dans la censive de Saint-Benoît. Charges : 16 livres parisis de rente viagère, payables aux quatre termes, et 2 deniers de fonds de terre, payables au jour de Saint-Remy; 6 longues ou poitrines de veau, « à chacun des chanoines, une, avec des tripes bonnes et bien nettes et convenables, le tout au jour de la feste de l'Ascension. » Garantie prise sur une maison située contre les fossés de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, acquise naguères par Gaudry. — S 889 v.

2. — 7 janvier 1423 (n. st.). — Jeanne de Cucilly, veuve de Jean de La Marche, et Guiotte de La Marche, sa belle-mère, veuve de Pierre de La Marche, vendent à Lorin Gaudry, marchand boucher, une maison rue Saint-Jacques dite la maison de la Longue-Allée, pour 124 livres 10 sols parisis de rente perpétuelle.

Entre une maison appartenant aux vendeuses et le Lyon d'Argent, aux hoirs de Guillaume de Bihays (*alias* de Guillaume Hayes). Maison, cour, puits mitoyen, estables. Gaudry aura la jouissance d'une partie du jardin des vendeuses, qu'il devra paver et clore d'un mur « depuis une fenestre basse estant en une petite chambrette enclavée oudit jardin jusques environ ung pié outre le pillier faisant le coing et estant près de l'uys de la cave de ladite maison baillée... » — LL 464, fol. 168 v^o.

3. — 22 octobre 1426. — Lorin Gaudry est propriétaire d'une maison, rue Saint-Jacques, contiguë à une maison à deux pignons sur rue, appartenant à Jean Le Perrier. — LL 464, fol. 72.

C'est la maison des Rats (plus tard du Roi-David), qui faisait le coin de la rue des Mathurins, où elle avait une issue portant l'enseigne du Paon.

4. — 12 février 1447 (n. st.). — Richard Viart achète une maison, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Loup, entre celle de Guillaume Le Pitancher

1. Arch. nat., S 904, fol. 236 v^o.

et celle (la Longue-Allée) en laquelle demeurait, par derrière, Lorin Gaudry. — LL 464, fol. 177 et 177 v°.

5, 6. — 17 janvier 1448 (n. st.); 8 juin 1448. — Les héritiers de Laurens Gaudry sont propriétaires d'une maison, rue Saint-Jacques (le Roi-David), contiguë à une maison à deux pignons qui fut à Jean Le Perrier. — LL 464, fol. 72 v°.

7. — 3 février 1449 (n. st.). — La maison du Coq, rue Saint-Jacques, entre le Château et une maison à Jean Petit, marchand boucher, qui fut à Laurens Gaudry. — LL 464, fol. 174.

C'est le Lyon d'Argent ou la Longue-Allée.

8. — 7 septembre 1453. — Jean Petit, propriétaire de la maison du Lyon-d'Argent, rue Saint-Jacques. — LL 464, fol. 175.

9. — 4 avril 1457 (n. st.). — Sentence condamnant Jeanne, veuve de Lorin Gaudry, Agnès, veuve de Jean Petit, et Oudin Petit en personne, « héritiers de defunct Lorin Gaudry, » à payer à l'église Saint-Benoît le cens dont sont redevables trois maisons de la rue Saint-Jacques, dont ils sont propriétaires : la Longue-Allée, l'image Saint-Laurent et les Rats, au coin de la rue des Mathurins. — LL 464, fol. 169 v°.

10. — 18 juillet 1459. — Sentence condamnant la veuve Lorin Gaudry et Agnès, veuve de Oudin (sic, pour Jean) Petit, à payer 4 livres parisis de rente à l'église Saint-Benoît pour la maison de l'image Saint-Laurent, dont elles sont propriétaires. — S 897 B, fol. 20, et S 903, fol. 51.

En marge de l'acte, au registre S 897 B, on a ajouté postérieurement : « 4 livres de rente sur la maison de la Fleur-de-Lys, appartenant à Oudin Petit, racheté, est de présent à la ville; » dans le registre S 903, la maison est appelée « image Saint-Laurent ou la Fleur-de-Lys. »

11. — 27 juillet 1469. — Accord intervenu entre l'église Saint-Benoît et Oudin Petit, boucher, propriétaire de la maison de la Longue-Allée, au sujet d'une rente due par cette maison. — LL 464, fol. 170.

Le Cartulaire, qui a été rédigé en 1478, dit de la maison de la Longue-Allée : « De present les Boucheries Saint-Benoît. »

12. — 1478. — Titre nouvel passé par Blanot l'aîné, marchand tanneur, comme exécuteur testamentaire d'Agnès la Petite, de la rente due à l'église Saint-Benoît pour droit et étal de boucherie. — S 903, fol. 51.

13. — 26 juin 1483. — Jeanne Petit, femme de Pierre Bouyant, pâtissier, est nièce et héritière de Marion de Lorme, femme en premières noces de Clément de Cocherel, maître pâtissier et oublaier, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Heaume, et en secondes noces de Jean Adam, demeurant rue de la Mortellerie, au Chapperon-à-Femme. — S 4243.

14 à 16. — 16 février 1487 (n. st.); 21 octobre 1489; 19 janvier 1492 (n. st.). — La maison du Roi-David, rue Saint-Jacques, appartient à Antoine Geoffriot, tailleur de robes, comme ayant cause des hoirs de feu Oudin Petit, boucher. — S 904, fol. 7, 44 v° et 56.

17. — 7 octobre 1488. — Jean Milon le jeune, cordonnier, et Isabeau

Rabache, sa femme; Pierre Petit, tailleur d'images, et Denise Rabache, sa femme; Louis Rabache, prévôt des ouvriers de la Monnaie de France; Jean Foucquelin, drapier, tuteur de Jean Jourdain dit Rabache, tous frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Jean Rabache, tapissier, et de Catherine Gasteau, sa femme, vendent une maison de la rue Saint-André-des-Arts. — S 904, fol. 28.

18. — 20 novembre 1489. — La maison du Lyon d'Argent, rue Saint-Jacques, appartient aux héritiers de feu Oudin Petit, boucher, parmi lesquels Guillaume Poireau, à cause de sa femme, fille dudit Oudin. — LL 463, fol. 73.

19. — 1^{er} février 1508 (n. st.). — Andry Sanson, marchand huilier et chandelier de suif, demeurant rue de la Mortellerie, et Marion Joffriau, sa femme, fille de feu Antoine Joffriau et de Domicienne, sa dernière femme, vendent à Godefroy Staine, aussi marchand huilier et chandelier, et à Manjon, sa femme, la cinquième partie de la maison du Roi-David, rue Saint-Jacques, leur appartenant du propre de Marion Joffriau. — S 904, fol. 104 v^o.

Nous avons déjà vu ce nom écrit Geoffriot; nous trouverons encore : Geuffreau, Geufriau, Geuffryot et même Geuffroy.

20. — 24 février 1509 (n. st.). — Jean Petit, l'un des quatre principaux libraires-jurés de l'Université, achète de Macé de Vielzmont, marchand mercier, et de Marguerite de Cueilly, sa femme, la maison de la Fleur-de-Lys, rue Saint-Jacques, pour 436 livres tournois. — S 904, fol. 107.

Entre l'Homme-Sauvage, qui fut à Henri Berthelin, boulanger, et depuis à Florent Hamelin, et l'image Saint-Laurent, appartenant aux dits mariés.

21. — 19 mars 1512 (n. st.). — Jean Petit, libraire, et Marguerite Guymier, sa femme, fille et héritière, seule et pour le tout, de feu Jean Guymier, en son vivant cartier, reçoivent remboursement de 10 écus prêtés à la Couronne le 5 mai 1496 et de diverses sommes prêtées par Guymier le même jour, le 7 mai 1500 et le 7 août 1503. — Cité par MM. Pichon et Vicaire, p. 17.

22. — 29 mars 1513. — Jean Le Febvre, maître tailleur de robes, et Barbe Geuffroy, sa femme, achètent de Jean Le Prebstre et de Jeanne Staine, sa femme, sept dixièmes de la maison du Roy-David. — S 904, fol. 115 v^o.

23. — 24 novembre 1513. — Jean de Mézières, drapier à Étampes, et Guillemette de Mézières, femme de Guillaume Granvillain le jeune, vendent à Vincent Ennoart, bourgeois de Paris, une portion indivise de l'image Saint-Laurent, le reste de la maison appartenant à Jean Petit. — S 904, fol. 114.

24. — 8 avril 1519 (n. st.). — La maison du Lyon d'Argent, rue Saint-Jacques, appartient à Guillaume Poireau. — S 904, fol. 123 v^o.

25. — 1^{er} juin 1520. — Jean Frémin, tavernier, et Collette Boursette, sa femme, veuve de Jean Rousseau, vendent à Barbe Geuffreau, veuve de Jean Le Fèvre, couturier, la moitié d'un dixième indivis de la maison du Roi-David, rue Saint-Jacques. Le surplus de la maison appartient à Barbe, sauf l'autre moitié de ce dixième, qui est à Severin Rousseau, fils mineur de feu Jean Rousseau et de Collette Boursette. — S 904, fol. 147.

26. — 1520. — Jean Petit, laboureur (*sic*), rue Saint-Jacques, paie

21 deniers parisis de cens à la commanderie de Saint-Jean de Latran pour un demi-arpent de vignes aux Jommarins. — S 5117¹, fol. 72 (voyez les nos 56 à 59).

27. — 28 juin 1521. — Barbe Geuffroy, veuve de Jean Le Fèvre, maître tailleur de robes, vend à Pierre Viart, libraire-juré, pour 187 livres 10 sols tournois, partie de la maison du Roi-David, rue Saint-Jacques; soit un dixième lui appartenant de son propre par le trépas d'Antoine Geuffriot, son père; la moitié d'un autre dixième, du conquêt qu'elle en a fait de Jean Frémyn, qui avait le droit de Gabriel Septier et de Jeanne Geuffriot, sa femme, sœur de la vendresse; enfin la moitié des huit autres dixièmes qui lui appartiennent de son conquêt. — S 904, fol. 148.

Deux corps d'hostel, l'un devant, l'autre derrière, cour, cellier, ouvroir sur rue, salette, chambres et greniers, la cour commune aux deux corps d'hôtel; portant, sur la rue des Mathurins, l'enseigne du Paon. La maison est redevable de 3 livres 6 sols tournois de rente, rachetable par 400 livres tournois, envers Bernard Aubry (libraire), et sa femme, comme ayant cause de feue Robine Mougart et de feu Denys Rosse (libraire).

28. — 11 septembre 1521. — Inventaire d'Annette Le Fèvre, femme d'Andry Clément, marchand mercier, morte le 10 septembre précédent, rue Saint-Jacques, à la Fleur-de-Lys. — Cité par M. Coyecque, 1893, p. 49.

29. — 23 septembre 1522. — Inventaire de Jacqueline Poireau, femme de Jacques Périer, marchand chandelier de suif, morte rue Saint-Jacques, au Lion d'Argent. — Id., 1893, p. 51.

30. — 13 janvier 1524 (n. st.). — Jean Petit l'aîné, libraire-juré, et Guillaume Poireau, exécuteurs testamentaires de Marguerite Petit, femme de Guillaume Poireau, décédée le 11 janvier précédent. — Id., 1893, p. 125.

31 à 33. — 22 janvier 1524 (n. st.); 19 juillet 1525; 13 août 1526. — Jean Petit l'aîné, libraire-juré. — Id., 1893, p. 125; 1894, p. 47, 83.

34. — 14 février 1525 (n. st.). — Inventaire de Guillaume Poireau, l'aîné, marchand chandelier de suif, mort le 10 février 1525, rue Saint-Jacques, au Lion d'Argent. — Id., 1893, p. 53.

35. — 13 août 1525. — Pierre Bréant, sergent à verge, à cause de Jeanne Petit, jadis sa femme, nièce de Marion de Lorme. — S 4243.

36. — 17 avril et 16 juin 1526. — Jean Petit l'aîné et Jean Petit le jeune, libraires jurés, prennent à bail pour neuf ans, moyennant 150 livres tournois de loyer, la maison du Lion d'Argent, rue Saint-Jacques, qui leur est baillée par : Guillaume Poireau, teinturier, en son nom et comme tuteur de Marie Périer, fille de Jacques Périer et de Jacqueline Poireau, mère (sœur?) de Guillaume, Honoré Chevalier, boulanger, et Philippe Malice, épicer. — Cité par M. Coyecque, 1894, p. 40.

37. — 2 juillet 1526. — Jean Petit le jeune, libraire juré, et Jean Adam, imprimeur, tuteurs des enfants de Jacques Bienaisé, marchand ceinturier, à Rouen. Jean Karbient (Kerbriant), dit Huguelin, imprimeur, exécuteur testamentaire, doit à Petit et à son père 70 livres tournois pour les matrices,

matières et ustensiles d'imprimerie provenant de la succession, dont il s'est rendu acquéreur. — Id., 1894, p. 43.

38 à 43. — 9 et 30 *septembre* 1526; 30 *septembre* 1526; 23 *janvier* 1527 (n. st.); 12 *septembre* 1528; 22 *avril* 1529; 8 et 11 *janvier* 1530 (n. st.). — Jean Petit l'aîné et Jean Petit le jeune, libraires jurés; actes relatifs à des terres, maisons et moulin à Clamart, Issy, Bièvre et Meudon. — Id., 1894, p. 48, 49, 53, 158, 180 et 214.

44 à 46. — 15 *avril* 1527 (n. st.); 19 *janvier* 1529 (n. st.) (deux actes). — Jean Petit le jeune, libraire juré. — Id., 1894, p. 57 et 168.

47. — 4 *mai* 1527. — Pierre Petit, curé de Saint-Christophe de Châteaufort, écolier étudiant en l'Université d'Orléans, constitue ses procureurs Sébastien Julian, procureur au Châtelet, et Jean Petit le jeune, libraire juré. — Id., 1894, p. 78.

48 à 53. — 18 *juillet* 1527; 28 *novembre* 1528; 25 *mars* 1529; 27 *mars* 1529; 19 *juin* 1529; 3 *novembre* 1529. — Jean Petit le jeune, libraire juré; actes relatifs à une maison, à un moulin et à des terres à Poissy, Bièvre et Jouy-en-Josas. — Id., 1894, p. 84, 164, 174, 184 et 211.

54. — 10 *décembre* 1528. — Jean Petit l'aîné, libraire juré; terres à Meudon et Issy. — Id., 1894, p. 165.

55. — 24 *mars* 1530. — Jean Petit l'aîné, libraire juré, mari de Guillemette de La Vigne, beau-frère de Vincent de La Vigne et de Nicolas de La Vigne, sergent à cheval des aides et tailles en l'élection de Paris; échange des terres à Mauchamps, près Boissy-sous-Saint-Yon, provenant des successions de ses beau-père et belle-mère, contre la moitié de la maison de la Longue-Allée, place Maubert, portant l'enseigne du Tranchoir d'étain. — Id., 1895, p. 74.

56 à 59. — 1530, 1532, 1535, 1536. — Jean Petit, libraire, rue Saint-Jacques, paie 21 deniers parisis de cens pour un demi-arpent de vignes aux Jommarins. — S 5121⁶; S 5118³; S 5118⁷, n° 58; S 5121⁸, fol. 22.

60. — 15 *mai* 1532; 15 *juillet* 1532. — A la requête de Richard Du Hamel, la maison du Roi-David, rue Saint-Jacques, est mise en licitation et adjugée à Du Hamel; les propriétaires étaient : Richard Du Hamel [libraire], à cause de sa femme Germaine, fille de feu Jean Le Fèvre; Jean Geuffroy (*sic*) et Severin Rousseau. — S 904, fol. 165.

61. — 1532. — Sentence condamnant Richard Du Hamel et sa femme à payer à l'église Saint-Benoît 18 deniers parisis de cens pour la maison du Roi-David. — S 903, fol. 47.

62. — 28 *avril* 1535. — Jean Petit, marchand libraire et imprimeur de livres, prend à bail pour le compte de Jean Foucher, de présent son serviteur, une maison, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Heuze. Loyer, 55 livres tournois. « Et outre ne pourra... ni mettre aucunes presses en laditte maison que unes seulement sans le vouloir et consentement desdicts bailleurs. » — S 889 B.

63. — 24 novembre 1535. — Richard Du Hamel, libraire, et Germaine Le Fèvre, sa femme, vendent au collège de Sorbonne la maison du Roi-David, rue Saint-Jacques, pour 2,200 livres tournois. — MM 285, fol. 181.

64. — 24 novembre 1535. — Le même jour, Richard Du Hamel prend cette maison à bail pour vingt ans, moyennant 100 livres tournois de loyer. — MM 285, fol. 192.

65. — 1536-37. — Jean Petit, libraire, rue Saint-Jacques, tient à ferme et loyer d'argent deux arpents de prés assis en la plaine de Bièvre et doit, par chacun an, au jour de la Saint-Rémy, 2 écus soleils. — S 5125^b, fol. 22.

66. — 23 août 1537. — Richard Du Hamel et sa femme sont contraints d'abandonner la maison du Roi-David, qui menace ruine et « où y a péril imminent; » la maison sera reconstruite et ils y rentreront en subissant une augmentation de loyer de 10 livres tournois à cause du « grand profit, utilité et commodité » qu'ils y trouveront. — MM 285, fol. 194 v^o.

La Sorbonne avait tenté de se défaire de la maison le 19 juillet 1536, par une vente publique, mais n'avait pas trouvé d'acquéreur. (MM 286, fol. 186.)

67. — 10 octobre 1543. — Estienne Petit, libraire, prend à bail emphytéotique la maison de la Pomme-de-Pin, rue du Mont-Saint-Hilaire. — S 3370 et S 1946^b.

Cette maison appartenait à l'église Saint-Hilaire; le beau-père d'Estienne Petit, Jacques Le Bouc, y exerçait.

68. — 8 juin 1544. — Délibération de l'hôtel de ville de Rouen confiant à Jean Petit, à la charge de les « conlater ou faire initier à l'état d'imprimerie, » Jean et Richard Lallemand. — Gosselin, *Glanes historiques normandes*, p. 129.

69. — 1^{er} décembre 1551. — Testament de Florent Yvernet (libraire); exécuteurs testamentaires : Estienne Petit et sa femme. — LL 757, fol. 14 v^o.

Les témoins à ce testament furent Pierre Archambault, Pierre Coqueret, libraires, et Pierre Barriot; parmi les légataires Jean Yvernet, fils de Jean, sans doute le libraire de ce nom.

70. — 26 décembre 1553. — Michel de Vascosan et Oudin Petit, libraires jurés, naguères maîtres de Gilles Gourbin, sont témoins au contrat de mariage dudit Gilles Gourbin, libraire, habitant rue Saint-Jean-de-Latran, avec Marie Attaignant, veuve de Pierre Alleaulme, bonnetier. — Y 106, fol. 390 v^o.

71. — 14 janvier 1555 (n. st.). — Testaments de Vincent Quignon, imprimeur, et de Catherine Tyerry (ou Thierry), sa femme, habitant rue du Mont-Saint-Hilaire, à l'enseigne de la Cuiller; exécuteur testamentaire, Estienne Petit, leur voisin. — LL 757, fol. 48 v^o.

72. — 20 juillet 1557. — Testament de Marie Archambault, femme de Jacques Le Bouc (libraire), demeurant rue Saint-Hilaire, à la Pomme-de-Pin; exécuteurs testamentaires : Hilaire Le Bouc (libraire), son fils; Estienne Petit (libraire), son gendre; témoins : Vincent Quignon (*sic*, pour Quignon, imprimeur), et Pierre Barriot, demeurant audit logis. — LL 757, fol. 82.

73. — 8 juin 1560. — Testament de Gilles Testu, imprimeur, demeurant rue du Mont-Saint-Hilaire, à la Pomme-de-Pin; exécutrice testamentaire, Catherine Petit, sa femme. — LL 757, fol. 89 v°.

74. — 23 janvier 1562 (n. st.). — Estienne Petit, libraire-juré. — Cité par MM. Pichon et Vicaire, p. 19.

75. — 25 août 1562. — Contrat de mariage de Robert Mauroy avec Gabrielle Petit, fille d'Oudin Petit, douée de 50 livres de rente. — Id., p. 22.

76. — Janvier 1565 (n. st.). — Estienne Petit et Jacqueline Le Bouc, sa femme. — Id., p. 20.

77. — 1^{er} avril 1567. — Sentence arbitrale entre Jean Petit, libraire en l'Université de Paris, et Robert Mauroy, à cause de Gabrielle Petit, sa femme, d'une part, et Oudin Petit, libraire-juré, d'autre part..., ordonnant que, pour le contenu en l'inventaire mentionné en ladite sentence, tant en meubles, cédules, etc., que marchandises de livres, lesdits Mauroy et sa femme et Jean Petit auraient maintenu et affirmé monter la totalité d'icelui à la somme de 32,700 livres et la marchandise de 22 à 23,000 livres, ledit Oudin Petit est condamné à payer la moitié de la somme de 32,300 livres (*sic*). — Id., p. 21.

78. — 15 mai 1568. — Jean Petit, libraire, confesse devoir 1,058 livres tournois à Robert Mauroy, bourgeois de Paris. — Id., p. 20.

79. — 15 mai 1569. — Oudin Petit doit 38 livres tournois à Robert Mauroy. — Id., p. 22.

80. — Sans date, antérieur au 21 août 1570. — Testament de feu Oudin Petit, libraire, fils de sire Oudin Petit, aussi libraire, legs à Jean, Gabrielle, Guillaume, Léon (pour Léone?) et Charles Petit, ses frères et sœurs du premier lit, enfants de Oudin Petit et de feue Léonne Le Goust. — Id., p. 22.

81. — 21 août 1570. — Inventaire de Robert Mauroy, marchand, bourgeois de Paris; Gabrielle Petit, sa veuve, mère de Catherine, Claude (garçon), Gabrielle et Anne, âgés de sept, cinq, quatre ans, et Anne de sept mois, rue Mauconseil, paroisse Saint-Jacques-de-l'Hospital. — Id., p. 20.

82. — 19 août 1571. — Gabrielle Petit, fiancée à Claude Roussel, marchand, bourgeois de Paris, lui apporte en dot un transport de Léone Petit de 25 livres de rente assurées sur certains héritages à elle appartenant à Monthéry, pour 300 livres qu'elle avait reçues, lesquels héritages on pouvait vendre 300 livres. Roussel reconnaît avoir reçu 8,000 livres, savoir : en deniers, 1,700 livres; en marchandises de vin, 1,712 livres 10 sols...; en héritage à Monthéry, 213 livres...; il déclare avoir goûté les vins qui, au nombre de 137 muids, à 12 livres 10 sols pièce, sont es caves de la maison où demeure la future, rue de Mauconseil, derrière l'église Saint-Jacques-de-l'Hospital, et dans une cave de la maison de l'Estoile, rue Saint-Martin. — Id., p. 23.

83. — 28 juillet 1572. — Charles Petit, âgé de vingt-six à vingt-sept ans,

bourgeois
Montliéry
marchand
du douzième
plus 1,600
du 13^e Hé
Donation
rendu que
84. —
Y 115, fol.
85. —
vingt-huit
religion, v
86. —
tutrice de
elle, paye
de Paris.
cédule d'
Charles P
MM. Pich
87. —
des Mathu
Guignou
per deven
coutumier
88. —
Saint-Ben
pour la m
prélatre.
Entre la
89. —
Henri Le
naires : H
Y 119, fol.
90. —
Jacques,
Lionne T
comme C
Roussel,
passée p
fol. 50 v
91. —
Vivier,
constitu
conseil
fol. 44

bourgeois de Paris, fils de feu Oudin Petit, libraire, momentanément à Monthéry, donation à Gabrielle Petit, sa sœur, femme de Claude Roussel, marchand, bourgeois de Paris, de tout ce qui peut lui appartenir à cause du douaire coutumier constitué par son père à feu Lionne Le Houx, sa mère, plus 1,600 livres tournois que Oudin Petit s'est engagé à lui payer par acte du 13 février 1562. — Y 113, fol. 231.

Donation faite en raison tant du grand service que Claude Roussel lui a rendu que de l'affection fraternelle qu'il lui porte.

84. — 5 novembre 1572. — Autre acte relatif à la même donation. — Y 113, fol. 318 v°.

85. — 4 septembre 1573. — Charles Petit, bourgeois de Paris, âgé de vingt-huit ans, fils de feu Oudin Petit, « tué ou homicidé pour cause de religion; » titre nouvel de la même donation. — Y 114, fol. 286.

86. — 15 octobre 1573. — Claude Du Vivier, veuve de feu Oudin Petit, tutrice de leurs enfants mineurs, suivant quatre sentences prononcées contre elle, paye 500 livres dues par elle à Claude Roussel, marchand, bourgeois de Paris, à cause de Gabrielle Petit, sa femme, suivant le contenu d'une cédule d'Oudin Petit, et 1,600 livres qu'Oudin devait par obligation à Charles Petit, son fils, dont Roussel a eu le droit par cession. — Cité par MM. Pichon et Vicaire, p. 23.

87. — 22 juillet 1574. — Déclaration des terres que tiennent en censive des Mathurins les enfants de feu Oudin Petit.. Desquels héritages Antoine Guignon, genre de feu Oudin Petit, promet passer suffisante déclaration par devant notaire avec ses cohéritiers, comme appréhendant le douaire coutumier de feu leur mère. — LL 1546, p. 71.

88. — 1575. — Titre nouvel de 4 deniers parisis de cens dus à l'église Saint-Benoît par Antoine Guignon, à cause de Léonarde Petit, sa femme, pour la maison de l'image Saint-Laurent, rue Saint-Jacques, dont il est propriétaire. — S 903, fol. 52.

Entre la Coquille et la Fleur-de-Lys.

89. — 13 novembre 1577. — Testament de Catherine Custode, femme de Henri Le Bé, libraire et relieur, rue des Sept-Voyes; exécuteurs testamentaires : Henri Le Bé, son mari, et Estienne Petit, libraire et relieur. — Y 119, fol. 264.

90. — 28 juillet 1581. — Charles Petit, libraire, aux faulxbourgs Saint-Jacques, paroisse Saint-Jacques-du-Hautpas, fils de feu Oudin Petit et de Lionne Le Houx, donation de 553 écus un tiers qui lui ont été alloués comme dommages-intérêts dans un procès qu'il a soutenu contre Claude Roussel, marchand de vins, rue Montconseil (*sic*), au sujet d'une obligation passée par Oudin Petit en faveur de Charles, en juillet 1562. — Y 123, fol. 50 v°.

91. — 5 juin 1585. — Claude Du Vivier, veuve de Oudin Petit, Marie Du Vivier, fille de Dreux Du Vivier, et Auguste Galland, écolier en l'Université, constituent procureur pour faire insinuer le testament de Dreux Du Vivier, conseiller du roi et lieutenant des maîtres des eaux et forêts. — Y 126, fol. 448.

92. — 15 décembre 1598. — Contrat de mariage de Nicolas Petit, maître parcheminier, demeurant rue de la Haute-Vannerie, dans l'hôtel de Nicolas Jardin, mêmes qualités, fils de feu Oudin Petit, libraire juré, et de Claude Du Vivier, avec Catherine Charpentier, veuve de Joseph Moreau, maître coffretier-malletier, rue des Arcis. Claude Du Vivier, demeurant rue des Deux-Écus, donne 150 écus soleil. — Y 137, fol. 418.

Témoin : Marguerite Petit, femme de Jean Gohel, sœur du futur.

93. — 2 décembre 1600. — Jean Petit, maître parcheminier, demeurant rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Seraine, achète la maison de la Souche-d'Or, même rue, pour 900 écus soleil. — S 3501.

Derrière l'église Saint-Séverin, contiguë à l'image Sainte-Catherine, lui appartenant déjà.

94. — 30 mars 1601. — Claude Du Vivier, veuve de Oudin Petit, libraire juré, donation à Nicolas Petit, maître parcheminier, son fils, et à Marguerite Petit, femme de Jean Gohetz, sa fille, d'une rente de 60 livres tournois. — Y 140, fol. 165 v°.

95. — 28 juillet 1601. — Françoise Petit, veuve de Michel Jullien, (libraire), passe titre nouvel pour une maison de la rue du Mont-Saint-Hilaire, où pend pour enseigne la Pomme-de-Pin, et, au-dessus, l'Étoile. — S 1946^b; S 1946^b.

96. — 1603. — Catherine Mauroy, femme de Nicolas Langlois, procureur au Parlement, Gabrielle Mauroy, veuve de François Saintfoin, procureur au Châtelet, et Claude Mauroy, marchand, enfants de feu Robert Mauroy, passent titre nouvel pour la maison des images Saint-Jacques et Saint-Christophe, rue Saint-Jacques-de-la-Boucherie, qui leur provient du partage de la succession de Savinien Mauroy, fait le 8 octobre 1574, entre Claude Roussel, alors leur tuteur, maître Guillaume Guillard et Marguerite Mauroy, sa femme. — Q¹ 1099²⁰⁷, fol. 10.

97. — 14 septembre 1619. — Marguerite Petit, veuve de Claude Juhé, chapelier, demeurant rue Saint-Jacques, à la Souche-d'Or, âgée de vingt-sept ans, fille de feu Jean Petit et de Marguerite Fouquet, est propriétaire en partie de : 1° la maison de la Seraine, rue Saint-Jacques, où demeure Jean Petit, maître parcheminier, son frère; 2° la maison de l'image Sainte-Catherine, en face la Seraine; 3° la maison de la Souche-d'Or, contiguë à l'image Sainte-Catherine, toutes trois rue Saint-Jacques, près Saint-Séverin; 4° la maison de la Tête-Noire, rue de la Parcheminerie; 5° une maison à Vanves. — S 3501.

98 à 106. — 17 novembre 1620; 16 décembre 1620; 22 mars 1621; 9 juillet 1621; 22 avril 1625; 9 juillet 1625; 1^{er} janvier 1629; 26 mai 1629; 11 septembre 1629. — Neuf pièces relatives aux maisons de l'image Sainte-Catherine et de la Souche-d'Or, rue Saint-Jacques, qui furent vendues à la fabrique de l'église Saint-Séverin par Jean Petit, maître juré-parcheminier, et Marie Bignon, sa femme, et par ses deux sœurs : Marguerite Petit, veuve de Claude Juhé, chapelier, remariée à David Le Bel, sergent à verge au Châtelet, et Élisabeth Petit, femme de Claude Violette, huissier-audencier en l'élection de Joigny; tous trois enfants de Jean Petit et de Marguerite Fouquet (ou Fouques). — S 3501.

INDEX ALPHABÉTIQUE¹.

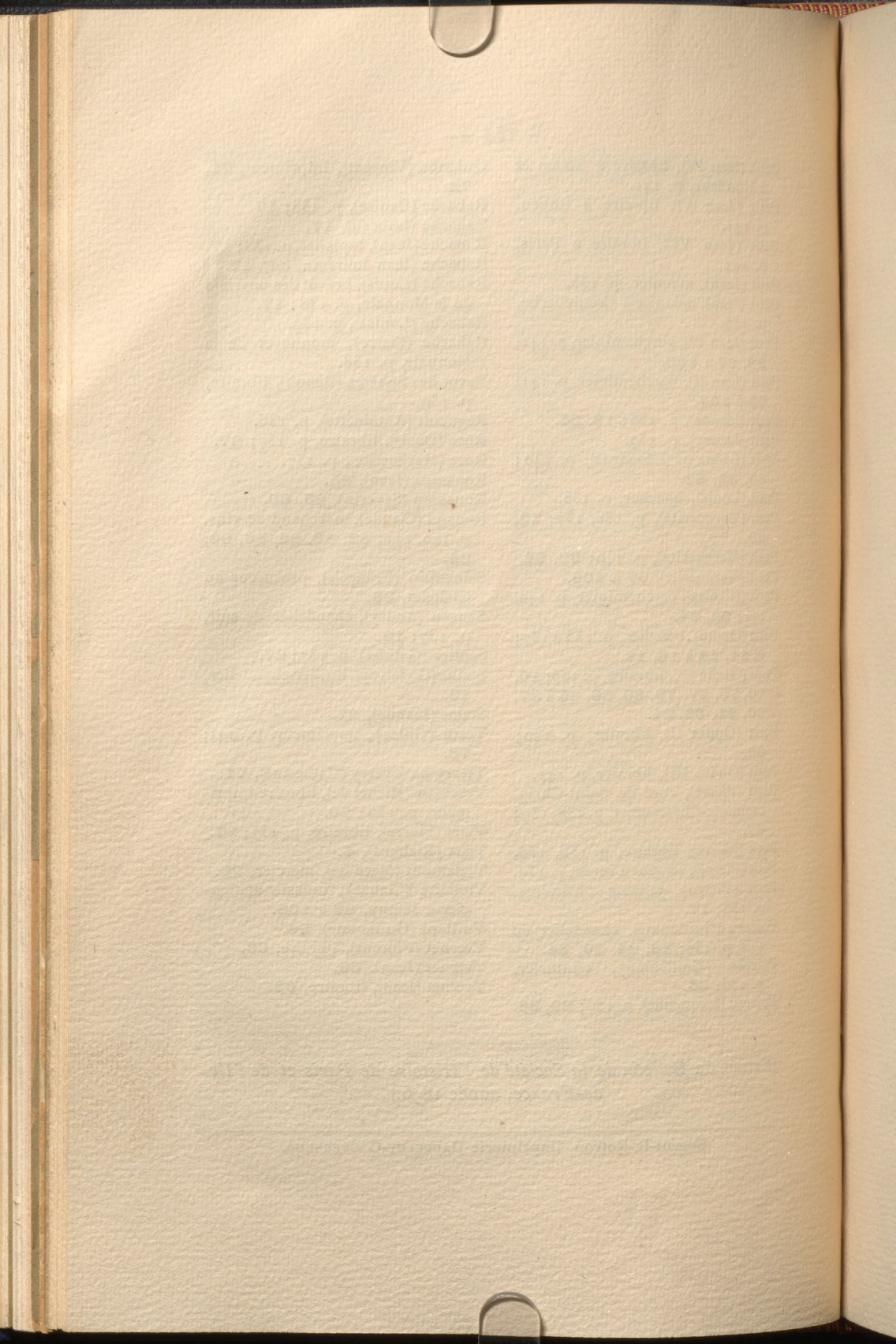
- Adam (Jean), **13**.
 Adam (Jean), imprimeur, **37**.
 Alleaulme (Pierre), bonnetier, **70**.
 Archambault (Marie), **72**.
 Archambault (Pierre), libraire, **69**.
 Attaignant (Marie), **70**.
 Aubry (Bernard), libraire, p. 137; **27**.
 Bade (Josse), imprimeur-libraire, p. 133.
 Barriot (Pierre), **69, 72**.
 Beaufls (Marion), p. 141.
 Berthelin (Henri), boulanger, **20**.
 Bienaisé (Jacques), ceinturier à Rouen, **37**.
 Bignon (Marie), **98 à 106**.
 Bihays ou Hayes (les hoirs de Guillaume de), **2**.
 Blanot l'aîné, tanneur, **12**.
 Boursette (Collette), **25**.
 Bouyant (Pierre), pâtissier, **13**.
 Bréant (Pierre), sergent à verge, **35**.
 Cavellat (Pierre), libraire, p. 142.
 Chappelain (Jacques), notaire, p. 136.
 Charpentier (Catherine), **92**.
 Chaudière (Regnault II), libraire, p. 142.
 Chevalier (Honoré), boulanger, p. 136; **36**.
 Clément (Andry), mercier, p. 137; **28**.
 Cocherel (Clément de), pâtissier, **13**.
 Cocheret (Pierre), libraire, **69**.
 Cueilly (Jeanne de), **2**.
 Cueilly (Marguerite de), **20**.
 Custode (Catherine), **89**.
 Du Hamel (Richard), libraire, p. 137; **60, 61, 63, 64, 66**.
 Du Vivier (Claude), p. 140; **86, 91, 92, 94**.
 Du Vivier (Dreux), conseiller du roi, lieutenant des maîtres des eaux et forêts, **91**.
 Du Vivier (Marie), **91**.
 Ennoart (Vincent), bourgeois, **23**.
 Foucher (Jean), libraire-imprimeur, p. 139, 140; **62**.
 Fouquelin (Jean), drapier, **17**.
 Fouquet ou Fouques (Marguerite), **97 à 106**.
 Frémin ou Frémyn (Jean), tavernier, **25, 27**.
 Galland (Auguste), écolier en l'Université, **91**.
 Gasteau (Catherine), **17**.
 Gaudry (Agnès ou Agnesot), p. 134, 135; **1, 9, 10, 12**.
 Gaudry (Jeanne, femme de Laurent), p. 134, 135; **1, 9, 10**.
 Gaudry ou Gaudry (Laurent ou Lorin), boucher, p. 134, 135; **1 à 7, 9**.
 Geoffriot, Geuffriau ou Geoffroy (Antoine), tailleur, p. 136, 137; **14 à 16, 19, 27**.
 Geoffriot (Barbe), p. 137; **22, 25, 27**.
 Geoffriot (Jean), p. 137; **60**.
 Geoffriot (Jeanne), p. 137; **27**.
 Geoffriot (Marion), p. 137; **19**.
 Girault (Ambroise), libraire-imprimeur, p. 137.
 Gohel ou Gohetz (Jean), p. 140; **92, 94**.
 Gourbin (Gilles), libraire, **70**.
 Granvillain (Guillaume), le jeune, **23**.
 Guignon (Antoine), p. 140; **87, 88**.
 Guillard (Guillaume), **96**.
 Guymier (Agnès), p. 138.
 Guymier (Jean I^{er}), cartier, p. 138; **21**.
 Guymier (Jean II), cartier, p. 138.
 Guymier (Marguerite), p. 138; **21**.
 Hamelin (Florent), parcheminier, **20**.
 Herbelot (Guillaume), boucher, p. 136.
 Hire (Jean), boucher, p. 136.
 Hire (Robert), p. 136.

1. Les numéros en chiffres gras renvoient aux documents cités.

- Huvé (Étienne), p. 138.
Jardin (Nicolas), parcheminier, 92.
Jourdain, dit Rabache (Jean), 17.
Juhé (Claude), chapelier, 97 à 106.
Julien ou Julian (Michel), libraire, p. 140, 141; 95.
Julian (Sébastien), procureur au Châtelet, 47.
Kerbriant, dit Huguelin (ou plutôt Huguelin, dit Kerbriant ou Kaerbriand (Jean), libraire-imprimeur, 87.
Lallemand (Jean), 68.
Lallemand (Richard), 68.
Lambert (René), libraire, p. 140.
La Marche (Guiotte de), 2.
La Marche (Jean de), 2.
La Marche (Pierre de), 2.
Langlois (Nicolas), procureur au Parlement, 96.
Lardy (Guillaume), p. 136.
La Vigne (Guillemette de), p. 138; 55.
La Vigne (Nicolas de), sergent des aides et tailles, 55.
La Vigne (Vincent de), 55.
Le Bé (Henri), libraire et relieur, 89.
Lebel (David), sergent à verge, 98 à 106.
Le Bouc (Eustache), libraire, p. 141.
Le Bouc (Hilaire I^{er}), libraire et relieur, p. 141; 72.
Le Bouc (Hilaire II), libraire et relieur, p. 141.
Le Bouc (Jacques), libraire et relieur, p. 141; 67, 72.
Le Bouc (Jacquette), p. 141; 69, 76.
Le Bouc (Jean I^{er}), libraire et relieur, p. 141.
Le Bouc (Jean II), libraire et relieur, p. 141.
Le Fèvre (Annette), p. 137; 28.
Le Fèvre (Germaine), p. 137; 60, 61, 63, 66.
Le Fèvre ou Le Febvre (Jean), tailleur, p. 137; 22, 25, 27, 60.
Le Houx ou Le Goust (Léonne ou Lionne), p. 140; 80, 83, 90.
Le Perrier (Jean), 3, 5, 6.
Le Pilancher (Guillaume), 4.
Le Prebstre (Jean), 22.
Le Preux (Poncet), libraire, p. 136.
Lorme (Marion de), 13, 35.
Malice (Philippe), épicier, p. 136; 36.
Marnef (Denyse de), p. 137.
Mauroy (Claude), marchand, 81, 96.
Mauroy (Anne), 81.
Mauroy (Catherine), 81, 96.
Mauroy (Gabrielle), 81, 96.
Mauroy (Marguerite), 96.
Mauroy (Robert), marchand, p. 140; 75, 77 à 79, 81, 96.
Mauroy (Savinien), 96.
Mézières (Guillemette de), 23.
Mézières (Jean de), drapier à Étampes, 23.
Milon (Jean), le jeune, cordonnier, 17.
Moreau (Joseph), coffretier-malletier, 92.
Mougart (Robine), 27.
Nyverd (Marguerite), p. 138.
Périer (Jacques), p. 136; 29, 36.
Périer (Marie), p. 136; 36.
Petit (Catherine), p. 141; 73.
Petit (Charles), libraire, p. 140, 141; 80, 83 à 86, 90.
Petit (Domicienne), p. 136, 137; 19.
Petit (Élisabeth), 98 à 106.
Petit (Estienne), libraire et relieur, p. 140, 141; 67, 69, 71, 72, 74, 76, 89.
Petit (Françoise), p. 141; 95.
Petit (Gabrielle), p. 140; 75, 77, 80 à 84, 86.
Petit (Guillaume), p. 140; 80.
Petit (Jean), boucher, p. 135; 7 à 10.
Petit (Jean), carrier, p. 135.
Petit (Jean I^{er}), fermier du Déluge, p. 138.
Petit (Jean II), fermier du Déluge, p. 138.
Petit (Jean), laboureur, p. 138, 26.
Petit (Jean), laboureur à Vanves, p. 135.
Petit (Jean I^{er}), libraire, p. 134, 136 à 139; 20, 21, 23, 30 à 33, 36 à 43, 54, 55.
Petit (Jean II), libraire, p. 138, 139; 36 à 53, 56 à 59, 62, 65, 68.
Petit (Jean III), libraire à Paris, à Rouen et à Genève(?), p. 140, 141; 77, 78, 80.

- Petit (Jean IV), libraire à Rouen et à Honfleur, p. 141.
- Petit (Jean V), libraire à Rouen, p. 141.
- Petit (Jean VI), libraire à Paris, p. 141.
- Petit (Jean), meunier, p. 135.
- Petit (Jean), meunier à Croulebarbe, p. 135.
- Petit (Jean I^{er}), parcheminier, p. 141; **93, 97 à 106.**
- Petit (Jean II), parcheminier, p. 141; **97 à 106.**
- Petit (Jeanne), p. 136; **13, 35.**
- Petit (Jeanne), p. 139.
- Petit (Léone ou Léonarde), p. 140; **80, 82, 88.**
- Petit (Louis), boucher, p. 135.
- Petit (Marguerite), p. 136, 137; **18, 30.**
- Petit (Marguerite), p. 140; **92, 94.**
- Petit (Marguerite), **97 à 106.**
- Petit (Nicolas), parcheminier, p. 140, 141; **92, 94.**
- Petit (Oudin), boucher, p. 135 à 137; **9, 11, 14 à 16, 18.**
- Petit (Oudin I^{er}), libraire, p. 140; **10, 70, 75, 77, 79, 80, 83, 85 à 87, 90, 91, 92, 94.**
- Petit (Oudin II), libraire, p. 140; **80.**
- Petit (Oudin III), libraire, p. 141.
- Petit (Pierre), curé de Saint-Christophe-de-Châteaufort, p. 138, 139; **47.**
- Petit (Pierre), libraire, p. 136, 138.
- Petit (Pierre), sergent à verge, p. 139.
- Petit (Pierre), tailleur d'histoires, p. 138; **17.**
- Poireau (Guillaume), chandelier de suif, p. 136; **18, 24, 30, 34.**
- Poireau (Guillaume), teinturier, p. 136; **36.**
- Poireau (Jacqueline), p. 136; **29, 36.**
- Quignon (Vincent), imprimeur, **71, 72.**
- Rabache (Denise), p. 138; **17.**
- Rabache (Isabeau), **17.**
- Rabache (Jean), tapissier, p. 138; **17.**
- Rabache (Jean Jourdain, dit), **17.**
- Rabache (Louis), prévôt des ouvriers de la Monnaie, p. 138; **17.**
- Rabache (Louise), p. 139.
- Rabache (Pierre), monnoyer de la Monnaie, p. 138.
- Ravot des Sphères (Benoît), libraire, p. 139.
- Regnault (Antoinette), p. 136.
- Roce (Denis), libraire, p. 137; **27.**
- Roce (Marguerite), p. 137.
- Rousseau (Jean), **25.**
- Rousseau (Séverin), **25, 60.**
- Roussel (Claude), marchand de vins, p. 140, 141; **82, 83, 84, 86, 90, 96.**
- Sainctfoin (François), procureur au Châtelet, **96.**
- Sanson (Andry), chandelier de suif, p. 137; **19.**
- Septier (Gabriel), p. 137; **27.**
- Staine (Godefroy), huilier-chandelier, **19.**
- Staine (Jeanne), **22.**
- Testu (Gilles), imprimeur, p. 141; **73.**
- Tierry ou Tyerry (Catherine), **71.**
- Vascosan (Michel de), libraire-imprimeur, p. 136; **70.**
- Viart (Pierre), libraire, p. 137; **27.**
- Viart (Richard), **4.**
- Vielzmont (Macé de), mercier, **20.**
- Viollette (Claude), huissier-audien-cier à Joigny, **98 à 106.**
- Vuillard (Guillaume), **96.**
- Yvernet (Florent), libraire, **69.**
- Yvernet (Jean), **69.**
- Yvernet (Jean), libraire, **69.**

(Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, année 1896.)





Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente.

GEORGES VICAIRE

171

NOTE

SUR

L'HISTOIRE DES GRECS & DES TROYENS

DE DARÈS

Caen
H

TRADUITE PAR CHARLES DE BOURGUEVILLE



PARIS

LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC ET P. CORNUAU, S^{rs})

219, rue Saint-Honoré, au coin de la rue d'Alger.

MDCCCXCV

LHIST

NOTE

SUR

L'HISTOIRE DES GRECS & DES TROYENS

EXTRAIT DU BULLETIN DU BIBLIOPHILE

de Mars-Avril 1895

TIRÉ A SOIXANTE EXEMPLAIRES

GEORGES VICAIRE

NOTE

SUR

L'HISTOIRE DES GRECS & DES TROYENS

DE DARÈS

TRADUITE PAR CHARLES DE BOURGUEVILLE



PARIS

LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC ET P. CORNUAU, S^{rs})

219, rue Saint-Honoré, au coin de la rue d'Alger.

MDCCCXCV

GEORGES VICARIE

NOTE

LE JOUR DE LA
DE PARIS

LE JOUR DE LA

PARIS

LIBRAIRIE FICHET

17, rue de la Harpe, au coin de la rue de la Harpe

1860



L'HIS



de Darès
ville, sei
Macé, en
Cette r
sous les
un autre
Biblioth
originale
réimpre
L'exis
aux inv
elle étai
Tous le
thèque



NOTE

SUR

L'HISTOIRE DES GRECS & DES TROYENS

TRADUITE PAR CHARLES DE BOURGUEVILLE



Un érudit caennais, M. Tony Genty, a fait, il y a deux ans, reproduire en fac-simile, un livre fort rare que possède la Bibliothèque de Caen, l'*Histoire véritable des Grecs et des Troyens*, de Darès de Phrygie, traduite par Charles de Bourgueville, seigneur de Bras, et imprimé à Caen par Benedic Macé, en 1572.

Cette réimpression est très curieuse et, si je n'ai pas sous les yeux l'exemplaire de la Bibliothèque de Caen, un autre exemplaire du même ouvrage, conservé à la Bibliothèque Mazarine (Rés. A. 14809), dans sa reliure originale en parchemin, m'autorise à dire que cette réimpression a été exécutée avec une scrupuleuse fidélité.

L'existence de l'exemplaire de la Mazarine a échappé aux investigations de M. Tony Genty comme, du reste, elle était demeurée inconnue de M. Frère et de Brunet. Tous les trois ont considéré l'exemplaire de la Bibliothèque de Caen comme l'unique spécimen de cette tra-

duction de Charles de Bourgueville (1) ; il est vrai d'ajouter que ce dernier est daté de 1572, alors que celui de la Mazarine porte la date de 1573, mais on pourra voir par la description bibliographique ci-dessous donnée que l'édition de 1573 (*le tirage* serait peut-être plus exact) est, sauf deux ou trois différences des plus légères, conforme à celle de 1572.

L'Histoire veri- || table de la gverre || des Grecs, et
des || Troyens. || Non moins se rapportant à ce
Temps, que resenant la docte & || pure antiquité.
Ensemble les effigies des Grecs, & Troyens || plus
signalez, rapportées après le naturel, suyuant la
de- || scription de l'Authœur, & de quelques me-
dailles trou- || uées en bronze, & aux marbres
antiques. || Escrite premierement en Grec par
Dares de Phrygie : depuis tra- || duite en Latin
par Cornille Nepueu : & faite Françoisè || par
Charles de Bovrgueville. || A Caen, || Par Benedic
Macé, Imprimeur du Roy. || 1573. || Auec priui-
lege dudit Seigneur.

1 f. (titre, orné d'un fleuron avec ces mots, à gauche et à droite : EXPES-SPERO ; au v^o, portrait de Ch. de Bourgueville, daté de 1570) ; dans le haut du titre, cette note manuscrite : *A l'Egl. de Paris* ; 1 f. n. ch., contenant, au r^o, des vers : « A Monsievr le lievte- | nant general Bovrgueville, | sur sa presente traduction » ; au v^o, d'autres vers « A Lvy- mesme », signés *I. Vavqvelin de la Fres.[naye]* ; 1 f. n. ch. contenant, au r^o, des vers latins « Viro muneris omnibvs | summo D. Carolo de Bourgueville, Tanigius | Sorinus.

(1) M. Tony Genty signale une autre édition de la traduction de Ch. de Bourgueville, conservée à la Bibliothèque nationale. Cette édition, sans date précise, dont le titre est semblable à celui de l'édition de 1572, présente avec cette dernière, tant au point de vue de la traduction elle-même qu'au point de vue typographique, de nombreuses et importantes différences. V. ses *Notes sur Darès*, pp. 18-25.

S. P. D. » et des vers français « Av mesme seignevr »; au v^o, des vers latins « Ad virum amplis- | simum Carolum Bur-
gouillanum Io. | Ruxelij Epigramma », et des vers français
« A M. le lieutenant general Bovrgveville, svr | l'Anagramma-
tisme de son nom »; 1 f. n. ch. (au r^o, suite de ces derniers
vers, signés : *Guy Le Fevre de la Boderie*, et « A Monseig. Mon-
sieur de Bras »); au v^o, un sonnet, imprimé en caractères de
civilité, signé *Ben. Macé*; au-dessous (en manière de cul-de-
lampe) une sorte de paraphe imprimé; 4 ff. n. ch. (« Charles
de Bovr- | gveville av le- | cteur debonnaire, | salvt »,
« Epistre de Cornille Nepueu, à Crispe Saluste » et « Dares
de Phrygie, | de l'origine des Troyens »); 97 pp. chiffrées;
2 pp. n. ch. (« Les Epitaphes d'He- | ctor, et d'Achille,
tovrnez dv | Latin vers pour vers, par le mesme | de Bour-
gueuille »); et 1 p. blanche.

Sauf la différence de date (1573) et le paraphe im-
primé qui se trouve au bas du sonnet de *Benedic Macé*,
sauf aussi quelques corrections de pagination, l'exem-
plaire de la Bibliothèque Mazarine est absolument con-
forme, comme caractères et comme justification, à celui
que possède la Bibliothèque de Caen, sous la date de
1572. Toutefois, — mais ceci n'est qu'une erreur maté-
rielle qui s'est produite au moment où le livre a été relié,
— il y a une interposition dans les feuillets liminaires de
l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine, interposition
que les signatures permettent de rétablir facilement. Les
deux exemplaires présentent, à peu de chose près, les
mêmes fautes typographiques aux mêmes pages, lettres
mal alignées, numérotation défectueuse, etc. Ainsi, dans
l'ex. de la Mazarine comme dans celui de la Bibliothèque
de Caen, la page 29 est numérotée 2, la page 40 est
numérotée 38; page 82, le titre courant porte, dans les
deux exemplaires, la *Gorrre* au lieu de la *Guerre*. Pour
les feuillets liminaires, au r^o du f. aa 2, 1^{re} et 2^e lignes, l'I
de « Monsieur » et le second E de « general » sont mal
alignés. Dans l'exemplaire de Caen, le T de « Troyens »,
(4^e ligne du titre), est mal aligné comme dans l'exem-

plaire de la Mazarine. En revanche, la page 8, non numérotée dans l'exemplaire de la Bibliothèque de Caen, est régulièrement chiffrée dans celui de la Mazarine; de même pour la page 58. La page 56 est numérotée 36 dans les deux exemplaires, mais le 3, intact dans l'exemplaire de la Mazarine, est cassé dans celui de la Bibliothèque de Caen (dans la réimpression tout au moins). La signature du cahier N n'est pas placée exactement au même endroit dans les deux exemplaires. J'aurais pu relever encore bien des petites particularités de ce genre.

Il semble donc résulter de la comparaison des deux exemplaires que l'édition de 1573 a été imprimée sur la composition de celle de 1572; et l'imprimeur se sera vraisemblablement borné à numérotter les pages qui ne l'étaient pas et à ajouter le paraphe au bas de son sonnet, puisque d'autres irrégularités typographiques (telles que la *Gorre* et les lettres mal alignées), se rencontrant dans l'édition de 1572, n'ont pas été rectifiées dans celle de 1573.

L'*Histoire des Grecs* est illustrée de 19 gravures sur bois; dans la réimpression faite par les soins de M. Tony Genty, pour M. Paul Massif, libraire, ces gravures ont été reproduites avec une parfaite exactitude, de même que les notes marginales écrites par l'un des possesseurs du livre, Louis Martel, avant son entrée à la Bibliothèque de Caen.

M. Tony Genty a publié séparément l'intéressante notice (1) dont il a accompagné la publication du *Darès*, afin de ne pas enlever à ce livre son caractère original. Dans cette notice très documentée, l'auteur étudie les diverses

(1) TONY GENTY. — Notes sur Darès le Phrygien et sa traduction par Charles de Bourgueville, S^r de Bras, à propos de la réimpression de l'exemplaire unique de la Bibliothèque de Caen. *Caen, Paul Massif, libraire, 111, rue Saint-Pierre, 111*, 1893, pet. in-4.

Cette notice est tirée, comme la réimpression fac-simile, à 136 exemplaires dont 120 seulement ont été mis dans le commerce (20 fr.).

questions que soulèvent le nom de Darès, l'authenticité de son existence et l'histoire quelque peu fabuleuse de son ouvrage ; puis il nous donne de nombreux détails sur ses commentateurs, ses imitateurs et ses traducteurs, sur les poètes qui ont adressé des vers à Charles de Bourgueville, au sujet de sa traduction, ainsi que sur les trois normands, Louis Martel, son fils Jacques, et François Martin, qui possédèrent successivement, dans leur bibliothèque, le fameux exemplaire du *Darès*. La notice est suivie d'une bibliographie détaillée des éditions du texte ou des traductions qui ont été données de l'*Histoire des Grecs et des Troyens*.

M. Tony Genty y a ajouté un certain nombre de reproductions de portraits, de titres, ainsi que le fac-simile des bois de l'édition publiée par Pierre Gaudoul, en 1520 (1).

(1) La date de 1527 que donne M. Tony Genty à l'édition de Pierre Gaudoul me paraît erronée ; Brunet (*Manuel*, t. II, col. 521), indique, avec raison, cette édition comme étant de 1520. La Bibliothèque Mazarine en possède trois exemplaires. M. Tony Genty n'a pas tenu compte, dans sa description bibliographique de l'achevé d'imprimer, des points qui séparent les différents chiffres de la date, ainsi imprimée : « M. D. xx. VII ydus Augusti », et qu'il faut lire ainsi : M.D.XX — le VII des Ides d'août.

M. Tony Genty a, du reste, admis cette manière de lire quand il a fait figurer, à la date de 1520, l'édition de Jean Marion qui porte : « Anno Dñi M.D.CCCC.XX.X Martii » (1520, X Martii). Le cas est absolument le même pour l'édition de Pierre Gaudoul.

Quant à l'édition d'Anvers, 1608, citée par M. Tony Genty qui n'a pu la voir, en voici le titre d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine (20815) :

Daretis | Phrygii | Poëtarum & Historicorum | omnium primi | de bello troiano | libri sex | a Cornelio Nepote | latino carmine donati. | ANTPVERPIÆ | APVD IOACH. TROGNESIVM. | CIO IO CIX. | CUM GRATIA & PRIVILEGIO. In-12 de 8 ff. n. ch. et 256 pp.

Je signalerai aussi à M. Genty une édition de la traduction, en vers latins, de Darès, de *Basileæ, per Sebastianum Henricpetri*, 1606, in-fol. (Bibl. Mazarine, 200).



First main paragraph of faint text, appearing as bleed-through from the reverse side of the page.

Second main paragraph of faint text, appearing as bleed-through from the reverse side of the page.

Third main paragraph of faint text, appearing as bleed-through from the reverse side of the page.

Fourth main paragraph of faint text, appearing as bleed-through from the reverse side of the page.

Fifth main paragraph of faint text, appearing as bleed-through from the reverse side of the page.

INFORM

CHATEAUDUN

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

CHATEAUDUN

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

8

LES GARNIER

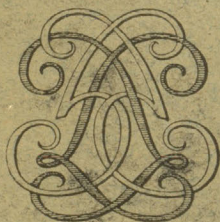
IMPRIMEURS ET LIBRAIRES A TROYES

PAR

LOUIS MORIN

TYPOGRAPHE

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



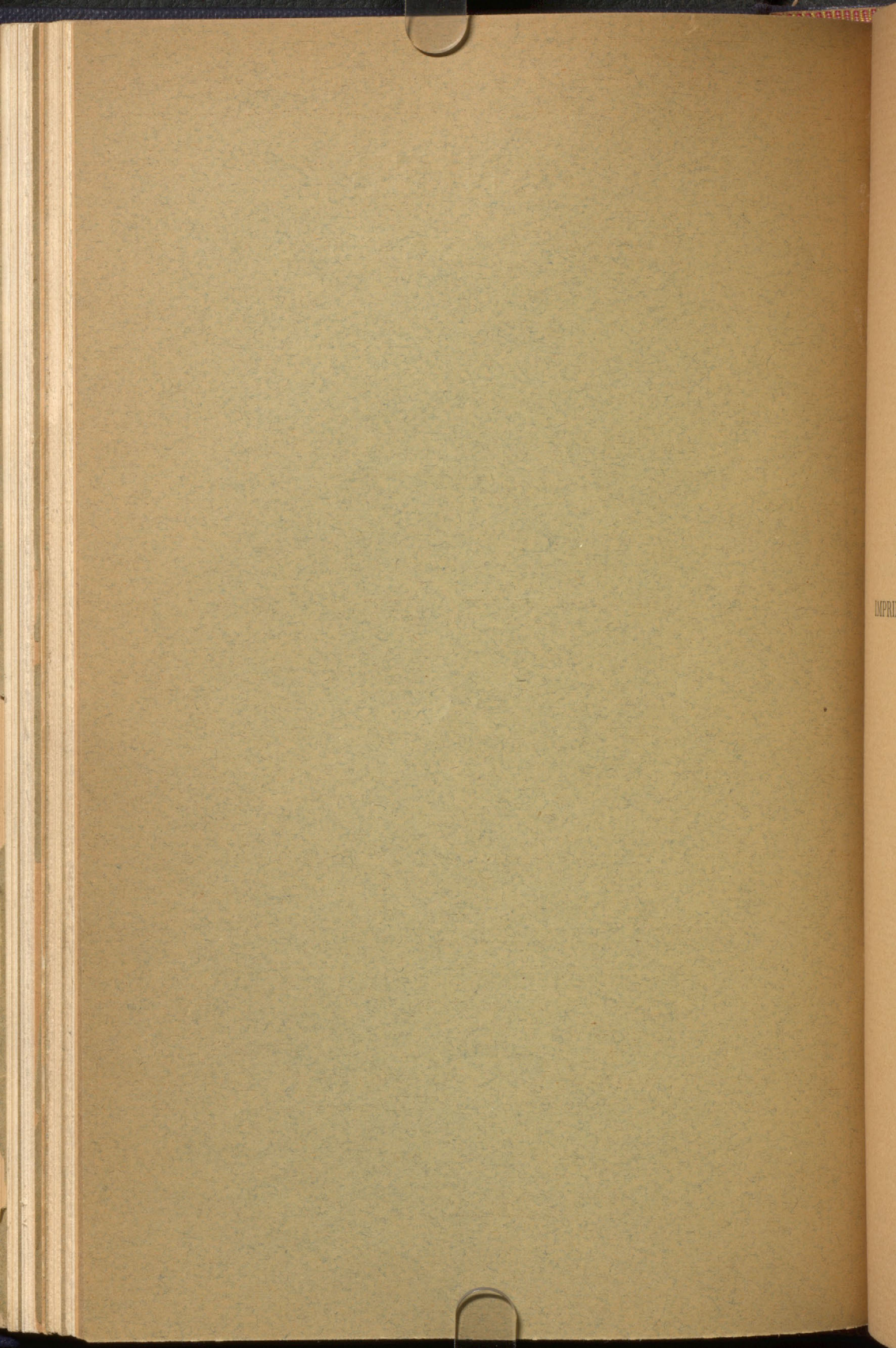
PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1900



300

LES GARNIER

IMPRIMEURS ET LIBRAIRES A TROYES

EXTRAIT DU BULLETIN DU BIBLIOPHILE

TIRÉ A TRENTE EXEMPLAIRES

LES GARNIER

IMPRIMEURS ET LIBRAIRES A TROYES

PAR

LOUIS MORIN

TYPOGRAPHE

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

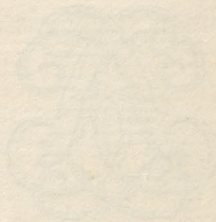
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1900

LES GARNIER
ESTOIT A CHATELAIN DE TROYES

LETTRE



LE
D'IMPRES

Le nom de
certaines docum
certaines recueils
certaines Mol
à l'Acad, G, L
certaine, qu'il e
certaine à la m
certaine et Ste
certaine vocato M
certaine Garnier
certaine les m
certaine (Did., G
certaine Jean Ca
certaine de Troy
certaine Pelix Ga
certaine de la é
certaine porté (Arc
certaine Bibliothèq
certaine furent
certaine

à Jean ou Jel
certaine, les Orfé
à Louis Garni
certaine Garnier,
certaine d'instrum

LES GARNIER

IMPRIMEURS ET LIBRAIRES A TROYES

Le nom de Garnier se trouve à Troyes dans les plus anciens documents. Parmi ceux qui l'ont porté à des époques reculées, on peut citer : Perrardo Garnerii, « firmario Molendinum ad Telas », en 1348-1349 (Arch. de l'Aube, G, 1656) ; c'est de ce même personnage, sans doute, qu'il est question dans une autre mention recueillie à la même source, même année : « A Perrardo Garnerii et Stephano Viriduno pro molendino ad papi-
rum vocato Molendinum Regis ». En 1359, enfin, un Pierre Garnier (le même encore, vraisemblablement) occupait les moulins à toiles, à foulons et celui de la Pielles (*Ibid.*, G, 1274).

Un Jean Garnier était imagier en 1441 (*Comptes de l'église de Troyes*, par Gadan, p. 14).

Un Félix Garnier était « ymager » en 1591 ; il faisait partie de la 5^e compagnie de garde du quartier de Comporté (Arch. mun., F, 272 ; notes de M. Huchard, à la Bibliothèque de Troyes, ms. 2728).

D'autres furent orfèvres (1), joueurs d'instruments (2), etc.

(1) Jean ou Jehanin, 1440-1445 ; Colin, 1464-1481 ou 1482 (Natalis Rondot, *les Orfèvres de Troyes du XII^e au XVII^e siècle*).

(2) Louis Garnier, lieutenant du roi des joueurs d'instruments ; Claude Garnier, joueur (L. Morin, *les Associations coopératives de joueurs d'instruments à Troyes*).

Diverses villes de France : Limoges (1), Bourges (2), Lyon (3), Rennes (4), Auxerre (5), Paris (6), Chartres (7), etc., ont eu également des imprimeurs et des libraires du nom de Garnier. On ignore s'ils avaient des attaches avec ceux de Troyes, dont voici la monographie.

*
**

CLAUDE GARNIER, dit *Saupiquet*. — D'après les notes recueillies par M. Huchard dans les registres de catho-

(1) Un Claude Garnier imprima à Limoges de 1520 à 1557. Il ne saurait être identifié avec celui qui fut à Troyes de 1563 à 1591 (A. Claudin, *l'Imprimeur Claude Garnier et ses pérégrinations*).

(2) Jean Garnier, imprimeur à Bourges, 1530-1562 (P. Deschamps, *Dictionnaire de géographie*); 1529, dit « Un Bibliophile ».

(3) Des Garnier furent fondeurs et imprimeurs à Lyon dès le XVI^e siècle (Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*).

(4) Deux Pierre Garnier furent imprimeurs à Rennes au XVII^e siècle. Ils pourraient descendre d'une famille troyenne, si l'on en croyait dom Plaine, qui dit, dans son *Essai historique sur les origines et les vicissitudes de l'imprimerie en Bretagne (Revue de Bretagne et de Vendée, 1875, 1^{er} semestre, p. 257)* : « La ville de Rennes donna asile, dans le cours des vingt-cinq premières années de ce siècle (le XVII^e), à quinze ou vingt nouveaux ouvriers typographes venus de Paris, de Caen, de Rouen, de Nantes, de Troyes, etc. Or, la plupart d'entre eux, comme... *Pierre Garnier*, surent se faire une nombreuse clientèle et transmirent leurs presses à leurs descendants pour de longues années. » (Communication de M. P. Parfouru, archiviste de l'Ille-et-Vilaine.) Cependant, *l'Histoire de l'imprimerie en Bretagne*, de Toussaint Gautier, dit Pierre Garnier natif de Rennes et établi le 5 mai 1629, et Pierre Garnier, son fils, installé le 9 février 1671.

(5) Un François Garnier, apprenti de Paris, s'établit imprimeur-libraire à Auxerre le 18 juillet 1672 (Lettre de M. Ph. Renouard et article de M. J.-C. Wiggishoff dans le *Bulletin du Bibliophile* de septembre 1900).

(6) Plusieurs Garnier furent imprimeurs ou libraires à Paris, aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles (Lettre de M. Ph. Renouard).

(7) Le premier des Garnier de Chartres n'entra dans l'imprimerie, par la porte de l'imagerie, qu'en 1805 (J.-M. Garnier, *Hist. de l'imagerie populaire et des cartes à jouer à Chartres*).

licité conservés à la mairie de Troyes, on y trouve cet imprimeur de 1563 à 1587.

Il fut délégué de la communauté des imprimeurs et libraires aux assemblées municipales de Pâques 1567 et de la Saint-Barnabé 1580.

Il eut de Jacqueline, sa femme, plusieurs enfants dont aucun ne nous intéresse au point de vue corporatif : en 1570 (Saint-Jean), en 1576-77 (Saint-Jacques); et un autre, en 1587, de Pasquette, sa servante (Saint-Nicolas).

En 1576, il donne son adresse ainsi : « demorant en la petite Tannerie, sur le premier pont, tenant sa boutique en la rue Nostre Dame » ; en 1583, il précise : « ...tenant sa boutique en la Rue nostre Dame deuant la Croix Blanche » ; d'autres fois, même année, il donne indifféremment son adresse de la Petite-Tannerie ou celle de la rue Notre-Dame.

Sa première impression connue est un petit ouvrage de Balthasar Bailly, conseiller à Troyes, dont le privilège est daté de juillet 1576 : *l'Importunite et malheur de noz ans* (Bibl. de Troyes).

On cite encore de lui *les Coustumes generalles du Bailliage de Chaulmont en Bassigny*, 1580 ; pet. in-8 de 56 ff. (Bibl. de Chaumont, L, 3).

Imprimeur du roi dès 1580 (1), il reproduisit tous les arrêts rendus par la Cour des Grands Jours qui se tint à Troyes, en 1583, du 9 septembre au 19 décembre au moins (Bibl. de Troyes). Il figure avec ce titre, en 1586,

(1) Claude Garnier jouissait déjà précédemment des droits attachés à ce titre. Des lettres patentes du 30 janvier 1578 lui permettent d'« Imprimer ou faire Imprimer, vendre et debiter, tous Edicts, Ordonnances, mandemens, lettres patentes, Iussions, Arrests des Cours de Parlement et des Monnoyes », à l'exclusion des autres imprimeurs et libraires de la ville et de son ressort (Bibl. de Troyes, Catal. loc., 2327).

sur le Règlement de la Confrérie de Saint-Roch (Boutiot, *Hist. de Troyes*, IV, p. 127).

En 1588, il donnait : *Jacobi Mangotii Cl. F. Villerani Cenotaphium*, de François Le Duchat, seigneur de Saint-Aventin (Bibl. nat.), avec une planche gravée. Selon une note de M. Emile Socard, il mit encore son nom, en 1591, sur un ouvrage ainsi décrit : « *Heures a l'usage de Sens au long sans requérir*. Imprimees a Troyes par Jehan du Ruau. (A la fin : Imprimé a Troyes, chez Claude Garnier, demorant en la petite Tannerie, a l'image saint Edme deuant la Croix blanche); pet. in-8 goth. de 151 ff. n. chiff., sans figures... »



Claude Garnier avait une jolie marque qu'il employa pour la première fois, semble-t-il, en 1582.

Il dut avoir pour gendre Jean Oudot, fondateur de la dynastie des imprimeurs troyens de ce nom (1), qui avait pour épouse, dès 1600, une Jeannette Garnier ; on retrouve, en effet, chez ce Jean Oudot, outre le nom de sa femme, le titre d'imprimeur du roi de son beau-père supposé, des armes royales employées par ce dernier en 1583, et la possession de la maison rue Petite-Tannerie, à *Saint-Edme*, où même il semble avoir une partie au moins de ses ateliers, tandis que sa boutique est rue Notre-Dame.

A la même époque, Nicolas I Oudot, aussi imprimeur et libraire, était marié à Jacqueline Garnier, peut-être une autre fille de Claude.

Claude Garnier aurait-il gravé? Plusieurs bois faisant partie d'une série de fables d'exécution semblable (*Xylographie de l'imprimerie troyenne*, nos 240, 521, 535), ainsi qu'un autre représentant l'*Annonciation*, au folio 1 d'un *Processionnale* imprimé par Jean Oudot en 1623, portent le monogramme C. G. ou C. G. C.

*
* *

Avant d'entamer l'histoire de la famille Garnier proprement dite (1658-1830), il convient de mentionner quelques personnages isolés du même nom et que nous ne savons comment rattacher au rameau principal.

Et d'abord, différents graveurs français portant le nom de Garnier. Papillon (2) les cite sans dire qu'il les

(1) La monographie des Oudot suivra de près celle des Garnier, les deux familles ayant exploité côte à côte le même genre de productions : la *Bibliothèque Bleue*.

(2) J.-M. Papillon, *Traité historique et pratique de la gravure en bois*, t. I, p. 146, 201, 508-511.

considère comme troyens ; néanmoins, ils ont été accueillis comme tels par plusieurs bibliographes locaux.

1^o NOEL GARNIER, « graveur en bois, fort médiocre », contemporain de Jean Schœffer, imprimeur à Mayence, fils de l'associé de Gutenberg et qui gravait de 1515 à 1522.

Comme ce ne sont pas fort souvent, dit Papillon, les meilleurs Artistes qui font le plus d'ouvrage, ce Noel Garnier, graveur gothique, & je crois dessinateur, a fait quantité de lettres grises, des alphabets figurés, quantité d'ornemens, figures & pieces grotesques, rebus & autres ; on trouve particulièrement de lui quarante-huit sujets des Arts ou Metiers, figures en pied que je n'ai point vu & ne puis dire la grandeur. M. Christ, traduit par Sellius, donne page 239 de son Dictionnaire chez Jory de cette façon **M** le monogramme de ce Maître, qu'il prétend former deux *N* à contredit l'une de l'autre, & quelquefois en place le nom de Noel en cette sorte Noe8, tel que Florent le Comte et l'Abecedaire des Peintres, tous deux avant lui l'ont donné dans leurs figures, de sorte que cette dernière lettre du mot en forme de 8 ouvert par en haut était un G gothique qui signifioit Garnier...

D'où vient que MM. A. Socard et Assier (1) font vivre Noël Garnier deux cents ans plus tard ? « Vers la fin du XVII^e et au commencement du XVIII^e, disent-ils, nous trouvons Noël Garnier s'efforçant de conquérir quelque renom, comme graveur en bois. » Et, de fait, un bois que l'on connaît à ses initiales (n^o 89 de la *Xylographie*) est très certainement postérieur au XVI^e siècle.

Les registres d'état-civil de Troyes ne font mention, aux XVII^e et XVIII^e siècles, que d'un seul Noël Garnier,

(1) *Livres liturgiques du diocèse de Troyes imprimés au quinzième & au seizième siècles*, p. 71.

né de Siret Garnier et de Marie Lorin, baptisé sur Saint-Jean le 13 mai 1646. Rien n'indique ce qu'il devint par la suite.

2^o A. ET V. GARNIER. — « De plus, ajoute Papillon, le Comte dit qu'il y a eu deux autres Garnier, sans doute graveurs en bois, dont l'un mettoit devant sa marque, apparemment la même que Noel Garnier, un A, c'est-à-dire Antoine (2), & l'autre un V; ce dernier, dit-il encore, a gravé quelques suites de la passion de Notre Seigneur. »

3^o Enfin, Papillon nomme PIERRE GARNIER, qu'il croyait père de l'imprimeur de ce nom et qu'il fait vivre vers 1650-1660. Voici d'ailleurs ce qu'il écrit à son sujet (t. I, p. 511) :

A ces Romans imprimés à Troye que je viens de dire, on peut y joindre les gravures en bois de P. Garnier, je crois Imprimeur, et de P. Garnier son fils aussi Imprimeur-Libraire, rue du Temple dans la même Ville, lequel Garnier le père a fait plusieurs médiocres ouvrages pareils au titre ou petite planche d'un frontispice de la grande Bible de Noel, où sont représentés les bergers à qui l'ange annonce la naissance du Sauveur. Cette planche d'un pouce et demi de large sur un peu plus de deux pouces de haut, a par le coin d'en bas du côté droit les deux lettres P G, marque de ce Graveur; elle est d'ailleurs enquadree d'une bordure avec des termes pas mieux dessinés et gravés que le reste. Quoique feu mon père m'ait dit plusieurs fois que ce Garnier, Imprimeur, se soit aussi voulu mêler de graver en bois, et que le privilège de cette Bible imprimé par derrière, soit de l'année 1729, il est sûr par la cassure et l'usure qu'on voit de la planche à l'estampe, qu'elle a été faite par le père Garnier environ 1650 ou 1660. La vie, passion et mort de J. C., est ornée de pareilles gravures, de même que d'autres livres de

(2) Un Antoine Garnier, peintre et graveur du roi (brevet du 29 avril 1654), époux de Madeleine Pelletier, demeurait à Fontainebleau en 1670 (*Arch. de l'art français*, III, p. 266; VI, p. 144).

Troyes de chez Oudot et de chez sa veuve, peut être ces Garnier descendent-ils de ce Noel Garnier pas plus habile qu'eux, dont j'ai parlé ci-devant...

C'est apparemment ce Pierre Garnier qui était astrologue au service de Nicolas II Oudot, de 1665 à 1672.

* *

Voici à présent une série d'imprimeurs et de libraires isolés au point de vue familial.

LOUIS GARNIER (... 1633 ...). — Le 27 octobre 1633, Louis Garnier, imprimeur et libraire, est parrain sur la paroisse Saint-Remy. Nous ne savons rien de plus sur son compte et il ne figure pas dans la liste des confrères dressée en 1644.

NICOLAS GARNIER (... 1684 ...). — Le 27 juin 1684, un Nicolas Garnier fut engagé comme apprenti chez Gabriel Briden (Min. Cligny, acte non vu). — Est-ce sa veuve qui figure ci-dessous ?

VEUVE N. GARNIER (... 1692 ...). — La Bibliothèque de Troyes possède une édition de *les Chroniques du roi Gargantua...*, traduction de Jean Juet, imprimée « A Troyes, chez la Veuve de N. Garnier, Imprimeur & Marchand Libraire ». Cet ouvrage paraît être du commencement du XVIII^e siècle. Le nom de son imprimeur ne se trouve cependant sur aucune liste des confrères de cette époque ; peut-être y a-t-il là une faute typographique et faut-il lire, à la suite d'une coquille ou d'un « blocage (1) » : veuve de P. Garnier (1739-1754).

* *

(1) Le *blocage* consiste à remplacer momentanément, au cours de la composition, une lettre dont on manque par une autre de même épaisseur. Il arrive parfois qu'on oublie de « débloquer » et que le tirage s'effectue avec la faute.

Tous les personnages qui vont suivre maintenant sont membres d'une même famille.

JEAN (I) GARNIER, baptisé le 3 mars 1658 (Saint-Remy), fils de Claude Garnier, marchand, et de Catherine Bouillerot.

Apprenti de Yves (II) Girardon dès 1673-1674, il épousa Catherine Chappuis le 2 juin 1680 (Sainte-Madeleine et Min. Prudot, 10 mai-7 juin).

Il est déjà à cette époque qualifié de marchand imprimeur et libraire, ayant été reçu à ces deux professions le 22 mai précédent (Arch. de l'Aube, Mandements du roi, 17^e reg., 14^o) ; toutefois, il ne figure sur les registres corporatifs qu'à partir du 8 mai 1682, date à laquelle il promet de faire un présent de trois pistoles à la chapelle de la communauté (Fonds Deullin, à la Bibliothèque de Reims).

Il mourut le 31 décembre 1682 (Saint-Remy), laissant trois enfants, dont un à naître.

On ne connaît aucune de ses productions.

VEUVE JEAN (I) GARNIER. — Sa veuve lui succéda ; elle paya la cotisation à la communauté de 1683 à 1692 et mourut le 16 décembre de cette dernière année, n'ayant plus que sa fille Nicolle (Sainte-Madeleine). Son matériel avait été inventorié les 26-27 mars 1686 ; il comprenait pour 1.297 l. 16 s. d' « imprimeries, fontes et ustensiles » et était logé dans une maison de la rue du Temple (Min. Prudot).

La veuve Garnier semble avoir alors abandonné le métier, car à son décès elle demeurait rue de Nervaux et l'inventaire du 19 décembre 1692 (Min. Serqueil) ne mentionne plus que du mobilier.

PIERRE (I) GARNIER (1662-1738). — Pierre (I) Garnier était aussi fils de Claude Garnier et de Catherine Bouil-

lerot, frère par conséquent de Jean (I) ; il avait été baptisé le 11 octobre 1662 (Saint-Remy). Entré en apprentissage chez son frère, le 21 août 1680, il reçut son brevet de maîtrise le 27 août 1683 (1), mais n'exerça pas de suite à son compte (2). Il travailla trois ans chez son frère et ensuite chez sa belle-sœur devenue veuve (Enquête de 1701) et à laquelle il paraît avoir succédé.

Il ne fit qu'en 1685 partie de la communauté ; encore son admission donna-t-elle lieu à un procès entre lui et ses confrères, avec lesquels il finit par s'accommoder en juin 1686 (Reg. du fonds Deullin, Bibl. de Reims).

Le 29 avril 1687, il épousait sur Sainte-Madeleine Elisabeth Guillemintot. Les époux entraient en ménage avec 1.800 l. de dot (Contrat du 13 avril, Min. Prudot).

Ils eurent une quinzaine d'enfants (1688-1713), parmi lesquels *Gabriel*, *Pierre (II)* et *Jean (II)* continuèrent la profession paternelle. — Une de leurs filles, Elisabeth, née en 1708, devint en 1740 la femme de *Etienne-Nicolas Le Sieur*, dont il sera parlé plus loin.

Pierre Garnier était en 1696 imprimeur-libraire dans l'avant-dernière maison de la rue du Temple, du côté de Croncels, à l'enseigne des *Trois-Marchands* (Arch. de l'Aube, E, 1094). Il vendit la part qui lui appartenait dans cette maison le 26 mars 1702 (Min. Serqueil). Peut-être continua-t-il néanmoins de l'habiter ; en tout cas, il donne toujours par la suite pour adresse la rue du Temple, sans indication d'enseigne.

(1) Les réponses au Questionnaire de 1701 disent *juillet*, mais les Mandements du roi (reg. XVII, f. 71) et un arrêt du 29 avril 1715 donnent *août*.

(2) On a dit et nous avons répété jadis que Pierre Garnier avait débuté place Saint-Jacques, en 1683 ; c'est une erreur démontrée aujourd'hui. Nous en expliquons plus loin la cause.

Il fut délégué des imprimeurs-libraires à l'assemblée de Pâques 1701, et procureur de la communauté.

Quand le lieutenant de police passa chez lui pour l'enquête faite en 1701, il travaillait seul avec son fils Gabriel, âgé de douze ans, et un apprenti ; encore ce dernier était-il en fuite. Deux presses, dont une seule marchant, garnissaient son atelier, avec quatre fontes seulement. A cette époque, il imprimait des Usages, un Psautier de 12 feuilles, des Heures de Notre-Dame (5 ff. 1/2), des Alphabets de 1 f., 1 f. 1/2 et 3 ff., des Almanachs, des Factums et des Sentences (Bibl. nat., ms. 22126).

Lors de la visite officielle faite le 26 juillet 1730, il avait quatre presses.

Ce Pierre Garnier fut, dans les dernières années de sa vie, un grand producteur des livrets de la Bibliothèque Bleue, succédant en cela, semble-t-il, aux Oudot, dont le commerce périlait déjà. De 1725 environ à 1738, il obtint de nombreuses permissions pour l'impression de ces livrets, permissions qui y sont reproduites le plus souvent, même dans des éditions de longtemps postérieures à la date de son décès.

M. Corrard de Breban dit que Pierre Garnier « avait d'abord demeuré place Saint-Jacques, où il donna la tragédie de Sainte Reine » ; or, l'édition de *le Martyre de la glorieuse sainte Reine d'Alyse* qui porte la mention : « A Troyes, chez Pierre Garnier, Imprimeur-Libraire, Place Saint Jacques (Bibl. de Troyes, Catal. Carteron, 1431, vol. 185) » contient à la p. 72 une permission délivrée à Pierre Garnier le 19 mai 1739 (!), tandis qu'une précédente, avec permission du 19 mai 1738, donne l'adresse « rue du Temple » (Bibl. de Troyes, Suppl., 612). On voit par là que l'édition de la place Saint-Jacques est un production de Jean-Antoine-

Etienne Garnier, dont il sera parlé dans la suite de ce travail.

Pierre Garnier mourut le 13 décembre 1738.

VEUVE PIERRE (I) GARNIER (*Elisabeth Guillemint*). — La veuve de Pierre (I) Garnier lui succéda et imprima, sans doute avec l'aide de ses fils, les mêmes ouvrages qui avaient réussi à son mari. Elle mourut âgée de 84 ans, le 11 avril 1754 (Saint-Jean), peu après avoir démissionné en faveur de son fils Jean.

GABRIEL GARNIER, fils de Pierre (I) Garnier et de Elisabeth Guillemint, avait été baptisé le 28 janvier 1689 (Saint-Jean). Il travaillait avec son père en 1701.

Le 19 janvier 1714, il figure parmi les signataires d'une constitution de rente passée par la communauté (Min. Denesles), mais ne se trouve pas à une assemblée du 24 septembre suivant.

Il paraît avoir quitté Troyes, et nous ignorons ce qu'il est devenu.

PIERRE (II) GARNIER, dit *le jeune*, fils de Pierre (I) Garnier et d'Elisabeth Guillemint, naquit à Troyes le 10 février 1693 (Saint-Jean). Après avoir appris le métier, il se fit recevoir libraire en attendant de pouvoir succéder comme imprimeur à son père, qu'il aidait en qualité de compagnon.

En 1738, il se posa comme aspirant, avec plusieurs autres, à la place d'imprimeur laissée vacante par la mort de Pierre Michelin ; mais le 6 août il céda volontairement la place à Louis-Gabriel Michelin, fils du défunt.

Il mourut avec le seul titre de libraire, le 12 juillet 1743 (Saint-Jean).

JEAN (II) GARNIER, baptisé à Troyes, le 2 décembre 1706 (Saint-Jean), était aussi fils de Pierre (I) Garnier et d'Elisabeth Guillemint.

Il épousa, le 28 janvier 1732 (Saint-Jacques), Marie-Thérèse Poirier. Par leur contrat du 26 janvier (Min. Fauveau), les deux époux apportaient en communauté : l'un 1.000 l. en argent, sa maîtrise de libraire et 400 l. de divers objets ; l'autre 2.000 l. en argent et 300 l. de trousseau.

Marie-Thérèse Poirier mourut peu de temps après ; elle fut inhumée le 21 septembre 1733 (Saint-Pantaléon), à l'âge de 27 ans. Son mari n'était encore que libraire et demeurait alors rue du Dauphin. Ses marchandises et ses outils de relieur sont estimés 780 l. 14 s. dans l'inventaire dressé le 30 septembre (Min. Serqueil).

Le 24 février 1734 (Saint-Pantaléon), Jean Garnier se remaria avec Marie-Rose Rabiet (contrat du 14 février, Min. Serqueil) ; il devint veuf de nouveau le 27 février 1749 (même paroisse). Sa deuxième épouse, morte à 34 ans, lui laissait quatre enfants : Pierre, *Jean-Antoine*, *Etienne*, Marie-Jeanne. L'inventaire des biens de la communauté, dressé par le notaire Serqueil, du 28 avril au 2 mai, accuse 20.000 l. d'immeubles et 7.000 l. de marchandises et matériel de librairie. La maison est toujours située rue du Dauphin. Jean Garnier était à ce moment titulaire de l'office de capitaine de milice bourgeoise pour la 4^e compagnie du quartier de Comporté, ayant coûté 906 l.

Il fut longtemps et à diverses fois syndic de la communauté des imprimeurs-libraires.

Jean Garnier désirait être imprimeur. A cet effet, le 9 septembre 1735, il avait acquis moyennant 50 l., de son cousin Pierre Bourgoing, le droit qu'avait celui-ci d'exercer à Troyes ; le 17 décembre suivant, Bourgoing signait une procuration en blanc donnant pouvoir de résigner en son nom, entre les mains du roi, en faveur de Jean Garnier, son état et droit d'imprimerie (Min.

Serqueil). Cet acte ne put recevoir son exécution, sans doute parce que la fixation du nombre maximum d'ateliers appelait l'extinction de celui de Bourgoing après le décès de son possesseur.

Garnier posa ensuite sa candidature aux places laissées vacantes par les décès de Pierre Michelin (1737) et de Jacques Febvre (1738) et prit part aux examens passés à cette occasion entre les aspirants. Il ne fut toutefois admis, par arrêt du 7 janvier 1754, que lorsque sa mère eut démissionné en sa faveur. Sa réception à la police, comme imprimeur-libraire, eut lieu le 4 février suivant (Bibl. de Troyes, ms. 2487). Sa mère mourut deux mois après. Jean Garnier se trouva à la tête d'une importante maison qui devait être à l'étroit dans le local de la rue du Dauphin, où il semble qu'il habitait encore. En 1749, il occupait en plus une vinée rue du Cheval-Rouge et un grenier rue de l'Eau-bénite.

Aussi chercha-t-il à s'agrandir. Le 10 novembre 1762, il achetait pour 15.000 l. la vaste maison habitée par la veuve Jean (IV) Oudot, au coin de la rue du Temple (n° 39) et de la rue du Gros-Raisin (actuellement rue du Cheval-Blanc). Il est hors de doute que la cession du matériel et des marchandises avait précédé celle de l'immeuble, dont la prise de possession était fixée à la Saint-Jean 1763; toutefois, nous n'avons pas trouvé le contrat relatif à cette cession.

Jean Garnier mourut le 13 décembre 1765 et fut inhumé le 14, sur Saint-Jean.

Bien que la liste des ouvrages signés par lui soit courte et peu intéressante, son établissement lui rapporta de beaux bénéfices. Sans nul doute, beaucoup des livrets de la Bibliothèque Bleue qui portent le seul nom de Garnier, sans date, viennent de lui. Il avait réuni dans ses ateliers la typographie, la fonderie de caractères, la

reliure, la librairie, la fabrication du carton, et avait huit presses et dix-neuf ouvriers en 1764 (Bibl. nat., ms. 22185) ; il laissa en mourant une fortune de 112.000 l., alors qu'à son deuxième mariage il n'apportait que 4.000 l. et sa future 2.800 l.

JEAN-ANTOINE GARNIER *l'ainé*, né à Troyes le 17 janvier 1742 (Saint-Pantaléon). — A la mort de Jean (II) Garnier, en 1765, son matériel fut attribué aux deux garçons qu'il avait instruits dans sa profession : Jean-Antoine (dit *l'ainé*), Etienne (dit *le jeune*), à charge d'en faire état à la masse de la succession. D'autres arrangements eurent lieu le 1^{er} février 1769 ; enfin, en 1770, un nouveau partage fut effectué : l'imprimerie et la fonderie (estimées 8.500 l. environ) furent la part du premier, qui eut aussi la moitié de la reliure et de la librairie (estimées 23.000 l. environ), l'autre moitié, avec la cartonnerie (344 l.), allant à son frère. — Jean-Antoine conservait avec cela la maison de la rue du Temple, venant des Oudot.

Reçu libraire le 18 mars 1766, puis admis à succéder à son père, comme imprimeur, par arrêt du 5 mai suivant, la plus ancienne de ses impressions datées est de 1767. Il se confina dans les spécialités familiales, Almanachs et Bibliothèque Bleue, et ne produisit rien de remarquable en dehors de cela.

Il imprima cependant pour le Collège, dont J.-B.-F. Bouillerot, libraire, lui confiait les travaux.

C'est sans doute lui qui édita une *Histoire de Peau d'Ane*, dont le titre porte : « A Troyes, chez Antoine Garnier, imprimeur-libraire, rue du Temple ». Cette plaquette ne mériterait d'ailleurs pas que l'on s'y arrête si le prénom d'« Antoine », employé seul ici, n'était de nature à faire croire à l'existence d'un autre imprimeur.

Jean-Antoine Garnier fut délégué des Arts libéraux à l'assemblée municipale du 19 mai 1773.

Il fit construire aux Moulins Notre-Dame une papeterie que l'on mit en marche, après bénédiction solennelle, le 12 août 1776 (Bibl. de Troyes, ms. 2796, n° 27).

Jean-Antoine Garnier mourut célibataire, le 20 décembre 1780.

Il avait, par son testament daté du 7 avril 1780 (Min. Bourgoin, 20 déc.), institué pour son légataire universel son beau-frère ETIENNE-NICOLAS LE SIEUR, en faveur duquel il démissionna le 10 décembre suivant, quelques jours avant de mourir (Bibl. nat., ms. 21870, f° 165). Une ordonnance de police autorisa Le Sieur à continuer les ouvrages d'imprimerie et autres de Garnier (Min. Cousin, 31 janvier 1781) ; mais il ne semble pas, toutefois, avoir exercé réellement, et l'imprimerie dut être réunie de suite à celle qu'Etienne Garnier avait reprise de Jean-Jacques Febvre en 1772 (Voir ci-après).

Quant à la place d'imprimeur laissée vacante, après examen des aspirants en la chambre syndicale de Châlons, elle échut à A.-P.-F. André par arrêt du 9 avril 1781.

Le 18 juin 1781, Le Sieur, alors qualifié de « marchand », comme précédemment, donne à bail une partie de la maison des Oudot, rues du Temple et du Gros-Raisin (Min. Cousin). Il mourut « marchand fabricant de papier », le 19 novembre 1784, âgé de 43 ans (Saint-Jean).

Baptisé le 7 décembre 1741 (Saint-Jean), comme fils d'Etienne Le Sieur, m^e cartier, et d'Elisabeth Garnier, il avait épousé Marie-Jeanne Garnier, sa cousine germaine, le 11 janvier 1763 (Saint-Jean).

ETIENNE GARNIER *le jeune* avait été baptisé le 15 décembre 1743 (Saint-Pantaléon). Comme cela vient d'être dit, il hérita de la moitié de la reliure et de la librairie

paternelles, avec la cartonnerie qui y était jointe. Ainsi nanti des moyens de travailler, il se fit recevoir libraire le 9 mai 1767 (Bibl. de Troyes, ms. 2487). Imprimeur-libraire du Collège dirigé par les Oratoriens, il édita dès 1769 différents Exercices académiques de cet établissement.

Etienne Garnier épousa, le 16 mai 1768 (Saint-Pantaléon), Marie-Louise Banry (1), qui lui apportait en dot l'hôtellerie du *Porte-Enseigne*, située près la porte Croncels (n° 65 actuel de la rue de Turenne).

Il serait peut-être demeuré longtemps simple libraire, sans une circonstance fortuite qui lui permit d'exercer beaucoup plus tôt la profession de ses pères. Jean-Jacques Febvre, imprimeur, ayant été suspecté d'avoir imprimé un ouvrage intitulé *Dieu et l'homme*, de M. Sisous de Valmire, dut s'éloigner de la ville, non sans avoir auparavant donné sa démission en blanc, le 20 avril 1772. Etienne Garnier demanda sa place et, sans attendre l'autorisation officielle, il se mit à exercer la profession, peut-être dans l'atelier même de Febvre. Celui-ci, étant revenu vers le mois d'août, s'embaucha comme compagnon chez Garnier, où il essaya de réimprimer en cachette l'ouvrage qui avait motivé sa fuite. Dénoncé par son nouveau maître, le 11 novembre, Febvre se trouva sous le coup de poursuites judiciaires (Arch. de l'Aube, C, 1150). Peu de temps après, le 25 janvier 1773, Garnier obtenait la place sollicitée et prêtait serment le 13 février.

Etienne Garnier demeurait dans la rue du Temple ; il y occupa successivement deux locaux : d'abord une maison située en face de la rue de la Trinité, au n° 55 ou 57

(1) Marie-Louise Banry était née à Paris, de Pierre-Philippe Banry, aubergiste, et de Marguerite Touzet.

actuel ; puis, après la mort de Jean-Antoine, à la fin de 1780, il revint dans l'ancienne maison Oudot (n° 39 actuel) et mit en vente celle qu'il quittait, ainsi que la papeterie fondée par son frère (Min. Gobin ; — *Annonces, affiches et avis divers de Troyes*, 20 février 1782).

Etienne Garnier fut syndic de la communauté des imprimeurs-libraires.

Il imprima quelques Almanachs, quelques livrets de la Bibliothèque Bleue, principalement les contes portant la mention « A Milan... », et des travaux pour le Tribunal. Il recevait aussi des Almanachs de Bâle, qui se débitaient surtout au moment des foires de septembre (Arch. de l'Aube, C, 1150). Les *Annonces, affiches et avis divers, ou Journal de Troyes*, furent faites chez lui de 1782 au 5 octobre 1785.

Etienne Garnier mourut le 28 novembre 1783 (Saint-Jean), laissant une veuve et trois enfants : *Jean-Antoine-Etienne*, *Françoise-Louise*, *Adélaïde* et *Mathie-Rose*.

Marie-Louise Banry, VEUVE D'ETIENNE GARNIER, lui succéda dans son industrie.

Le 17 août 1785, elle faisait demander dans le *Journal de Troyes* un ouvrier fondeur en caractères.

Le 30 novembre 1787, une ordonnance de l'intendant de Champagne l'obligeait à vendre aux trois moulins à papier existant alors près de Troyes des chiffons dont elle était dépositaire pour les papetiers d'Estissac et de La Villeneuve ; ceci en exécution d'un arrêt du 27 janvier 1739, qui défendait, en raison de la rareté du chiffon, à tous artisans, ouvriers et autres, d'en acheter dans la distance d'une demi-lieue de chaque moulin à papier (Arch. de l'Aube, C, 1942).

En 1788, les enfants d'Etienne Garnier demandèrent des comptes à leur mère et voulurent être émancipés. Des arrangements furent pris, et le 21 février 1789

Joseph-Benoni Seneuze, imprimeur à Vitry-le-François, et A.-P.-F. André, imprimeur à Troyes, furent désignés pour procéder à l'inventaire de la maison de commerce. Cette opération eut lieu du 28 janvier au 21 février et nécessita de nombreuses vacations. Les experts reçurent l'un 288 l., l'autre 200 l. pour leurs peines et débours.

Après cela, pour conserver le titre d'imprimeur dans la famille tout en établissant les droits successoriaux de chacun, la veuve Garnier et ses enfants encore mineurs passèrent, le 8 ou le 9 (1) avril 1789 (Min. Robin), un acte d'association pour exploiter l'imprimerie en commun ; le même jour, la mère signa une déclaration par laquelle, nonobstant l'acte ci-dessus, elle reconnaissait que l'imprimerie appartenait à ses enfants, qu'elle leur donnait son nom pour un an, après quoi elle promettait de se démettre de son privilège en faveur de son fils, ce qu'elle exécuta en effet ponctuellement (démission du 9 avril 1790).

Marie-Louise Banry avait quitté Troyes pour Provins ; le 17 avril 1790, elle passait contrat de mariage pardevant Mes Ponnomet et Poupery, notaires au Châtelet de Paris, avec Pierre Brisset, imprimeur à Provins, qui s'établit ensuite à Port-Saint-Nicolas, près de Nogent-sur-Seine, où elle mourut le 20 nivôse an V (9 janvier 1797), à l'âge de 41 ans (2).

JEAN-ANTOINE-ÉTIENNE GARNIER, qui était né à Troyes le 14 décembre 1769 (Saint-Jean), fut admis, par arrêt du Conseil du 17 mai 1790, à remplacer sa mère démissionnaire. Sa réception lui coûta 1.200 l.

(1) Ici, légère incertitude de quantième : la déclaration est du 8 avril, elle annonce l'acte comme passé le même jour, et cependant il porte la date du 9 avril.

(2) Voir notre étude sur *l'Imprimerie de Port-Saint-Nicolas (Aube)*.

Après un inventaire dressé le 27 décembre suivant, les deux sœurs du nouveau maître lui cédèrent leurs parts du matériel et des marchandises, moyennant pour elles deux une somme de 29.524 l. 4 s. 4 d., dont le paiement devint plus tard une lourde charge pour le débiteur.

Celui-ci, à la tête d'une maison importante, demeura dans le local de la rue du Temple (ancienne maison Oudot), dont ses sœurs lui louèrent d'abord les deux tiers leur appartenant (21 mai 1791), et qu'il acheta toute entière, pour 21.000 l., le 25 mars 1793.

Le 8 avril suivant, Garnier épousait Gabrielle-Anne Boucherat, qui lui apportait 3.000 l. de dot.

Cerveau naturellement exalté, il prit une part active à la Révolution dans sa ville natale. Il figure sur la liste des Terroristes troyens. Membre du Comité central révolutionnaire de Troyes, il fut arrêté, à ce titre, avec plusieurs de ses collègues (12 messidor an II), traduit à Paris devant le Tribunal révolutionnaire et acquitté (2 thermidor an II). Il avait fait partie du Directoire du département sur la nomination de Rousselin, commissaire civil national dans l'Aube.

Pendant cette période, il imprima beaucoup de travaux officiels pour les tribunaux, ainsi que des plaquettes politiques.

On l'appelait, non sans quelque raison, *le fou*, parce qu'il avait eu la tête tout à fait dérangée à la suite d'une opération de trépan nécessitée par un coup de sabre reçu au début des troubles révolutionnaires.

Cette situation d'esprit le rendait incapable de gérer convenablement ses intérêts ; de plus, sa participation aux affaires publiques l'entraîna à des responsabilités financières compromettantes pour sa fortune ; aussi sa femme demanda-t-elle la séparation de biens, qu'elle obtint le 18 vendémiaire an IV (10 octobre 1795).

Tout ceci n'était d'ailleurs que superficiel. Le 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800), le père de la femme Garnier signe une déclaration comme quoi une maison achetée par lui l'a été en réalité par son gendre, ainsi qu'un jardin acquis nominativement par une autre de ses filles ; de son côté, Gabrielle-Anne Boucherat expose que le jugement de séparation a été fait également de concert entre eux, pour mettre son mari à l'abri des revers qu'il pourrait éprouver à la suite de la Révolution. Elle déclare que le commerce de librairie fait sous son nom ne continuera à l'être que s'il plaît à son mari, « n'ayant jamais eu l'intention de se soustraire à son autorité légitime ».

Cependant, le calme ne régnait pas entre les époux légalement désunis. Le 1^{er} messidor an XII (20 juin 1804), l'épouse Garnier vendait à son mari, moyennant 11.513 f. 10 s. payés comptant, paraît-il, le matériel d'imprimerie, librairie, reliure et fonderie (1), les marchandises et les ustensiles constituant leur ménage, et le 28 ventôse an XIII (4 juillet 1805) elle obtenait le divorce pour cause de mauvais traitements.

Le 23 septembre 1807, on mettait en vente par autorité de justice, cour Saint-Martin-ès-Aires, les meubles, effets, batterie de cuisine, chaises, fauteuils, tapisseries, glaces, papiers et impressions de la Bibliothèque Bleue, et autres meubles, effets et marchandises saisis et exécutés sur Jean-Antoine-Etienne Garnier. Cette vente, dont nous ne possédons que l'affiche, ne fut peut-être pas consommée.

Garnier, demeuré seul, imprima des écrits bizarres dont il était l'auteur et qui décèlent son état mental. On

(1) Entre autres 8 presses à imprimer, dont 4 bonnes et 4 vieilles.

connaît en ce genre l' « *Annuaire lunaire ou du Diable*, contenant le cours de la lune et le changement de l'air de jour en jour, exactement calculé pour l'an 1808, le IV^e de l'Empire Français, par les soins de Nicodème, grand astrologue, astronome, augure ; grand magicien, médecin, mathématicien ; grand pythonicien, physicien, phantasmagoricien, chymiste, grand, etc., etc. ».

Dans un article intitulé : *Ma folie*, Garnier déclare qu'il est fou depuis trois ans, et se livre à quelques divagations sur le compte des prêtres et des religions. Sur la couverture, servant de titre, se voit une grossière figure représentant le soleil, avec ces mots : *Le Soleil est Dieu* ; au revers, la lune avec ces mots : *La Lune est le Diable*.

La même année, paraissait un second livret, intitulé : « *Annuaire lunaire ou du Diable pour 1808*, le IV^e de l'Empire Français, par Jocrisse, grand astrologue, mage, magicien, médecin ; mathématicien, grand OOOOOOO OOOOOOO ».

Il contient un article, dialogue entre Jocrisse et M. Mystère, où l'auteur s'efforce de prouver que les prêtres sont les ennemis du genre humain. Ensuite se trouve cet avis aux amateurs de la folie :

« Chacun a la sienne, ami lecteur, et si celle du maniac hermite a pu te plaire, je suis chargé de t'annoncer pour le mois prochain un de mes petits frères (1), comme moi enfant tout bourru d'un père dans le délire. J'invoque ton indulgence en faveur de ce machuré qui, dans son grotesque équipage, aura atteint son but si, en servant la morale, il te fait aimer notre folie. JOCRISSE. »

Ces citations donnent le ton des élucubrations du fantaisiste auteur, qui a laissé un volumineux tas de manuscrits du même genre. Il s'en est fallu de peu que

(1) Sans doute celui décrit ci-dessus.

nous les ayons en notre possession ; sans doute ils sont aujourd'hui perdus ou détruits ; consolons-nous : la littérature n'y perdra rien !

L'*Annuaire lunaire* donne comme adresse de son imprimeur : « Troyes, place Saint-Jacques, en face la Halle. » Quelle était cette place et quelle était cette halle ? Pour la première, il semblerait que ce soit la cour Saint-Martin-ès-Aires, où on le trouve en 1807 et en 1814, et qui aurait pris momentanément le nom de place Saint-Jacques à cause de la proximité de la rue de ce nom ; quant à la halle, on la trouverait peut-être dans les anciens bâtiments conventuels de Saint-Martin, occupés à l'époque par des négociants en gros. — D'autre part, la place Saint-Jacques pouvait être, mais c'est moins probable, située sur l'emplacement de l'église Saint-Jacques-aux-Nonnains, démolie en 1796.

En 1814, Garnier habitait encore dans la cour Saint-Martin-ès-Aires. A cette époque, nous a-t-on dit, ayant fermé sa porte à des cosaques qui voulaient pénétrer chez lui, ceux-ci menacèrent de lui faire un mauvais parti et il ne leur échappa qu'en se cachant dans la rivière qui passe au pied de la maison.

Cette aventure acheva peut-être bien d'ébranler sa raison ; on le retrouve ensuite, vivant en solitaire dans une propriété située à Saint-Pouange, à quelques lieues de Troyes ; sa maison, entourée de canaux, avait entrée par un pont-levis qui ne s'abaissait que pour les intimes. Sur la porte, d'ailleurs, une inscription disait aux passants : « Les jésuites n'auront jamais rien ici ». Il avait un âne, nommé Semper (ou Saint-Père ?), auquel il fit faire des funérailles magnifiques ; cet âne était, disait-il, son curé, parce qu'il avait la croix sur le dos ; son cheval était le maître d'école : on ne nous a pas expliqué pourquoi.

Garnier cultivait son jardin avec beaucoup de soin et obtenait des fruits et des fleurs remarquables. Adorateur enthousiaste du soleil, chaque matin et chaque soir, au lever et au coucher de l'astre, il montait sur une butte élevée devant sa maison et là, le sabre en main, adressait à son dieu de ferventes oraisons, lui offrant en nature les prémices de tous les produits de sa terre, auxquels il ne touchait ni ne permettait que l'on touche avant cette consécration.

Les anciens du pays assurent que l'incendie de sa maison ne l'aurait pas détourné de faire ses prières à l'heure voulue.

Il ne buvait pas de vin, parce que le vin est le sang du Christ..., ce qui, dit-on, ne l'empêchait nullement de s'enivrer plus souvent qu'à son tour.

La haine qu'il portait aux ecclésiastiques ne s'était pas apaisée : il ne perdait aucune occasion d'invectiver le curé desservant du village ; le jour de la Toussaint, ayant attaché des feuillages sur le dos de son chien, il l'envoyait courir les rues, disant que puisque c'était la fête de tous les chiens il était naturel que le sien fût paré !

Comme on le connaissait, on se contentait de rire de ces excentricités, qui sont demeurées vivaces dans le souvenir des paysans et défrayent encore aujourd'hui les conversations du pays.

La folie de Garnier ne l'empêchait d'ailleurs pas de cultiver son domaine et d'en vendre fort sagement les produits. Habillé de blanc en toutes saisons, il portait un grand sabre et un énorme trousseau de clefs dont le cliquetis annonçait sa présence aux jeunes maraudeurs qu'attiraient ses fruits de choix.

Il mourut le 24 janvier 1846 ; ses obsèques, réglées par lui, furent des plus curieuses. Sa voiture, attelée d'un

âne et recouverte de branchages, le transporta jusqu'au bord du caveau qu'il s'était fait préparer dans un terrain lui appartenant, situé contre le cimetière communal dont il fait maintenant partie ; c'était la nuit, et le convoi était éclairé par des torches fixées aux arbres d'une longue allée qui fallait parcourir. Cette bizarre cérémonie avait attiré une foule de personnes de Troyes et des environs ; un discours fut même prononcé sur la tombe par un coreligionnaire du défunt.

Ainsi nous l'ont raconté les contemporains du fait. Un journal local de l'époque donne certaines variantes et précise des détails.

Il y est dit que Garnier laisse ses biens à son petit-fils, à condition d'exécuter fidèlement les prescriptions de son testament, à défaut de quoi les Hospices en deviendraient légataires.

Voici quelles étaient les dernières volontés du testateur : « Je veux reposer dans le caveau qui se trouve à l'extrémité de mon hermitage ; ce caveau sera couvert de draperies noires. Je serai conduit à ma dernière demeure par un cocher vêtu d'une tunique noire ; les quatre porteurs auront le même costume. Mon corps sera précédé de vingt-quatre personnes en noir et portant des torches funéraires, et lorsque je serai enseveli, on plantera des sapins autour de mon tombeau. »

Le maire de Saint-Pouange n'osa prendre sur lui d'autoriser une inhumation faite dans ces conditions ; on en référa au procureur, puis au préfet. Elle eut lieu néanmoins au milieu d'une affluence nullement recueillie, dit le journal *l'Aube*, et se termina par un discours et par le festin des morts.

Quatre énormes sapins marquent encore la place où repose Jean-Antoine-Etienne Garnier, non loin de sa femme et de sa famille ; et ce coin de nécropole rustique,

envahi par de luxuriantes végétations, est maintenant un endroit des plus pittoresques.

Madame veuve Etienne, fille de Garnier, décédée à Troyes, le 7 avril 1890, à l'âge de 93 ans, possédait le portrait de son père dans un bizarre accoutrement ; selon son désir, il a été placé dans son cercueil....

Gabrielle-Anne Boucherat (1), l'épouse séparée (1795), puis divorcée (1805), de Jean-Antoine-Etienne Garnier, ne resta pas inactive ; le 21 frimaire an IV (12 décembre 1795), elle déclara à la municipalité être dans l'intention d'établir une imprimerie rue du Temple, n° 128, dans une maison achetée par son père (Min. Odin, 25 prairial an....) ; c'est actuellement le numéro 38 de la dite rue.

Elle édita là de nombreuses plaquettes de la Bibliothèque Bleue, qui portent selon l'époque la mention : femme Garnier ou citoyenne Garnier. Ainsi qu'il a été dit plus haut, elle revendit le matériel et les marchandises à son mari en 1804.

Quels arrangements survinrent après le divorce ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que la femme Garnier obtint en mai 1813 un brevet de libraire, renouvelé en juillet 1818 avec ceux de ses confrères de la ville (Arch. de l'Aube, Ta 1), et un d'imprimeur le 20 novembre 1818 (Notes E. Socard et J. Ray) ; que la maison n° 38 actuel appartenait dès 1826 à un sieur Varnet, plafonneur ; et qu'en 1830, quand M^{me} Garnier vendit à M. Baudot père l'imprimerie dont elle était de nouveau propriétaire, celle-ci était exploitée dans l'ancien immeuble Oudot, n° 39 actuel.

Gabrielle-Anne Boucherat mourut le 2 décembre 1845.

(1) Née à Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire), le 12 mars 1768.

Avec elle les Garnier disparurent de la typographie troyenne (1).

* * *

Disons en quelques mots ce que devint la maison.

M. CHARLES-LOUIS BAUDOT-NOYRET, né à Paris, en juillet 1795, ancien prote de la maison Firmin-Didot, à Paris, acheta l'imprimerie Garnier et les marchandises qui s'y trouvaient, pour la somme de 33.843 fr., le 31 mai 1830; breveté en septembre, il prêta serment le 18, mais il n'entra que le 1^{er} janvier 1831 en pleine jouissance de l'établissement, qui avant cette date était exploité à la fois par le vendeur et par l'acheteur. Il s'y trouvait alors 4 presses en bois, 15.528 livres pesant de caractères (estimés 1 fr. la livre) et environ 1200 vignettes en bois (2).

Le 1^{er} juillet 1835, l'atelier fut transporté au n^o 42 (à présent 44) de la rue du Temple. On y continuait l'impression des anciennes sortes de la Bibliothèque Bleue; et comme les Garnier en avaient laissé près de 1000 rames en feuilles (estimées 5.784 fr.), M. Baudot se contenta d'habiller celles-là de couvertures modernes

(1) Nous ne donnons pas de références pour l'historique de la maison Garnier à partir d'Etienne le jeune; c'est que la plupart des documents qui ont servi à l'établir font partie d'un lot de pièces originales venues dernièrement en notre possession. Elles seront sous peu remises à la Bibliothèque municipale de Troyes.

(2) Plus de 500 de ces bois sont reproduits dans un Album que M. Baudot, qui songeait à vendre son imprimerie, avait imprimé en 1840 à une vingtaine d'exemplaires, pour solliciter les amateurs; il y avait joint des échantillons de ses caractères. Nous ne connaissons que deux exemplaires de cet album (in-fol. obl. de 29 ff.), dont un, le seul complet, en notre possession. — Certains de ces bois, avec d'autres du même fonds, ont servi à M. Varlot pour publier en 1850 *l'Illustration de l'ancienne Imprimerie troyenne* (210 gr.) et en 1859 la *Xylographie de l'Imprimerie troyenne* (571 gr.), auxquelles M. E. So-card a donné un *Supplément* en 1880.

qui recouvrirent ainsi des brochures remontant pour d'aucunes à cinquante ans d'impression.

Il ajouta cependant aussi un certain nombre d'ouvrages à ceux donnés par ses devanciers, notamment des Histoires de voleurs, des Chansons et surtout de petites plaquettes sur Napoléon, lesquelles contribuèrent à entretenir dans le peuple l'esprit bonapartiste et préparèrent pour une part le retour de ce régime. Il fit encore des Almanachs, tous du format in-32, dont les plus connus sont le *Courrier*, le *Bavard*, le *Mathieu Laensberg*, le *National*, le *Babillard*, le *Journalier double*, le *Journalier simple*.

M. Baudot père se retira en Algérie, où il est mort en mars 1849.

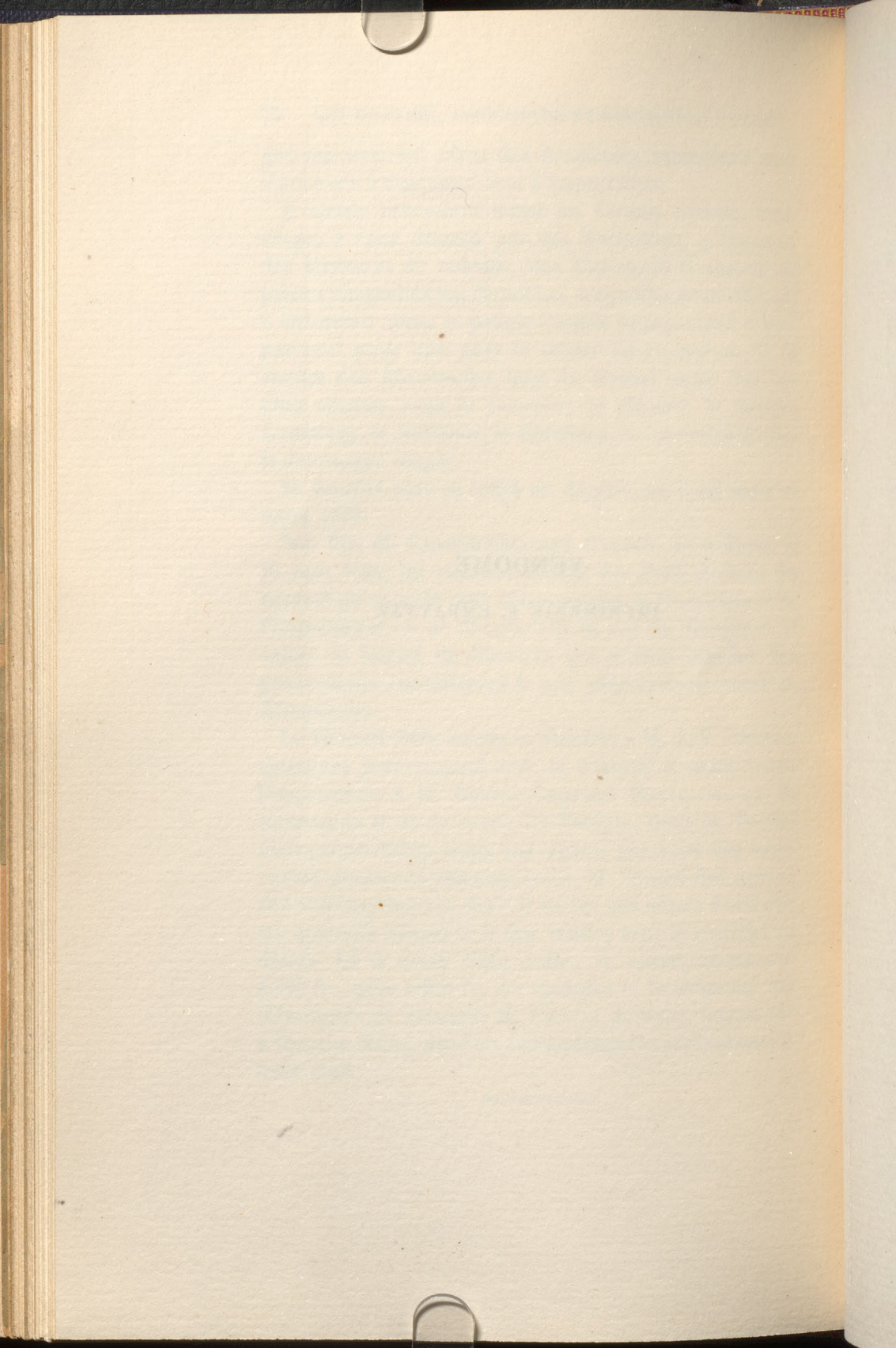
Son fils, M. CASIMIR-CHARLES BAUDOT, né à Paris, le 10 juin 1821, lui succéda de fait dès 1848, mais ne fut breveté qu'en août 1849. Il transporta, le 1^{er} octobre 1850, l'imprimerie au n° 30 actuel de la rue du Temple et fit valoir le brevet de librairie qui y était attaché. Ses productions consistèrent à peu près exclusivement en Almanachs.

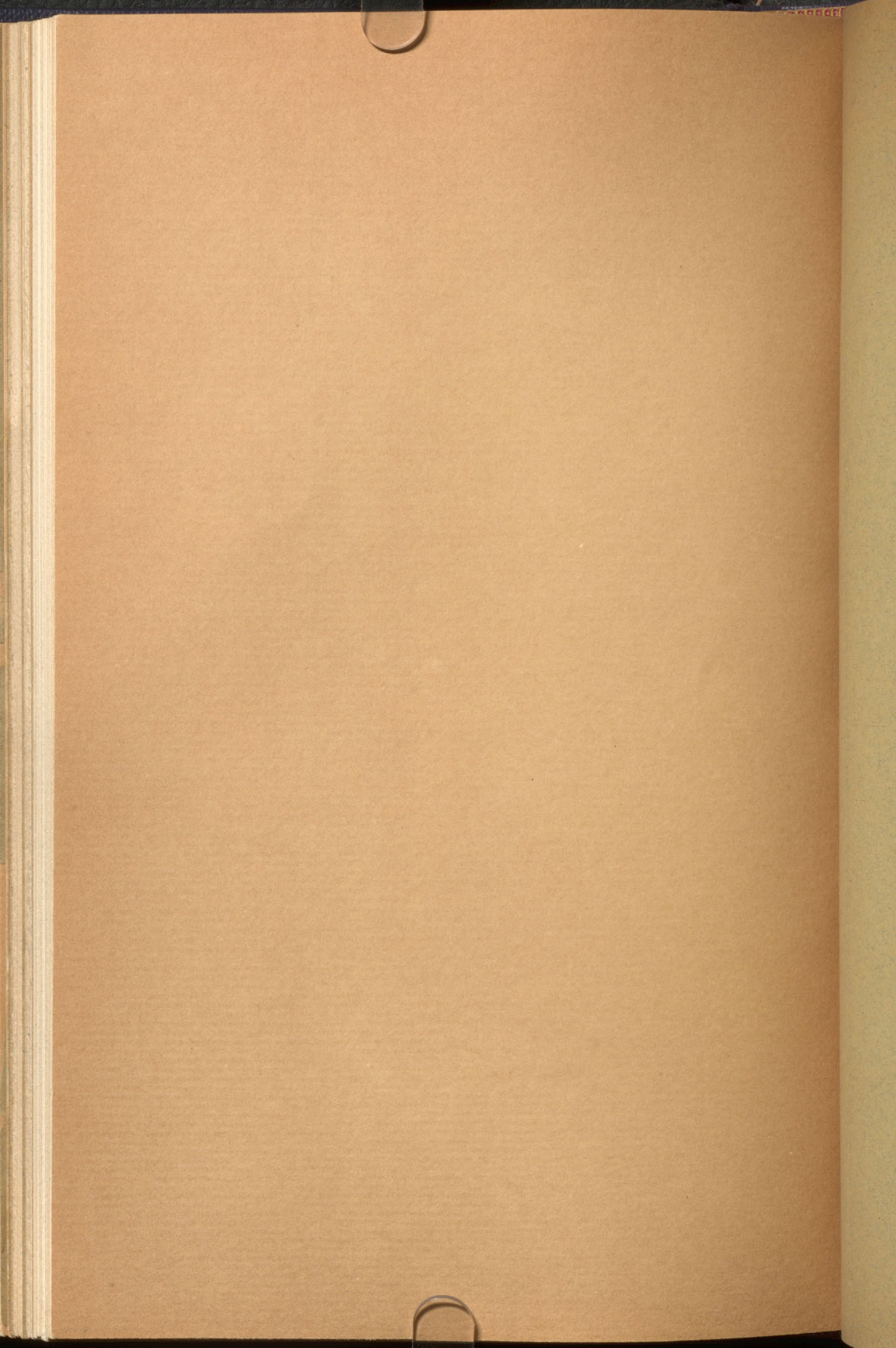
Le 19 avril 1860, il céda sa librairie à M. J.-V. Bréchet. Quelques jours auparavant, le 2 avril, il avait vendu l'imprimerie à M. ÉLYSÉE-GEORGES BERTRAND, qui la ramena au n° 44 de la rue du Temple, dont M. Baudot était propriétaire. Deux ans après, par suite des mauvaises affaires de son acquéreur, M. Baudot dut reprendre son imprimerie, mais il ne fut pas admis à recevoir un nouveau brevet et il dut vendre tout le matériel en détail. Le 2 avril 1863, enfin, il céda moyennant 4.000 fr., plus 1.000 fr. d'« épingles », la propriété des *Almanachs de Troyes* à M. Ferréol Saillard, imprimeur à Bar-sur-Seine, dont les descendants l'exploitent encore avec fruit.

S ET LIBRAIRES
rochures remontrant
impression.
un certain nombre
es devanciers, notam
s Chansons et satires
n, lesquelles contribu
esprit bonapartiste
etour de ce régime.
du format in-8°. On
er, le Barod, le M
illard, le Journalier
Algerie, où il est au
ES BAUDOT, né à Paris
fait dès 1848, mais
transporta, le 1^{er} octobre
de la rue du Temple
qui y était attaché
eu près exclusivement
brairie à M. J.-V. B
e 2 avril, il avait ve
GEORGES BERTRAND, q
Temple, dont M. B
près, par suite des
ur, M. Baudot dut
e fut pas admis à
endre tout le mater
in, il céda à moyenn
ingles et la propriété
rreol Saillard, imp
ndants l'exploitatio

VENDOME

IMPRIMERIE F. EMPAYTAZ





VENDOME
IMPRIMERIE F. EMPAYTAZ

ACADEMIE

INC

DE

RAPPORT

K

(SEA

JULY - H

0 I 2.

ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS
ET BELLES-LETTRES, D'AIX.

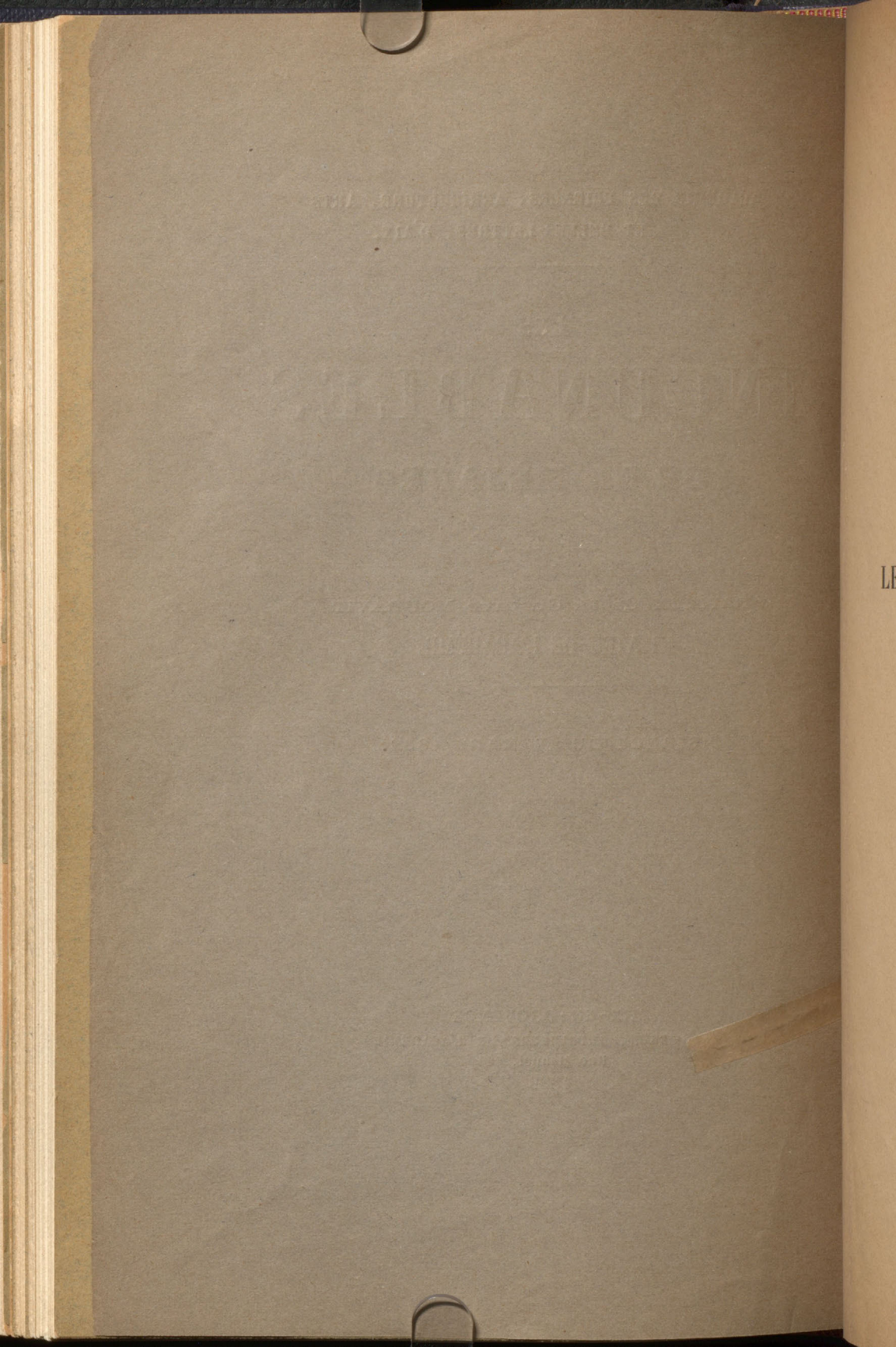
LES
INCUNABLES
DE LA MÉJANES

RAPPORT de M. Gustave MOURAVIT
ET VŒU DE L'ACADÉMIE

(SÉANCE DU 18 MARS 1889)



AIX-EN-PROVENCE
ILLY-BRUN, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Rue Manuel, 20
1889



15

LES INCUNABLES

DE LA MÉJANES

TIRAGE
à 10 exemplaires
sur papier de Hollande.

H.

ACADÉMIE DES
ET

NCU
DE L

RAPPORT d
ET V

(SÉANCI

A
VILLY - BRUN

ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS
ET BELLES-LETTRES, D'AIX.

LES
INCUNABLES
DE LA MÉJANES

RAPPORT de M. Gustave MOURAVIT
ET VŒU DE L'ACADÉMIE

(SÉANCE DU 18 MARS 1889)



AIX-EN-PROVENCE
ILLY-BRUN, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Rue Manuel, 20
1889

A. M. PHILIP

Mieux que t
avez ce que v
ce que vaut ce
et vous rendra
urable, ce que
comme grâce et
Permettez - r
pages, comme
un maître éru
harrassé de
aménité toute
Landino, les T
sint je vais p
Et trouvez i
ualtétable et

A M. PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE

Correspondant de l'Institut

Mieux que tout autre, mon cher ami, vous savez ce que vaut la Méjanes, vous savez aussi ce que vaut cet art d'imprimer qui vous rend et vous rendra généreusement en illustration durable, ce que vous lui donnez avec tant de bonne grâce et de largesse.

Permettez-moi donc d'offrir ces quelques pages, comme une marque de mon estime, au maître érudit qui fait revivre parmi nous, débarrassé de la robe doctorale et avec une aménité toute moderne, les G. Merula, les Landino, les Thomas Linacre des vieux temps dont je vais parler,

Et trouvez ici un public témoignage de mon inaltérable et déjà vieille affection.

GUSTAVE MOURAVIT.

THE HISTORY OF THE

... of the ...

... of the ...

... of the ...

La Typographie est l'art des arts. Par sa rapidité, les trésors de la science se sont dégagés de l'abîme des ténèbres pour se répandre sur le monde, et la divine vertu des livres s'est propagée chez toutes les nations, dans toutes les langues.

WERNER ROLEWINK, *Fasciculus temporum* (Chronique dont la 1^{re} édition est de 1474; souvent réimprimée avant la fin du XV^e siècle).

Bien des gens s'imaginent que ces premières éditions n'ont d'estimable que leur rareté et leur prix. Assurément ils ont tort; la critique y trouve aujourd'hui matière à beaucoup de remarques.

SALLENGRE, *Mémoires de littér.*, 1715-17, 2^e part., t. 1^{er}, p. 282-83. — PETIT-RADEL, *Recherches sur les Bibl.*, 1819, p. 209.

Les incunables s'en vont! Hâtons-nous de recueillir les renseignements précieux qu'ils nous transmettent à travers les siècles et ne privons pas la bibliographie des seules ressources qui lui restent encore.

P. MADDEN, *Lettres d'un bibliogr.*, 2^e série, 1873, p. x.



INCUNABULA

MESSA

Nous avons en, c
véritable régal d
adémie tout entiè
ommunication, je
tête notre laborie
L'Académie a pe
notre confrère,
pouvaient rester
chargée d'exar

LES INCUNABLES DE LA MÉJANES

MESSIEURS,

Nous avons eu, dans notre dernière séance du 11 mars, un véritable régal de bibliophiles. J'aurais voulu que notre Académie tout entière se trouvât réunie, pour assister à la communication, je devrais dire plutôt à la révélation que lui a faite notre laborieux et savant collègue, M. F. Vidal.

L'Académie a pensé que vu l'importance du sujet traité par notre confrère, les conclusions qui terminent son travail ne pouvaient rester sans écho. Elle a nommé une commission chargée d'examiner ces conclusions et d'émettre, sui-

vant les résultats de cet examen, un vœu que notre souci de tout ce qui intéresse et peut illustrer notre chère cité Aixoise, nous a, vous le verrez, bien naturellement dicté.

M. Vidal a eu la pensée de rechercher dans le riche dépôt dont il est un des conservateurs zélés, ces premiers produits de la typographie, que dans la technologie bibliographique on a désignés sous le nom d'*Incunables*.

Ces recherches ont eu un résultat superbe ; car, en se limitant à la dernière année du XV^e siècle, notre confrère a trouvé à la Méjanès environ deux cents volumes qui se rattachent tous, et par des produits dont quelques-uns fort précieux et la plupart très honorables, à la grande et belle famille des œuvres des premiers maîtres, des premiers apôtres de l'art qu'on a pu, sans exagération, appeler un art divin ⁽¹⁾.

Félicitons doublement M. Vidal de ses recherches. D'abord elles nous révèlent, tout à notre portée, un champ d'études vaste et curieux qui n'a probablement pas de rival dans notre région ; ensuite, elle lève un coin du rideau sur cette splendide collection qu'on appelle la Méjanès, honneur de tout notre Midi, et, en particulier, de notre ville d'Aix, qui, avouons-le, ne s'est pas montrée jusqu'ici assez jalouse de se parer de cet incomparable joyau ⁽²⁾.

Le relevé qu'a fait M. Vidal apporte la lumière sur un

(1) J. de la Caille, dans son *Hist. de l'Impr.* 1689, in-4^o, p. 2. — Dès 1460, J. Temporarius écrivait de sa main sur un exemplaire du *De Officiis* de Fust et Schoeffer (1456) : « Typographia donum Dei præstantissimum. » (*Bull. du bibl.*, 9^e sér., p. 237.) Cf. J. André, dédicace des *Epitres de S. Jérôme*, édit. de Rome, 1468.

(2) La Méjanès n'a pas encore vu entreprendre son catalogue imprimé.

des côtés les plus importants, les plus dignes d'intérêt de notre grande bibliothèque.

De tout temps, Messieurs, on s'est préoccupé des premiers produits de l'art typographique. On s'est porté à leur étude approfondie avec une ardeur dont témoignent près de cent écrits spéciaux et techniques, rédigés dans presque tous les centres intellectuels de l'Europe. Depuis Joseph Saubert ⁽¹⁾ et Beughem ⁽²⁾, que de beaux et admirables travaux ont été accomplis sur les incunables par Maittaire, Panzer, Laire, de la Serna Santander, Née de la Rochelle, Hain, Vogt, Audiffredi ⁽³⁾; et, plus près de nous, par Van Praët, Renouard, Reichhart, Amati, Helbig, Aug. Bernard, Berjeau, Pierre Deschamps, Paul Madden, Gustave Brunet; sans compter les recherches locales qui se sont multipliées, particulièrement en France, avec une très remarquable émulation, presque sur tous les points du territoire. Laissez-moi vous citer celles de M. Péricaud, pour Lyon; de M. Ed. Frère, pour Rouen et la Normandie; de M. Beaupré, pour Verdun et la Lorraine; de Gaullieur et de Guill. Favre, pour Genève et la Suisse (bibliographiquement c'est presque encore la France); de M. Corrad de Breban, pour Troyes et la Champagne; de M. Ferdin. Pouy,

(1) Son hist. de la Biblioth. de Nuremberg (1643, in-12) contient, à la suite, un *Catal. libror. proximis ab inventione typographiæ annis usq. ad ann. 1500 editor., et in biblioth. noribergensi ectansium.*

(2) *Incunabula typographiæ.* Amstel., 1688, p. in-12.

(3) *Catal. romanorum editionum sæculi XV.* Romæ, 1783, in 4°; — *ejusdem Catal. editionum italicarum sæc. XV.* Romæ, 1794, in-4°.

pour Amiens et la Somme ; de M. Jules Delpit, pour Bordeaux et la Guyenne ; de feu Desbarreaux-Bernard, pour Toulouse et le Languedoc ; de la Société des Bibliophiles Bretons, pour la Bretagne, etc. et cinquante etc. Permettez-moi, Messieurs, de regretter qu'aucun de ces etc. ne laisse dans l'ombre un ouvrage sérieux, du mérite de ceux que jè viens de signaler, touchant la Provence. C'est une lacune que devrait combler un de nos confrères ou associés.

Il y a donc eu un grand mouvement de travailleurs et de chercheurs autour des premiers monuments de la typographie. Et cela s'explique aisément : car, au point de vue de l'histoire de ce grand art et des arts nombreux qui s'y rattachent, comme au point de vue purement littéraire et scientifique, il y a là une ample matière à des découvertes du plus haut intérêt.

Les premiers produits dans lesquels s'est incarnée la sublime invention de Gutenberg ont été les chefs-d'œuvre de la pensée humaine, les livres qui gardaient le dépôt des conquêtes de la science religieuse, de la morale, de la philosophie, de la politique, de toutes les sciences et belles-lettres, de tout ce qui fait et conserve la vie supérieure de l'homme. *Vitæ lampada tradunt*. Ces presses, si rudimentaires à leur origine, si parfaites au lendemain même de leur application, elles devaient, par un de ces miracles de la Providence qui arrivent à leur heure dans les destinées de l'humanité, procurer un refuge et assurer l'immortalité, contre toute attente, à cette phalange grecque qui fuyait, au même temps, exilée pour jamais par la barbarie musul-

mane et emportant avec elle les derniers restes de ce que le monde antique avait connu de plus parfait dans la culture intellectuelle. Merveilleuse coïncidence qui allait improviser, avec la complicité inconsciente du magicien de Mayence et de « ses gens de métier » (comme on disait en ces bienheureux temps de simplicité), l'avènement du monde moderne ⁽¹⁾.

Donc, quelle fascination, j'allais presque dire quelle émotion n'éprouve-t-on pas, quand, tirant de leurs rayons ces muets et antiques témoins, on les évoque à la vie par un autre miracle — à la portée des simples bibliophiles celui-là, — et qu'on ranime par la pensée toute cette vaillante armée qui a porté à travers l'Europe ses victoires aussi paisibles qu'à tout jamais assurées. Au premier signal, au premier coup de foudre (car ce fut un coup de foudre, comme l'a justement remarqué un historien du livre), les quartiers généraux et les cadres furent partout à la fois organisés, et les chefs, comme s'ils avaient obéi à un mot d'ordre, ou mieux à une sorte d'instinct prophétique, se jetèrent surtout dans cette Italie où venaient d'aborder les Lascaris, les Chrysoloras, et tant d'autres réfugiés grecs.

Dans la période où se renferment les recherches de M. Vidal, 212 villes donnèrent asile aux maîtres de l'art nouveau. Mais cette merveilleuse ubiquité de l'invention de Gutenberg ne doit pas seule attirer les hommes d'étude.

(1) Les faits qui amenèrent l'exode des imprimeurs mayençais, quand prirent fin, en 1462, les luttes de l'archevêque Thierry II et d'Adolphe de Nassau, sont très bien racontés par M. Madden, et par Delécluze dans son *Gutenberg* (in-8°, p. 25-27). Cf. le beau et sérieux livre de T.-H. Verdère, *Essai sur Aeneas Silvius Piccolomini*, 1842, in-8°, p. 88 et 143.

Après la surprise et l'admiration, on éprouve le besoin de porter les enquêtes de la science dans cette œuvre immense accomplie par les premiers typographes. Et alors, on voit que les incunables sont autre chose que des œuvres surannées, monuments vénérables d'une découverte qui a renouvelé le monde : ce sont des livres devenus aujourd'hui, pour la science bibliographique, d'une réelle importance et du plus puissant intérêt.

Je ne m'arrête pas à la perfection si remarquable et si subite de la forme, aux mille interrogations que posent la qualité des encres et du papier, l'ornementation, les énigmes de certains procédés qui, une fois leur mot trouvé, solutionnent les discussions de dates, de lieux et de personnes, dans les questions d'état-civil des premiers livres imprimés. Mais j'insiste :

Premièrement, sur l'importance et l'intérêt particuliers des préfaces, épîtres, dédicaces, pièces liminaires et finales de toute nature, destinées à mettre en relief l'œuvre de l'éditeur dans les incunables. On peut voir dans la savante monographie sur Alde Manuce, le parti que Firmin-Didot a su en tirer. La valeur de cette partie documentaire des incunables a été si bien comprise en Angleterre, qu'un recueil spécial, devenu rare, lui a été consacré ⁽¹⁾.

Secondement, sur les corrections, sur les révisions multipliées et souvent méticuleuses que les premiers imprimeurs ont fait subir à la composition de leurs livres, et dont on a relevé des traces, fort instructives, jusque dans une même

(1) Botfield, *Præfationes et Epistolæ*, etc. (Cambridge, 1864, in-4°).

édition. Et, à ce propos, je crois devoir rappeler que notre confrère M. Vidal nous a, dans son travail, fort agréablement rapporté l'épigramme mille fois citée⁽¹⁾ de Pons (de Verdun) contre les bibliophiles. Ceux-ci sont gens de bonne composition : aucun d'eux n'a songé à relever le gant. C'est très digne. Mais je ne puis m'empêcher de faire entendre ici la protestation, presque indignée, qui s'échappe à travers les feuillets de nos vénérés incunables. Tout d'abord, sans foudre, ni renflement de voix, je note que notre frondeur est un de ces charmants et légers chanteurs qui prennent des rimes à la pipée. Il sifflotte très gentiment sa petite malice. Mais, — sans malice — je crois que ce n'est qu'une chansonnette d'étourneau. Je ne suis pas seul de cet avis : je l'ai dit, tous nos incunables protestent. En effet, c'est précisément l'absence ou la présence de certaines fautes d'impression dans leurs textes, qui permet de résoudre les questions d'antériorité si suggestives dans l'histoire des origines typographiques. Pour assigner l'ordre, le lieu, l'atelier même de publication des monuments de l'imprimerie à ses débuts, les maîtres les plus récents et les plus sagaces vous diront : la faute, cherchez la faute ! L'heureuse faute, c'est le plus sûr, parfois c'est l'unique criterium. Quelle importance scientifique, quelle valeur vénale par suite — en dehors même

(1) Je la dépose ici, au sous-sol :

C'est elle ! Dieu que je suis aise !
Où, c'est la *bonne* édition :
Voilà bien, pages neuf et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la *mauvaise* !

de celles qu'ils tiennent de leur rareté — peuvent acquérir à juste titre ces volumes avec *faute d'impression*, devenus dès lors doublement précieux. Voilà donc l'épigramme du pauvre Pons (de Verdun) réduite à un jeu de mot puéril et irréflecti. Rassurons-nous, mes chers confrères en bibliophilie ; rions à notre tour ; et, pour toute vengeance, à voix basse même, si vous le voulez, pour ne pas soulever les clameurs de nos aimables siffleurs et persifleurs que nous ne pouvons avoir la prétention de convaincre, répétons entre nous : « Pons (de Verdun) a dit une sottise ! »

Et maintenant, je ferai volontiers cette remarque capitale que, dans les incunables, on retrouve le calque fidèle, et en même temps très instructif et très curieux, des manuscrits⁽¹⁾ qui jusqu'alors avaient été les seuls et bien précaires véhicules des œuvres de l'esprit⁽²⁾. Les incunables, en effet, ont tout d'abord été des sortes de fac-similé des textes paléographiques, et les premiers imprimeurs se sont

(1) On sait avec quel soin religieux les manuscrits étaient reproduits, les épreuves revues. Les réviseurs de textes, les correcteurs s'appelaient alors : U. Bolzani, Démétrius Chacondylas, Marc Musurus, Erasme, Jean Bade !

(2) Il faut lire dans l'admirable lettre du card. Bessarion, quand il donna sa bibliothèque à la cité de Venise, à quelles terribles préoccupations il avait obéi (*vehementissime formidabam*), alors que la difficulté de multiplier suffisamment les copies faisait prévoir l'imminente disparition des grandes œuvres de l'esprit humain. Il se faisait, en cela, l'écho des sollicitudes de saint Louis, manifestées jusque dans son testament et qu'Æneas Silvius, depuis pape sous le nom de Pie II, — ce pape que Sismondi appelle « l'homme le plus libéral de son temps, » — exprime à son tour dans sa *Cosmographie*. Entre ces deux grandes voix, on avait pu entendre celle de Pétrarque et ses éloquents indignations contre l'insuffisance des copistes (*de Remediis utriusque fortunæ*, pr. part., c. 43). C'était le sentiment de tous les hommes studieux, et voilà pourquoi, partout et à l'envi, on travailla fiévreusement à la diffusion de l'art nouveau.

temps appliqué
leur découverte,
qui'ils avaient
un excellent
plus anciens incu
l'imprimerie, po
à paru à Venise
de ces repères
ons on trouve vi
autres divisions
manuscrits) on lais
deur ou du minia
bles on rencontra
and art de la gr
itions ? Je note
ures (encore le
ormenada, édité
s loin de la perf

W. Watkins (*Decod. fa*
ment 1. Fust, venu à
d'abord pleinement
fidélité des exempla
C'est le *Calendario* d
l'imprimé plusieurs
ette édition, les *pre*
(*Datal. raisonné* ;
graphie constate dans
que les *premier*
Lyon, vers 1476) ?
en France (Ly
les curieux que, pou
seurs se commun
créés, etc.

longtemps appliqués, dans l'intérêt de l'exploitation lucrative de leur découverte, à reproduire la physionomie des manuscrits qu'ils avaient sous les yeux ⁽¹⁾. Cette remarque fournit même un excellent moyen de classer, avec quelque certitude, les plus anciens incunables, très souvent non datés. Au début de l'imprimerie, point de titre (le *premier* volume avec titre n'a paru à Venise qu'en 1476) ⁽²⁾; point de pagination; rien de ces repères qu'on a appelés *réclames* et *signatures*. Alors on trouve vide la place des initiales des chapitres et des autres divisions du livre, car (de même que dans les manuscrits) on laissait libre cet espace à la main du rubricateur ou du miniaturiste. Ajouterai-je que dans les incunables on rencontre de précieux éléments d'étude pour le grand art de la gravure, si merveilleux dans ses transformations? Je note en passant que le *premier* livre avec gravures (encore bien grossières) est le *Meditationes* de Torquemada, édité par Ulrich Hahn en 1467 ⁽³⁾: qu'on est loin de la perfection qui se verra, dès la fin du siècle,

(1) Walkius (*Decad. fabul. gener. hum.*, Strasb., 1609, 4^e, p. 481) a raconté comment J. Fust, venu à Paris pour écouler les impressions mayençaises, réussit d'abord pleinement à donner le change; mais bientôt la constatation de l'identité des exemplaires découvrit la fraude et lui suscita un long procès.

(2) C'est le *Calendario* de Jean de Montereigio, in-f^o.

(3) Réimprimé plusieurs fois à Rome, au 15^e s.; ce sont, dit M. Didot, à propos de cette édition, les *premiers* bois qui aient figuré dans un livre imprimé en Italie. (*Catal. raisonné*; liv. av. fig. s. bois, 1867, in-8^e, col. CX1). Le même bibliographe constate dans son *Essai sur l'hist. de la grav. sur bois* (1863, col. 49, 207, etc.) que les *premiers* livres français imprimés avec figures, sont: sans date (Lyon, vers 1476) *l'Abuzé en cour*; avec date, à l'étranger (Genève, 1478) *Mélusine*; en France (Lyon, 1479) *le Miroir de Rédemption*. Il relève, en outre, ce fait curieux que, pour la décoration de leurs livres illustrés, les premiers imprimeurs se communiquaient libéralement leurs gravures, encadrements, lettres ornées, etc.

à peine trente-deux ans plus tard, dans l'*Hypnerotomachia* de Poliphile ! Au reste la typographie devait sa naissance à la gravure ; mais elle n'a pas été une fille ingrate.

Tous les considérants qui précèdent trouvent leur application, Messieurs, dans les deux cents incunables catalogués par notre zélé confrère. Vous allez vous en convaincre bientôt. Mais, auparavant, permettez-moi de faire une remarque aussi singulière qu'essentielle à mon sujet. Grâce aux travaux des bibliographes, on a pu préciser le chiffre des œuvres mises en lumière par la prodigieuse activité des premiers imprimeurs. Petit-Radel, dont je résume ici les recherches, établit que, de 1467 à 1500, on compte 44,750 éditions d'ouvrages divers publiés en Europe. Vous verrez tout à l'heure comment et sur quels genres de livres se portaient les préférences et le goût du public. Dans cette production, Venise tient la tête avec 2,978 éditions ; vient ensuite Rome avec 972 éditions ; puis, avec 789, Paris qui est suivi de Strasbourg avec 298 éditions seulement, et qui, dès le début du XVI^e siècle, prendra le premier rang en conquérant d'immenses avantages sur Venise même. Soyons-en fiers, Messieurs, mais modérons notre fierté en constatant l'indifférence avec laquelle on a contemplé chez nous cette magnifique explosion de l'activité des typographes des premiers âges. On sait, en effet, à peu près exactement, ce que possèdent d'incunables les bibliothèques de l'étranger. Il y a depuis longtemps des inventaires spéciaux, comme ceux des collections de Nuremberg, d'Ingolstadt, de Florence, de Naples, et, en particulier, de La Haye, qui montre avec orgueil les quinze cent soixante-dix-neuf incunables

catalogues de sa
bibliothèque fondé p
es Tiellandt : le
res ; Mac-Carth
ar les frères De
onte de Boutour
bibliophiles, M^{sr} le
elles bibliograph
a fait le patri
aut peut-être le
sainte-Genève
encyclopédique qu
essé inédit), nou
les incunables po
françaises²¹.
Toutefois on co
puit des sciences h
qui peuvent serv
à chaîne des fait
recherche et, en
La protection g
pièrement à nos d
pique nos bibliot
11. Les incunables im
ere
21. Je dois faire une
de l'ouvrage d'ensembl
incunables de la bibliot
M. Pichet. — M. n'est
de Monsieur, mais
qui découle au publi

catalogués de sa bibliothèque publique et du Musée incunabulique fondé par Tiellandt ⁽¹⁾. Chez nous aussi il y a eu des Tiellandt : le duc de la Vallière ; le marquis de Méjanès ; Mac-Carthy, dont la collection cataloguée en 1816 par les frères De Bure a été malheureusement dispersée ; le comte de Boutourlin ; Cigongne, — c'est-à-dire le prince des bibliophiles, M^{sr} le duc d'Aumale qui a recueilli ses merveilles bibliographiques et, comme notre M^{ls} de Méjanès, en a fait le patrimoine de la France intellectuelle. Mais, sauf peut-être le relevé des incunables de la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, autrefois dressé par ce savant encyclopédique qui a nom Daunou (encore son travail est-il resté inédit), nous n'avons point d'inventaires spéciaux des incunables possédés par nos grandes bibliothèques françaises ⁽²⁾.

Toutefois on commence à sortir de cette indifférence ; le goût des sciences historiques, le désir de sauver les documents qui peuvent servir à étendre leurs limites ou à reformer la chaîne des faits, ont suggéré d'heureuses mesures d'investigation et, en même temps, de préservation.

La protection gouvernementale qui s'est étendue si complètement à nos dépôts d'archives et à leurs riches épaves, gagne nos bibliothèques publiques et leurs incunables.

(1) 652 incunables imprimés dans les Pays-Bas et 928 de provenance étrangère.

(2) Je dois faire une exception pour le beau travail, qui n'est que le début de l'œuvre d'ensemble projetée par le gouvernement français : *Catal. des Incunables de la biblioth. de Dijon*, 1886, in-8° ; description de 498 incunables par M. Pellechet. — M. n'est pas ici, comme on pourrait le croire, l'initiale abrégative de *Monsieur*, mais d'un prénom que la charmante modestie de l'auteur veut dérober au public.

Notre Académie doit donc savoir gré à M. Vidal d'être entré dans ce mouvement d'études qui a fixé l'attention du Gouvernement et qui a amené celui-ci, disons-le à son honneur, à provoquer cet inventaire — que M. Gust. Brunet avait demandé depuis plus de trente ans — de toutes les richesses des premiers temps de la typographie dispersées dans les grandes bibliothèques de France.

Dans ce concours de nos dépôts littéraires et scientifiques, une place distinguée appartient à la Méjanes ; M. Vidal a voulu qu'elle lui fût acquise. Nous devons de tout notre pouvoir seconder ses efforts.

Or, après avoir signalé un certain nombre de nos incunables, notre confrère exprime cette idée que, pour donner un nouveau lustre à la bibliothèque qui est, je le répète, une des gloires d'Aix, on groupe au-dessus du vaste meuble qui occupe le milieu de la seconde salle de la Méjanes, la série complète des incunables qu'elle possède.

Vous avez accueilli cette idée avec applaudissement, et l'examen qu'a fait votre commission du travail de M. Vidal confirme pleinement le bien-fondé de la décision prise par l'Académie d'en faire l'objet d'un vœu spécial.

Sans entrer dans les raisons particulières de l'intérêt plus ou moins grand qui s'attache à tels ou tels incunables, laissez-moi, Messieurs, pour vous édifier plus complètement à leur sujet, vous indiquer la valeur qu'atteignent, au point de vue véral, ces livres véritablement précieux qui avec le temps se feront de plus en plus rares, et dont il importe tant, par suite, d'assurer la conservation.

Il est bon de rappeler ici que, durant les 50 premières

années de l'établi
ditions paraissen
es, entre 250 et
s étaient, pour
à des groupes a
n sortir des press
cristaux de simp
chériennes, peu m
voit quelle doi
Vous avez ouï
adu autrefois 52
ériode d'environ v
es produits de la
mes (exemplaire
1,495 fr. ⁽²⁾ ; 25
1,85,850 fr. ⁽⁵⁾

Bible dite Mazarine.
es 1475. C'est dans le
mplaire en fut déco
et soir) La Bible
l'origine la primauté.
M. Paul Madlen a pre
d'un bibliographe
Bible de Mayence,
la vente Henry Perkin
à Turin de Venise.
1889).
Bible de 1462, ci-des
les deux derniers s
sur celle de la Bi
Même Bible Maza
le Poutier de May

années de l'établissement de l'imprimerie, les tirages des éditions paraissent avoir été limités, comme chiffres extrêmes, entre 250 et 1,000 exemplaires. Or, les livres publiés alors étaient, pour la plus grande part, destinés à un public ou à des groupes avides de s'en nourrir. Ils n'allaient guère au sortir des presses s'enfermer à l'ombre protectrice des armoires de simples amateurs : ils tombaient aux mains laborieuses, peu ménagères et peu déferentes, des *studieux*. On voit quelle doit être leur rareté.

Vous avez ouï parler du *Décameron* de Venise (1471) vendu autrefois 52,000 fr. ; mais n'a-t-on pas vu dans une période d'environ vingt ans, en 1864, 1873, 1883 et 1884, des produits de la typographie mayençaise arriver à 15,000 francs (exemplaire défectueux de la *Bible* de 42 lignes) ⁽¹⁾ 19,695 fr. ⁽²⁾ ; 25,250 fr. ⁽³⁾ ; 40,400 fr. ⁽⁴⁾ ; 67,922 fr. ⁽⁵⁾ ; 85,850 fr. ⁽⁵⁾ ; 99,725 fr. ⁽⁶⁾ ; enfin, 125,010 fr. ⁽⁷⁾ !

(1) *Bible* dite *Mazarine*. On la croit sortie des presses de Gutenberg et Fust, vers 1455. C'est dans les collections provenant du cardinal Mazarin qu'un exemplaire en fut découvert par Guill. De Bure (V. *Bibliogr. instructive*, t. I, p. 32 et suiv.) La *Bible* de 36 lignes, aussi non datée et imprimée à Mayence, lui dispute la primauté. J.-Ch. Brunet incline en faveur de cette dernière, et M. Paul Madden a presque fait de cette opinion une certitude, dans ses *Lettres d'un bibliographe* (3^e série, p. 50 et s.).

(2) *Bible* de Mayence, 1462 (la première avec date) ; exemplaire sur vélin de la vente Henry Perkins, en 1873.

(3) *Virgile* de Venise, 1470 (première édition avec date ; *Catal.*, *Quaritch*, Londres, 1883).

(4) *Bible* de 1462, ci-dessus mentionnée ; vente Sunderland, en 1883.

(5) Ces deux derniers prix se rapportent à un exemplaire sur papier et un autre sur vélin de la *Bible Mazarine*, vente Perkins.

(6) Même *Bible Mazarine*, exemplaire sur vélin ; vente J.-H. Thorold, en 1884.

(7) Le *Psautier* de Mayence, édition de 1459, dont tous les exemplaires sont

Or, Messieurs, puisque nous sommes lancés dans ces piquantes révélations, voulez-vous savoir ce que valaient en leur temps ces incunables disputés aujourd'hui à coups de billets de banque? A l'heure où l'invention était encore secrète et où l'acheteur pouvait se persuader qu'il avait

sur vélin. Ce prix peut paraître stupéfiant. Il y a pourtant une édition du *Psautier de date antérieure*: c'est le *Psautier* de Mayence, 1457, in-f°, premier livre imprimé avec date certaine; on n'en connaît, d'après Brunet, que 7 à 8 exemplaires, dont deux seulement sont complets. L'abbé Rive (*Chasse aux bibliographes mal avisés*, 2^e part., p. 339) constate qu'en 1789 ce livre valait en France 5 à 6,000 livres et en Allemagne 40,000 livres. A la vente Mac-Carthy, ce collectionneur émérite d'incunables dont j'ai parlé, le roi Louis XVIII, prélevant sur sa cassette particulière 20,000 francs, donna l'ordre d'acheter l'exemplaire du *Psautier* de 1457 que possède depuis la Bibliothèque Nationale. Les auteurs du Supplément au *Manuel*, qui racontent à ce sujet une anecdote assez piquante, ont pu, sans exagération, évaluer ce rare volume de 150 à 200,000 fr. Il est, du reste, plus séant à nos bibliophiles et plus digne d'eux de reporter ainsi leurs préférences sur les premiers monuments de l'imprimerie, presque tous consacrés aux œuvres et aux croyances qui honorent le plus l'humanité. Bien différents, et l'on pourrait dire bien à l'encontre du but que légitimement doit se proposer la bibliophilie, étaient les goûts des bibliophiles d'il y a quelque cent ans. Le contraste est à noter. Alors les hétérodoxes occupaient les hauts sommets de la Babel des bibliomanes. Exemple, le *Christianismi restitutio* de Michel Servet (1553, in-8°), qui en 1784 se payait 4,120 livres. Encore était-ce bon marché, car l'exemplaire venait du président de Cotte qui, lors du partage de la bibliothèque de Boze, l'avait pris pour 44,000 livres. Or, il faut remarquer que ce volume, ainsi que le constate De Bure (*l. c.*, t. I, p. 419-20), était en partie gâté par la moisissure! Au même temps, un livre dont il faut parler ici, car il est aujourd'hui aixois. Le célèbre *Fléo de la foy* de Geoffroy Vallée, exemplaire unique (plaquette in-8°, sans date, de 8 feuillets), après avoir été acquis au prix de 851 livres par le duc de La Vallière, passait chez le marquis de Méjanès. Sur ce livret de haute curiosité, il faut consulter l'*Analectabiblion* du marquis du Roure, et le *Bullet. du biblioph.*, 40^e série, p. 612 et suiv.

En rapportant tous ces prix extraordinaires et les autres qu'on rencontrera dans le présent travail, je dois faire remarquer la notable influence qu'ont sur les dits chiffres certaines particularités (intégrité du volume, vélin, reliure, provenance illustre, etc.) Est-ce qu'on n'a pas vu, à cause de sa reliure aux insignes de Longepierre, un exemplaire du *Comte de Gabalis*, non de l'édition originale, mais de la réimpression de 1740, in-12, adjugé 3,400 fr., plus les frais, à la vente de Ganay, en 1881?

toujours affaire à des manuscrits, la *Bible* de Mayence, sans date, fut vendue à Paris, environ 1,800 fr. de notre monnaie. Mais quand on eut daté les incunables, ils n'obtinrent plus que des prix inférieurs : un *S^t-Augustin*, « de Civitate Dei, » Mayence 1473, se vendait encore environ 400 fr., valeur actuelle ; puis on tomba, dès 1477, à 200 francs pour un in-^o ; et enfin, en 1493, à 40 fr., somme réduite peu après à 12 ou 15 fr. pour un in-4^o. Ces derniers chiffres devinrent les prix moyens des grands formats jusqu'aux environs de 1520 ⁽¹⁾. Nous voilà loin de la valeur des livres dont je rapportais les enchères tout-à-l'heure. La Méjanes ne possède pas, à vrai dire, de ces exemplaires rothschildiens ; mais n'a-t-elle pas le *Catholicon* de 1460 et l'*Hypnerotomachia* de 1499, vendus en 1882 (déjà loin de nous) 7,125 fr. et 14,100 fr. ?

Oui, Messieurs, dans cette collection remarquable que le zèle de M. Vidal a reconstituée et dont il vous a offert le catalogue, très intelligemment dressé, à mon sens, d'après la méthode Gabriel Martin, consacrée par l'illustre auteur du *Manuel*, dans cette collection, dis-je, on rencontre des pièces fort marquantes et quelques-unes (particularité inestimable) avec leur reliure originaire.

Je ne puis, dans un rapport comme celui-ci, descendre à l'analyse scientifique de ces volumes, et je le regrette sincèrement ; mais je me fais honneur de vous en signaler quelques-uns au passage, front découvert, avec respect,

(1) Le premier catalogue officinal fut publié par Alde Manuce en octobre 1498. Ses prix étaient de 13 à 25 fr. pour un in-fol., de 500 à 1,000 pages.

comme il convient à un bibliophile convaincu qui a le zèle des églises où de nouvelles doctrines ont apporté une nouvelle foi et de nouvelles lumières. Heureusement on peut être Luther, chez nous, sans être taxé d'hérésie, — au contraire.

Je vous signale donc, Messieurs :

La *Bible* (Venise, 1476) de Nicolas Jenson, cet admirable perfectionneur qui, vingt ans à peine après le *fiat lux* gutenbergien, créa les caractères adoptés par la typographie moderne (dans son *Justin* de 1470).

Le *S^t-Augustin* (Cité de Dieu) édit. de Rome, 1470 (vendu à Londres 2,250 fr. en 1883) ⁽¹⁾.

L'*Explication du Psautier* par le cardinal de Torquemada, édit. mayençaise donnée par Pierre Schoiffher ⁽²⁾ en

(1) Un des meilleurs livres à consulter sur les premières productions de la typographie romaine est le précieux et exact ouvrage : *De optimorum scriptorum editionibus primis romanis, auctore Aug. Mar. Card. Quirini*. Lindaujiæ, 1761, in-4°.

(2) C'est aussi Pierre Schoiffher, cet associé de génie dans l'admirable découverte de Gutenberg, qui imprima le *Psautier* de 1457, dont j'ai fait mention ci-dessus. Ce *Psautier* de 1457 ne fut pas seulement le premier livre imprimé où apparaît le nom de l'imprimeur et la date de l'impression, mais c'est encore le *premier* livre dont les capitales et initiales des chapitres soient imprimées. Or ces capitales sont souvent bicolores et, qui plus est, « obtenues d'un seul coup de barreau. » (Voy. les curieux détails donnés à cet égard par M. Paul Madden dans ses *Lettres d'un bibliographe*, 3^e série, p. 75 et suiv.). Aussi l'artiste s'en fait honneur ; il est à remarquer, en effet, que le colophon débute ainsi : « *Presens Psalmorum codeæ, VENUSTATE CAPITALIUM DECORATUS,* » etc. Schoiffher n'a point borné là d'ailleurs les efforts de son génie inventif : vers 1470, il inaugurait le *prospectus* de librairie, annonçant dans un feuillet, imprimé sur papier, la publication, qui eut lieu effectivement, pour Saint-Michel (29 septembre) 1470, des *Lettres de saint Jérôme*. Il y fait valoir, tout comme nos modernes éditeurs, qu'il sera plus complet, plus correct, plus beau d'aspect

1474, fort rare ; Guill. De Bure l'indique comme édition princeps ; mais c'est une erreur : Laire mentionne une édition de 1470 (Rome, Ulrich Hahn). Les ouvrages du cardinal Jean de Torquemada ont été imprimés 36 fois dans les trente dernières années du XV^e siècle ; dans ce chiffre, l'*Explicat. du Psautier* compte pour vingt. C'est ce même Torquemada, prieur de la célèbre abbaye bénédictine de Subiaco, près Rome, qui eut la gloire d'y accueillir, avec les encouragements et peut-être à l'instigation de Pie II (Æneas Sylvius que je citais plus haut), les *premiers* importateurs en Italie de l'art typographique ; mais ceux-ci, à leur tour, on eu l'honneur insigne (on ne me chicanera pas l'épithète, je pense) de publier le *premier* livre avec *Préface* (Aulugelle, Rome, 1469).

Les *Heures* de Pigouchet (1488) et celles d'Ant. Vérard (1500), ces livres si recherchés de tout temps.

Le *Bréviaire* d'Aix, Lyon, 1499 ; exemplaire *unique* sur vélin. Un joyau précieux celui-là ; car si nous en jugions par le prix qu'obtint à la vente Beckford, en 1883, le *Bréviaire Romain* de Venise, Nicolas Jenson, 1478 (6,438 fr. 75)⁽¹⁾, et les autres folies que font MM. les Anglais pour les anciennes publications liturgiques, d'ail-

que ses concurrents, et il met en garde le futur acheteur contre les surprises de la contrefaçon. M. Paul Madden (*l. c.*) a traduit en partie ce document latin, qui est imprimé en entier dans le *Scraperum* de Leipzig, année 1856, p. 338. J'en rapproche volontiers un bien curieux *dialogue-réclame* placé en tête de la *Concordance de la Bible*, édit. Froben, 1496, traduit dans Didot, *Typographie*, col. 673-74.

(1) G. Brunet, *La Bibliomanie en 1883*, p. 2.

leurs dignes de recherche et aujourd'hui très étudiées ⁽¹⁾, le Bréviaire d'Aix pourrait atteindre une dizaine de mille francs ⁽²⁾.

L'*Etymologicum magnum* de Calliergi, édition de Venise, 1499 ; impression grecque fort rare ; volume en belle reliure du temps. Sur Zacharias Calliergi, l'émule d'Alde Manuce, et sur *Etymologicum*, chef-d'œuvre typographique, dont l'apparition fut un événement, il faut lire les très intéressants et importants détails donnés par Didot, dans son beau livre *Alde Manuce*, 1875, p. 544-61.

La *Somme rurale* de Jean le Boutillier, édition de Lyon, Arnollet, 1500. C'est un curieux corps de droit pratique du temps et du pays où vivait l'auteur, au sujet duquel je renvoie aux *Trouvères de Flandres* d'Arthur Dinaux (t. 2, p. 287 et suiv.) L'ouvrage eut en son temps un succès attesté par un nombre considérable d'éditions. Ce livre est aujourd'hui très recherché. A la vente Taillandier il fut adjugé à 5,000 fr. ; précédemment, en 1858, il avait déjà obtenu 2,915 fr.

Le *Recueil des privilèges des Cisterciens* (Dijon, 1491, in-4°). Précieux livre, le premier imprimé à Dijon.

(1) Voir, en particulier : les études de M. Soleil ; la très curieuse et érudite monographie de M. Pellechet, intitulée : *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Châlon et Mâcon, avec un choix de leçons, d'hymnes et de proses* ; Paris, 1883, in-8°, de XII et 540 pp. ; et la bibliographie si bien faite, fort rare et non mise dans le commerce, de M. Anatole Alès (un fort volume in-8° avec supplément) : *Descript. de livr. de lit.*, 1878-84.

(2) Voici un petit relevé, curieux et instructif sur ce sujet : à la vente Henry Perkins, déjà citée, on a vendu, le *Missel* et le *Bréviaire* mozarabes réunis (1500 et 1502) in-f°, 7,448 fr. 75 c. ; le *Missel Romain* de 1496, 10,000 fr. ; enfin le *Missale sec. rit. Augustensis ecclesiae*, 1555, l'un des exemplaires en vélin, 4,545 fr.

Le *Vocabularius breviloquens*; Argentinae, 1496, in-8°, don de notre confrère M. Paul Arbaud. La bibliothèque d'Aix garde avec reconnaissance ce présent de l'amateur si libéral et si distingué qui fait revivre parmi nous Peiresc et de Méjanès.

L'*Esope moralisé* de 1490, in-4°, édition qui a échappé aux recherches de J.-Ch. Brunet.

Le célèbre *Catholicon* de Jean Balbi, de Gênes, le premier livre avec date sorti des ateliers mayençais de Gutenberg (1). C'est une sorte d'Encyclopédie philologique et non pas un ouvrage de théologie, comme on serait tenté de le croire (2). Il renferme des études de grammaire, orthographe, étymologie, syntaxe, prosodie et rhétorique, et un Dictionnaire latin; ce dictionnaire occupe à lui seul les trois-quarts du volume. Cette compilation, alors fort en vogue, a eu de très nombreuses éditions au XV^e siècle (3), mais celle-ci est de beaucoup la plus précieuse. Elle constitue un des monuments les plus importants et les plus étudiés dans la question des origines typographiques, et vous me permettrez de vous rapporter, en la traduisant, la belle et curieuse souscription qui termine ce vénérable témoin des efforts de Gutenberg,

(1) Car les *Psautiers* de 1457 et de 1459 sont de P. Schoiffer. Pour la description de ce livre fameux, voir la *Biblioth. Spenceriana*, t. 3, p. 32. Aug. Bernard en a donné un fac-similé dans ses *Origin. de l'Imprimerie*.

(2) Ainsi, dans un ouvrage d'enseignement tout récent sur *le Livre*, je trouve cette réflexion à propos du *Catholicon*: « Il ne paraissait pas à ces premiers typographes que leur art put servir à autre chose qu'à la diffusion d'œuvres religieuses ! »

(3) On en compte une vingtaine dans Panzer. L'édition que possède de Méjanès est d'un grand prix. Un exemplaire sur vélin fut acheté 40,000 fr. pour M. Solar, vers 1856 (V. *Plaidoirie de M^e Ploque pour M. Solar*, 1858, p. 44).

à qui on l'attribue presque sans conteste aujourd'hui : « C'est avec l'aide du Très-Haut qui délie la langue des enfants et qui révèle souvent aux petits ce qu'il cache aux hommes de science, que fut terminé ce livre admirable du *Catholicon*, l'an de l'Incarnation du Sauveur 1460, dans l'auguste cité Mayençaise, insigne ville de l'Allemagne que Dieu, dans sa clémence, a daigné rendre la plus illustre et la première entre les autres cités des nations de la terre. Et ce livre fut parfait sans le secours ordinaire de la plume, mais par le merveilleux enchaînement des types mobiles et des formes. Qu'ici Père saint, Fils et Saint-Esprit, Dieu unique en trois personnes, honneur et louange vous soient rendus, et qu'en applaudissant à ce présent livre nous en faisons rejaillir la gloire sur l'Église catholique, sans oublier d'honorer Marie pleine de pitié ⁽¹⁾. »

Après ce vénérable livre, je voudrais pouvoir vous montrer le *Cicéron* de Fust et Schoiffher donné à Mayence, en 1464, et qui est la *première* édition venue au monde d'un classique ancien ; ou encore ces *Lettres familières* du même

(1) Cf. le colophon de la *Bible* de Mayence, 1472 (imprimée par P. Schoiffher.) Le rapprochement est intéressant. Il y est encore parlé de ce glorieux privilège de Mayence « *quam Dei clementia, tam alti ingenii lumine, donoque gratuito, ceteris terrarum nacionibus preferre illustrareque dignata est.* (V. *De Bure*, I. c., t. I^{er}, p. 48). Ainsi la découverte nouvelle fut accueillie comme un don de Dieu, et il y eut un admirable et touchant élan de reconnaissance des imprimeurs faisant écho aux actions de grâces du public. Cette reconnaissance ne cesse de se manifester dans cent curieux passages des colophons primordiaux ou dans les pièces qui accompagnent les plus anciens incunables. J'en citerai des exemples, à la portée des lecteurs, dans P. Madden (I. c., p. 88, 89, 95), et dans Didot, *Essai sur la typ.*, 1851, col. 570, 634 et alias. L'écho se prolonge dans les belles devises qui accompagnent les marques de nos vieux imprimeurs : voy. Silvestre, *Marques typographiques*, passim.

Cicéron qui furent, en 1469, les débuts de la typographie à Venise, berceau le plus illustre par son importance, de la découverte nouvelle ; la Méjanes possède du moins les *OEuvres oratoires* du Maître de la parole chez les Latins, édition de Venise 1480.

Un peu avant cette date, Guillaume Fichet, un savoisien devenu recteur de la Sorbonne, eut l'idée d'appeler à Paris des initiateurs allemands de l'art typographique. Il se concerta pour cela avec Jean Heilin, natif de Stein, qui lui succéda en 1468 dans la rectorerie. On vit alors à Paris, comme autrefois à Mayence, trois associés former cet atelier sorbonnien (*in Aedibus Sorbonnicis*) d'où devait sortir la plus illustre et la plus féconde maîtrise de typographie qu'ait vue le seizième siècle, et qui n'a guère dégénéré depuis. Si la Méjanes n'a pas les fameuses *Lettres* de Gasparin de Bergame, *premier livre parisien* publié en 1470, elle peut s'enorgueillir de posséder la *Rhétorique* de Guillaume Fichet, imprimée peu après, en 1471, in-4°, par les trois maîtres que Fichet lui-même avait attirés à Paris, Ulrich Gering, Martin Krantz et Michel Freyburger.

Je veux encore vous signaler parmi les anciens : le *Lucain* et le *César*, de Venise (1475 et 1482) ; l'*Aristophane*, édition très rare, la *première* de cet auteur, et le *Lucrèce*, édition fort belle (1498 et 1500), deux glorieux volumes entre ceux publiés par Alde Manuce, cet admirable restaurateur des lettres grecques, l'un des plus grands hommes dont puisse s'honorer le XV^e siècle. Enfin, je ne veux pas oublier de donner une mention aux *Études de grammaire grecque* du célèbre Constantin Lascaris, volume d'une insigne rareté, sorti aussi des presses d'Alde Manuce, et le

premier qu'il ait publié avec date, 1494 (1495, n. st.), in-4°.

Enfin, parmi les écrits en latin moderne, citons aussi la traduction (*Stultifera navis*) de l'œuvre morale, « empreinte d'un esprit très philosophique et libéral, » du vieux Sébastien Brandt. L'exemplaire (en latin) de la Méjanès, de la *Nef des fous du monde*, est de la rare édition de Bâle (1497). « Les gravures en bois très remarquables dont « elle est ornée, la recommandent aux curieux, » dit l'auteur du Manuel ⁽¹⁾. Les réimpressions, les abrégés, les traductions, les imitations se reproduisirent à l'infini ; on en peut voir l'énumération dans le *Trésor* de Graësse (t. I^{er}). L'ouvrage en allemand parut en 1496 ; la première traduction française (en vers), par Pierre Rivière, de Poitiers, fut publiée la même année que la traduction latine, en 1497, à Paris.

Je passe maintenant aux volumes français, en notant que si le *premier* livre imprimé en France est le recueil des *Lettres* de Gasparin de Bergame, que je citais tout à l'heure, le *premier* livre imprimé en français, sans date, est l'ouvrage : *Histoires de Troyes*, de Raoul le Fèvre (Cologne, vers 1466).

La Méjanès nous offre une série des plus remarquables d'incunables français. Je me borne à vous en signaler quelques-uns, ne pouvant ici passer en revue tous ceux qui le mériteraient :

Je dirai d'abord un mot de l'*Arbre des Batailles* (pré-

(1) Cf. F. Didot, *Catal. raisonné*, grav. sur bois ; 1867, col. LXXXIV-V.

cieuse édition de 1493, in-f°), parce que l'auteur Honoré Bonnor ou de Bonnor est, je crois, un provençal, et qu'il a été fait de son ouvrage une traduction provençale restée inédite (1). A la vente Yemeniz, un exemplaire dont le titre était défectueux fut vendu cependant 1,800 fr.; et, en 1878, à l'une des ventes Didot, un autre exemplaire, en reliure moderne, atteignit 2,050 fr.

Mentionnons maintenant :

Le *Mystère de la Passion* de Jean Michel, 1486; précieuse et première édition de cette célèbre œuvre dramatique. Sur cette édition, il faut consulter le *Manuel*, qui a reproduit en partie la notice de la *Bibliothèque instructive* de Guillaume De Bure, en confirmant les doutes judicieusement formulés par celui-ci (2).

Le *Grant testament* de Villon (Paris, 1489), édition princeps, infiniment rare et précieuse.

Le *Doctrinal du temps présent* de Pierre Michault (Bruges, in-f°). C'est un des nombreux poèmes allégoriques dont nos pères étaient si friands; cette édition est la première et la plus rare.

Le curieux *Livre de Mathéolus* (édit. d'Antoine Vérard, 1492), réimprimé de nos jours et sur lequel on peut con-

(1) Voy. Paulin Paris, *les Manuscrits français*, t. 5, pages 401 et 307.

(2) Qu'il me soit permis de protester ici, contre les acrimonies et les virulences, amusantes parfois mais pas toujours fondées, du méchant abbé Rive vis-à-vis de l'auteur de la *Bibliographie instructive*. Ce livre n'est pas toujours exact, c'est vrai; mais il est remarquable à sa date et il ne mérite point le dédain et l'oubli où il est tombé. J.-Ch. Brunet ne s'est pas fait faute d'y puiser; il a eu raison.

sulter une bonne notice du *Bulletin du Bibliophile*, 1851, p. 375 et suiv.

Les *Lunettes des princes* de Jean Meschinot (Simon Vostre, 1495), édition fort rare, entre les nombreuses éditions de cet ouvrage lourd et diffus. C'est encore un poème allégorique : la *Raison* apparaît à l'auteur ; elle lui offre un livre dont le titre est *Conscience* et, pour y lire, des *lunettes* dont l'un des verres a nom *Prudence*, l'autre *Justice* ; le clou (rien de notre argot moderne) le clou qui réunit les deux verres de lunettes, c'est *Tempérance*. Or tout homme est *prince* de lui-même et il ne doit jamais quitter ni le *livre*, ni les précieuses *lunettes*. J'ai cru devoir donner ici cette brève analyse ; elle établit l'exactitude de ce que je dirai tout à l'heure sur l'empire que prit alors la science, sur la domination du LIVRE, qui inspire, vous le voyez, une des allégories les plus goûtées de ce vieux temps, une de celles qui eurent la plus rapide vogue. Quant à cette vogue, elle est aussi incontestable qu'en apparence inexplicable. Pour bien connaître le XV^e siècle il faut donc écarter la méprisante ignorance qui a couvert d'oubli ces vieux volumes ; ce sont pour nous des documents, dont l'importance est souvent attestée par un immense succès.

Le *Château d'amour* de Gringore (1500) ; il ne faut pas confondre cet ouvrage avec le *Château de labour* du même poète, qui a eu aussi de nombreuses éditions, toutes aujourd'hui précieuses.

Enfin, les célèbres *Chroniques de France*, dites de Saint-Denis, éditées par Antoine Vérard, en 1493, *premier* livre imprimé en français à Paris et qui a souvent passé pour le *premier* ouvrage imprimé en français en France ; c'est

une erreur : cet honneur doit être revendiqué pour l'*Ancien Testament*, imprimé à Lyon chez Bartholomieu (et non Barthélemy) Buyer, en 1472⁽¹⁾. Récemment un exemplaire défectueux des *Chroniques* s'est vendu 2,900 fr. ; mais un exemplaire sans reproche avait atteint 8,050 fr. à l'une des ventes du libraire Potier, en 1870.

Je pourrais, Messieurs, allonger cette nomenclature, mais c'est déjà trop, car je n'ai pas le loisir d'y mettre tout l'intérêt que le sujet comporte. Il en serait autrement si je pouvais exhiber ici quelques-uns de ces vénérables volumes, et vous faire admirer la perfection où arriva du premier bond l'art typographique en tous ses détails si compliqués⁽²⁾ ; — si je vous disais l'ardeur des vieux maîtres qui se révèle par la mise au jour, en quelques années, de tous les classiques anciens, de tous les grands ouvrages dans tous les genres⁽³⁾ ; — si je vous montrais le public

(1) V. le *Bibliophile illustré* de Berjeau ; Londres, 1862, p. 26, et le *Manuel*, t. I, 883 et V, 746.

(2) Commercialement, on avait, je l'ai dit, les *marques*, les *prospectus*, la *réclame* ; le XV^e siècle vit aussi l'apparition des *privileges* « qui eurent d'abord pour objet la conservation du droit de propriété » mise en péril dès ce temps où, par exemple, les Juntas eux-mêmes se livraient aux contre-façons les plus déloyales. Petit-Radel reporte à 1492 le *premier privilege*, qui fut l'œuvre du Sénat de Venise. Ce qui est certain, c'est qu'Aldé Manuce, le 25 février 1496, adressait une supplique à « l'illustre Seigneurie, » dans le but d'obtenir un *privilege* pour tous ses livres grecs et latins.

(3) Dans le dernier quart du XV^e siècle, Aldé l'ancien et la pléiade de savants dont il sut s'entourer, ont donné un merveilleux exemple de cette activité indéfectible et admirablement disciplinée, dont il faut lire les étonnants résultats dans le livre de Didot. Pour la même période, je prends sur un point opposé de la vieille Europe, un autre exemple notable, celui de Jean de Westphalie, le célèbre imprimeur de Louvain, qui, dans les 28 ans de sa carrière typographique, a publié 120 ouvrages.

empressé autour de ces surprenants ateliers et laissant voir les courants de son activité intellectuelle et de ses préférences, par l'accueil qu'il faisait aux livres nouveaux. La remarque en est bien curieuse ; c'est ainsi que de 1454 à 1500, il a été publié :

- 201 éditions de Saint-Thomas d'Aquin ;
- 166 de Cicéron (dont 53 des Lettres familières) ;
- 147 de Savonarole ;
- 145 d'Aristote ;
- 135 de Saint-Augustin ;
- 121 d'Albert-le-Grand ;
- 104 de Voragine (la Légende dorée) ;
- 99 de Virgile (textes ou traductions) ;
- 94 d'Ovide (dont 37 pour les Héroïdes) ;
- 75 de Térence ;
- 67 de Saint-Bernard ;
- 64 de Juvénal ;
- 60 de Sénèque ;
- 58 d'Horace ;
- 51 de l'Imitation ;
- 45 de Salluste ;
- 43 de Saint-Jérôme ;
- 38 de Saint-Jean-Christostôme ;
- 35 de Plutarque ;
- 24 de Martial ;
- 23 de Lucain ;
- 22 de Tite-Live ;
- 20 de Quintilien ;
- 15 de César ;
- 12 de Tacite ;

12 de Plaut
7 de Lucr
Ajouterai-je q
nçais de 1466
re Brunet, a
intéressent la Thé
et les Arts, 49
espels les poète
es couteurs pour
Mais une rem
Messieurs, c'est
et sans compter
peuvent être ég
17 ouvrages in
nement à la T
Sciences et Arts
Voilà qui fait l
grande bibliothé
J'aurais enco
ainsi que presq
en font foi, so
tions⁽¹⁾. La scie
éler avait sa l
tout cela forma
nouveau. Les

⁽¹⁾ Volmer c'était
pour pas plus que le
plus bien qu'est ven
à compléter les in

12 de Plaute ;

7 de Lucrèce.

Ajouterai-je que parmi les 379 ouvrages imprimés en français de 1466 à 1500, et dont un bibliographe, M. Gustave Brunet, a donné le savant catalogue analytique, 87 intéressent la Théologie, 40 la Jurisprudence, 46 les Sciences et les Arts, 49 l'Histoire et 187 les Belles-Lettres, parmi lesquels les poètes comptent pour 116, les romanciers et les conteurs pour 49, les œuvres théâtrales pour 10 ?

Mais une remarque encore plus intéressante pour nous, Messieurs, c'est que, d'après les recherches de M. F. Vidal, et sans compter certainement les œuvres nombreuses qui peuvent être égarées dans les recueils de la Méjanès, sur 127 ouvrages inventoriés par notre confrère : 30 appartiennent à la Théologie, 7 à la Jurisprudence, 43 aux Sciences et Arts, 43 aux Belles-Lettres, 34 à l'Histoire. Voilà qui fait honneur au goût du fondateur de notre grande bibliothèque aixoise.

J'aurais encore de curieuses remarques à faire. C'est ainsi que presque tous les incunables, et ceux de la Méjanès en font foi, sont des livres aux gigantesques proportions⁽¹⁾. La science dont les sources venaient de se renouveler avait sa légion d'apôtres et de fidèles insatiables ; tout cela formait un public nombreux, grave et naïvement convaincu. Les in-folios, les énormes formats convenaient

(1) *Volumer* c'était composer, écrire, dans la langue du XV^e siècle, et l'auteur pas plus que le lecteur ne se lassaient à ces immenses volumes, d'où je crois bien qu'est venu en droite ligne notre adjectif *volumineux* que justifient si amplement les incunables.

à de telles gens et à ces temps où l'étude sérieuse, austère, passionnée froidement, et jusqu'à la pédanterie, s'enfermait dans ses *librairies*, accoudée au vaste pupitre, rivée sur la raide *chaire*, peu favorable aux méditations légères ou fantaisistes. Il y a aussi loin du cabinet d'un Bessarion, d'un Chartier, d'un Martial d'Auvergne du XV^e siècle, à celui d'un Goncourt du XIX^e, que de l'énorme *Catholicon* de Gutenberg, aux in-18 élégants de Jouaust et de Lemerre.

Mais arrêtons-nous ici : en tout il faut se borner. J'impose silence à mes goûts personnels qui ont trop envahi une place qui appartient aux conclusions de votre Commission.

Je reviens donc à ces conclusions.

J'ai rappelé, Messieurs, à nos confrères, mes collègues de la Commission, que lorsqu'Arthur Dinaux composa sa *Bibliographie Cambrésienne*, la Société d'émulation de Cambrai s'empressa d'accueillir ce travail et de le publier dans ses Mémoires (1822). Votre Commission est d'avis que l'Académie en use de même avec M. Vidal dès que le permettra notre budget, malheureusement à court de ressources en ce moment.

En outre, votre Commission, applaudissant à l'initiative si digne d'éloges du Ministère de l'Instruction publique, et appelant le concours des Autorités administratives qui ne saurait en cela nous faire défaut,

ÉMET LE VOEU que les Incunables de la Méjanès, après

avoir été classés d'après la méthode de Gabriel Martin et par ordre chronologique dans chaque classe, soient groupés et conservés dans une annexe au grand meuble qui occupe le milieu de la seconde salle de la bibliothèque Méjanes, où ils formeront, avec les livres armoriés et les autres livres exceptionnellement remarquables au point de vue de la décoration, de la reliure, etc., un véritable musée bibliographique.

Enfin, votre Commission demande que dans ce riche cénacle de curiosités bibliographiques soient admis :

Premièrement, les plus rares produits des presses françaises ou étrangères durant les vingt-cinq premières années du XVI^e siècle ;

Secondement, la belle collection Aldine qu'avait formée le généreux fondateur de la Méjanes ;

Troisièmement, tous les premiers produits typographiques, ou incunables locaux, de la région provençale.

VOEU

Ce Rapp
L'ACADEMI
unanimité les
rote l'impre
En conséqu

Que LES INCU
graphiques s
sis et exposé
salle de l
meront un vrc
L'Académie d
sion de ce vœu
port de la Co
aire, adjoints
Aix, à MM. les
tive de la bibl
struction pub
membres du con
ciétés savantes
eritaire d'Aix,
à M. le sous-p

Certifié con
le 18 mars 18

Le P
Signé : CHA

VOEU DE L'ACADÉMIE

Ce Rapport entendu,

L'ACADÉMIE, après délibération, adopte à l'unanimité les conclusions de la Commission, et vote l'impression du Rapport de M. Mouravit.

En conséquence elle émet le vœu :

Que LES INCUNABLES DE LA MÉJANES et les raretés typographiques signalées au rapport soient classés, réunis et exposés en des vitrines spéciales dans la grande salle de la Bibliothèque publique d'Aix, où ils formeront un vrai musée bibliographique.

L'Académie décide en outre, pour hâter la réalisation de ce vœu, que sa délibération, précédée du rapport de la Commission, sera adressée à MM. les maire, adjoints et conseillers municipaux de la ville d'Aix, à MM. les membres de la commission administrative de la bibliothèque Méjanes; à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts; à MM. les membres du comité des travaux historiques et des sociétés savantes; à M. le recteur de l'académie universitaire d'Aix, à M. le préfet des Bouches du Rhône et à M. le sous-préfet d'Aix.

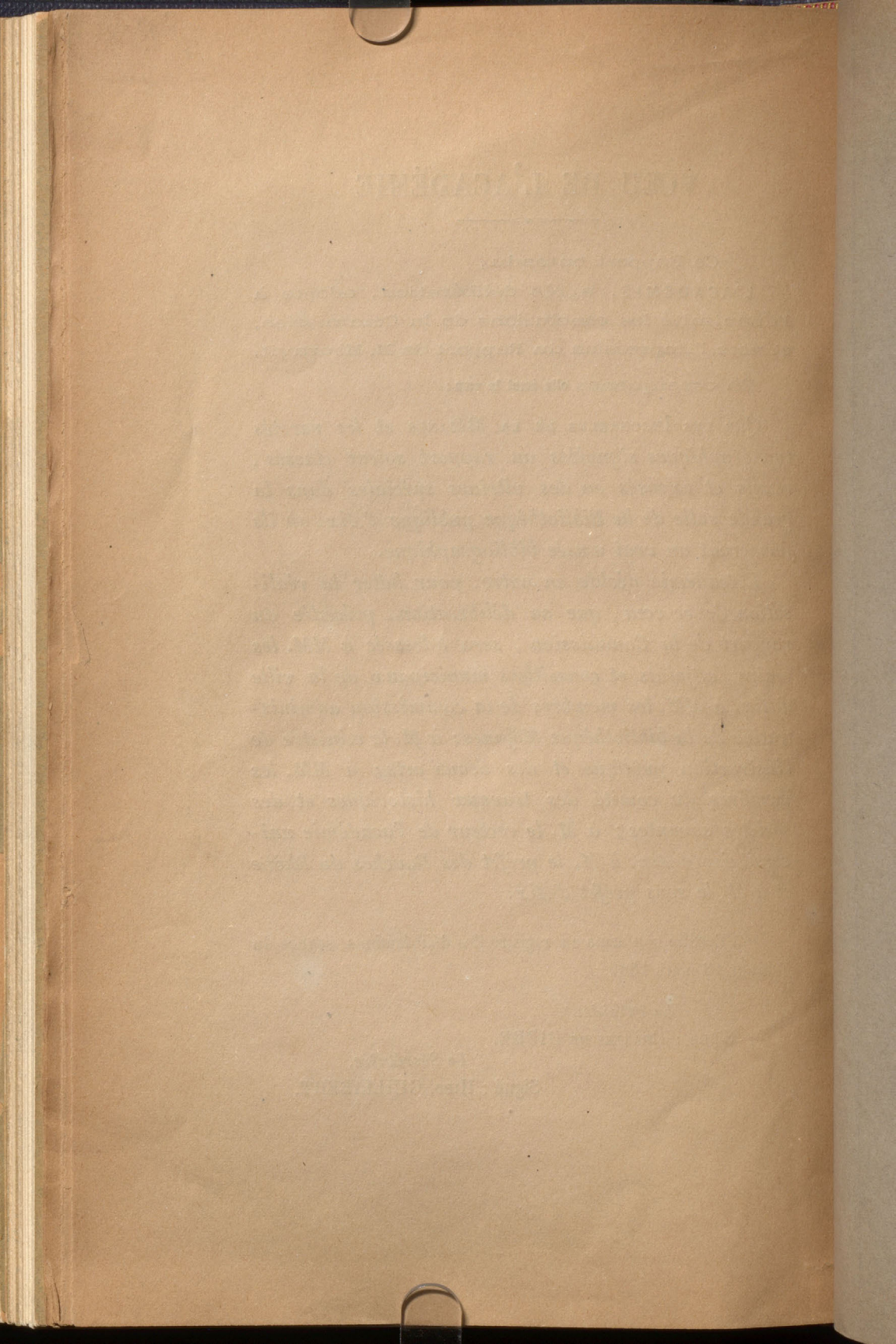
Certifié conforme au registre des délibérations, séance du
lundi 18 mars 1889.

Le Président,

Signé : CHARLES DE RIBBE.

Le Secrétaire,

Signé : HIPPI. GUILLIBERT.

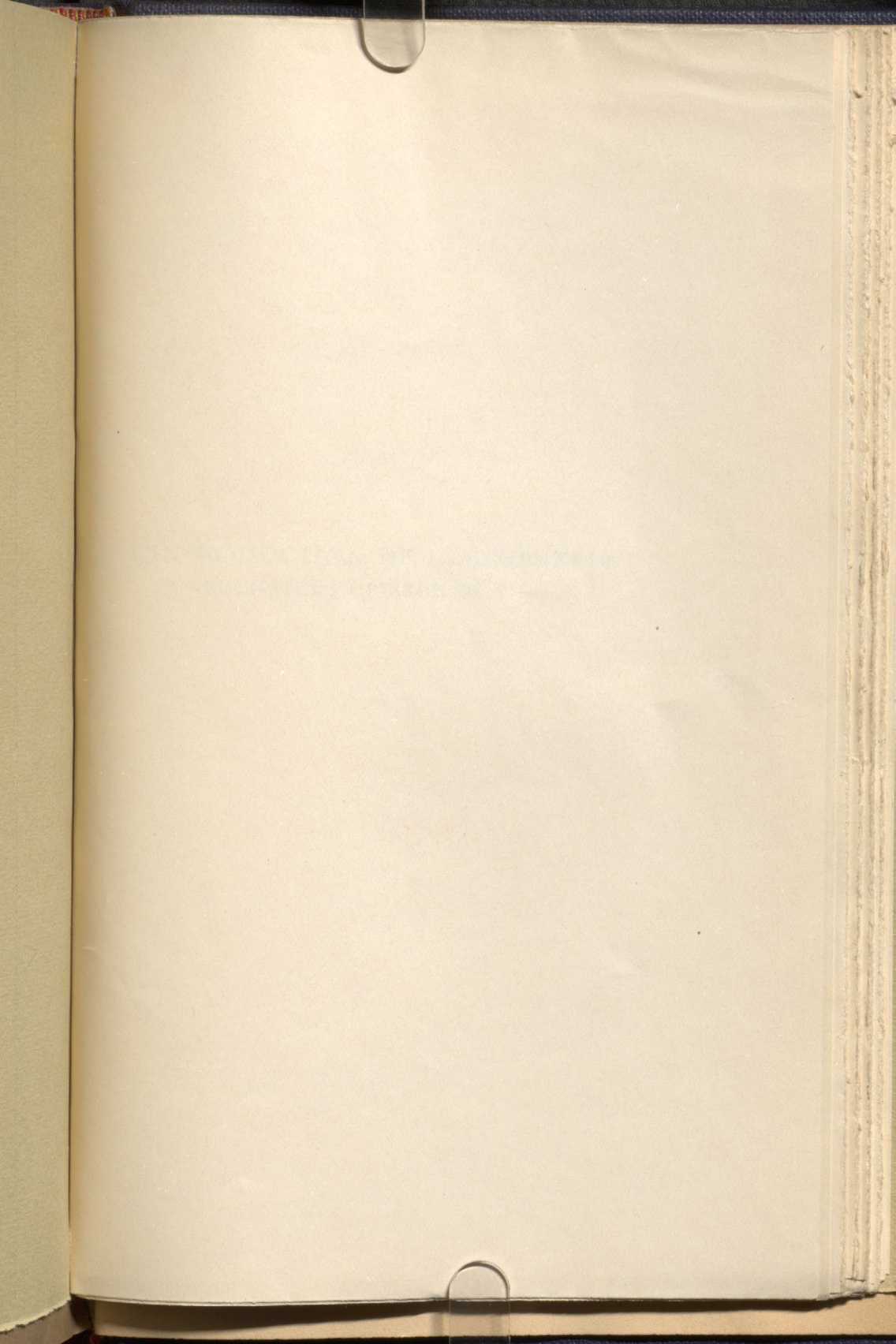


22

L'INTRODUCTION
DE L'IMPRIMERIE
A NEUCHATEL
ET PIERRE DE
VINGLE

1533

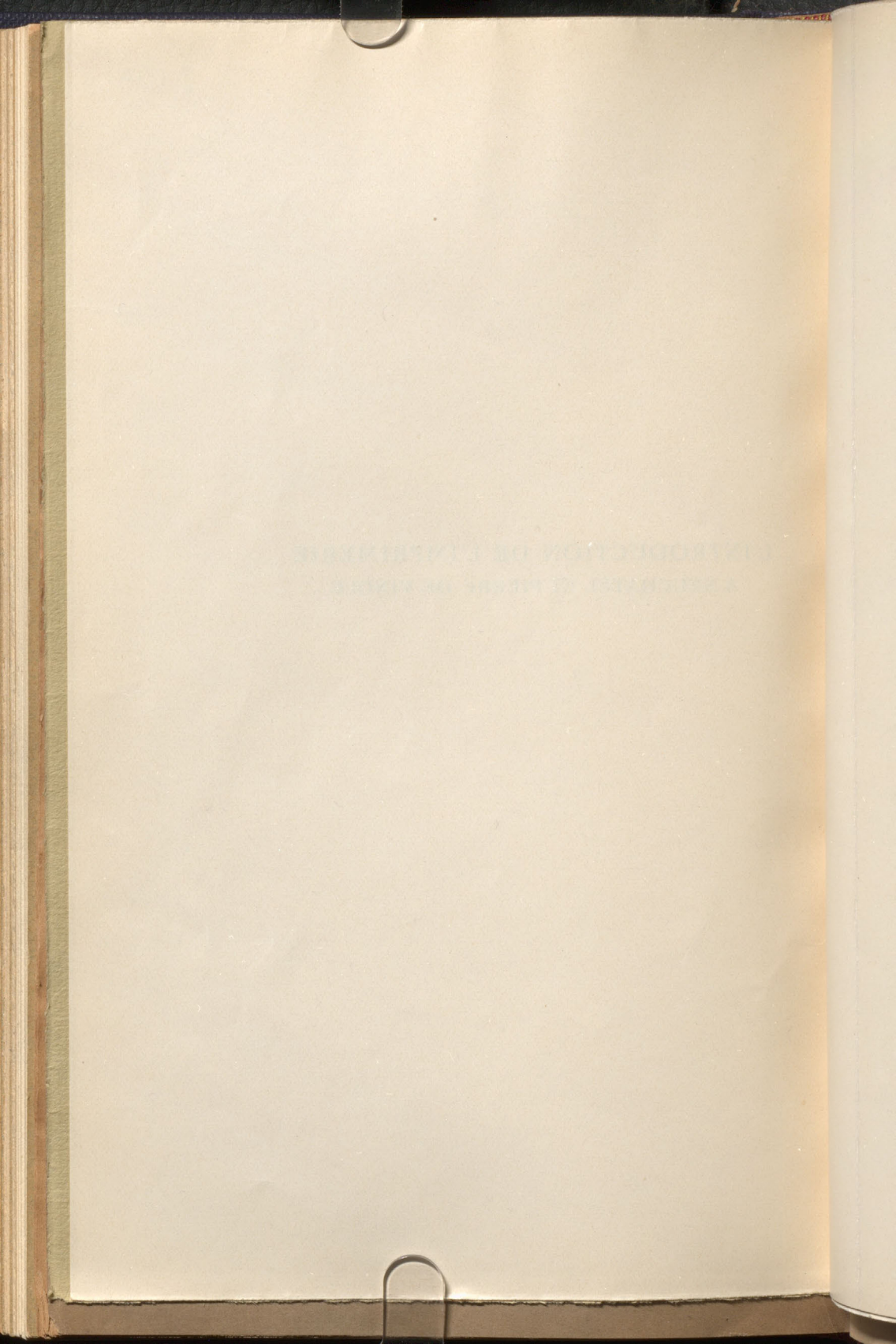




INTRODU
A NEUCHA

310

L'INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE
A NEUCHATEL ET PIERRE DE VINGLE



A MES CONFRÈRES NEUCHATELOIS
HOMMAGE AMICAL

THE BIBLE

THE BIBLE
THE BIBLE
THE BIBLE

THE BIBLE
THE BIBLE
THE BIBLE

THE BIBLE
THE BIBLE
THE BIBLE

THE BIBLE
THE BIBLE
THE BIBLE



Qui est toute la Saincte escripture.
En laquelle sont contenus/le Vieil Testament
& le Nouveau/translatez
en Francoys.
Le Vieil/ de L'ebrieu;
& le Nouveau/
du Grec.

Il yst deuy amples tables/ l'une pour l'interpretation
des propres noms: l'autre en forme D'indice/
pour trouver plusieurs sentences
et matieres.

Dieu en tout.

Isaiah. i.

Escoutez ceulx/ et roy parre prestre la oreille:
car L'eternel parle.

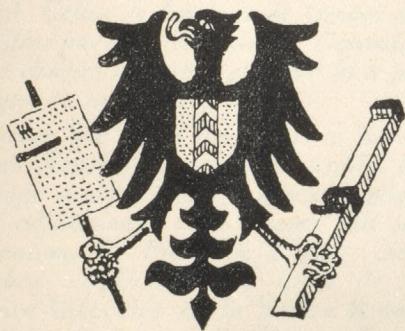
Abby serney/bourgeois de Neuschafel
Est possesseur de ce meuble timmoytel.

L'INTRODUCTION
DE L'IMPRIMERIE
A NEUCHÂTEL
ET PIERRE DE
VINGLE

1533

par

JAMES GUINCHARD



On le trouve
à Neuchâtel chez l'auteur
demeurant en la rue du Seyon 26

AVE

présentant aujour-
d'hui l'imprimerie à
nous n'avons
nous sommes
épars
fait même, s
archives neuch
de la Ville (ce
fondation du 8
question, aucu
de résultat. Cel
ont consultées pe
encore obsc
chercheurs que ce
appelons encore q
Etrennes Neu
de ce tirage à
ditions et adjon
publications
planches s
Histoire lit
Édition 2
mise à notre
lui présenton
ce qui nous o
notamment
Andon, archi
bibliothèque de la
de la Bibliothèq
à Neuchâte
K.-J. Lu
bibliothèques de Bâle
et Lyon, nota
M. Henry

AVERTISSEMENT

En présentant aujourd'hui ce petit aperçu sur l'introduction de l'Imprimerie à Neuchâtel et sur la vie de Pierre de Vingle, nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé le sujet. Nous nous sommes borné à réunir et à condenser les renseignements épars dans un grand nombre de publications et, de ce fait même, souvent ignorés.


Les archives neuchâteloises, tant celles de l'Etat que celles de la Ville (ces dernières détruites en grande partie par l'inondation du 8 octobre 1579) sont absolument muettes sur la question, aucune des recherches faites jusqu'ici n'a donné de résultat. Celles de Lyon et de Genève ont été plus utilement consultées par nos prédécesseurs. Cependant nombre de points encore obscurs restent à élucider ou à préciser par les chercheurs que ce sujet intéresse.

Rappelons encore que notre étude a paru dans les Nouvelles Etrennes Neuchâteloises pour 1933. Nous avons profité de ce tirage à part pour y apporter quelques petites rectifications et adjonctions ; nous l'avons fait suivre de la liste des publications de Pierre de Vingle, ainsi que de quelques planches supplémentaires, tirées de : VIRGILE ROSSEL, Histoire littéraire de la Suisse Romande, que la Librairie-Édition S.A., anc. F. Zahn, à Berne, a aimablement mises à notre disposition.

Nous lui présentons ici nos remerciements, ainsi qu'à tous ceux qui nous ont prêté leur aide à l'occasion de nos recherches, notamment à M.M. A. Piaget, L. Thévenaz et L. Montandon, archivistes de l'Etat, A. Bovet, directeur de la Bibliothèque de la Ville, L. Aubert, professeur, conservateur de la Bibliothèque des Pasteurs, J. Henriod, professeur, tous à Neuchâtel, le colonel Merveilleux du Vignaux, à Poitiers, K.-J. Lulbi, bibliothécaire à Berne, enfin aux Bibliothèques de Bâle, Genève, Lucerne, Zurich, Grenoble, Vienne et Lyon, notamment au conservateur en chef de cette dernière, M. Henry Joly.

J. G.

INTR
DE LI
A N
ET

 INTRODUCTION
1553, so
après l'a
vre typog
re. Rien ne
à devenir le s
n'avait ni écol
menter des p
ent à diffuser
Le Livre, c'est-à
et religieuse, E
écrite, donc c
en grec ou en
face à l'inventi
naissance s'ép
dissipa la so
des novateurs

L'INTRODUCTION
DE L'IMPRIMERIE
A NEUCHATEL
ET PIERRE DE
VINGLE
1533



L'INTRODUCTION de l'imprimerie à Neuchâtel en 1533, soit une centaine d'années environ après l'apparition des premiers chefs d'œuvre typographiques, paraît assez extraordinaire. Rien ne semblait prédestiner notre petite ville à devenir le siège d'un établissement semblable. Elle n'avait ni écoles, ni institutions savantes propres à alimenter des presses jusqu'alors consacrées uniquement à diffuser le Livre.

Le Livre, c'est-à-dire toute la science antique, profane et religieuse, privilège du petit nombre parce que manuscrite, donc coûteuse et rédigée uniquement en latin, en grec ou en hébreu.

Grâce à l'invention de Gutenberg, le mouvement de la Renaissance s'épanouit, répandant à flots la lumière qui dissipa la sombre mystique moyenâgeuse. La voix des novateurs se fit entendre partout ; le premier

d'entre eux, Luther, trouva d'emblée des émules dans divers pays, la Réforme religieuse s'imposa rapidement malgré les persécutions. De nombreux réfugiés français la répandirent en Suisse romande, et Neuchâtel l'adopta en 1530, sous l'impulsion de Farel. Celui-ci fit de notre ville un des centres de la foi nouvelle en y groupant un certain nombre de ses compatriotes, humanistes ou artisans, Christophe Fabri, Antoine Marcourt, Thomas Malingre, Robert Olivétan, Pierre Viret, Bonaventure Despériers, d'autres encore. C'est grâce à eux que surgirent chez nous les premiers rayons d'une vie intellectuelle. C'est à leur activité et à leur zèle propagandiste que nous devons notre première imprimerie, dans les circonstances que voici :

Les disciples du marchand lyonnais Pierre Valdo, réformés avant la lettre, s'étaient réfugiés depuis trois siècles dans les hautes vallées des Alpes pour fuir les persécutions qui s'étaient acharnées sur eux. Ils y vivaient en paix, ayant réussi à maintenir intacte leur foi, tout en conservant quelques liens avec l'Eglise romaine. Eux aussi entendirent les protestations et les appels de Luther et de Zwingli. Ils s'agitèrent et les principes des réformateurs devinrent le sujet des discussions de leurs assemblées. Finalement, le 12 septembre 1532, le synode des Vaudois se réunit sous les châtaigniers de Chanforan, au val d'Angrogne, l'une des vallées vaudoises du Piémont. Un des délégués, le pasteur Gonin, avait amené avec lui, pour la circonstance, Guillaume Farel, le pasteur Saunier,

Payerne, et
châtel, tou
opposition
ait que trop
ence du fougu
llement à la
passe résolutio
ctyrs, qui la c
Et sans tander
si les exemplai
que vulgaire qu
nois « depuis
nt de souvenan
gens, admones
ndement expec
selon les lang
ge francoys »
Le synode en p
nt à verser po
me, énorme p
ces humbles
pays pauvre e
n verser 500 d
treprise. Il est
seulement p
sacrée aussi à
bonne marche
La traduction
L'œuvre à ses frères
1532, fo 3, recto.

de Payerne, et Robert Olivétan, maître d'école à Neuchâtel, tous trois de nationalité française. Non sans opposition — le danger de nouvelles persécutions n'était que trop réel — le synode, conquis par l'éloquence du fougueux réformateur, décida d'adhérer officiellement à la Réforme. (On sait que cette courageuse résolution coûta aux Vaudois des milliers de martyrs, qui la contresignèrent de leur sang).

Et sans tarder, on passa aux actes. Farel « voyans aussi les exemplaires du Vieil et Nouveau Testament en langue vulgaire qui estoient escritz a la main », par les Vaudois « depuis si longtemps entre nous qu'on n'en a point de souvenance, ne pouvoient servir si non a peu de gens, admonesta tous les autres freres... qu'il seroit grandement expedient et necessaire de repurger la Bible selon les langues Ebraïques et Grecques en langage françois »¹ et de l'imprimer.

Le synode en prit la décision le même jour, s'engageant à verser pour ce travail, 500 écus d'or. Cette somme, énorme pour l'époque, fut entièrement fournie par ces humbles montagnards vivant péniblement dans un pays pauvre et peu fertile. Ils furent même obligés d'en verser 300 de plus pour assurer l'achèvement de l'entreprise. Il est vrai que cette somme ne fut pas utilisée seulement pour l'impression de la Bible, elle fut consacrée aussi à l'achat du matériel et à assurer la bonne marche de l'imprimerie.

La traduction fut confiée à Olivétan, homme

¹ *Epître à ses frères fidèles en Nostre Seigneur*, par Olivétan. Bible de 1535, fo 3, recto.

modeste, mais ardent et d'une grande érudition¹. La tâche était très lourde on le conçoit et il ne l'accepta pas sans de longues hésitations.

Il fallait enfin trouver un imprimeur. Farel et ses amis jetèrent les yeux sur Pierre de Vingle, un de leurs compatriotes fraîchement réfugié à Genève. Il venait de Lyon d'où il avait été « desjecté » pour avoir publié, après d'autres écrits suspects, un ouvrage hérétique *l'Unio Dissidentium*.

Le choix était bon ; Pierre de Vingle avait de qui tenir. Ses ancêtres, originaires de Wingles, près Béthune, étaient graveurs de moules de cartes et cartiers, à Tournai, dès la fin du XIV^{me} siècle. Un Jean de Vingle, était maître cartier dans cette ville en 1456. En 1492, on trouve à Lyon deux Jean de Vingle, l'un graveur, venant de Tournai, l'autre qualifié d'imprimeur de livres, venant d'Abbeville², et, chose curieuse, domiciliés tous deux, rue Mercière. S'agissait-il de deux parents ? Nous pensons plutôt être en présence d'une seule et même personne, enregistrée sous deux professions différentes dans les recensements de 1492 et 1493. Cette hypothèse émise par Claudin³,

¹ Pierre-Robert Olivétan, né à Noyon, en Picardie, étudia à Paris avec son cousin Calvin qu'il conquit aux doctrines réformées. Il le précéda à Genève. Sa connaissance du grec et de l'hébreu le désignèrent pour la traduction de la Bible. Son zèle pour la cause évangélique, qui l'avait fait chasser de Genève, le poussa jusqu'à Rome. Il y fut dit-on empoisonné et mourut à Ferrare en 1538. Il fut maître d'école à Neuchâtel en 1552.

² Pour cette raison, on l'appelait aussi Jehan d'Ambville ou Jehan le Picard.

³ A. CLAUDIN. *Histoire de l'imprimerie en France au XV^{me} et au XVI^{me} siècle*. T. IV, Paris 1914. p. 244.

est d'autant plus plausible que par la suite on ne trouve plus mention du graveur. Par contre, nous apprenons que le fils cadet de l'imprimeur, nommé Jean, comme son père, fut lui aussi, graveur sur bois et imprimeur.

On ne sait rien de Jean de Vingle avant son installation à Lyon. Il pratiqua d'abord comme imprimeur-libraire, puis, renonçant à l'édition, il se voua exclusivement à l'imprimerie, travaillant spécialement pour les grands éditeurs. Sa production fut considérable et ses œuvres fort appréciées¹. Il poursuivit sa carrière jusqu'en 1513, année de sa mort.

De son mariage avec Jeanne Friquion, fille de Claude Friquion, originaire de Vienne en Dauphiné, il eut une fille, Catherine née vers 1512 et deux fils², Pierre et Jean³.

Pierre de Vingle, fils aîné de Jean de Vingle, naquit à Lyon vers 1495. Il avait donc environ 18 ans lorsque son père mourut. Trop jeune sans doute pour reprendre la suite des affaires, il travailla comme compagnon imprimeur, puis comme prote, chez Claude Nourry dit Le Prince, dont il épousa la fille unique, Catherine, en 1525. Associé de son beau-père en 1526, il utilise les premiers caractères ronds de l'officine, destinés spécialement aux ouvrages auxquels il participait. Il

¹ BAUDRIER. *Bibliographie lyonnaise*, douzième série. Lyon 1921. p. 192.

² BAUDRIER, loc. cit. p. 194.

³ Jean II de Vingle, né à Lyon vers 1498, fit son apprentissage dans cette ville. Il alla s'établir en Espagne, à Saragosse, où il travailla comme graveur sur bois et imprimeur de 1547 à 1550. Rentré en France, il s'installa à Pau où il édita de concert avec Henri Poivre, *Los foros et costumas de Bearn*, en 1552. BAUDRIER loc. cit. p. 219.

débuta en publiant, de concert avec Claude Nourry, *Les quatre fils Aymon* et *Les subtiles fables d'Esopé*, deux in-4^o, ornés de figures¹.

En 1531, il imprime pour le compte de son beau-père et de Jean Mousnier, libraire à Lyon, l'*Unio dissidentium*². Cet ouvrage hérétique dû au théologien luthérien allemand Hermann Badius, fut condamné par la Sorbonne le 2 mai 1531. L'édition fut saisie et l'imprimeur en endossa la responsabilité, alors que les deux libraires ne furent, semble-t-il, pas inquiétés.

Ce n'était sans doute pas la première incartade de notre typographe acquis aux croyances nouvelles que l'on prêcha à Lyon dès 1524³. Il dut s'exiler, laissant à Lyon, avec sa femme, Catherine Nourry, les deux fillettes issues de son mariage, Louise et Orselle de Vingle, qu'il ne voulait pas exposer aux vicissitudes d'un pareil voyage.

Pierre de Vingle prit donc le chemin de la Suisse, emportant avec lui une partie de son matériel et des publications de son fonds, consacrées à la propagande protestante. Il était suivi par un de ses compagnons imprimeurs nommé Grosne, lequel, passant à Avanchy, petite localité entre Lyon et Genève, eut le malheur d'être saisi par le seigneur du lieu. Ce gentilhomme cruel ne pouvait souffrir les réformés et

¹ BAUDRIER. loc. cit. p. 244.

² *Unio Hermanni Badii in unum corpus reducta*, Lugduni apud Petrum Vingleum, anno 1531.

³ *Notice bibliographique sur le calécbisme et la confession de foi de Calvin (1537) et sur les autres livres publiés à Genève et à Neuchâtel dans les premiers temps de la réforme (1535-1540)*, par THÉOPHILE DUFOUR, Genève 1878, p. cxxij.

maltraitait de toutes manières ceux qui tombaient entre ses mains. Le malheureux Grosne en fut quitte pour avoir les oreilles coupées¹.

Réfugié à Genève, Pierre de Vingle qu'on appelait aussi le Picard, ou Pirot Picard, sollicita l'autorisation de monter son imprimerie. La ville étant encore partagée au sujet de la religion et toujours soumise à la domination de l'évêque, sa demande ne fut pas accordée.

Il est certain qu'il imprima tout de même clandestinement pendant le temps que durèrent les pourparlers, car de toutes parts on réclamait ses livres. Puis il s'en fut les colporter en Suisse romande.

Il profita de son passage à Berne pour solliciter de Leurs Excellences, acquises comme on sait à la nouvelle foi qu'elles avaient imposée à leurs sujets, une lettre de recommandation pour les autorités genevoises. Cette pièce qui engageait le Conseil de Genève à ne pas mettre d'empêchement à l'activité de notre imprimeur, lui fut remise le 12 octobre 1532. Pierre de Vingle n'en fit pas un usage immédiat. Il continua sa tournée, au cours de laquelle il rencontra sans doute Farel et les représentants des Vaudois et termina avec eux les négociations relatives à l'impression de la Bible. Rentré à Genève pendant l'hiver, il y reprit ses occupations clandestines, car le 18 février 1533, il se présenta devant le Conseil pour se plaindre du procureur fiscal, représentant de l'évêque, qui lui avait signifié la défense absolue d'imprimer et l'ordre d'avoir à quitter la ville. Ce fut l'occasion pour lui de faire

¹ F.-A.-M. JEANNERET. Notice sur quelques livres imprimés à Serrières Etrennes Neuchâtelaises, Le Locle, 1862. p. 140.

usage de la recommandation bernoise qui conclut ainsi : « ...vous prions de sa part, tant qu'il nous est possible, que, pour l'amour de Dieu et de nous, l'ayez pour recommandé, et que le veuillezs laisser imprimer Testaments et aultres livres en françoys demonstrent la vraye voye de salvation, affin que le pouvre peuple de Dieu puisse être mis en éternelle salvation et joye. En ce faysant nous ferés gratuité très grosse... ».

Le Conseil, fort embarrassé, tergiversa et demanda à de Vingle de lui soumettre préalablement les ouvrages qu'il se proposait de publier. Sa décision fut prise le 13 mars seulement, mais encore assez tôt pour ne pas dépendre d'une nouvelle recharge de Berne qui ne parvint à Genève que le 24 mars. Ce jugement de Salomon dicté par les circonstances, autorisait Pierre de Vingle à publier une Bible française à condition de reproduire, sans addition ni retranchement, la version de Le Fèvre d'Étaples, parue à Anvers; mais on lui interdisait de lancer *l'Union* (traduction de *l'Unio Dissidentium*, dont les réformateurs attendaient grand succès pour leur propagande).

Le résultat était satisfaisant, mais bientôt en butte à de nouvelles tracasseries, il se décida à quitter Genève et transporta son matériel à Neuchâtel où il s'installa à la fin de juillet 1533. Dans cette ville, entièrement acquise à la doctrine évangélique, il se trouvait en sûreté et allait pouvoir, en toute liberté et tranquillité, « faire gémir ses presses ».

Le 22 août, déjà, il achevait *Le livre des marchands*¹.

¹ LE LIVRE DES MARCHANS, fort utile a toutes gens nouvellement compose par le sire Pantapole, bien expert en telle affaire, prochain voysin

Cette satire violente d'Antoine Marcourt¹ contre l'Eglise romaine et la vénalité de ses prêtres, fut immédiatement suivie, le 29 août, du traité de Farel: *La manière et façon*² qui constitue la première liturgie imprimée des Eglises protestantes de langue française.

Ces premiers travaux furent suivis de beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Pamphlets de Marcourt, Moralités ou « Chansons » de Malingre, etc. On évalue à une vingtaine les opuscules sortis de son officine, quelques-uns en plusieurs éditions. Théophile Dufour les a décrits dans sa remarquable étude sur les livres imprimés à Genève et à Neuchâtel, dans les premiers temps de la Réforme. Ces livrets sont

du seigneur Pantagruel. Le texte est précédé de cet entête: « Cy commence le livre des marchans » et à la fin « Imprime à Corinthe le xxij Daoust, Lan Mil cinq cents xxxijj ». « Non omnibus datum est adire Corinthum ». Petit in-8, de 24 feuillets non chiffrés.

¹ Antoine Marcourt, docteur en Sorbonne, était natif de Lyon. Il avait peut-être connu de Vingle dans cette ville, où il doit s'être occupé de travaux typographiques, sans doute comme correcteur, car il fut recommandé à Farel par Sébastien Gryphe, le célèbre imprimeur lyonnais. Pasteur à Neuchâtel dès 1551, il y resta jusqu'en 1558, époque où il fut appelé à Genève. Il fut l'auteur de plusieurs des traités sortis de l'imprimerie de Neuchâtel. Son pseudonyme était Pantapole.

² LA MANIÈRE ET FASSON *quon tient en baillant le saint baptesme en la sainte congregation de Dieu: & en espousant ceulx qui viennent au saint mariage, & a la sainte Cene de nostre seigneur es lieux lesquelz dieu de sa grace a visite, faisant que selon sa sainte parolle ce quil a desffendu en son eglise soit reiecte, & ce quil a commande soit tenu. Aussi la maniere comment la predication commence, moyenne & finit, avec les prieres et exhortations quon fait a tous & pour tous, & de la visitation des malades*. A la fin: « Imprime par Pierre de vingle a Neufchastel, le .xxix. iour Daoust. Lan 1555 ». Petit in-8, de 44 feuillets non chiffrés.

naturellement de petit format; destinés à être colportés, il était indispensable qu'ils ne fussent ni lourds, ni encombrants. Ils sont devenus extrêmement rares; on n'en connaît que peu d'exemplaires disséminés dans quelques bibliothèques de Suisse et de l'étranger. La bibliothèque de la ville de Neuchâtel ne possède que la seconde édition du *Livre des marchands*, qui date de 1534, ainsi que *Les grands pardons et indulgences*. Elle conserve aussi deux des quatre exemplaires connus du *Nouveau Testament* «acheve d'imprimer le .xxvij. iour du moys de Mars. Lan mil cinq cens xxxiiij. A Neufchastel, par Pierre de Vingle * A la louenge de Dieu soit». Ce petit in-folio de 103 feuillets dont quatre non chiffrés, imprimé sur deux colonnes, est, avec la Bible de 1535, le seul volume de grand format sorti de l'officine de Pierre de Vingle à Neuchâtel.

Toutes ces publications sont simplement, mais correctement imprimées, en caractères gothiques de quatre types différents,¹ et sans ornementation, sauf quelques lettrines. Notre réfugié n'avait eu, ni le temps, ni les moyens d'emporter avec lui un matériel très varié; d'autre part la nécessité de livrer rapidement et à bon compte ces traités fort demandés ne lui permit pas non plus de les agrémenter de fleurons ou de vignettes. Il a su toutefois leur donner un aspect élégant qui dénote son bon goût et sa connaissance parfaite du métier.

Un d'entre eux *Les Grans Pardons, nouvellement*

¹ Un gros caractère pour la première ligne de titre, deux autres pour le texte, le plus grand utilisé aussi pour les titres et un corps plus petit pour les citations, notes et manchettes. Il utilise aussi à plusieurs reprises des ¶ pour indiquer certains passages saillants.

imprimé à Gand par Peter van Winghuc, est orné d'une planche placée au verso du titre. Elle représente le Christ debout, devant un champ de blé, une faucille à la main et d'autres à ses pieds. Au-dessus est une banderole portant ces mots : MESSIS QUIDEM MVLTÀ. OPERARII AVTEM PAVCI MAT. IX. Ce bois fut sans doute emporté de Lyon par Pierre de Vingle, car il l'a utilisé dans d'autres livres publiés antérieurement à son arrivée à Neuchâtel.

La plupart ne sont pas signées, ou portent des indications fantaisistes propres à égarer les recherches éventuelles. Ainsi : *Imprimé à Corinthe — nouvellement imprimé à Gand par Pieter van Winghuc. — On le vend à Paris, — imprimé à Paris par Pierre de Vignolle¹ demourant en la rue de la Sorbonne.* Un de ces pamphlets : *La confession de maistre Noël Beda²*, attribué à Antoine Marcourt, et qui met dans la bouche d'un bon catholique des propos hérétiques, provoqua une réclamation du roi de France. De pressantes démarches furent entreprises par l'ambassadeur Dagerant, sieur de Boisrigaut, qui se plaignit à MM. des Liges suisses et au Conseil de Genève, de ce que «...il a été imprimé à Neufchastel plusieurs livres — abusifz et scandaleux — lesquels ont été composés par aucuns de la nation de France et dont pareillement l'imprimeur... s'ils se trouvent en votre ville, qu'il vous plaise les vouloir faire arrêter, afin qu'ils répondent en justice pour y attendre le droit

¹ Jean, père de Pierre de Vingle, fait déjà allusion à la vigne dans sa marque encadrée d'un cep chargé de grappes.

² Le titre de cet opuscule est enrichi d'une vignette représentant l'arche de Noé au moment où la colombe rapporte un rameau d'olivier.

et la pugnition¹ ». L'ambassadeur fit circuler les livres incriminés parmi les délégués à la Diète, réunis à Baden en février 1534. « Et sont les dits seigneurs délibérez d'estre aydans à fère pugnir les meschans, là où ilz se pourront trouver, lesquelz n'osent mettre leur non (nom) dans leurs lyvres, mais y mettent celluy d'ung homme de bien, de bonne vye et conversacion »².

Sur sa demande, les cantons suisses invitèrent Jeanne de Hochberg à enquêter à Neuchâtel, au sujet de l'imprimerie. L'affaire n'eût naturellement pas de suite fâcheuse pour Pierre de Vingle, placé sous la protection des Bernois et des Neuchâtelois. Ceux-ci, pour plus de sûreté, l'inscrivirent au rôle de la bourgeoisie³.

Un autre violent écrit d'Antoine Marcourt, intitulé : *Articles véritables sur les horribles grans et importables abus de la messe papale*, imprimé sous forme de placard fut affiché à Paris et dans d'autres villes de France, la nuit du 17 au 18 octobre 1534. Il sortait de l'officine neuchâteloise. Son retentissement fut grand et d'ailleurs nuisible à la cause qu'il voulait défendre. Il provoqua une persécution qui coûta la vie à plus de vingt personnes⁴.

Pierre de Vingle travailla ainsi, menant de front la

¹ Cité par E. GAULLIEUR. *Etudes sur la typographie genevoise du XV^e au XIX^e siècle et sur l'introduction de l'imprimerie en Suisse*. Bulletin de l'Institut national genevois. T. II. 1855, p. 90. Voir aussi HERMINJARD, *Correspondance des Réformateurs*, T. III, p. 142.

² Lettre au Conseil de Genève, déjà citée ci-dessus.

³ P. de Vingle fait état de ce titre honorifique, dans le colophon placé à la fin de l'*errata*, après l'*Interprétation des noms bébrioux*, etc., dans la Bible de 1535 : ☞ Imprime par Pierre de vingle / dict Pirot Picard / Bourgeois de Neufchastel. Mil. CCCCC XXXV.

⁴ HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs*. T. III, p. 236.

publication de ses traités et l'impression de la Bible, dont la traduction fut achevée par Olivétan au commencement de 1535. Elle sortit de presse six mois après, soit le 4 juin 1535.

Attendue avec l'impatience qu'on conçoit, par les Vaudois qui insistèrent à plusieurs reprises pour faire activer l'entreprise, la première Bible protestante de langue française dut répondre à leurs espérances. Ce bel in-folio compte 852 pages de texte imprimé sur deux colonnes. Pierre de Vingle a notablement renforcé son matériel pour l'établir. Il a apporté les plus grands soins à ce travail d'une présentation parfaite. De nombreuses lettrines de divers types agrémentent ses pages. Les citations de certains chapitres ont nécessité l'emploi de caractères hébreux et grecs. Le titre est orné d'un cartouche qui contient les deux mots principaux : LA BIBLE¹.

Cet important ouvrage renferme non seulement le texte proprement dit de la Bible, réparti en *Vieil Testament*, les *Prophètes*, les *Apocryphes*, le *Nouveau Testament* et les *Epistres*, il est enrichi d'une préface en latin, de Calvin, d'une préface en français, d'Olivétan, de *l'Apologie du translateur*, d'une dédicace au peuple juif, invité à se convertir, d'une *Table de tous les mots Ebrieux, Grecs et Latins* par Bonaventure Despériers. Celui a en outre composé une pièce de vers en l'honneur du traducteur. Les initiales de ces douze distiques

¹ LA BIBLE qui est toute la sainte escripture. En laquelle sont contenus, le Vieil Testament et le Nouveau, translatez en Francoys. Le Vieil, de Lebrieu : et le Nouveau, du Grec. Et à la fin : Acheve dimprimer en la ville et conte de Neufchastel par Pierre de vingle dict Pirot picart. Lan M. D. xxxv. le iiij^e iour de Juing.

latins forment le nom de l'auteur *Petrus Robertus Olivetanus*. L'indice des principales matières contenues dans la Bible est dû à Thomas, dit Matthieu, Malingre¹. Enfin, Calvin a encore composé une préface spéciale en français pour le Nouveau Testament.

Comme on le voit, il s'agissait d'une œuvre considérable et qui présentait des difficultés sans nombre, vu les conditions dans lesquelles elle s'effectua et le temps limité dont disposèrent, et les auteurs et l'imprimeur. Ils n'eurent que plus de mérite à l'accomplir de si brillante façon.

Sur la dernière page on lit les vers suivants :

C Au Lecteur de la Bible.

Lecteur entendz / si Verite adresse/
Viens donc ouyr instantment sa promesse
et Vif parler : lequel en excellence
Veult asseurer nostre gresse esperance.
lesvrit Jesus qui Visite et ordonne
noz tendres meurs / icy sans cry estonne
tout hault raillant escumant son ordure.
remercions eternelle nature/
prenõns Vouloir bienfaire librement/
Jesus querons Deoir Eternellement.

Cette composition alambiquée a pour but d'indiquer les origines de la publication. Les initiales de chaque mot forment en effet les deux vers suivants :

Les Vaudois peuple évangélique
Ont mis ce thresor en publique.

¹ Thomas Malingre, originaire de Normandie, moine défrôqué, pasteur à Neuchâtel dès 1535, puis à Yverdon. Publia dès 1533, sur les presses de Pierre de Vingle divers opuscules (*Plusieurs belles et bonnes chansons, Moralité de la maladie de Chrestienté, etc.*).

Pour la première fois, Pierre de Vingle a muni son œuvre d'une marque typographique identique à une de celles qu'utilisait son beau-père, Claude Nourry. De forme carrée, elle contient un écusson sur lequel se détache un cœur couronné. Une banderole l'entoure ; on y lit ces mots : COR CORTRITVM ET HVMILIATVM DEVS NON DESPICIET. Ps 50. Le lion symbolique, couché sous l'écusson dans la marque lyonnaise, est naturellement supprimé¹. Pour la première fois aussi, de Vingle imprime son nom avec un W.

Un des exemplaires qui nous sont parvenus, porte au pied de la page de titre, la mention suivante, imprimée avec le même caractère que la Bible :

*Aubry Ferney/bourgeois de Neufchâstel
Est possesseur de ce meuble immortel.*

Il n'est pas sans intérêt de relever cette particularité, récompense d'un service important ou d'une généreuse souscription. Dans le cas particulier, Aubry Ferney étant menuisier, il a dû collaborer à l'agencement de l'atelier, s'étant sans doute occupé à confectionner les rangs, marbres et autres meubles nécessaires. Il a monté les presses, peut-être même en a-t-il construit. Pour salaire, de tout ou partie de son labeur, ce zélé néophyte aura accepté ou même sollicité un exem-

¹ Jean de Vingle, père de Pierre, utilisait lui aussi, une marque avec un cœur couronné, renfermant les initiales J. V., soutenu par un lion et un lévrier et entouré de pampres.

plaire de la Bible, échangeant ainsi les meubles de bois qu'il avait fournis, contre « ce meuble immortel ¹ ».

Dans l'espace de deux ans, notre imprimeur avait accompli un labeur important. Ce gros effort l'avait sans doute fortement éprouvé, et puis, il voulait revoir la famille qu'il avait laissée à Lyon. Catherine, sa femme, Louise et Orselle, ses deux filles.

Sa tâche d'ailleurs était accomplie. Il quitta donc Neuchâtel, abandonnant sa maison et son matériel, propriété de ses commanditaires. Le chemin du retour devait le conduire à Genève, et sans doute à Lyon. Mais on n'a pas retrouvé de traces de ce voyage. Est-il arrivé à destination, a-t-il pu serrer dans ses bras sa femme et ses enfants? La question n'est pas résolue. Quoi qu'il en soit, on sait que Pierre de Vingle ne survécut pas longtemps à l'achèvement de son œuvre. Il mourut en 1536, dans la force de l'âge, puisqu'il avait environ quarante ans. Sa veuve épousa peu de temps après, en secondes noces, Jean Pidier, compagnon, puis maître imprimeur. Elle continua de vivre à Lyon, ainsi que ses deux filles, jusqu'en 1555, date à laquelle on perd leurs traces aux unes et aux autres².

L'imprimerie, restée à Neuchâtel, subsista quelque temps, utilisée par un des ouvriers qu'elle avait occupé, Jean Michel de Marrigny, dont on ignore encore l'origine. La gérance de l'entreprise avait été confiée par Fa-

¹ Cet exemplaire appartient à M. Paul DuBois, pasteur à Neuchâtel. Il a été décrit par M. ARTHUR PIAGET dans le *Musée Neuchâtelois*, de 1929, p. 49. (Voir frontispice.) Deux exemplaires semblables ont été signalés. Ils

Jean Merveil
laborateur des
des subsides
la reste, les ci
on tour, avai
mai 1536) et,
rin pour la gu
de cette ville,
que Neuch
l'imprimerie b
entre de gra
c'est dans la
l'activité i
pe française.
is imprimeurs,
bre, occupés à
Michel fut
te du 19 octob
veilleux « por

la Bibliothèque d
châtel. Ils porter
III 39. © Andr
Est poss
Qui si v
Par foy
III 39a. Pour es
Es Prop
Pierre p
A achete
mier quatrain, imp
au-dessous de la
LACOMER, loc. cit.

rel à Jean Merveilleux. Mais, privée du zèle et courageux collaborateur des réformateurs du pays romand, ainsi que des subsides des Vaudois, l'entreprise périclita.

Au reste, les circonstances avaient changé. Genève, à son tour, avait adhéré officiellement à la Réforme (21 mai 1536) et, sur les avis de Farel, avait appelé Calvin pour la guider dans cette nouvelle voie. Celui-ci fit de cette ville, beaucoup plus importante et mieux située que Neuchâtel, en relations suivies avec Lyon, où l'imprimerie brillait d'un vif éclat depuis longtemps, le centre de gravité du mouvement évangélique. Dès lors, c'est dans la Rome protestante que se concentra toute l'activité intellectuelle du protestantisme de langue française. Genève avait eu jusqu'alors deux ou trois imprimeurs, elle en compta bientôt un grand nombre, occupés à répandre les écrits des réformateurs. Jean Michel fut de ceux-là. Une reconnaissance de dette du 19 octobre 1537, envers noble homme Jehan Merveilleux « pour le transpourt et remise qu'il m'a

son à la Bibliothèque de Bâle et appartenaient tous deux à des bourgeois de Neuchâtel. Ils portent, en manière d'ex-libris, les dédicaces suivantes :

F. G. III 39. ☉ *Andre George / dict Mazelier*
Est possesseur de ce saint liure :
Qui si veult a iamais lier
Par foy : sera de maulx delivre.

F. G. III 39a. *Pour estre instruiet en la loy & psaultier /*
Es Prophetes / & dictz Euangeliques :
Pierre poncier / de Neufchastel barbier /
A achete ces liures Angeliques.

Ce dernier quatrain, imprimé sur un morceau de papier est collé sur le 7^{me} f. verso au-dessous de la poésie, acrostiche de Petrus Robertus Olivetanus.

² BAUDRIER, loc. cit. p. 217.

faicte de certaine quantité de meubles et utensil de mayson, ensamble des presses et les appartenances dicelles qui luy furent taxees puyz naguerez des biens de feur Pierre de Vingle, jadix imprimeur, avec certaine quantité de bibles et daultres livres par sentence de justyce pour soy payer de certaine grosse somme jadis par luy dehue...»¹, nous apprend en effet qu'il devint acquéreur de ce matériel. Il le transporta à Genève à la fin de 1537 et œuvra dans cette ville jusqu'en 1544², pour de là se rendre à Lyon où se termina sa carrière.

Un stock des publications de l'officine était encore en dépôt à Neuchâtel, en 1561, chez un certain Esprit Nielle, réfugié français. Une collecte était alors organisée au profit des Vaudois, dénués de tout, après les luttes qu'ils venaient de soutenir. Fabri, dans une lettre du 3 septembre 1561, propose à Viret. — si Nielle est d'accord, — de vendre ces livres en leur faveur « en déduction du reste des 800 écus qu'ils fournirent pour imprimer la Bible de 1535 ». On ignore quelle suite fut donnée à cette proposition, mais la même lettre mentionne que la collecte produisit dans le comté 246 livres et deux deniers qui furent remis au délégué vaudois Berguis³.

¹ Document en possession de M. E. Merveilleux du Vignaux, à Poitiers, M, Jules PÉTRÉMAND, *Farel*, biographie nouvelle, ch. XII, p. 405 n., a cité ce document d'après un extrait incomplet. Il faut donc lire : « *ustensiles* de maison » et non « maison » tout court.

² Th. DUFOUR, loc. cit. p. clxxxij.

³ Cette somme ne fut donc pas le reliquat du *compte* des livres comme le crût, d'après les CALVINI OP. XVIII, col. 712, M. Aubert (ch. XIII, p. 680. n. 5, de *Farel*, loc. cit.). Cette erreur de lecture des *Opera* a été découverte et signalée à M. Aubert par le regretté Racul Gœtschmann, qui eut l'occasion de collationner l'original.

NEUCH.
 quement de
 imprimerie dispa
 les circonst
 comme l'avait i
 cause de son
 qu'un siécl
 Pistorius¹.
 à Neuchâte
 rement.
 l'humble seme
 tant plus viv
 appeler ses g
 nous incline
 y a quatre
 bras du p
 de Suis
 devar
 qu'

H. BONHOTE. *Les*
 1866, p. 175

Uniquement destinée au service de la propagande, l'imprimerie disparut donc de Neuchâtel en même temps que les circonstances qui l'y avaient amenée. La Réforme l'avait installée dans nos murs, elle fut aussi la cause de son départ. Nous ne la retrouvons chez nous qu'un siècle et demi plus tard, en 1689, avec Jean Pistorius¹. Mais sa courte apparition suffit pour revêtir Neuchâtel d'un lustre qui ne s'effaça jamais entièrement.

L'humble semence de 1533 fut lente à jaillir, elle fût d'autant plus vivace et féconde. Il n'était pas inutile de rappeler ses glorieuses, quoique modestes origines ; de nous incliner devant l'humble « livret » sorti il y a quatre cents ans de l'informe presse à bras du premier imprimeur protestant de Suisse Romande, comme aussi devant l'admirable in-folio qu'est la Bible de 1535.



¹ J.-H. BONHOTE. *Les imprimeurs et les livres neuchâtelais*, Musée Neuchâtelais, 1866, p. 175.

OUVR
PAR PI

onnaire établie
et d'après TH
des marqués d'un

juillet 1526.

es quatre filz
re du preux
Montauban. In
France, et Pi

pour de iulle

4. goth. de

8. fig. sur h

logue Chédeau,

156.

es subtiles fa

on, Claude Na

4. goth., fig.

met. 1, 94.

juillet 1528.

Antonius Are

Sole- | ris

nt | de perso

ra | garditer a

guerra Roma

guerra Neapolit

Auenionési /

de nous aius

mandat. |

OUVRAGES IMPRIMÉS PAR PIERRE DE VINGLE

Liste sommaire établie d'après Baudrier pour les impressions de Lyon,
et d'après Th. Dufour pour celles de Neuchâtel.

Les titres marqués d'un ° on pu être collationnés par nous sur les originaux.

1. LYON

21 juillet 1526.

1. **Les quatre filz Aymon.** [A la fin :] Cy finist l'histoire du preux et vaillant cheualier Regnault de Montauban. Imprime à Lyon par Claude Nourry dit le Prince, et Pierre de Vingle, lan mil cccccxxi, le xxj iour de iuillet.

In-4, goth. de 116 ff. n. chiff., sign. A par 4, B-P par 8, fig. sur bois.

Catalogue Chedeau, de Saumur, 1865, N° 862.

1526.

2. **Les subtiles fables d'Esopé, avec celles d'Auïen.** Lyon, Claude Nourry et Pierre de Vingle, 1526.

In-4, goth., fig. sur bois.

Brunet, I, 94.

8 fevrier 1528.

3. **Antonius Arena** || prouïcialis de bragardissima villa de Sole- | ris ad suos cōpagnones studiantes qui sunt | de persona friātes de bassas dāsas de nou bra | garditer aumētatas in gallāti stilo bisogna | tas cū guerra Romana totū ad longū sine re | guire / et cū guerra Neapolitana / et cū reuolta | Genuēsi et guerra Auenionēsi / et Epistola | ad falotissimā garsam / et de nous aiustatis p̄ | passando lo tempus alagremētum mandat. | Leges dansandi sunt hic quas fecit

Arena | Bragardisantus at °B falotus homo. | Par tout Solies. | Omnia scire bonum est vtaris dūmodo recte. | Inter prudentes omnia tempus habent. | ¶ On les vend à Lyon en la maison de | Claude Nourry / dict Le Prince. [Dernier feuillet recto :] *Explicit otillissimum opus guerrarum et | dansarū Impressatū in bragardissima | villa de Lyone p discretū hominē | magistrū Petrum de Vingle :* | de anno mille cincētū et vint anouē ad vinta | octo de mense Febrii. | ¶ Petit in-8 de 40 ff. n. chiff. sign. A-E par 8, 30 lignes à la page.

Catalogue Yemenitz, N° 1983. — Cat. Rouard, N° 1414. — Cat. Bibl. de Landau, *Florence*, II, 39. — Brunet, I, 392.

1 février 1551. Réimpression de l'ouvrage ci-dessus.

4. Anthonius Arena | prouincialis de bragardissima villa de Solo | rijs ad suos cōpagnones studiātes qui sunt | de persona friantes bassas dāsas in gallanti | stilo bisognatas : de nouo per ipsum corre | ctas et ioliter augmētatas cū guerra Roma- | na totū ad lōgum sine require : et cum guerra | Neapolitana : et cū reuolta Gēnūsi : et cum guerra | Auenioēsi : et Epistola ad falotissimā garsā | pro passando lo tēpus alegramētū mādat. | Leges dansandi sunt hic quas fecit Arena | Bragardisantus at °B falotus homo. Par tout Solies. | Anno 1831. | Omnia scire bonum est vtaris dū modo recte | inter prudentes tempus habent. | ¶ On les vend a Lyon, en la maison de Claude Nourry / dict le Prince. [A la fin :] ¶ *Explicit otillissimum opus guerrarū et | dansarū impressatū bragardissima | villa de Lyone per discretū hominē | magistrum Petrum de Vingle :* | de anno mille cincetum et | tringita vnū ad vinta | vnum de mense februaryi. | ¶ Petit in-8 gothique de 40 ff. n. chiff., sign. A-E. Le titre, imprimé en rouge et noir, est orné d'un écusson chargé de trois soleils. L'épître d'Antoine Arena à ses compagnons est imprimée en petites

lettres rondes provenant du matériel de Pierre de Vingle. Der. f. v^o, marque de Claude Nourry.

Catalogue Rouard, N^o 1415. — Brunet, I. 392.

8 mai 1551.

5. ° V N I O | H E R M A N I | B O D I I I N V N U M | C O R P U S R E D A C T A , |
Et diligenter re / | cognita. | [Marque de J. Monnier,
libraire : Une main tenant un flambeau, au-dessous,
dans un cartouche : SIC LUCEAT LUX VESTRA.
MAT. 5. De chaque côté une banderolle avec ce
verset : ITE POTIVS AD VENDORUMS — ET
EMITE VOBIS. MAT. 25.] [Feuillet 224 recto :]
¶ *Lugduni : apud Petrum Vingleum. | Anno M. D. XXXI. |*
Ad VIII. Eid. Maij. [F^o 224 verso :] Marque de
Claude Nourry, N^o 2 au cœur couronné, entouré
d'une couronne d'épines avec une banderolle portant
la devise : COR CONTRITVM ET HVMLIA-
TVM DEVS NON DESPICIET. Ps. 50. Sous
l'écu un lion couché et aux quatre angles une fleur
de lys.

In-8. de 16 ff. n. chiff. le dernier blanc, et 224 ff.
chiff., caractères ronds, manchettes.

Bibliothèque de la Ville de Grenoble, F. 22114. — Bibliothèque de la
Ville de Lyon, 318.190 et 357.661.

2. NEUCHATEL

22 août 1555.

6. ° ¶ Le liure des mar- | chās / fort vtile a toutes gēs |
nouuellement cōpose par le sire Pantapole / | bien
expert en | tel affaire / | prochain voysin | du sei-
gneur | Panta- | gruel. | * — [F^o 23^a :] *Imprime a Corinthe /*
le xxij Daoust | Lan Mil cinq cēs xxxvij. [23^b :] *Non*
*omnibus datum | est adire Co- | rintbum. **

Petit in-8 de 24 ff. non chiff. (le dernier blanc), 20
lignes à la page. Car. goth. de P. de Vingle. Pam-
phlet d'Antoine Marcourt.

Zentralbibliothek, Zurich. Res 1530.

29 août 1555.

7. * ¶ La maniere & fassō | quon tiēt en baillant le
saint ba- | ptesme en la sainte Cōgregation | de
dieu : & en espousant ceulx qui | viennent au saint
mariage / & a | la saīcte Cene de nostre seign̄r /
es lieux lesq̄lz dieu de sa grace a | visite / faisāt q̄
selō sa sainte pa- | rolle ce quil a deffēdu en sō
eglise | soit reiecte / & cequil a cōman- | de soit tenu.
Aussi la ma- | niere cōmēt la predica- | tion cōmēce /
moyēne | & finit auec les | prieres & exhor | tatiōs
quon | faict a | tous & pour tous / & de la | visita-
tion des | malades. | * [ff. 44°. Trois passages du
N. T., puis cette souscription :] ¶ *Imprime par Pierre
de vingle | a Neuschastel / le xxix. iour | Daoust. Lan. 1555.*
Petit in-8 de 44 ff. non ch., 19 lignes à la page. Car.
goth. de la Bible de 1535. Traité de Farel.

Zentralbibliothek, Zurich. Res 1533. — Bibliothèque publique, Genève. Bd 1474. — Recueil Gagnat-La Vallière.

1555.

8. * ¶ Chansons nouvelles | demonstrantz plusieurs
erreurs | et faulsetez : desquelles le | paoure mōde est
rēply | par les ministres | de Satan. | * | Matth. XV. |
¶ Les disciples dirēt a Iesus. | Nas tu point cōgneu
que les | Pharisieus ont este offensez | oyantz ceste
parolle ? | Iesus leur respondit. | Toute plantatiō
laq̄lle mon | pere celeste naura point plā- | te / sera
arrachee. Laissez les | ilz sont aueugles / et condu- |
cteurs des aueugles. Etc.

Petit in-8. de 8 ff. non ch., 26 lignes à la page. S. l.
n. d. caractère goth. de P. de Vingle.

Zentralbibliothek, Zurich. Res 1527.

1555.

9. * ¶ Sensuyuēt plusieurs | belles & bonnes chansons /
que les | chrestiens peuuent chanter en grāde | af-
fectiō de cuer : pour & affin de sou- | lager leurs

esperitz & de leur donner | repos en dieu / au nom
 duquel | elles sont composees par | rithmes / au plus
 pres | de lesperit de Iesus | Christ / cōtenu | es
 saintes | escriptu- | res. | * | Chantez nouveau can-
 tique a dieu : | En toute place / & en tout lieu. | I
 Paralipo. 16. & Psal. 96.

La date 1533 se trouve au feuillet 1 b. après seize vers,
 adressés « ¶ Aux lecteurs | chrestiens. », formant un
 double acrostiche au nom de MALINGRE. Ces vers
 sont suivis des mots « Y ME VINT | MAL / A
 GRE » où l'on retrouve en anagramme, MATYEU
 MALINGRE, auteur des « chansons ».

Petit in-8, de 24 ff. non ch., 25 lignes à la page.
 S. l. Car. goth. de P. de Vingle.

Zentralbibliothek, Zurich. Rés 1529. — Bibliothèque publique, Ge-
 nève. Bd 1475.

1555.

10. ¶ Moralite de la mala- | die de Chrestiēte / a. viij.
 personnages : | en laquelle sōt mōstrez plusieurs
 abuz | aduenz au monde, par la poison de pe- | che
 & lhypocrisie des hereticques.

Foy.	Le medecin celeste.
Esperance.	Inspiration.
Charite.	Laueugle.
Chrestiente.	Son varlet.
Bon oeuure.	Lapoticaire.
Hypocrisie.	Le docteur.
Peche.	

Ceste moralite reprend
 Les abuz de Chrestiente /
 Celuy qui est en Christ ente
 Iamais a la mort ne mesprend.

Y ME VINT
 MAL A
 GRE

[a f° 48 b. :] *Nouvellement Imprime a Paris / | par
Pierre de vignolle / | demourant en la rue | de la Sor- | bonne.
1555.*

Petit in-8 de 48 ff. non ch., 26 lignes à la page.
Car. goth. de P. de Vingle. Ecrit de Malingre.

Recueil Henriod, Neuchâtel. — Zentralbibliothek, Zurich. Res 1331. —
Recueil Vallette, Bibl. du protestantisme français, Paris, R. 1000. —
Recueil Gaïgnat-La Vallière.

1555?

11. ° ¶ *Noelz nouveaulx*

¶ Musiciens amateurs des Cantiques /
Au nom de dieu / châtez noelz nouveaulx /
Lesq̄lz sont faictz sur les vieulx & antiq̄s :
Ie vous supply / delaissez les lubriques :
Ne châtez point brayāt cōme noz veaulx /
Gl̄ieux châtre / ne vault poīt deux naueaux
Recorderz vous q̄ Dieu veult l'hāble coeur
En foy constrict. Note cela chanteur.

Psalme. 112.

Humbles enfantz / pleins de mansuetude
Si vous voulez / auoir loz & renom
Faictes debuōir / de mettre vostre estude
De collauder / du hault seigneur le nom.

(Les huit premiers vers donnent en acrostiche, le
nom de Malingre, auteur des Noelz.)

Petit in-8 de 24 ff. non ch., 25 lignes à la page.
S. l. n. d. Car. goth. de P. de Vingle.

Zentralbibliothek, Zurich. Res 1332. — Bibliothèque publique, Ge-
nève. Bd 1476 (fragment).

Fin de 1555 ou commencement de 1554.

12. ° ¶ *La Verite cachee, deuāt | cent ans faicte & com-
posee a six per- | sonnages : nouvellement cor- | rigee &
augmentee avec | les autoritez de la | sainte Escri-
pture. |*

Verite.	Aucun.
Ministre.	Auarice.
Peuple.	Simonie.

Petit in-8 de 40 ff. non ch. (le dernier blanc), 25 lignes à la page. S. l. n. d. mais antérieur au 29 avril 1534 (Procès de Baudichon de la Maisonneuve, p. 7). Car. goth. de P. de Vingle. Pièce de M. Malingre.

Recueil Vallette. Bibl. du protestantisme français, Paris, R. 1000. — Nationalbibliothek, Vienne, 39 Min 90.

Fin de 1555 ou commencement de 1554.

13. ° ¶ **Les grans pardons** | & indulgences, le tresgrand Iubile de | plainiere remissiō de peine & de coulpe | a tous les confraires de la tressacree | cōfrairie du saint esperit : que nostre | saint pere parauant avoit pmis par | ses saintz prophetes, & ordonne & cō- | ferme par nostre seigneur Iesuchrist son seul & tresayme filz, & de rechief | veult quon publie & adnūce par | tout le monde / cōme il avoit | cōmande a ses apostres / | affin que tous soyēt | de la digne con- | frairie. | ¶ ¶ **Proest de gheesten.** | 1. Ioan. 4. | *Nouvellemēt imprime a Gand | par Pieter van winghue.*

Petit in-8 de 15 ff., non ch. S. d. Car. goth. de P. de Vingle. Au verso du titre, la vignette décrite à page 11. (Antérieur au 29 avril 1534, voir N^o 12 ci-dessus.)

Bibliothèque de la Ville, Neuchâtel. — Recueil Gaignat-La Vallière.

1er décembre 1555.

14. ° ¶ **La Cōfessiō & raison** | de la foy de maistre Noel Beda | Docteur en theologie & Sidique | de la sacree Universite a Paris : | enuoyee au treschrestien Roy de | frāce / Frācoys pmier de ce nom. [Vignette sur bois.] ¶ *Imprime a Paris par Pierre de Vignolle | demourant en la rue de la Sorbonne.* ¶ **Auec privilege.** [A la fin :] *Acheue d'imprimer | le premier iour de décembre | 1555.*

Petit in-8 de 69 ff. non ch., le dernier blanc. Car. goth. de P. de Vingle. Le titre est orné d'une petite gravure sur bois représentant l'arche de Noé. (C'est le pamphlet qui occasionna les réclamations de l'ambassadeur de France Daugerant en février 1534.) Ecrit d'Antoine Marcourt.

Bürgerbibliothek, Lucerne. S. 45-4. — Recueil Vallette, Bibl. du protestantisme français, Paris, R. 1000 (incomplet).

27 mars 1534.

15. ° Le nouveau testament [ligne gravée sur bois avec première lettre ornée] | de nostre seigneur & seul sauueur | Iesus Christ. | ¶ Les noms des liures contenuz au nouveau testament. | [Suit une table, occupant 34 lignes et indiquant le titre de chaque livre, le nombre de ses chapitres et le feuillet auquel il commence.] ¶ Ce nouveau testament a este de nouveau imprime en telle grosse | lettre que vous voyez / pour plus aysemēt & facilemēt | lire une tant Sainte lecture. | Auec une briefue table des plus singulieres et | necessaires matieres cōprises | en iceluy. [A la fin :] ¶ *Ce nouveau Testament fut acheue d'imprimer le xxvij. iour du mois de Mars. Lan Mil cinq cens xxxiiij. A Neufchastel | par Pierre de Vingle.* | * ¶ *A la louange de Dieu soit.*

In-folio de 4 ff. prél. non ch. et 97 ff. ch. à deux col. de 55 lignes. Car. goth. de la Bible de 1535. Titres courants. Version de Le Fèvre d'Étaples.

Bibliothèque de la Ville, Neuchâtel, 2 ex.. — Musée de la Réformation, Genève. — Bibl. de M. Robert Courvoisier, Neuchâtel.

1534.

16. Articles veritables sur les horribles, grans & importables abuz de la Messe papale.

Ce titre est celui des célèbres Placards qui furent affichés à Paris et jusque sur la porte du roi, à Blois, pendant la nuit du 17 au 18 octobre 1534, ainsi qu'à Paris, Orléans, Amboise et dans quelques autres

elles de Fran
primé à Neuch
evangelique fr
saire du Roi,
ont été réimp
par MM. H
p. 1-6.), mais
ignal ait été c

16 novembre 1534

¶ Petit tr
sainte eucha
christ. * |
Prouerb. j. [A
16. Novembre 15
Petit in-8 de
lignes à la pa
Traité de Ma
Recueil Henriod, N
Bibliothèque publi
Vallière.

Entre le 16 noven

¶ Declarati
cause / et le mo
main- | tenir.
de vie. Qui vi
qui croit en m
Petit in-8 de
l. n. d. Car.

pour chaque c
par Pierre Vi
de Marcourt
Actes de la d
soc. de l'Unive
Cité dans le S
Recueil Henriod, I
sane français, Pa
de 3567.

illes de France. Ce pamphlet de Marcourt fut imprimé à Neuchâtel, puis introduit en France par un évangélique français, Féret, serviteur d'un apothicaire du Roi, de passage à Neuchâtel. Les Placards ont été réimprimés à plusieurs reprises, notamment par MM. Haag (*France protestante*, t. X., N° II, p. 1-6.), mais il ne paraît pas qu'un exemplaire original ait été conservé.

16 novembre 1554.

17. ° **¶** Petit traicte tres | vtile / et salutaire de la |
saincte eucharistie | de nostre Sei- | gneur Ie- | su-
christ. | ✠ | Audiens sapiens / | sapientior | erit. |
Prouerb. j. [A la fin :] *Acheve de Imprimer le. xvj^e. | iour*
de Novembre 1554

Petit in-8 de 40 ff. non ch. (le dernier blanc), 24 lignes à la page. S. l. Car. goth. de P. de Vingle. Traité de Marcourt.

Recueil Henriod, Neuchâtel. — Zentralbibliothek, Zurich. Res 1334. — Bibliothèque publique, Genève, Bc 3368. — Recueil Gagnat - La Vallière.

Entre le 16 novembre et le 23 décembre 1554.

18. ° **¶** Declaration de la | Messe / Le fruit dicelle / La |
cause / et le moyen / pour- | quoy & cōmēt on la | doit
main- | tenir. | Iesus dit. | Iehan. vj. | Je suis le pain
de vie. Qui viēt | a moy / il naura point faim : et |
qui croit en moy / il naura ia- | mais soif.

Petit in-8 de 48 ff. non ch., 24 lignes à la page. S. l. n. d. Car. goth. de P. de Vingle. Titre courant pour chaque chapitre. — Edition revue et complétée par Pierre Viret du *Petit traité très utile et salutaire*, de Marcourt, N° 17, ci-dessus. (A. PIAGET, *Les Actes de la Dispute de Lausanne. 1556.* - Neuchâtel sec. de l'Université 1928. Avant-propos p. XV-XVI.) Cité dans le Sommaire de Farel du 23 décembre 1534.

Recueil Henriod, Neuchâtel. — Recueil Vallette, Bibl. du protestantisme français, Paris, R. 1000. — Bibliothèque publique, Genève, Bc 3367.

25 décembre 1554.

19. * ¶ **Sūmaire, & briefue** | declaration daucuns lieux | fort necessaires a vng | chascun Chrestien / | pour mettre sa | cōfiāce en Dieu / | et ayder son | prochain. | * * * | Item / vng traicte du Pur- | gatoire nouvelle- | mēt adiouste | sur la | fin. | * | [A la fin :] *Acheue de Imprimer, le xxij^e iour du mois de Decembre 1554.*

Petit in-8 de 104 ff., non ch., 24 lignes à la page. S. l. Car. goth. de P. de Vingle. Ouvrage de Farel, dont la première édition a dû paraître en 1524 ou 1525.

Recueil Henriod, Neuchâtel. — Zentralbibliothek, Zurich. Res 1355. — Bibliothèque publique, Genève, Be 3379. — Recueil Gaignat-La Vallière.

30 décembre 1554.

20. * ¶ **Le liure des mar-** | chans, fort vtile a toutes gens / | pour cōgnoistre de quelles mar- | chādises on se doit garder destre trompe. Lequel a este nouvelle- | ment reueu & fort augmen- | te, par son premier au- | theur / bien ex- | pert en tel | affaire. | * | Lisez & proffitez. | Ad libelli Repertorem. |

En, fine Mercatu Merces Mercator inēptas
Tolle tibi / Merces has tibi sponte damus.

[A la fin, au-dessous d'un verset du Ps. 134, en latin :] *Acheue de Imprimer / le penultime iour du mois de De- | cembre. | 1554* [Les deux dernières pages sont occupées, l'une par un « Dizain pour les marchans », l'autre par un dizain intitulé « Chronique veritable / daucunes | choses aduenues depuis | vngt ans. ».

Petit in-8 de 31 ff. non ch., 24 lignes à la page. S. l. Car. goth. de P. de Vingle. Deuxième édition. (Voir N^o 1.)

Bibliothèque de la Ville, Neuchâtel. — Recueil Vallette, Bibl. du protestantisme français, Paris, R. 1000. — Recueil Gaignat-La Vallière.

La maniere
doit attend
à la pass
solatiue a to
Petit in-8. got
partie du
par cela même
presses de P.

Exhortatiō s
sur Jesu. Re
sur la
clairer leffic
aduiet a
doit faire les
bonnes œures

doit rendre a
que luy app
Petit in-8. got
d. d. - Cette
dente, dans le
en donnons l
1567. L'auteur
les mêmes pre
N^o 13) et qu
Seigneur de la

Le recueil Gaignat
des livres de M.
de Bure, fils ain
opuscules suivants
Sommaire & briefv
e. - 4. La maniere
Le liure des March
les grans pardons.
dont il cite les
que six. Th. D
male, à Paris,
recherches obli
remerçons ici, n

21. La maniere de lire Leuāgile & quel proffit on en doibt attendre. Et aussi la maniere de mediter & p̄sēr a la passion de nostre saulueur Iesuchrist, fort cōsolatiue a toute p̄sonne qui a quelque tribulation. Petit in-8. goth., de 25 ff. S. l. n. d. - Opuscule qui fait partie du recueil Gaignat-La Vallière¹ et qui, par cela même, peut être attribué avec certitude aux presses de P. de Vingle. Le titre ci-dessus est emprunté à Brunet, t. III, col. 1366.
22. Exhortatiō sur ces saīctes paroles de nostre Sei-
ḡnr Iesu. Retournez vous & croyez a levangile ;
Prinse sur la saincte escripture, en la q̄lle est
declaire lefficace de Leuangile, cest le gran bien
quil aduiant a lhome : & cōment & a quelle fin on
doibt faire les bonnes œuures, et quelles sont les
bonnes œuures. Et la subiectiō & obeysāce quon
doibt rendre aux seigneurs, rendāt a ung chascun
ce que luy appartient...
Petit in-8. goth., de 16 ff. titre rouge et noir. S. l.
n. d. - Cette pièce est comprise, comme la précé-
dente, dans le recueil Gaignat-La Vallière, et nous
en donnons le titre d'après Brunet, t. III, col.
1367. L'auteur du *Manuel* atteste qu'elle est sortie
des mêmes presses que *Les Grans pardons* (ci-dessus,
N^o 13) et qu'elle offre également la marque du
Seigneur de la Moisson.

¹ Le recueil Gaignat-La Vallière, cité par Brunet, figure dans le *Catalogue* des livres de M. le duc de La Vallière, 1^{re} partie, établi par Guillaume de Bure, fils aîné, Paris 1783, tome premier, p. 286. Il comprend les opuscules suivants de P. de Vingle : 1. La maniere & l'asso. - 2. Sommaire & briefve declaratio. - 3. Petit traite tres utile & salutaire. - 4. La maniere de lire Levangile. - 5. Declaration de la Messe. - 6. Le livre des Marchans. - 7. Exhortation sur ces saintes paroles. - 8. Les grans pardons. — Brunet, tome III, col. 1357, a eu en mains ce recueil dont il cite les huit titres en entier, tandis que de Bure n'en mentionne que six. Th. Dufour croyait qu'il se trouvait à la Bibliothèque nationale, à Paris, sans cependant avoir pu l'y découvrir. De nouvelles recherches obligamment effectuées par Mlle G. Berthoud, que nous remercions ici, n'ont pas donné de meilleur résultat.

1^{er} avril 1554.

23. * ¶ Letres certaines dau- | cuns grandz troubles & | tumultes adue- | nuz a Geneue, avec la disputation | faicte | l'an. 1554. Par mōsieur nostre Maistre | frere | Guy Furbiti, docteur de Paris en | la faculte de Theo- | logie, de lordre de S. | Dominicque, du cōuent des | freres | pscheurs de Montmellian. Alen- | contre dau- | cūs quon appelle | predicantz, qui estoyent | avec | les Ambassa- | deurs de la sei- | gneurie de | Berne. | | * Ephesiens. vj. | ¶ Vestez vous de larmeure de | Dieu : | affin que puissiez estres fermes | contre les | embusches | du diable. [Texte terminé par la date :]
de Geneue ce premier Dauril 1554.

Petit in-8 de 48 ff. non ch., 27 lignes à la page. S. l. n. d. Car. goth. de P. de Vingle. Opuscule de Farel. (Voir Herminjard, *Corr. des Réf.*, t. III, p. 293-298.)

Bibliothèque publique. Genève. Ba 1588.

4 juin 1555.

24. * LA BIBLE. | Qui est toute la Sainte escrip- | ture. | En laquelle sont contenus / le Vieil Tes- | tament | & le Nouveau / translatez | en Fran- | coys. | Le Vieil / de Lebrieu : | & le Nouveau / | du Grec. ¶ Aussi deux amples tables / lune pour lin- | terpretation | des propres noms : lautre en forme | Dindice / | pour trouuer plusieurs sentences | et | matieres. | Dieu en tout. | Isaiah. I. | Escoutez | cieulx / et toy terre preste laureille : | car Leter- | nel parle. [A la fin :] ¶ *Acheue dimprimer en la Ville et | Conte de Neuchastel / par Pierre de wingle | diet Pirol | picard. Lan. M. D. XXXV. le iij^e. iour de Iuing.*
Au-dessous de cette souscription est la marque typo-
graphique du cœur couronné.

In-folio de 8 ff. prélim. non ch., 186 ff. ch. pour les livres de l'A. T., depuis la Genèse jusqu'au Can-

tique inclusivement, 66 ff. ch. pour les Prophètes, 60 ff. ch. pour les livres apocryphes et 106 ff. ch. pour le N. T. et les Tables. A deux colonnes, car. gothique. - Version de Pierre-Robert Olivétan.

Bibliothèque de la Ville, Neuchâtel. — Bibliothèque des Pasteurs, Neuchâtel et divers particuliers de la contrée. Genève, Lausanne, Morges, Yverdon, Berne, Zurich, St-Gall, Bâle, Stuttgart, Berlin, Wernigerode, Vienne, Copenhague, Paris (Nationale, Mazarine, Ste-Geneviève, Arsenal, Soc. biblique), Lyon, Orléans, Dijon, Caen, Grenoble, Rouen, Nantes, Niort, Strasbourg, Metz, Le Mans, British Museum, Oxford, Cambridge, Milan (Brera).

gnés à la page. S.
ngle. Opuscule de
des Réf., t. III.

la Saincte escrip-
us / le Vieil Tes-
sletez / en Fran-
& le Nouveau
bles / l'une pour l'au-
: l'autre en forme
eurs sentences / et
iah. i. Escoutez
eille: car Lete-
primer en la Ville d
de vingle / dit Paul
ij. jour de l'aug.
est la marque typo-

86 ff. ch. pour les
èse jusqu'au Car-

C
ch
n

TITRE
Premier livre

PLANCHES

1

Le liure des mar-
chäs/fort vtile a toutes gës
nouuellement cõpose par
le sire Pantapole/
bien expert en
tel affaire/
prochaty voysin
du seigneur
Panta-
gruel.



TITRE du LIVRE DES MARCHANDS

Premier livre imprimé à Neuchâtel, par Pierre de Vingle,
le 22 août 1553

M. ANCHES

Le jour des nées

de la ville de Neuchâtel

le 15 de Mars 1700

à la Cour de

la Ville de

Neuchâtel

par le

Procureur

général

de la

ville

de

Neuchâtel

Le 15 de Mars 1700

à la Cour de la Ville de Neuchâtel

par le Procureur

général de la

ville de

Neuchâtel

gratte
ama
boule
à dila
bre ca
part
quoy
foys
du se
soit le
son se
gneu
no^d a
es ste

C

2

gratte / ont bien pille / ont bien
 amasse par ce pertuys / mais si ie
 Vouloys plus amplement ouuir
 & dilater ce qui est soubz ceste un
 bre cache il faudroit faire tout a
 part un bien grand liure. Par
 quoy ce propos pour une aultre
 fois ie differe. Attendant layde
 du seigneur lequel a tousiours
 soit loue / exalte / & magnifie par
 son seul filz bien ayme nostre sei-
 gneur Iesuchrist / qui de son sang ^{1. Joā. 1.}
 nous a purgez. Iceuluy soit beneist
 es stecl'es des stecl'es. Amen.

Imprime a Corinthe / le
 ppij. Daoust / Lan
 Mil cinq cēs
 ppitij.

COLOPHON (signature)

du LIVRE DES MARCHANDS

bel
ch
aff
lag

E
E
T

Sensuyvêt plusieurs

belles & bonnes chansons/ que les
chrestiens peuvent chanter en grâde
affectiō de cuer: pour & affin de sou-
lager leurs esperitz & de leur donner
repos en dieu/ au nom duquel

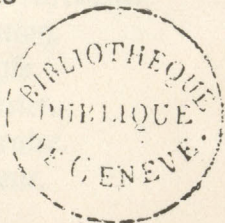
elles sont composees par
ritmes/ au plus pres
de l'esprit de Jesus

Christ/ cōtenu

es saintes

escriptu-

res.



Chantez nouveau canticque a dieu:

En toute place/ & en tout lieu.

1. Paralipo. 16. & Psal. 96.

TITRE de SENSUYVENT
PLUSIEURS BELLES ET BONNES CHANSONS

Imprimé en 1533

Cdie de
en laqu
aduent
che q l

foy.
Espera
Chart
Chref
Roy o
Hypoc
Pecher

Moralite de la mala-
 die de Chrestiente/a. xliij. personnages:
 en laquelle s'ot nostrez plusieurs abuz/
 aduenuz au monde/ par la poison de pe-
 che & l'hypocrisie des hereticques.

Foy.	Le medecty celeste.
Esperance.	Inspiration.
Charte.	L'aveugle.
Chrestiente.	Son barlet.
Bon oeuvre.	L'apoticaire.
Hypocrisie.	Le docteur.
Peche.	

Ceste moralite r'prend
 Les abuz de Chrestiente,
 Celuy qui est en Chrestiente
 Jamais a la mort ne mesprend.

**Y ME VIENT
 MAL A
 GRE.**

TITRE de LA MORALITÉ DE LA MALADIE

DE CHRESTIENTÉ

Imprimé en 1533



1. *[Faint, illegible text]*
 2. *[Faint, illegible text]*
 3. *[Faint, illegible text]*
 4. *[Faint, illegible text]*
 5. *[Faint, illegible text]*

6. *[Faint, illegible text]*
 7. *[Faint, illegible text]*
 8. *[Faint, illegible text]*

9. *[Faint, illegible text]*
 10. *[Faint, illegible text]*
 11. *[Faint, illegible text]*

12. *[Faint, illegible text]*
 13. *[Faint, illegible text]*
 14. *[Faint, illegible text]*

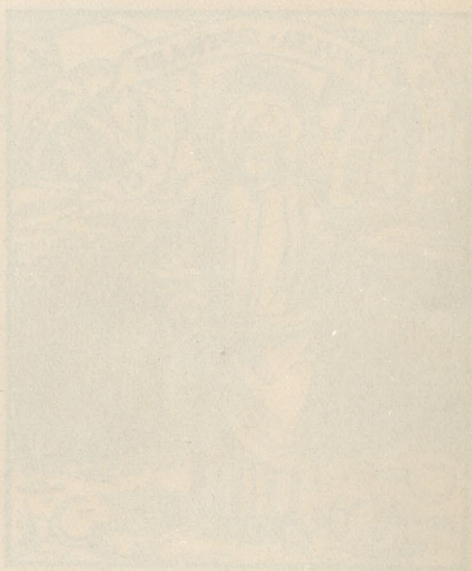
5



GRAVURE SUR BOIS

qui figure au verso du titre du traité

Les grands pardons



Claude
de la foy
Docteur e
de la sacre
enuoyee a
frères frâ



Chymprin
de dignoll
de la Soz

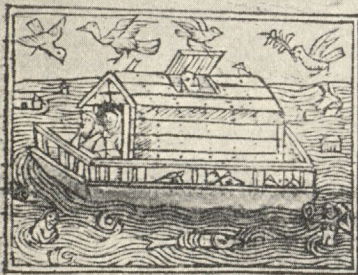
CAU

[Handwritten signature or flourish]

TITRE de LA
imprime à Paris par P

La cōfessiō z raison
de la foy de maistre Noel Beda
Docteur en theologie z Sibique
de la sacree vniuersite a Paris:
enuoyee au treschrestien Roy de
frāce/ frācoys p̄mier de ce nom.

J. 45
P



~~Reçu~~
~~1553~~
1683

Imprime a Paris par Pierre
de Vignolle/ demourant en la rue
de la Sorbonne.

Auec priuilege.

Lors P. ffer
M. Li. xii

TITRE de LA CONFESSION DE MAITRE NOËL BEDA

• Imprime à Paris par Pierre de vignolle, demourant en la rue de la Sorbonne .
le 1er décembre 1553



**Table des matieres conte-
nues en ce present traicte selon
l'ordre des chapitres.**

D e Dieu.	Chapitre premier.
D e Jesus Christ.	Chap. 2.
D u saint esperit.	Chap. 3.
D e la vraie adoration.	Chap. 4.
D e predestination.	Chap. 5.
D e l'escripture sainte.	Chap. 6.
D e leglise.	Chap. 7.
D es ministres.	Chap. 8.
D u Roy.	Chap. 9.
D e la foy & bones oeuvres.	Chap. 10.
D u baptesme.	Chap. 11.
D e la table de nre seigneur.	Chap. 12.
D e l'estat de mariage.	Chap. 13.
D e peche.	Chap. 14.
D e la remissio & satisfactio.	Chap. 15.
D e penitence ou repentance.	Chap. 16.
D e confession.	Chap. 17.
D e jeune.	Chap. 18.
D e oraison.	Chap. 19.
D es viandes.	Chap. 20.
D es festes.	Chap. 21.
D e excommunication.	Chap. 22.



pose
de B
noie
ne a l
neur
quz
re rou
quoy
Dieu
posse
fait p
inclin
ces of
neufu
de sa
sent te
na po
du/te

De l'adoration & service
des saintz. Chap. xxviiij.

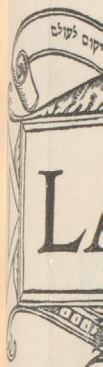


Le service / adoration et
puetes faictes aux saintz
& a tous autres qui s'ol
hors de ce mode / est une
chose faicte sans foy / contre la parole
de Dieu. En quoy Dieu est deshon
nore / en tant que son honneur est dona
ne a la creature. Et faict on deshon
neur aux saintz / pource que contre ce
qu'ilz ont fait / Dieu / & enseigne on a
recours a eulx / car ilz ne deussent ^{Act. iii. 6}
qu'on ayt fiance en eulx : mais en ^{Gen.}
Dieu. Et ont despendu selon la
parole de Dieu toutes images qu'on ^{Leode}
faict pour honorer / & faire aucune ^{ps.}
inclination deuant icelles / toutes ^{Conti.}
ces offrandes / chandelles / Vocuz / ^{de.}
neufuaines / & toutes ces manieres
de faire : de quoy le mode est de pres
sent tout plien / ce que nostre Seigneur
na point commande : mais la despens
du / tellemēt quil deult que eulx qui
ont

UNE PAGE

de SOMMAIRE ET BRÈVE DÉCLARATION

Achevé d'imprimer le 23 décembre 1554



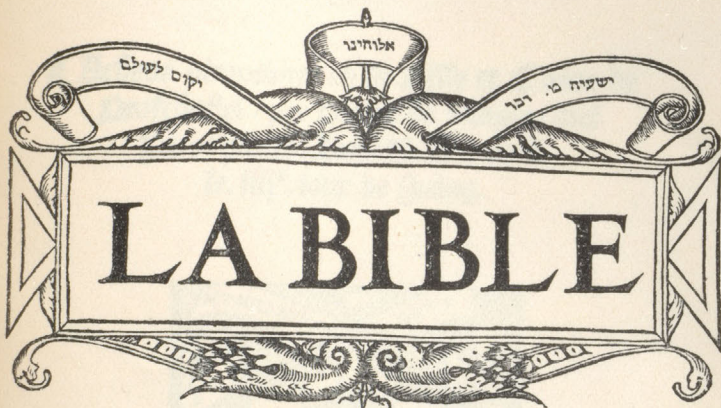
L

En la

Et

Imprimée

9



**Qui est toute la Sainte escripture.
En laquelle sont contenus/le Vieil Testament
z le Nouveau/translatez
en Francoyz.
Le Vieil/ de Lebrizez
z le Nouveau/
du Grec.**

**Et aussi deux amples tables/une pour l'interpretation
des propres noms/autre en forme d'index/
pour trouver plusieurs sentences
et matieres.**

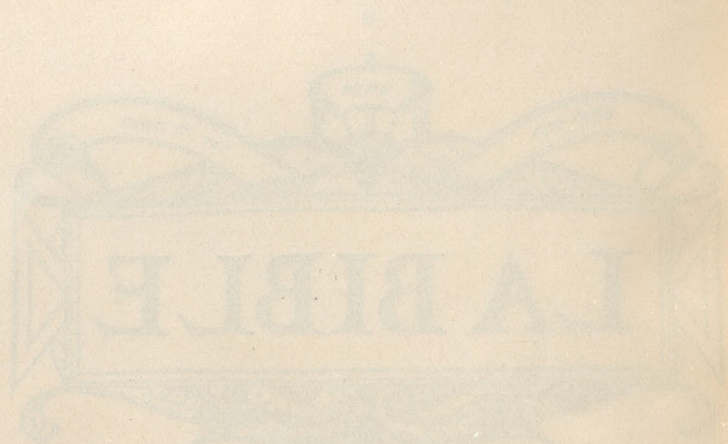
Dieu en tout.

**Isaiah. I.
Escoutez ceulz/et toy terre preste laoreille:
car Zeternel parle.**

TITRE DE LA BIBLE

Imprimée à Neuchâtel par Pierre de Vingle, en 1555

Cheve d
Deuseh
Diro



LA BIBLE

Traduction de la Bible
de la langue hébraïque et grecque
en français

Par
M. de Sacy
et
M. de La Harpe

Paris, chez
M. de la Harpe, Libraire
au Salon de la Bibliothèque
Nationale, et chez
M. de Sacy, Libraire
à la Cour du Palais National

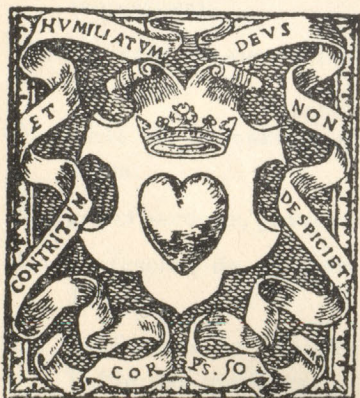
1763

Paris, chez
M. de la Harpe, Libraire
au Salon de la Bibliothèque
Nationale, et chez
M. de Sacy, Libraire
à la Cour du Palais National



10

CAcheue d'imprimer en la Ville et Conte de
Neufchastel / par Pierre de wingle / dict
Pitot picard. Lan. M. D. xxxv.
le. iij^e. tour de Juing.



COLOPHON ET MARQUE
de la Bible de 1535

TAB

montispice. T

- 1. L
- 2. L
- 3. S'
- 4. M
- 5. Le
- 6. La
- 7. La
- 8. Son
- 9. La
- 10. La

TABLE DES PLANCHES

Frontispice.	Titre de la Bible avec ex-libris Abry Ferney.	
1.	Le Livre des Marchands. Titre.	p. 35
2.	Le Livre des Marchands. Colophon (signature).	p. 37
3.	S'ensuyvent plusieurs belles et bonnes chansons. Titre.	p. 39
4.	Moralité de la maladie de Chrestienté. Titre.	p. 41
5.	Les grans pardons, gravure sur bois.	p. 43
6.	La confession de Maistre Noël Beda. Titre.	p. 45
7.	La confession de Maistre Noël Beda. Table des matières.	p. 47
8.	Sommaire et brève déclaration.	p. 49
9.	La Bible de 1535. Titre.	p. 51
10.	La Bible de 1535. Colophon et marque.	p. 53



BIBLI

Archives de
BAUDRIER, le
et 12^{me}
1897-192

BAUM, CUNIT
1863-187

BAUM, J. G. l
accusé d'
Fick, 187

BONHOTE, J.-F
telois, *M*

BRUNET. Man
Paris, Fir

de BURE, Guil
la Bibliot
première
N^o 905, p

CLAUDIN, A.
XV^{me} et
merie Nat

DUFOUR, Théo
téchisme o
nés à Ge
temps de
Georg, 18

Eidgenössische
VAN EYS, W.
veaux Tes
et XVI^{me}
1900-1901

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Archives de Genève et Lyon.

BAUDRIER, le Président. Bibliographie lyonnaise, 3^{me} et 12^{me} séries, Lyon et Paris, A. Picard & fils, 1897-1921.

BAUM, CUNITZ et REUSS, Opera Calvini, Brunswick 1863-1877.

BAUM, J. G. Procès de Baudichon de la Maison Neuve accusé d'hérésie, à Lyon 1534. Genève, Jules-G. Fick, 1873.

BONHOTE, J.-H. Les imprimeurs et les livres neuchâtelois, *Musée Neuchâtelois*, t. III, 1866, p. 175.

BRUNET. Manuel du libraire et de l'amateur de livres, Paris, Firmin Didot, 1862.

de BURE, Guillaume, fils aîné. Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière, première partie. Paris, G. de Bure, 1783, vol. I, N^o 905, p. 286.

CLAUDIN, A. Histoire de l'imprimerie en France au XV^{me} et au XVI^{me} siècle, T. IV. Paris, Imprimerie Nationale, 1914.

DUFOUR, Théophile. Notice bibliographique sur le catéchisme de Calvin et sur les autres livres imprimés à Genève et à Neuchâtel dans les premiers temps de la Réforme. (1533-1540). Genève, H. Georg, 1878.

Eidgenössische Abschiede, IV. Abt 1. c. p. 271. K.

VAN EYS, W. J. Bibliographie des Bibles et des Nouveaux Testaments de langue française des XV^{me} et XVI^{me} siècles. 2 vol. Genève, Henry Kundig, 1900-1901

- FAREL*, biographie nouvelle. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1930.
- GAULLIEUR, E. H. Etude sur la typographie genevoise du XV^{me} au XIX^{me} siècles et sur l'introduction de l'imprimerie en Suisse. *Bulletin de l'Institut national genevois*, 1855.
- HAAG, Eug. et Em. La France protestante. T. X. Genève et Paris. Joël Cherbuliez, 1846.
- HERMINJARD, A. L. Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française. Genève, H. Georg, 1866-1872.
- JEANNERET, F. A. M. Notice sur quelques livres imprimés à Serrières. *Etrennes Neuchâteloises*, 1862, Le Locle, E. Courvoisier.
- PÉRICAUD, l'aîné, Antoine. Bibliographie lyonnaise du XV^{me} siècle. Lyon, Louis Perrin 1851.
- PIAGET, Arthur. Un exemplaire de la Bible d'Olivétan. *Musée Neuchâtelois*, II^{me} série, Seizième année, 1929.
- Les actes de la dispute de Lausanne. Neuchâtel, Secrétariat de l'Université, 1928.

TA

Avertissement

L'introduction

Pierre de

Liste des publ

Planches . .

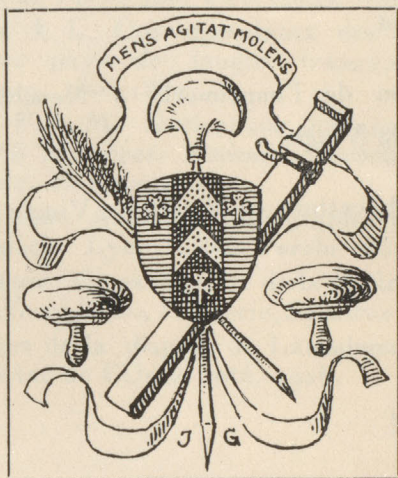
Table des plan

Bibliographie

TABLE DES MATIÈRES

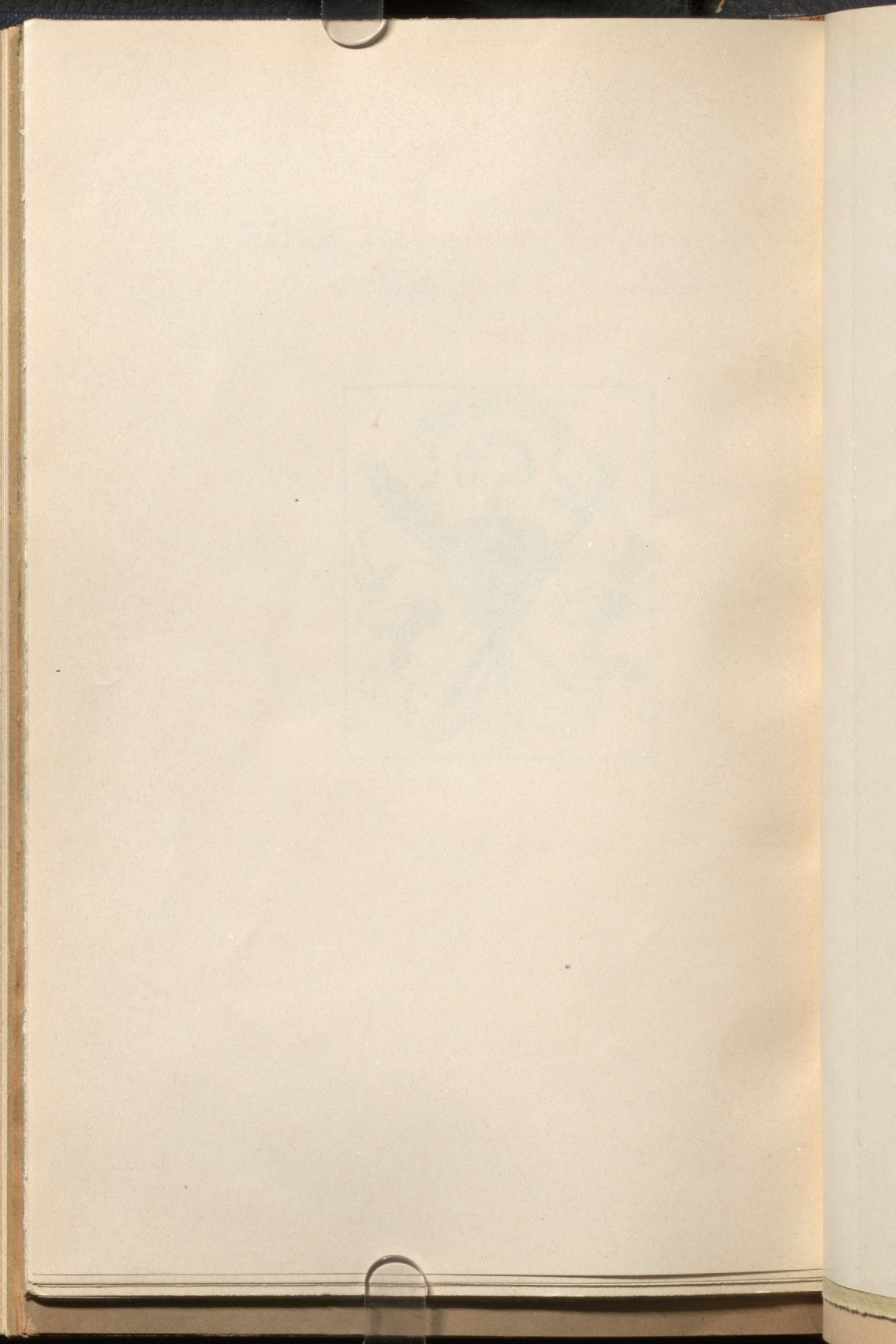
Avertissement	*
L'introduction de l'imprimerie à Neuchâtel et Pierre de Vingle	1
Liste des publications de Pierre de Vingle.	21
Planches	35
Table des planches	55
Bibliographie	57

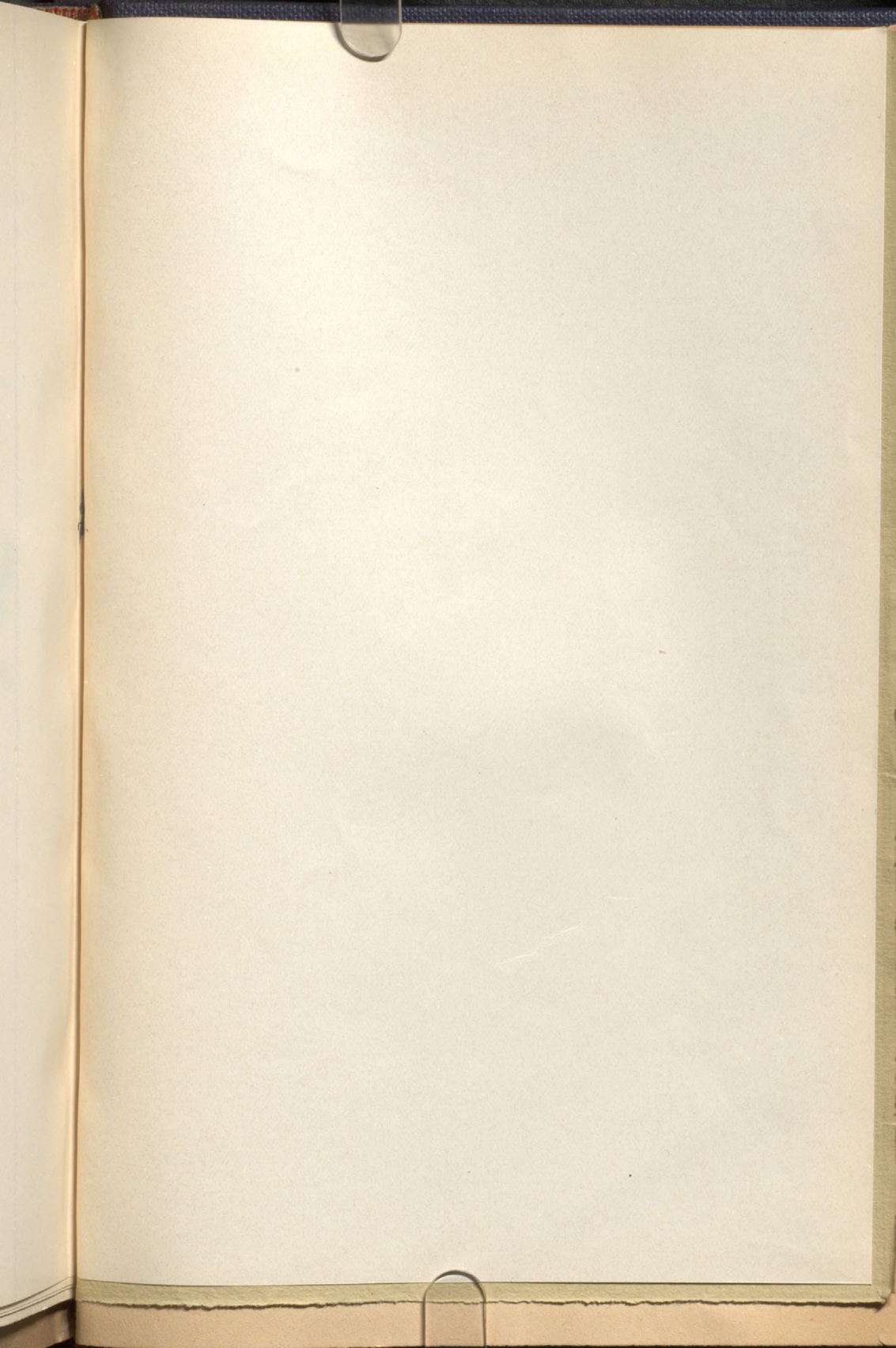
Achevé d'imprimer sur les presses de
James Guinchard, à Neuchâtel,
le 10 avril 1933.

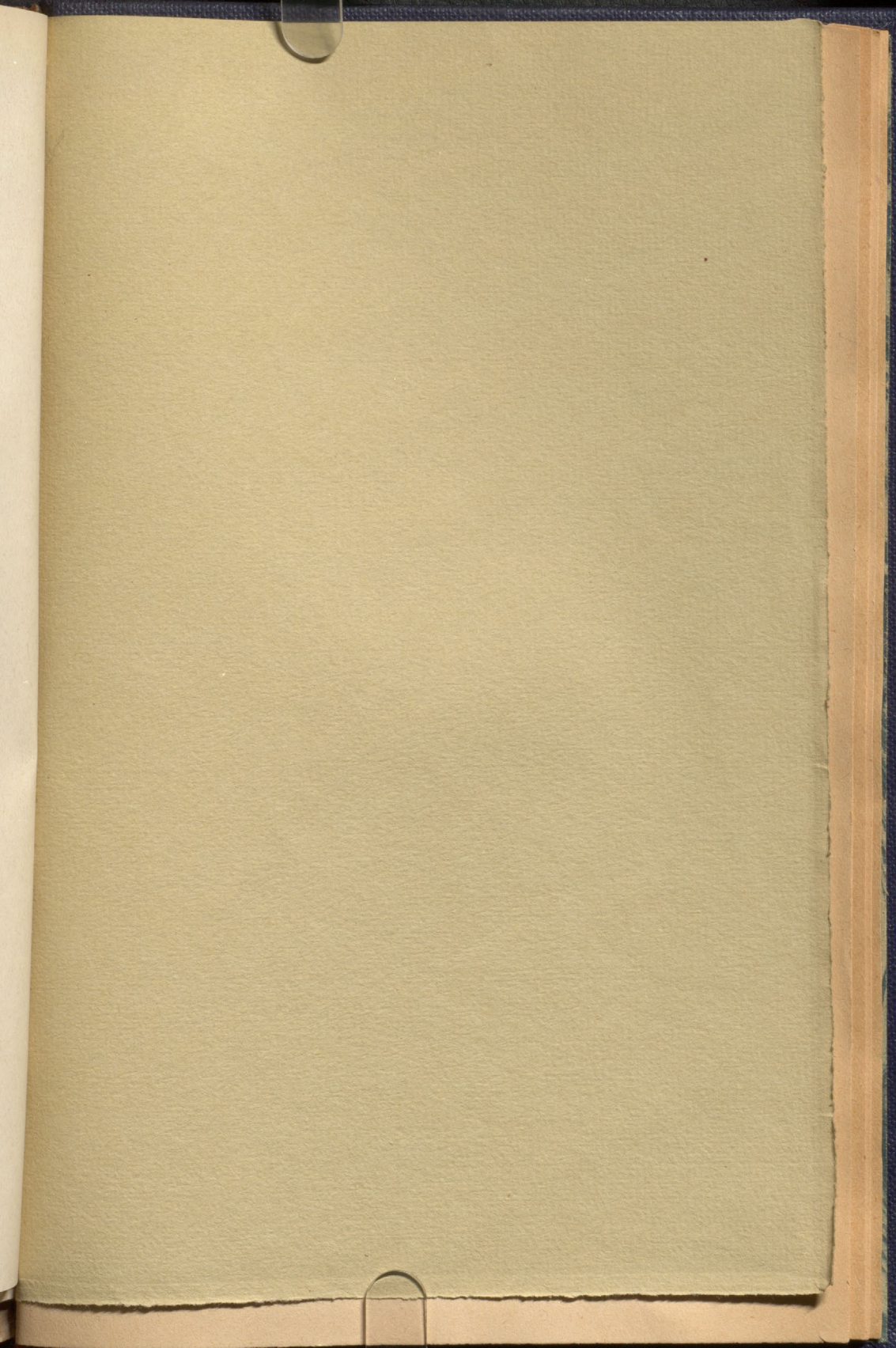


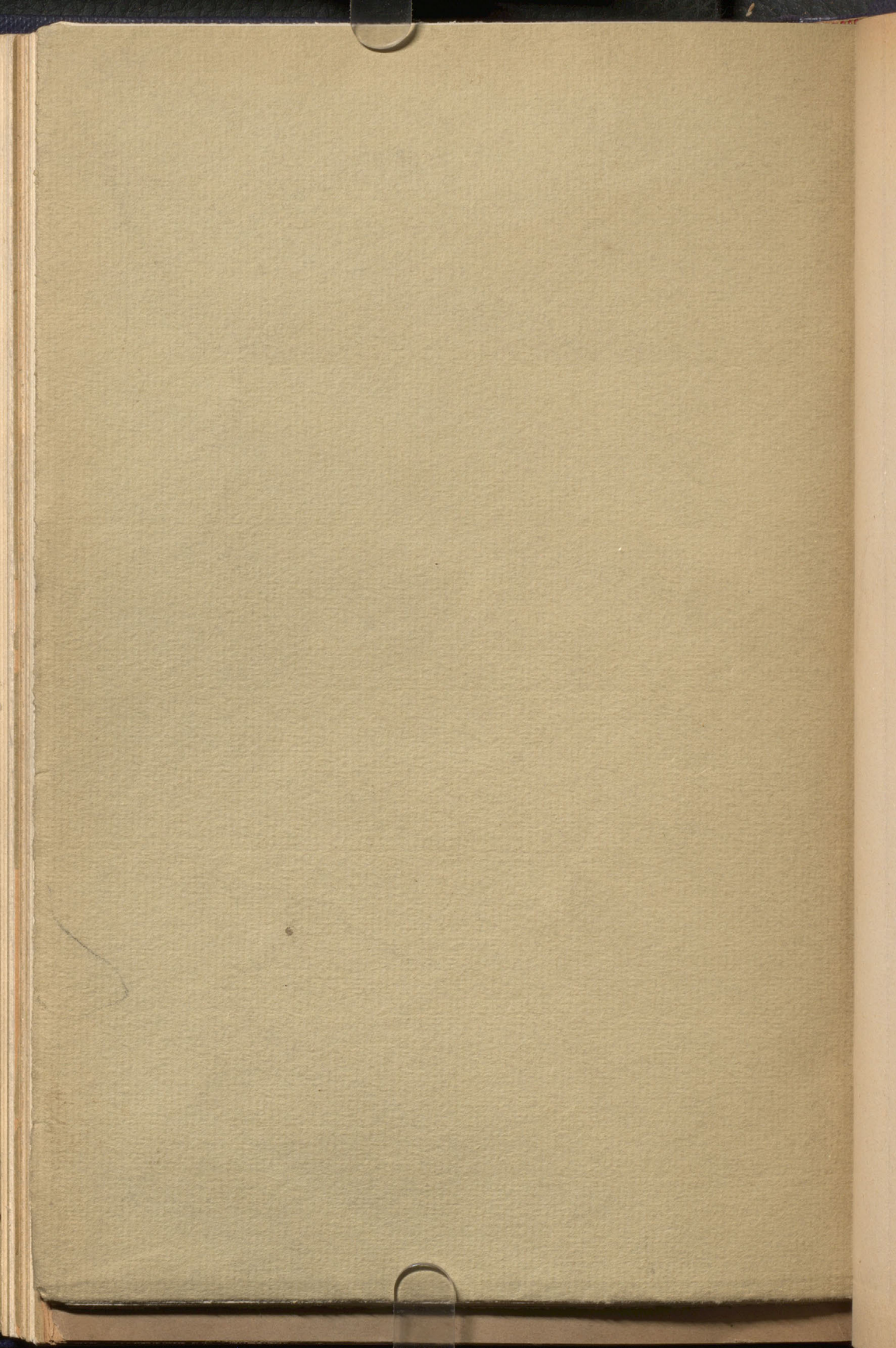
presses de
châtel,

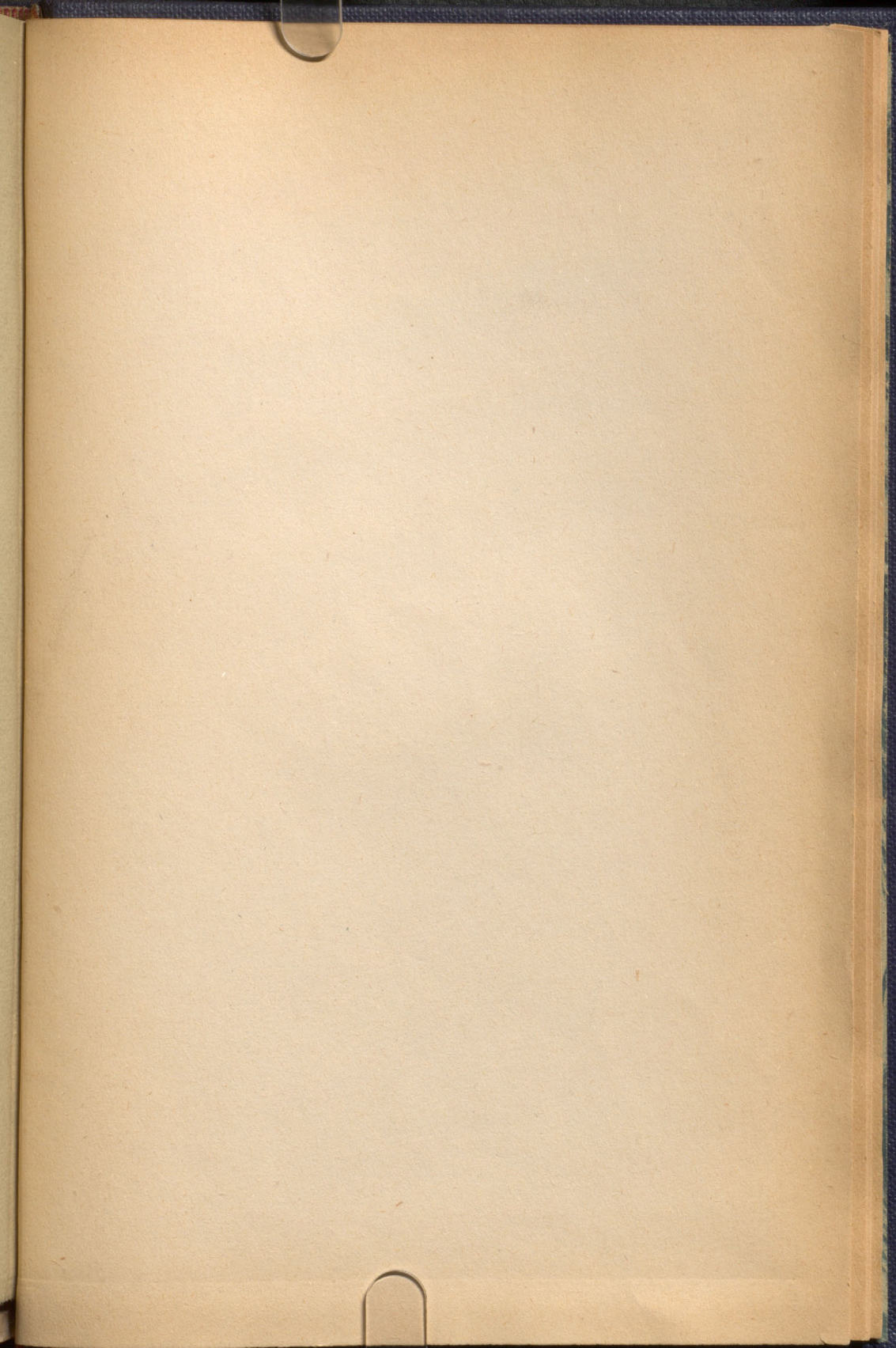


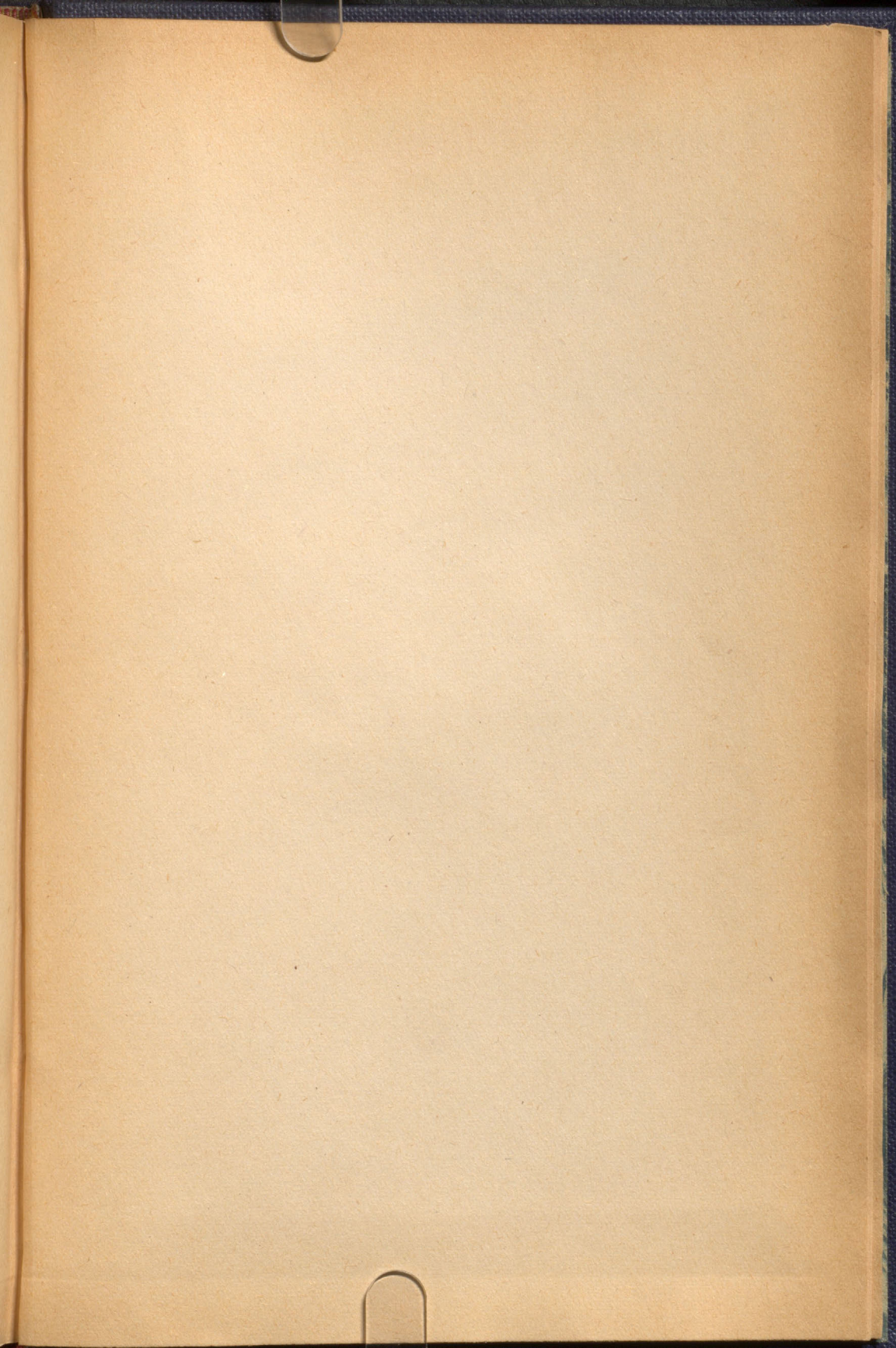


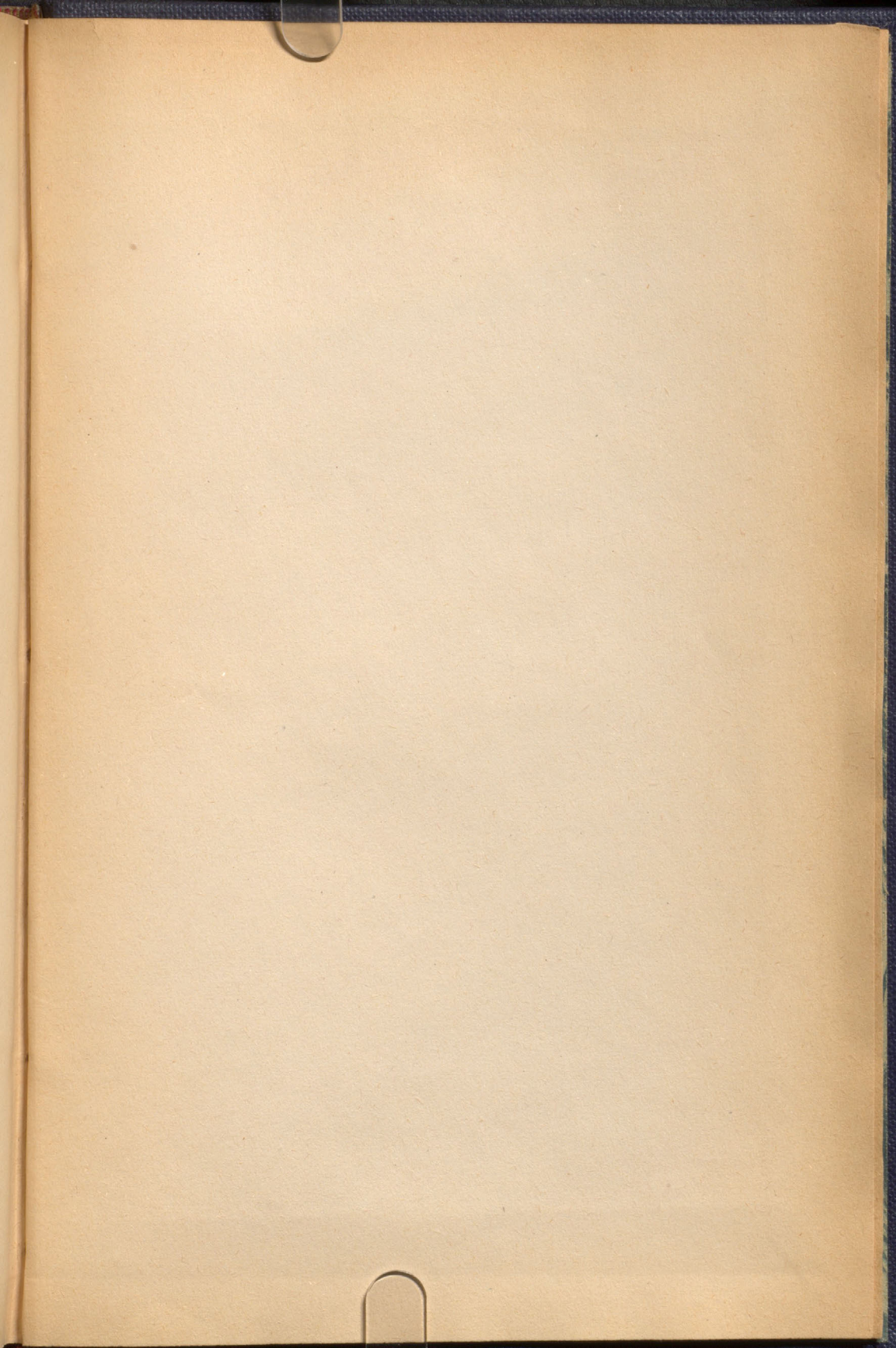












3417394

